

VOYAGES
DE
Mr. DU MONT,
EN FRANCE, EN ITALIE, EN ALLEMAGNE, A MALTHE, ET EN TURQUIE.

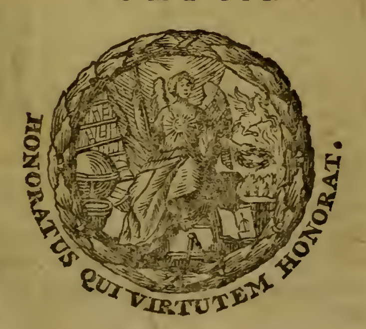
Contenant les Recherches & Obſervations Curieuſes qu'il a faites en tous ces Païs :

Tant ſur les Mœurs, les Coûtumes des Peuples, leurs differens Gouvernemens & leurs Religions ;

Que ſur l'Hiſtoire Ancienne & Moderne, la Philoſophie & les Monumens Antiques.

Le tout enrichi de Figures.

TOME III.



A LA HAYE,
Chez ETIENNE FOULQUE, & FRANÇOIS L'HONORÉ, Marchands Libraires.



VOYAGES DE M^{R}. DU MONT.

LETTRE I.

Reflexions generales touchant la Religion Mahometane.



ONSIEUR,

Avant que d'entrer dans le detail de la Religion des Turcs, il eſt bon d'en dire quelque choſe en general, & qui ſerve comme d'Introduction au reſte. Le Jugement que la plûpart du Monde fait de cette Religion m'y engage même en quelque ma-

niere; car enfin je voi qu'elle est par tout traitée de folie & d'extravagance, & que dans les Conversations elle fait moins un sujet d'examen ou de controverse, que de moquerie & d'insulte. Il semble à entendre parler les gens que Mahomet soit sur le Theatre des Heresies, comme le Jean Farine, ou le Harlequin des Heresiarques, & que ses Sectateurs soient du moins autant de foux logeables aux petites Maisons : mais d'ordinaire on ne s'en tient pas là & on les degrade sans façon de la qualité d'hommes pour les mettre au rang des Bêtes les plus Brutes & les plus immondes, comme par exemple le Pourceau, ou l'âne. Pour moi je vous avoüe que je ne les trouve pas tout-à-fait si Bêtes qu'on dit, ni leur Religion si folle qu'elle ne merite bien d'être refutée. Je demeure d'accord que si l'on veut examiner la Doctrine Mahometane avec les yeux de la Foi, & avec les lumieres divines du Christianisme & de la Grace, on n'y trouvera que matiere de s'écrier ô l'Aveuglement, ô la Folie! Mais cette Foi, cette Grace, & ces Divines lumieres ne sont pas données à tous. Les Turcs en sont privez, & il ne leur reste pour juger des choses que les simples lumieres de la raison, & de la sagesse humaine. Or nous sçavons tous que cette Raison, & cette sagesse, sont folie devant Dieu. Je voudrois donc que mes Lecteurs consentissent à regarder la Religion des Turcs comme une pure invention humaine, & comme une production politique, dans l'exa-

l'examen de laquelle il ne faut point aporter d'autres lumieres que celles de la Raison humaine. Je voudrois que l'on se representât les Peuples de l'Arabie & du tems de Mahomet comme des hommes credules, simples, plongez dans l'ignorance la plus crasse, partagez en diverses Religions sans les connoître, amateurs de toutes sortes de nouveautez, & n'ayant que des idées grossieres & materielles, & qu'après cela on se figurât Mahomet au milieu d'eux comme un homme qui avoit beaucoup d'ambition & point du tout de conscience, & dont le but étoit de se servir de toutes les malheureuses dispositions où il les voyoit, pour s'élever & se faire Grand dans le Monde en se proposant à eux pour Prophete.

Telle étoit la disposition generale des choses en toutes leurs circonstances : on n'en sçauroit disconvenir. Or je demande maintenànt, & je fais juge toute personne non préocupée, quelle Doctrine étoit plus propre à s'éduire ces Peuples grossiers, sensuels & credules ou d'une Doctrine meditée, profonde, subtile, misterieuse, Theologique, & Metaphisique, ou d'une Doctrine simple, populaire, dans laquelle toutes choses se presentent à l'Esprit sous les Idées les plus palpables & tombent d'abord sous les sens, ou tout est si peu misterieux & si peu metaphisique, que les Enfans mêmes le peuvent comprendre, & enfin où l'on ne trouve aucune maxime qui surpasse la portée de l'Esprit humain. Mahomet avoit bien consideré toutes ces

choſes avant que de mettre au jour le Siſtême de ſa Religion, & il en avoit diverſes fois conferé avec le Moine Sergius dont l'eſprit n'étoit pas moins inventif que celui de Mahomet. Trois grandes Maximes furent le reſultat de ſes longues & ſerieuſes reflexions, & de ſes conferences. La premiere de ſe concilier autant qu'il pourroit les Religions qui regnoient de ſon tems. La ſeconde de s'inſinüer dans les cœurs des hommes par la porte des Sens. Et la troiſiême de s'y maintenir à la faveur de la Raiſon humaine. Ce fut par un effet de la premiere maxime qu'au lieu d'embraſſer aucune des Religions reçües comme il auroit pû faire ce ſemble avec ſuccès, en ſe declarant nouveau Prophete venu pour la retablir, il en compila plûtôt une nouvelle qui tenoit de toutes enſemble, afin de pouvoir plus aiſément ſeduire ceux qui en faiſoient profeſſion. La ſeconde lui enſeigna à permettre la pluralité des femmes en cette vie, & à promettre dans l'autre des plaiſirs ſenſuels. Et la troiſiême à ne rien propoſer qui pût paroître impoſſible & à retrancher pour cet effet tous les Miſteres inéfables du Chriſtianiſme, afin que ſa Religion pût devenir à certains égards la Religion raiſonnable. Voila en peu de mots quels furent les fondemens ſur leſquels il conſtruiſit le Bâtiment de ſon Hereſie, & les mêmes ſur leſquels elle ſubſiſte depuis plus de millie ans. Que dis-je elle ſubſiſte? elle triomphe même, & elle a jetté de ſi profondes racines en Aſie & en Affrique, que

si quelque Prince Chrêtien avoit jamais assez de forces pour entreprendre de l'extirper, on n'y trouveroit guéres moins de Martirs qu'il y a de Mahometans. C'est dequoi je puis donner pour preuve le peu de Turcs que embrassent le Christianisme, tandis que l'on voit des milliers de lâches Déserteurs de Jesus-Christ, se ranger chaque année sous la Banniere de Mahomet. Comment cela pourroit il arriver si la Doctrine Mahometane étoit comme on le pretend ridicule, absurde, folle & pleine d'extravagances? Que l'on me dise tout ce qu'on voudra, mais je ne sçaurois m'empêcher de reconnoître que les Adorables Misteres de la Religion Chrêtienne sont cent fois plus incomprehensibles, que les Impostures du Mahometisme, & que par conséquent la Raison humaine y trouve beaucoup moins dequoi se satisfaire, que dans ces mêmes Impostures toutes grossieres qu'elles sont. Cette proposition est hardie, je l'avoüe, mais elle n'en est pas moins veritable, & j'aime encore mieux la prouver que l'effacer. La chose ne me sera pas difficile & je n'ai besoin pour cela que d'introduire ici un Docteur Chrêtien, qui voudroit Convertir un Turc, & qui dans cette vûe, après s'être recrié à l'ordinaire sur l'égarement de cet homme, & sur les folies, & les sotises dont l'Alcoran est rempli, lui diroit. *Je conviens avec vous que Dieu est Esprit, qu'il est unique & indivisible, & qu'il ne peut avoir de Compagnon; mais il reste encore bien des Veritez à vous aprendre*

là dessus. Ce Dieu à un Fils, quoiqu'en dise Mahomet, & ce n'est pas un Fils par Adoption ou, par Grace, ou pris figurément, & metaphoriquement, c'est un Fils par nature & par generation. N'allez pourtant pas vous imaginer que ce Fils étant engendré par son Pere soit plus jeune que lui, car il est aussi ancien que son Pere, je veux dire qu'il est Eternel, sans commencement & sans fin. De plus ne croyez pas que pour étre engendré, il soit d'une autre substance que celle de son Pere, ou même d'une substance qui soit simplement égale à la sienne, car vous seriez encore dans une erreur damnable. La substance du Pere, & la substance du Fils, ne sont qu'une seule & même substance. Ce n'est pas tout, mon fils, il y a encore le Saint Esprit, qui procede du Pere & du Fils. Cet Esprit est Eternel aussi, quoiqu'il procede des deux premieres Personnes, & il est aussi d'une seule & même substance avec elles nonobstant sa Procession. Ainsi il faut que vous sachiez que le Pere est Dieu, le Fils pareillement Dieu, & le Saint Esprit aussi Dieu, faisant trois personnees trés distinctes & très differentes, de sorte que le Pere n'est ni le Fils ni le Saint Esprit, que le Fils n'est ni le St. Esprit ni le Pere, & que le St. Esprit n'est ni le Pere ni le Fils. Leurs attributs sont mêmes differens à certains égards; car on donne au Pere celui d'engendrer éternellement sans étre engendré, au fils celui d'étre engendré sans engendrer, & au Saint Esprit celui de Proceder sans engendrer, ni que de lui il procede aucune autre Personne. Avec tout cela, & nonobstant ces saintes & incontestables

veritez

veritez il faut que vous croyez toûjours que ce n'eſt qu'un ſeul & même Eſprit, une ſeule & même volonté, une ſeule & même ſubſtance, & enfin un ſeul & même Dieu, ſans aucune diviſion, ni alteration à ſon unité, car il n'y a pas trois Dieux, & vous voyez bien que ces trois Perſonnes toutes differentes qu'elles ſont, ne font pourtant qu'un Dieu.

Voila, continueroit le Docteur, *une partie des Saints & Divins Miſteres que vous ignoriez, mais ceux que j'ai encore à vous expliquer ne ſont pas moins admirables. Cette ſeconde Perſonne de la Trinité de laquelle je vous ai parlé, ce Fils de Dieu, qui eſt de la même ſubſtance avec ſon Pere, eſt encore ſon Verbe, & ſa parole Divine par la vertu de laquelle il a créé le Monde en diſant* que la Terre ſoit & elle fut. *Et ce Verbe a pris Chair humaine dans le Ventre de Marie pour le ſalut des hommes. C'eſt ce même Jeſus-Chriſt que vous tenez pour un ſimple Prophete, ce qui eſt une grande impieté, car c'eſt Dieu lui même, dont la Nature Divine a été unie ſi étroitement à la Nature humaine, que les deux n'ont plus fait qu'une même Perſonne, ſans neanmoins qu'elles fuſſent confon-*

dües, mais ſeulement unies d'une union que nous appellons Hipoſtatique, c'eſt-à-dire la plus intime de toutes les unions qui ne degnerent point en confuſion. Ainſi Jeſus-Chriſt étoit un Dieu homme, & un homme Dieu. Vrai Dieu, Eternel, tout Puiſſant, conſubſtantiel avec le Pere, & vrai homme, foible, mortel & ſujet aux mêmes accidens que nous. Au reſte gardez vous bien de penſer qu'il ait été conçû par connoiſſance charnelle, ſa conception & formation dans le ventre de Marie fut une merveilleuſe operation du St. Eſprit qui énombra Marie & qui deſcendit en Elle; de ſorte qu'étant vierge avant ce Divin Miſtere, elle demeura auſſi vierge & pure dans le moment de ſa conception, avant l'Enfantement, pendant l'Enfantement, & après l'Enfantement. Ne dites donc plus que Jeſus eſt un Prophete, car c'eſt le Fils de Dieu lui même. C'eſt encore le Sauveur, & le Redempteur du Monde. Entendez vous bien ce mot de Redempteur, il ſignifie celui qui rachepte, & nous le donnons à ce Divin Jeſus parce que c'eſt lui qui nous a rachetez de nos pechez. Pour comprendre cela mon Fils, il faut ſçavoir que depuis le peché d'Adam nous ſommes devenus impurs, ſoüil-

foüillez & criminels devant Dieu, dignes de sa malediction éternelle, premierement par le pêché de nôtre Pere commun Adam, lequel il nous à transmis avec son sang, & secondement par ceux que nous commetons journellement par un effet de la corruption de son sang. Pour nous sauver de cette Malediction éternelle que nous avions encouruë & meritée, Dieu tout misericordieux a envoyé son Fils au monde, & lui a fait prendre Chair humaine afin qu'il pût mourir pour nous, & que par ce moyen nous fussions quites de la peine qui nous étoit düe. Ne m'aleguez point, mon Fils, que Dieu étant si bon, auroit bien pû épargner la mort à son Fils, en nous pardonnant simplement; car si Dieu est bon, il est Juste aussi; il faloit que sa Justice fût satisfaite, & il n'y avoit que la mort de son Fils qui fût d'un prix & d'un merite suffisant pour faire cette satisfaction. Il est donc venu ce Fils, & il a parû sur la Terre comme un homme de basse condition, pauvre, & meprisable du côté des avantages du Monde. Il a vecu ainsi trente trois ans au bout desquels il est mort d'une maniere ignominieuse & pleine d'oprobre. On la vû

quelques heures auparavant humblement prosterné devant son Pere, & le priant qu'il lui plût de le dispenser de cette mort afreuse qu'il prevoyoit. Dans ces momens terribles son cœur & son ame furent tellement saisis d'horreur qu'il süa des Grumeaux de sang qui couloient jusques en terre, & qu'il s'écria, je suis en Angoisse jusques à la mort. Cependant il n'obtint pas ce que ses prieres demandoient, & desormais livré comme une malheureuse victime à l'ire de Dieu son Pere, il se vit destitüé de toute consolation, indignement saisi par des Soldats, lié, garoté, batu, flagellé, moqué, & enfin crucifié à la vüe de tout le Peuple entre deux Larons. S'il s'avoüe Roi, on lui donne par derision une Couronne d'Epines poignantes, & un Roseau pour sceptre, s'il demande à boire, on lui presente du vinaigre mêlé avec du fiel au bout d'un bâton, s'il crie à son Pere il le trouve sourd, & il n'entend d'ailleurs que des moqueries. Ce fut alors que sa douleur parvenüe au dernier point où elle pouvoit être, il s'écria, Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné, *& rendit l'Esprit. Tel fut l'état où ce Divin Jesus fut reduit par nos pechez, non pas qu'il y fût for-*

cé

é par les hommes, ou par aucune Puissance superieure à la sienne, mais parce qu'il le voulut & qu'il se devoüa lui même à la mort pour nous. En effet malgré son humiliation & son ignominie, il étoit pourtant Dieu consubstantiel avec Dieu le Pere, & pour parler plus clairement un seul Dieu avec lui, non seulement quand il süoit les grumeaux de sang, & quand il souffroit sur la Croix, mais aussi quand il se plaignoit si douleureusement à son Pere de ce qu'il l'avoit abandonné, & quand il rendoit l'esprit. Il y a encore ceci à observer dans le Mistere inéfable de cette mort, c'est que ce ne fut pas Dieu qui mourut en Jesus, car Dieu est immortel, ce ne fut pas non plus un simple homme, car l'expiation n'eût pas été sufisante. Ce fut un homme Dieu, & un Dieu homme. Ce même homme Dieu fut mis au tombeau, & y demeura jusqu'au troisiéme jour, auquel il se ressucita lui même, & monta aux Cieux, où il est à present. Il faut croire tout cela, mon Fils, & de plus que ce sera le même Jesus Homme Dieu, qui ressucitera un jour tous les hommes pour les recompencer ou les punir selon le bien ou le mal qu'ils auront fait en ce Monde, ainsi que vous l'avez

très bien remarqué. Je vous demande ſeulement encore une choſe, c'eſt que vous vous defaſſiez des Idées groſſieres & ridicules que vous avez priſes touchant l'Etat des ames après la Mort. Croyez moi, qu'il n'y a en Paradis, ni Palais, ni Jardins, ni Fleurs, ni Fruits, ni Femmes, ni Filles, ni aucun objet ſenſuel & materiel. Les Plaiſirs dont les Bienheureux joüiront ſeront d'une Nature entierement ſpirituelle, & quoi qu'il ne ſoit pas en mon pouvoir de vous en faire aucune deſcription, vous ne devez pas laiſſer d'étre perſuadé qu'ils ſeront infiniment plus grands que ceux que vous vous étes figurez.

Je me ſuis étendu un peu au long dans mon Hypotypoſe, mais je ne ſçai ſi j'aurois bien fait de l'abreger. Il eſt certain du moins que la Doctrine qu'elle contient eſt le vrai Chriſtianiſme, & à proprement parler, ce que S. Paul apelle *Sçavoir Jeſus Chriſt & icelui crucifié.* C'eſt maintenant à vous Monſieur à juger ſi étant expoſée auſſi nüement & auſſi ſimplement que je viens de faire, elle ſeroit propre à convertir un Mahometan, & ſi au lieu de s'en laiſſer perſuader, il ne diroit pas que les Chrêtiens ont grand' tort de traiter la Doctrine Mahometane de folie & d'extravagance, eux qui en reçoivent une toute remplie de contrarietez, & d'impoſſibilitez. Mais je

me

me hâte trop de vous demander vôtre Jugement, & vous ferez mieux de le suspendre jusques à ce que vous ayez vû l'exposition entiere de la Religion Mahometane que je vous donnerai suivant m'a premiere Lettre, & dans les autres suivantes, le plus exactement & avec le meilleur ordre qu'il me sera possible, Je suis Monsieur. Vôtre &c.

De Smirne le.... Mars 1691.





LETTRE II.

Des Dogmes ou Maximes de Foi.



ONSIEUR.

La Religion Mahometane, auſſi bien que toutes les autres Religions du Monde, a deux parties générales, également importantes ſçavoir *la Foi* & *la Pratique des Oeuvres*. La Foi ſe reduit à deux points capitaux, & la Pratique en a deux autres. Les Points de la Foi ſont en premier lieu la ſoumiſſion aux Dogmes ou Maximes pieuſes reçües dans l'Egliſe, & en ſecond lieu une pareille ſoumiſſion à reçevoir pour vrai toute l'Hiſtoire Sacrée telle qu'elle eſt écrite dans les Livres Saints. Les deux Points de la Pratique ſont l'un le devoir des hommes envers Dieu, l'autre celui auquel ils ſont tenus envers leurs Prochains. A ces quatre Points capitaux, ou Parties eſſen-

essentielles à la Religion, l'ignorance des Peuples en associe souvent une cinquiême dont l'impureté corrompt toutes les autres. C'est de la *Superstition* que je veux parler, & comme le Mahometisme en est particulierement infecté, je ne croi pas que je doive faire difficulté de la remarquer ici comme une cinquiême Partie de la Religion des Turcs. J'expliquerai tout cela dans la suite de mes lettres, & pour commencer dès à present, je vous entretiendrai en celle ci des *Dogmes ou Maximes de Foi reçües & enseignées parmi les Turcs.* Au reste je ne vous dirai rien qui ne soit certain & tiré de l'Alcoran même ou des Auteurs Arabes qui ont écrit sur l'Alcoran, du moins quand il s'agira des Dogmes, & afin que vous puissiez prendre une entiere confiance sur mon Raport, j'observerai autant qu'il me sera possible de raporter le Texte, & de ne rien changer au Stile ni à la Diction. De sorte qu'à proprement parler, ce ne sera point moi qui vous donnerai l'exposition de la Doctrine Mahometane, ce sera Mahomet lui même ou bien les Docteurs qui l'ont suivi ou commenté.

De la Divinité.

Les Turcs ont à l'égard de Dieu, des Idées peu differentes des nôtres, si l'on en excepte la Trinité. Ils disent comme nous que Dieu est tout Puissant, Eternel, Infini, Invisible, Immuable, incomprehensible

ſible &c. Tout bon, tout Sage, tout juſte, tout Miſericordieux &c. Ils conviennent qu'il eſt le (*a*) Createur & le Principe de toutes choſes, que c'eſt par lui que tout ce qui eſt, eſt, & que rien ne peut être ni ſubſiſter que par ſa volonté. De tout cela, ils concluent comme nous que Dieu eſt un Etre ſimple & Unique, indiviſible par ſa Nature & qui ne peut reçevoir aucun changement. Mais ils pouſſent cette Unité, & cette ſimplicité, juſques à ne reconnoître en Dieu aucune diſtinction de Perſonnes, & ils regardent le Dogme de la Trinité comme une Doctrine folle & impie qui conduit à celle de la pluralité des Dieux. En vain on voudroit leur perſuader que l'Unité d'Eſſence n'eſt point incompatible avec la Trinité des Perſonnes, ils en rejettent la propoſition avec indignation, & la traitent même de ridicule & d'abſurde. Vous ſcavez ce que St. Paul a dit du Miſtere de la Croix. *Qu'il étoit Folie aux Grecs & Sçandale aux Juifs*, il en eſt de même de celui de la Trinité à l'égard des Turcs. Selon eux, il faut être non ſeulement impie, mais encore fou pour le croire, & toutes les fois qu'ils touchent ce point, ils ne ſont pas plus reſervez à condamner les Chrêtiens à l'extravagance, que les Chrêtiens le ſont à les y condamner eux mêmes.

Sit

(*a*) C'eſt lui qui a créé tout ce qui eſt ſur la Terre. Alcor. de Mahom. chap. de la Vache. C'eſt lui qui a créé le Ciel & la Terre. Alcor. chap. des Gratificat.

Sit anima cum animis Philosophorum
Non cum Christianis gentium Stolidissimis
Qui Deum credunt Trinum & Unum
Qui Deum faciunt & comedunt.

C'est *Averroes* qui a dit cela, & ils le disent tous les jours après lui, avec une fermeté de sentiment qui ne cede en rien à celle de ce Sçavant Arabe. Vous conclurez sans doute de là que le Titre *d'Unitaires* leur seroit mieux dû qu'aux Sociniens qui ont pretendu se l'aproprier, & vous conclurez juste. Aussi ont ils choisi cette Doctrine de (*a*) *l'Unité de Dieu* pour le Simbole de leur Foi, comme celle qui leur est le plus expressément recommandée dans l'Alcoran, & qui doit faire la principale marque d'un bon Musulman. Le Grand Seigneur l'insere souvent dans ses Titres, & dans ceux dont il honore les Bacha ou les Cadis auxquels il écrit ou fait écrire, les apellant souvent les Exemplaires de ceux qui *Professent l'unité de Dieu*. Enfin c'est chez eux un vrai Blasphême que de

(*a*) Dieu ne pardonne pas à ceux qui disent qu'il a des Compagnons : hors cela il pardonne toutes choses à qui bon lui semble. Alcoran. chap. des Femmes.

Ceux qui disent qu'il y a trois Dieux sont des Impies. Il n'y a qu'un seul Dieu. S'ils ne desistent de tenir tels discours ils seront brulez dans le feu d'Enfer. Alcor. Chap. de la Table.

Il a en sa Puissance les Clefs du Futur, personne ne le sçait que lui. Alc. chap. des Gratificat.

Il sçait le Present le Futur & le passé. Il est très sage, & rien ne lui est caché. Alcor. chap. des Gratificat.

de dire que Jesus Christ est Dieu, & que le St. Esprit est Dieu, & si toutes les distinctions que les Docteurs Catholiques, Grecs ou Protestans leur peuvent alleguer, ne les satisfont point, celles des (a) Ariens,

(a) Il seroit dificile de bien definir le sentiment des Ariens car ils ont souvent changé de Confession de Foi, & l'on en compte parmi eux jusques à seize differentes. D'ailleurs ils étoient si captieux en leurs expressions, & leur Heresie étoit si subtile que l'on étoit souvent bien empêché à la distinguer de la veritable Orthodoxie. Le Concile de Nicée assemblé contre Arius l'an 325. ayant reconnu ce mal, y aporta le remede en introduisant le mot de *Consubstantiel* qui devoit être la marque des Fidelles, & auquel jamais les Ariens, ni les semi Ariens ne voulurent se soumettre Les uns & les autres étoient d'accord à croire *que Dieu n'avoit pas toûjours été Pere parceque son fils n'avoit pas toûjours été; & que toutes choses ayant été formées du neant, il y avoit eu un tems ou le fils n'étoit pas.* Mais ils differoient en ce que les Ariens disoient que *le Fils étoit dissemblable à son Pere en toutes choses*, à cause de quoi on les apelloit *Anoméens* qui signifie *Dissemblable*, & que les Semi-Ariens au contraire avouoient *qu'il étoit semblable à son Pere*, & qu'ils ne faisoient point dificulté de l'apeller *Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere.* Je n'entre pas dans les sentimens particuliers parceque cela me meneroit trop loin, & que ce que j'en viens de dire sufit à mon avis pour montrer l'extréme difference qu'il y a entre l'Heresie des Ariens & celle des Turcs. En effet les Ariens faisoient proprement deux ou trois Dieux, differens en Substance & en prerogative, quoique les mêmes en volonté, au lieu que les Turcs n'en reconnoissent absolument qu'un à quelques égards qu'on le veille considerer, rejettant même comme j'ai dit la distiction des Personnes.

Je dirois que les Turcs s'accordent plus avec les Sociniens qu'avec les Ariens touchant Jesus Christ, si ce n'est que les Sociniens en rejettant la consubstantialité, la preexistence du Verbe, son egalité avec Dieu, son Incarnation, & la Redemption, ne laiss-

Ariens, Semi Ariens, & Sociniens, les satisfont aussi peu. Selon eux Jesus Christ est bien (*b*) *Verbe & soufle* (*c*) *de Dieu*, mais au fond si vous les pressez sur l'explication ils vous diront qu'il n'est pourtant qu'un homme sujet au peché comme un autre quoique particulierement cheri de Dieu, & grand Prophéte. Quant au St. Esprit ils ne biaisent point & disent tout net, que ce n'est autre chose que la Grace de Dieu, & son operation en nous, à moins que

sent pas de lui donner avec l'Ecriture le nom de *Dieu*, & de *Fils de Dieu*, termes que les Turcs rejettent avec horreur dans quelque sens qu'on les prenne, & quelque explication qu'on leur veuille donner. Voici comment en parle Mahomet au chap de la Table. *Certainement celui qui dit que le Messie fils de Marie est Dieu, est un impie. Dis lui qui peut empêcher Dieu d'exterminer le Messie & sa Mere, & tout ce qui est en la terre quand bon lui semblera?* & plus bas, *Certainement ceux qui disent que le Messie fils de Marie est Dieu sont des Impies. Le Messie a commandé aux enfans d'Israël d'adorer Dieu son Seigneur & le leur. L'entrée du Paradis est defendüe a celui qui dira que Dieu à un compagnon égal à lui.*

(*b*) Voici l'explication de ces parolles. C'est Mahomet qui parle au chap. des Femmes. *O! vous qui sçavez la Loi écrite, obeïssez aux commandemens de Dieu, & ne parlez de sa Divine Majesté qu'avec verité. Le Messie, Jesus fils de Marie est Prophete & Apôtre de Dieu, son Verbe & son Esprit qu'il a envoyé à Marie. Croyez donc en Dieu & en ses Prophetes, & ne dites pas qu'il y a trois Dieux. Metez fin à ce Discours, vous ferez bien, car il n'y a qu'un seul Dieu. Loué soit Dieu, il n'a point d'Enfant.* Voici encore ce qu'il dit au Chap. de la Mouche à Miel. *Les serviteurs, n'ont point de part aux facultez de leurs Maîtres, & ne leur sont pas associez, neanmoins ils associent à Dieu, un autre Dieu égal à lui, & blasphêment contre sa grace.*

(*c*) Le mot Arabe est *Roüahh* & signifie également soufle & Esprit.

que ſans diſtinction de perſonnes on ne le veuille prendre pour Dieu lui même. Je reſerve à vous dire dans une autre Lettre, ce qu'ils croyent au reſte touchant Jeſus Chriſt, parceque cela eſt purement Hiſtorique, & que pour ſuivre l'Ordre que je me ſuis preſcrit je ne dois vous en parler ici que par raport au Point de ſa Divinité.

Des Anges & des Hommes.

Les Turcs croyent comme nous qu'il y a deux ſortes d'Anges, les uns bons, & les autres mauvais. Ils donnent aux bons le nom *d'Anges Blancs* & aux mauvais, celui *d'Anges Noirs*. Ils reconnoiſſent que tous ces Anges tant bons que mauvais ſont d'une Nature Spirituelle, & que par conſéquent ils ſont Eſprits, mais à condition que par le mot d'Eſprits on entendra des Creatures qui peuvent être aperçües par nos ſens, (*a*) après quoi on peut ſe les repre-

(*a*) Voici une grande queſtion, & qui a été long tems & ſouvent debatüe par les Docteurs Chrêtiens, auſſi bien que par les Philoſophes Païens. Tous ont reconnu qu'il y avoit des Anges bons & mauvais, c'eſt à dire bien faiſans & mal faiſans, mais tous ne ſont pas convenu de leur Nature, de leurs Eſpeces, ni de leurs Facultez. Platon les a definis des Subſtances raiſonnables & animales, plus excellentes que les hommes, mais au deſſous de la Divinité, de nature Spirituelle, mais revetus d'un Corps ſubtil, ſuceptibles de volupté & de douleur, & capables comme les hommes de vices & de vertus. St. Jean Damaſcene livr. 2. chap. 3. de la Foi dit que ce ſont des ſubſtances purement Spirituelles, participantes de

de raiſon, de volonté libre, immortelles non par nature mais par grace, en quoi il a été ſuivi de St. Thomas & de tous les Theologiens modernes qui rejettent la corporalité des Anges, & qui expliquent toutes les aparitions viſibles & palpables en ſupoſant un corps emprunté, & fantaſtique, compoſé d'air épaiſſi ou formé des quatre Elemens. C'eſt aujourd'hui comme j'ai dit l'opinion généralement recüe, mais on peut y ajouter que ce n'eſt que depuis St. Thomas, étant certain que la plus part des Anciens Docteurs de l'Egliſe & des Ecrivains ſacrez qui faiſoient gloire d'être Platoniciens, l'étoient même à cet égard. On peut compter entre ceux là, Philon Juif au livre de l'ouvrage du monde, Juſtin Martir, Theodoret, Origene, Lactance, Saint Hilaire, S. Ambroiſe, S. Baſile, St. Auguſtin, & St. Bernard. Je ne fais point dificulté de mettre ici Philon au nombre des Ecrivains ſacrez parce qu'Euſebe & St. Jerome l'ont fait avant moi. D'ailleurs on ſçait qu'il avoit eu des conferences particulieres avec St. Pierre dans leſquelles il avoit pris un eſprit & des ſentimens peu éloignez du Chriſtianiſme. Je ne croi pas me tromper non plus quand je dis qu'il étoit Platonicien, & avec tous ces écrits j'en aurai pour garand le ſurnom qu'on lui a donné depuis du *Platon de la Judée*, ou du *Platon circoncis*. Pour St Auguſtin il declare hautement au ſeptiême livre de ſes Confeſſions qu'il s'étoit fort heureuſement ſervi de la Philoſophie de Platon pour la decouverte des veritez Ortodoxes, & toutes les fois qu'il touche en particulier le point de la Nature des Anges, il en parle comme de creatures Corporelles quoique d'une ſubſtance ſi deliée qu'elle ne peut être aperceüe par nos yeux, & dit qu'elles ſont ſuſceptibles du mouvement & du repos comme tous les autres corps, qu'elles tiennent un milieu entre Dieu & les hommes, pour executer les volontez du premier & pour ſervir aux ſeconds, & enfin qu'elles ſont d'elles mêmes capables de vice & de vertu, puis qu'une partie d'entr'elles ont peché & ont été pour cet effet precipitées dans les Enfers & que les autres ſont encore dans la grace de Dieu.

De cette Queſtion, j'entends celle de la corporalité des Anges, il en naît inevitablement & naturellement une autre ſçavoir ſi les Anges ſont ſuſceptibles de mouvement,

ment, & si ils occupent quelque lieu. St. Thomas dans la question 15. du mal. artic. I. & en la Quest. unique des Creatures spirituelles, ayant soutenu que les Anges n'avoient aucun corps, & connoissant bien les consequences qui resultoient de cette proposition decide netement que les Anges ont seulement deux Facultez, l'Entendement & la Volonté par lesquelles ils operent tout ce qu'ils font. C'est de lui que sont venües toutes ces distinctions Theologiques, & inexpliquables, que les Anges ne peuvent être en aucun lieu pris Mathematiquement & Phisiquement mais bien Mataphoriquement. Qu'ainsi l'on peut dire que l'Ange est en un lieu par son essence comme par un Principe éloigné, par sa vertu pour agir en ce lieu là comme par un principe mitoyen, & par operation passante, & par l'Office qui lui est commis de Dieu comme par un Principe prochain.

Durand, quoique bon Catholique, n'est pas entierement du sentiment de St. Thomas, car il dit au livre 2. des sentences distinct. 7. Questi. 5. que les Anges outre la faculté d'entendre & de vouloir, ont encore celle de se mouvoir, & de mouvoir les Corps, & il se fonde sur divers endroits de l'Ecriture oú il paroît que les Anges ont agi d'une maniere qui ne laisse aucun lieu de dourer de leur mouvement. En effet on y voit un Ange qui vient du Ciel dans la fosse aux Lions pour tenir Compagnie à Daniel & qui leur ferme la gueule afin qu'ils ne le devorent point. Un autre nommé Raphaël accompagne Tobie dans son Voyage, boit & mange avec lui, & ce qui est plus remarquable lie & enchaine au bout de la haute Egipte, l'Incube qui étoit amoureux de Sara, & lequel lui avoit déja tüé sept maris par jalousie. Un autre descend du Ciel par ordre de Dieu dans la fosse où étoit Abacuch, le prend par les cheveux & le transporte ainsi en Babilone. Un autre vint pareillement secourir St. Pierre dans sa prison, lui en ouvrir les Portes, & faire tomber ses fers. Il semble même que les Anges ayent ques fois besoin de se transporter d'un lieu dans un autre pour se parler & pour se faire entendre, puis qu'en Zach. 2. Dieu envoye un Ange pour parler à un autre qui entretenoit Zacharie. Le sentiment de Durand semble donc preferable à celui de St. Thomas. Mais si on l'admet que deviendra ensuite, & comment expliquera t on la spiritualité simple & l'immaterialité

des

presenter aussi subtils que l'on voudra, & ils le seront encore d'avantage. Ces Esprits ou Anges furent créez de la flamme du feu la plus pure, ou de feu sans fumée; car Mahomet se sert de l'une & l'autre expression, & Gelaldin ne s'exprime pas autrement. Dieu crea en suite l'homme de la poussiere de la Terre, & il le crea Ame & Corps faisant ensemble par leur assemblage une seule & même personne & ne laissant pas pour cela de demeurer deux êtres & individus particuliers, entierement independans l'un de l'autre quant à la substance, à la vie, & aux facultez.

Dieu ayant créé l'homme tel que je viens de vous le representer se plut à le combler de graces, de gloire, & de bien faits. Il lui donna la superiorité sur toutes les Creatures du Monde, & une connoissance infuse de leur Nature, de leurs proprietez, de leur usage, & de leurs facultez, de maniere qu'il fut le Roi de la Nature, & que toutes choses en general lui furent soumises. Une seule lui fut defendüe non pas pour la conséquence, car c'étoit une Bagatelle, mais seulement pour lui servir d'avertissement continuel qu'il dependoit d'un Etre superieur, & qu'il n'étoit pas Dieu lui-même. Or il arriva qu'une partie de ces Esprits ayant refusé d'obeïr à Adam &

Bel-

des Anges & des Esprits? Convenons que ces matieres sont fort épineuses, & qu'à bien examiner le sentiment des Turcs sur la nature des Esprits, bien loin qu'il soit aussi digne de mocquerie que plusieurs l'ont voulu dire, il n'est pas même hors de la Sphere de la probabilité Chrêtienne.

Belzebut leur Chef ayant même pretendu s'élever au dessus de lui, parce disoit-il qu'étant formé de feu, il étoit d'une Origine plus Noble, qu'Adam qui n'avoit été formé que de Terre, ils furent chassez du Paradis Terrestre, & de blancs qu'ils étoient ils devinrent noirs, à cause dequoi les Turcs les appellent à present *Anges noirs*. Ces Méchans Esprits se voyant ainsi condamnez & griévement punis pour l'amour de l'homme auquel ils avoient refusé d'obeïr & qu'ils n'avoient pas voulu adorer, dirent à Dieu: *Laisse* (a) *nous au Monde jusqu'à la Resurrection des morts. Pourquoi nous as tu tentez? Nous devoyerons les hommes du Droit chemin. Nous les empêcherons à droit & à gauche, & de tous côtez, de croire en ta Loi.* Pour les autres Esprits qui demeurerent fidéles & soumis aux Ordres de Dieu, ils resterent dans le Paradis, & ceux-là sont les *Anges blancs*. Ils étoient fort soumis à Adam qui leur commandoit tout ce qu'il lui sembloit bon, mais ils furent bientôt quites de leur obeïssance envers lui, quoique d'une maniere differente. Car Adam ayant transgressé l'Ordre de Dieu, devint indigne de leur commander, si bien que des lors il perdit toute son autorité, & se vit seul abandonné de toutes les Creatures, livré à son chagrin & exposé à toutes sortes de malheurs. Une si miserable condition emût la misericorde Divine, & Dieu se souvenant que cet homme, contre lequel toute la Nature sembloit revoltée, étoit pour-

tant

(a) Alcor. chap. des Limbes.

tant le même qu'il avoit quelques jours auparavant comblé de ces Graces, commanda aux bons Anges d'avoir (*a*) soin de lui. Voilà

(*a*) La Doctrine du Ministere particulier des Anges, est presque aussi ancienne que le Monde, & presque aussi générale que celle de leur Existence. Les Payens & les Chretiens se sont également accordez sur ce point là, & je ne sçai même si je me tromperois fort quand je dirois que les Protestans ont été les premiers & les seuls non seulement entre les Chrêtiens, mais aussi entre tous les hommes, qui l'ayent revoquée en doute. Les Juifs l'enseignoient & la croyent encore aujourd'hui fortement. Ils en ont même tiré leur Science Cabalistique & toutes les visions dont les Rabbins sont remplis. Les Romains avoient leurs *Lares* & leurs *Pennates*, reconnus pour être les Dieux Tutelaires de leurs Maisons & de leurs Familles. Les Chaldéens avoient leurs *Dieux Subalternes & Domestiques*, & il ne faut pas douter qu'entre les trente mille Dieux que les Egiptiens adoroient, il n'y en eût plusieurs de particulierement attachez au soin de leurs personnes. Les Grecs avoient aussi comme j'ai dit ailleurs leurs *Demons* dont la plûpart étoient commis à la Garde particuliere des hommes, ce qu'il est aisé de recueillir de Platon dans son Timée, & de Plutarque en tous ses ouvrages. On y voit non seulement l'opinion publique de ce tems là, mais aussi le sentiment des Auteurs les plus suivis, comme Menander, Hesiode, & Empedocles. Suivant le premier dès qu'un Enfant etoit né les Grands Dieux confioient le soin de sa conduite à un bon Ange qui ne le quitoit point, & selon les autres, elle étoit remise à la direction de deux Demons l'un bon & l'autre mauvais qui faisoient ensemble sa destinée. Plutarque lui même est aussi dans ce sentiment, & s'éforce par tout de l'établir. L'Ecriture sainte n'y paroît pas contraire non plus, & sans parler de la claire & importante definition que Saint Paul nous donne des Anges. *Ephes. chap.* 1 *Heb.* 10. ou il dit que ce sont des Esprits servans, & destinez au Ministere, on peut prouver par divers autres Passages qu'ils sont effectivement & réellement destinez, au moins en partie, au service & à la custode des Hommes. C'est

Voilà comment ces Esprits de sujets qu'ils étoient de l'homme devinrent ses Tuteurs & ses Protecturs. Les Anges Noirs d'autre côté qui s'étoient rejouïs de la chute de l'homme, & qui s'étoient disposez à lui faire tout le mal qu'ils pourroient, voyant que Dieu avoit eu la bonté de lui donner des Gardiens, ne laisserent pas de s'aprocher de lui afin de l'épier, s'ils ne pouvoient lui faire pis & de tenir compte de toutes ses méchantes actions, ce que

en ce sens que le Roi Prophete dit dans l'un de ses Pseaumes que les Anges sont campez sans cesse autour de ceux qui aiment Dieu & qu'ils veillent à leur seureté, & que dans un autre endroit il asseure encore que les Anges porteront le Juste sur leurs mains de peur qu'il ne heurte de son pied contre quelque pierre, & qu'il n'en soit blessé. Qu'on lise le chap. 26. de l'Evangile de St. Mathieu, & l'on y verra que Jesus Christ lui même dit que s'il avoit voulu se defendre contre ses ennemis, il auroit pû disposer de plus de douze Legions d'Anges qui seroient venus obeïr à ses Ordres, tant il est vrai que les Anges ne sont autres choses que des Creatures envoyées pour servir aux hommes sous le bon plaisir de Dieu. Le seul nom *d'Ange* sufit d'ailleurs pour le faire connoître sans le secours d'aucune Théologie, puisque tout le monde convient qu'il signifie *Messager*, ou *Envoyé*. Ajoutons à cela tous les services rendus aux hommes par les Anges, dont j'ai fait mention en ma Note precedente, & particulierement l'Histoire de l'emprisonnement de St. Pierre décrite au 12. des Actes. Ce fut un Ange qui lui ôta les fers, & qui lui ouvrit les portes de sa prison, & pour marque qu'il en avoit au moins un particulieremeut attaché à sa personne, on peut voir ce qui est dit en suite qu'ayant heurté à la maison de Marie, & la servante ayant dit à ceux qui étoient dedans que Pierre frapoit à la Porte, ils lui repondirent qu'elle se trompoit, & que c'étoit son Ange. Les Turcs n'ignorent point toutes ces choses & ils s'en servent pour se confirmer dans leur opinion.

que Dieu leur permit dans la vûe de satisfaire à sa justice Depuis ce tems-là chaque homme à toûjours deux Anges à ses côtez, l'un bon & l'autre (*a*) mauvais, ou comme parlent les Turcs l'un Blanc & l'autre Noir. Ils appellent l'Ange Blanc *Kerim Kiatib* c'est-à-dire Ecrivain misericordieux. Celui la écrit dans un livre toutes leurs bonnes actions- Il écrit aussi toutes les mauvaises, mais quand l'homme se repend il a soin d'écrire à côté *Estigfourillah* Dieu pardonne, & de plus il n'écrit jamais aucun pêché que l'homme n'ait dormi depuis qu'il l'a commis, afin de lui laisser le tems de se repentir. De cette maniere il s'en faut bien que tous les péchez qu'un homme commet soient écrits sur le livre du bon Ange, & entre ceux qui s'y trouvent écrits, il n'y en a encore beaucoup d'aneantis par la Note Misericordieuse qui est à côté. Pour le mauvais Ange il écrit toutes les mauvaises actions, & jamais les bonnes; de sorte que son Livre est fort hideux, & d'autant plus terrible pour un pauvre pécheur

(*a*) Mr. Thevenot Prem. part. liv. 1. de ses Voyages a parlé de ces deux Anges indifferemment comme de bons Anges, & leur a donné en commun le nom de *Kerim Kiatib* Ecrivains misericordieux. Il s'est trompée en ce point là comme en plusieurs autres touchant la Religion des Turcs. L'un de ces deux Anges est bon & l'autre est mauvais: voyez l'Alcoran au chapitre de la chose jugée, il y est dit positivement. *O! homme pense au jour que ton bon, & ton mauvais Ange te seront rendus visibles auprès de toi à droit & à gauche.* Et au chap. de l'Estoile. *Je te jure par le Ciel, & par l'Estoile qui enseigne le chemin aux hommes. Je ne te dirai pas par quelle Estoile, par l'Etoile pleine de clarté, que chaque personne a un gardien qui observe le bien & le mal qu'elle fait.*

cheur qu'au jour du Jugement il lui sera representé, & lû tout entier d'un bout à l'autre. Au reste l'Office de l'Ange Gardien, n'est pas simplement d'écrire les bonnes & mauvaises actions du Pecheur qu'il a en sa Tutelle, c'est encore de lui donner de bonnes & Saintes inspirations en toutes rencontres, de le detourner du mal autant qu'il peut par ses conseils, & de le garder de tous les mauvais accidens qui lui pourroient arriver par des causes occultes ou imprevûes. Il est aidé dans cette custode par plusieurs autres Anges dont Thevenot determine le nombre à soixante dix, quoique peut-être sans fondement. Chacun de ses Anges à sa fonction, & est particulierement chargé de veiller à la conservation de quelqu'un des membres de l'homme, & de le garantir de certain accidens fâcheux qui arrivent ordinairement dans la vie. Pour cet effet ils l'accompagnent toûjours & l'environnent tous ensemble en sorte que les mauvais Anges qui sont sans cesse à l'aguet pour lui nuire, ne puissent penetrer jusques à lui. De cette façon l'homme est comme à l'abri de tous maux: mais ce que Mr. Thevenot n'a pas remarqué & ce qui neanmoins est fort important, c'est que cette heureuse seureté dans laquelle l'homme se trouve, ne subsiste qu'autant de tems qu'il est en état de pureté & de grace. Car dès qu'il tombe en péché, ou même en pollution, ses Anges n'ont plus le pouvoir de le garder, à moins qu'il ne se purifie au plûtôt s'il est souillé, ou qu'il ne se repente s'il est tombé en pêché.
C'est

C'est aussi par cette raison que les bons Anges le quitent à la Porte toutes les fois qu'il entre dans un lieu d'aisement, parce que ce lieu est immonde. Son principal Ange Gardien *Kerim Kiatib* l'y quite aussi, & l'attend à la porte pour s'en ressaisir au moment qu'il sort, & il n'y a que le mauvais Ange qui entre avec lui, de maniere que tout le tems qu'un homme est occupé à ses necessitez naturelles il est asseuré d'être en fort mauvaise Compagnie. Cela est cause que les Turcs entrent toûjours le pied gauche le premier dans ces Lieux là, & qu'ils en sortent le pied droit devant, afin que leur bon Ange dont la main droite est la place ordinaire, les quite le plûtard qu'il se peut, & au contraire les reprenne le plûtôt qu'il est possible.

Tout ce que je viens de vous dire est tenu parmi les Turcs pour saine Doctrine, mais voici ce que la superstition y ajoute, & ce que neanmoins Thevenot n'a pas fait difficulté de debiter pour pur Mahometisme.

Les bons Anges ayant gardé & fidellement accompagné un homme tout le tems de la vie, le quitent dès qu'il est mort, & en leur Place il vient deux Anges examinateurs appellez, l'un *Munkir* & l'autre *Guanequir*. Ces deux Anges sont terribles, & d'abord qu'ils arrivent ils prennent l'homme par le toupet de cheveux qu'il a sur la tête & le font agenouiller. Après quoi ils lui demandent *Qui est ton Dieu, & quelle est ta Religion & quel est ton Prophete*, à quoi il doit répondre *mon Dieu est le vrai Dieu*, *ma*

Religion est la vraye Religion, & mon Prophete est Mahomet. C'est ainsi que repondent les justes, & les vrais Croyans, mais ceux qui ont mal vécu, ou qui ont été infidelles, pendant leur vie, se trouvent fort épouvantez, & dans la peur qui les saisit ils disent *vous étes mon Dieu & mon Prophete & c'est en vous que je croi.* A ces mots les Anges le frapent avec une massüe de fer, & se retirent, laissant ce malheureux si fort resserré & pressé par la terre qui l'environne que le lait qu'il reçût de sa mere, s'écoule par son nez. Deux autres Anges très hideux viennent ensuite & ameinent avec eux une creature encore plus laide qu'eux representant les péchez de l'homme, & la laissent avec lui pour le tourmenter jusqu'au jour du Jugement. Ceux qui ont bien vécu sont au contraire consolez & recréez dans leur tombeau par la compagnie des bons Anges & d'une belle créature qui represente leurs bonnes actions. Le Peuple s'entretiend & se repaît de ces contes aussi-bien que de plusieurs autres qui ne sont pas plus raisonnables, comme par exemple qu'un Ange noir frape avec sa Massüe sur la tête du mort reprouvé, d'une si terrible force qu'il s'enfonce sept brasses en terre, après quoi un autre Ange noir le retire avec un crochet de fer, afin qu'il puisse être frapé & enfoncé de nouveau dans les entrailles de la terre, ce qui continüe jusqu'au jour du jugement. C'est le naturel du Vulguaire & du simple peuple que d'aîmer les fables les plus grossieres, & de les faire entrer dans

la

la Religion, mais il ne faut pas croire pour cela qu'elles en fassent partie puisqu'elles sont rejettées de toutes les personnes raisonnables & particulierement des Ecclesiastiques. Les Turcs sensez, & les Docteurs n'admettent nullement toutes celles que je viens de vous raconter, & tout ce qu'ils disent de plus absurd, c'est qu'en effet l'ame de l'homme va retrouver son corps dans le tombeau après la mort & qu'elle demeure avec lui jusqu'au jour du Jugement recréé par la compagnie des bons Anges, si elle a été fidelle à Dieu pendant la vie, & tourmentée au contraire par les Demons, si elle a été impie, ou mal vivante. J'ai eu sur cette matiere une longue conference avec un Scherif ou Turban vert par le moyen d'un Interprete de France qui s'exerçoit tous les jours avec lui dans la langue Arabe, & qui étoit fort de mes amis. Ce Scherif me fit connoître que les Turcs ou du moins plusieurs d'entr'eux du nombre desquels il étoit ne comprenent pas l'information de l'ame dans le corps humain, comme nous le faisons, & qu'ils ne croyent point non plus l'hipostase de ces deux substances, dont l'union constitüe l'homme, & dont la separation est la mort même. Il disoit suivant l'exposition que je vous en ai déja donnée que l'ame & le corps sont deux êtres independans l'un de l'autre, en sorte que l'ame peut aller faire un Voyage en Paradis ou ailleurs sans que la Machine du corps soit obligée de defaillir, & il pretendoit que le plus grand inconvenient qui

en pouroit arriver, feroit que cette machine n'agiroit plus raifonnablement, & feroit fes fonctions d'une maniere brutale comme les Bêtes. Il pouffoit même ce fentiment plus loin, car il pretendoit que toutes les Perfonnes folles & privées de leur fens font autant d'exemples de la verité qu'il maintenoit, & qu'elles ne parlent & n'agiffent comme elles font contre le bon fens, que parce qu'elles font privées de leur âme qui les a abandonnez, & qui eft la raifon même. Quant aux Hippocondriaques & Lunatiques qui font quelques fois en leur bon fens, & quelques fois dans l'extravagance, il difoit que cela vient de ce que l'ame rentre dans fa demeure à diverfes reprifes par un effet de la Providence Divine qui a fes vües impenetrables foit de punir cet homme, ou d'operer quelque autre chofe pour fa propre gloire. Je lui repliquai bien que ces accès de folie dont il parloit, ne procedoient que du derangement & de la mauvaife difpofition des Organes qui ne laiffe pas à l'ame la liberté de fes fonctions, mais il me dit qu'il y avoit de l'impoffibilité en cette propofition, parce que l'ame de fa Nature étoit fi fubtile, & fi deliée, qu'elle ne pouvoit reçevoir aucun obftacle dans fes fonctions, que tout ce qui pouroit arriver par le derangement des Organes feroit que la Machine corporelle ne pouroit pas exprimer les fentimens de l'ame, mais non pas que l'ame elle même perdit fes facultez, ni la liberté de fes fonctions, ce qui ne pouroit faire que par une

alte-

alteration ou un changement qui feroit arrivé à ſa propre ſubſtance ou à ſa conſtitution. C'étoit encore par ce même principe qu'il pretendoit prouver que l'ame ne peut ni par ſa preſence ni par ſon abſence, aporter aucun changement à l'ordre Machinal du corps, lequel n'agit que par reſſorts, ni empêcher non plus que ſi l'un des principaux reſſorts vient à manquer toute la machine ne s'arrête, ainſi qu'il ſe voit journellement par les maladies qui ſurviennent aux hommes, d'où la mort s'en ſuit, & par les meurtres qui ſe commetent à coups d'épée ou de piſtolet, ſans que l'on puiſſe dire pour cela que l'ame ait été bleſſée, ou offencée en aucune maniere que ce puiſſe être. De là il concluoit que l'on ne devoit point s'étonner ſi l'ame reſtant avec le corps après la mort, on ne le voit ni marcher, ni reſpirer, ni faire aucune de ſes fonctions, parce que les facultez de l'ame ne s'etendent pas juſques là. Ce n'eſt pas elle, diſoit il, qui a fait cette machine, elle ne ſçauroit auſſi la remonter. Dieu ſeul qui l'à fabriquée & bâtie, peut la remettre en mouvement comme il fera au dernier jour. A ces raiſons Philoſophiques & naturelles, mon Scherif ajoute diverſes autoritez puiſées dans ſes Docteurs & divers exemples pris dans l'Hiſtoire. Il allegue entr'autres ceux d'un certain *Hermotime* natif de Marogna de Romanie, d'un *Ariſtée* de l'Iſle de Marmora, & d'un *Epimenides* de Candie tous gens de qui au raport de Pline l'ame & le corps ſe ſeparoient

journellement, avec cette circonstance que l'ame a son retour disoit des merveilles de ce qu'elle avoit vû & entendu. Vous ferez la dessus telle reflection que vous trouverez bon, mais je ne dois point ometre de vous dire que depuis avoir vû ce Scherif j'ai apris par une autre voye que les Turcs sont fort partagez dans leurs sentimens touchant la nature de (*a*) l'ame. La plûpart ne la regardent point comme un Estre libre & individuel, mais plûtôt comme une partie du corps fort subtile tenant de la nature du feu, & fantastique laquelle a été créée en même tems que lui, & qui depend de lui à certains égards, comme il depend d'elle à certains autres, ensorteque ce sont deux parties qui font un tout absolument inseparable, l'une ne pouvant subsister sans l'autre. Ils disent aussi que la mort n'est que la dissolution de ce tout qui demeure entierement detruit en toutes ses parties, soit qu'on mette le cadavre au tombeau, soit qu'on le brule ou qu'on le jette à l'eau; mais que Dieu le ressucitera au jour du Jugement, tel qu'il étoit en ce Monde & avec ses mêmes Facultez, Organes, Sens & Actions. Ceux qui maintiennent cette opinion sont en grand nombre aujourd'hui parmi les Mahometans, & croyent avoir trouvé le veritable sens de l'Alcoran, auquel après cela ils ne sont pas en peine de don-

(*a*) Voici ce que dit l'Alcoran là dessus Chap. du Voyage de la nuit. *Ils t'interrogeront de l'ame, dis leur l'ame est un effect de Dieu. Il vous en a donné fort peu de connoissance. Asseurément s'il vouloit, il vous ôteroit toute la Science qu'il vous a donnée.*

donner un ſens aſſez convenable a la raiſon humaine. En effet en ſupoſant comme ils ſont que l'ame & le corps ne ſont point deux mais un, que la Deſtruction que l'on apelle Mort leur eſt commune, & qu'ils reſſuciteront auſſi enſemble au dernier jour, ils ſont delivrez du penible embaras de trouver le lieu ou les âmes ſont en depôt depuis le jour de la mort, juſques à celui du Jugement. D'ailleurs en rendant aux hommes, les mêmes Corps, les mêmes, Facultez, & les mêmes ſenſaſions qu'ils avoient en ce Monde, à l'immortalité près, & certainnes ſujetions incommodes à la Nature humaine, on ne peut plus trouver d'abſurdité ni d'impoſſibilité dans la Doctrine que Mahomet a enſeignée touchant le Paradis & l'Enfer. Ceux là ont encore un grand point pour eux, c'eſt que Mahomet n'a pas dit un mot de l'état des âmes depuis le jour de la mort juſques à celui du Jugement, ni de ces tourmens que le Peuple croit qu'elles ſouffrent dans les Tombeaux, ce que pourtant il n'auroit eu garde d'oublier s'il avoit voulu qu'on le crût ainſi. Cette conſideration leur eſt d'un très grand avantage parmi les Mahometans, mais en recompence ils ne ſçauroient éviter de tomber dans un fâcheux inconvenient, qui eſt de faire l'homme ſemblable à la Bête en lui ôtant la prerogative d'avoir une ame ſpirituelle & immortelle. Auſſi ne s'en defendent ils point, & toute la difference qu'ils y mettent, c'eſt que l'homme eſt d'une conſtitution beaucoup

plus excellente, & qu'il eſt raiſonnable, capable de reflechir & de conclure, au lieu que les Bêtes n'ont qu'un ſentiment fort borné. De vous dire quel eſt ce ſentiment, & quelles ſont ſes bornes, c'eſt ce que je ne ſçaurois faire parce que je n'ai pas eu le moyen ni l'occaſion de m'en inſtruire. Tout ce que je ſçai la deſſus de plus certain, c'eſt que ſelon les Turcs les Bêtes mêmes reſſuciteront, du moins pour autant de tems qu'il ſera neceſſaire, pour venir rendre témoignage au jour du Jugement du bien & du mal que les hommes leur auront fait.

De la Predeſtination

C'eſt un de leurs (*a*) Dogmes le plus generalement & le plus inconteſtablement établi,

(*a*) Ce fut une grande Politique à Mahomet que d'enſeigner la Predeſtination, ſur tout à l'égard de la durée de la vie des hommes & de l'heure de leur mort. Il avoit des grandes armées à combatre, & ſes Troupes étoient en ſi petit nombre qu'il n'y avoit que la penſée d'une Predeſtination irrevocable qui pût les conduire à des combats auſſi inegaux que ceux qu'il rendoit tous les jours contre ſes Ennemis. C'étoit auſſi d'ordinaire l'une des plus preſſantes raiſons qu'il alleguoit aux ſiens pour les exhorter à tenir bon, & à ſe porter vaillamment. Voici comme il parle au chap. de la Lignée de Joachim. *Ils diſent, ſi nous euſſions été libres de nos volontez, nous n'aurions pas été tüez, dis leur, encore que vous fuſſiez demeurez dans vos Maiſons, & dans vos lits, la mort auroit pris ceux qui étoient arrivez à l'heure de leur deſtin &c. O vous qui croyez ne ſoyez pas comme les Infidelles qui ont dit parlant de leurs freres qui ont eté tuez à l'armée, que s'ils fuſſent demeurez dans leurs Maiſons ils ne ſeroient pas morts. Dieu met ce regret en leur cœur à cauſe de leur impieté: Il donne la vie & la mort.*

bli, quoiqu'en different sens selon les differens partis qui sont & qui subsistent parmi les Turcs. Les uns font la Predestination continuelle & croyent le Franc Arbitre. Les autres la font generale, absolüe, & si independante de toutes conditions qu'ils ne craignent point de dire que Dieu est souvent Auteur du (b) mal, & qu'ils

(b) Il semble que l'Alcoran favorise cette opinion. Toutes fois il ne s'explique pas positivement, & c'est aussi d'où vient que les sentimens des Turcs sont partagez sur le point de la Predestination. Voicilà dessus quelques uns des endroits les plus clairs de l'Alcoran.

Ne dis pas je ferai cela demain, sans dire s'il plaît à Dieu chap. de la Caverne.

J'enseigne la Science à qui bon me semble & j'éleve qui bon me semble. Nous avons enseigné le droit chemin à Noé, & à sa lignée, Nous l'avons enseigné a David, a Salamon, a Job, a Joseph, a Moïse, a Aaron, a Zacharie, a Jean, a Jesus fils de Marie, a Elie, a Ismaël, a Josoué, a Jonathas, & a Loth, nous les avons gratifiez sur tout le reste du monde. Nous avons éleu leurs peres leurs freres &c. & plus avant. *Je renverserai leurs coeurs. J'éblouïrai leur vüe, & ils ne se convertiront jamais.* Et plus loin encore. *Ils ne croiront pas s'il ne plaît a Dieu. Comme le Diable est ennemi des hommes, il les tente par l'embellissement de ses discours pour les rendre superbes. Si ton Seigneur vouloit il n'auroit pas ce pouvoir.* Chap. des Gratificat.

Chacun à sa Predestination, & nul ne la peut avancer ni reculer chap. des Limbes.

Raconte leur l'Histoire de celui qui a vû nos miracles. Il a été depouillé de sa Science. Le Diable la suivi, & il a été au nombre des gens perdus. Si nous eussions voulu nous l'aurions élevé par la connoissance de nos merveilles entre les Docteurs, mais il a croupi en terre & suivi ses apetits, semblable au Chien échaufé, si tu le chasse avec colere il tire la langue, si tu le laisses en repos il tire toûjours la langue, semblable aux infidelles qui meprisent nos instructions si tu leur raconte nos miracles ou si tu ne les leur racontes pas, c'est la même chose &c. Celui que Dieu conduit est bien conduit. Celui que Dieu devoye est au nombre des gens perdus chap. des Limbes.

qu'ils l'étendent jusques sur les moindres minuties de la vie des Hommes, ou de celle des Bêtes. Ceux là rejettent toute sorte de franc Arbitre. Ils attribuent tout à la grace de Dieu, ou à sa sagesse qui ne sçauroit faillir, & ne laissent pas de croire que les hommes pechent toutes les fois qu'ils contreviennent aux Commandemens de Dieu, parceque parmi eux aussi bien que parmi les Chrêtiens, *Peché est ce qui est contre la Loi.* Les Turcs qui croyent la Predestination en ce sens là, ne prennent aucune precaution extraordinaire pour se garantir de la mort, & ils trouvent fort mauvais que les autres le fassent dans la pensée que c'est une injure à la Divinité. Un François de ma connoissance m'a raconté là dessus une chose qui lui étoit arrivée & qui sera très propre à vous faire connoître jusqu'à quel point ces gens l'à poussent la foi qu'ils ont à la predestination. Ce François passant un jour par la Rüedans un tems de violente contagion rencontra un mort pestiferé que l'on portoit en terre. A cet aspect il voulut se retirer pour éviter une rencontre si dangereuse, mais un des Turcs du Convoi ayant remarqué sa demarche, se detacha pour courir après lui & l'ayant ateint l'embrassa plusieurs fois malgré qu'il en eût. Après cela il ouvrit sa Robe & lui dit en lui montrant un gros charbon de Peste qu'il avoit sous la Mammelle droite. *Aprens à ne pas abandonner ainsi les morts ni les malades.* Celui de qui je tiens ce fait est homme d'honneur, & je ne vous en ferois pas le recit

aussi

aussi serieusement que je fais, si je ne le croyois moi même très vrai. J'y ajouterai que tous les Turcs généralement, de quelque sentiment qu'ils soient touchant la predestination, ont un mepris surprenant pour la Peste, & qu'aux Remedes près ils ne font presque rien pour l'éviter. Cependant elle ne fait pas plus de ravages chez eux qu'ailleurs. Cela m'a fait soupçonner quelquefois que la Peste n'étoit pas tout à fait aussi contagieuse qu'on le croit en Europe. En effet on voit que d'une Ville pestiferée, il part en moins de trois mois cent Londres, Saïques, ou autres Bâtimens pour differens lieux de la Turquie, sans que pour cela tous ces lieux contractent la Maladie. Il n'y en aura quelquesfois pas un qui s'en trouve inflecté, ce qui vient sans doute de la temperature de l'air, selon qu'elle se rencontre susceptible ou non, car alors il en arrive comme du feu qui alume en un moment la poudre à Canon si on l'en aproche, & qui se teint sans aucun effet si on le met entre des Pierres. Je prendrai le tems en quelque autre lettre de vous dire ce que je pense là dessus. Pour à present il s'agit de Religion & n'on pas de Philosophie. Les Turcs qui la font entrer en tout, n'ont eu garde de chercher ailleurs la cause de la Peste. En voyant les terribles ravages que cette maladie cause en leur Païs, ils n'ont pû se persuader que ce fût un effet de la Nature naturée & suivant leur esprit superstieux ils ont mieux aimé l'attribüer à Dieu même. Ils disent donc (mais remarquez s'il

vous

vous plaît que ce sont les superstitieux seulement & non pas les sages Turcs) que la Temperature de l'air ni celle des Corps n'y fait rien, & que la Peste n'est autre chose qu'un fleau surnaturel de Dieu, qui lassé des crimes des hommes envoye une Armée d'Anges noirs pour les detruire, à chacun desquels il donne un Arc & deux sortes de fleches les unes mortelles & les autres qui ne font que rendre malades. Les premieres fleches sont pour fraper ceux que l'Ange noir surprendra en pêché, & les secondes pour ceux qu'il trouvera en simple pollution. C'est alors que les hommes ont besoin de la protection de leurs bons Anges, car ils prient pour eux, & detournent autant qu'ils peuvent les coups des Anges noirs, couvrant quelquefois un homme tout entier quand ils voyent trop d'ennemis contre lui. Cependant quelque soin qu'ils prennent, ils ne peuvent pas toûjours parer les coups, de sorte que c'est aux hommes à prendre garde à eux & à ne pécher point. Les Turcs disent qu'ils sentent bien le coup de la Fleche lorsqu'ils en sont atteints sans jamais s'y tromper, & j'ai vû quelques Francs qui après après avoir eu la Peste jusqu'à trois fois, m'ont asseuré que l'on ressentoit en effet quelque poinçonnement dans le lieu ou doit paroître le charbon, ce que je n'ai pas de peine à croire, car c'est l'effet naturel de toutes les tumeurs.

De la Resurection & du Jour du Jugement.

Mahomet étoit trop habile homme pour nier la Resurrection ni le jour du Jugement. Outre que les Juifs & les Chrêtiens en étoient également convaincus, & qu'ainsi la bonne Politique ne permettoit pas qu'il détruisît un Dogme dont la Predication pouvoit beaucoup contribuer à les seduire, il sçavoit bien que s'il ne promettoit ni peines ni recompences dans la vie à venir, il lui seroit difficile de porter ses Sectateurs à tout sacrifier en celle-ci pour l'amour de lui, & à se livrer volontairement en sa seule consideration aux souffrances & à la mort. Il prêchoit dont l'un & l'autre, je veux dire la Resurection & le Jugement, & comme les Arabes de son tems n'y croyoient point, il les attaque en vingt endroits de son Alcoran. Voici quelques unes de ses expressions. *Quoi nous sommes disent ils os & chair & nous ressuciterons & serons des creatures nouvelles ? Qui nous fera ressuciter ? Dis leur, si vous étes Pierre, Fer, Os, & Chair, celui qui vous a créez la premiere fois vous fera ressusciter. Ils hocheront la tête contre toi, & te demanderont en quel tems ils ressuciteront. Dis leur, peut-être que ce sera bien-tôt. Quand on vous appellera hors des monumens*

mens par le commandement de Dieu ; vous croirez n'avoir demeuré dans le Monde que fort peu de tems, alors les Infidelles confesseront que le Diable les a trompez, & qu'il est leur ennemi decouvert. Chap. du Voyage de nuit. Et au chap. du Tonnerre il y a. *Tu t'étonnes des mensonges des Infidelles. Etonnes toi de leurs discours lorsqu'ils nient la Resurrection, & disent. Quoi? Dieu nous créera encore une fois du Limon de la Terre lorsque nous serons terre, & deviendrons derechef un peuple nouveau?*

Quand au jour que le Resurrection & le Jugement arriveront, Mahomet ne le determine point, & avoüe lui-même, qu'il n'en a aucune connoissance. *Ils t'interrogeront*, dit-il au chap. des Limbes. *De l'heure & du jour du Jugement. Dis leur personne ne le sçait que Dieu. Ce jour sera formidable au Ciel & en la terre, & viendra à l'impourvû. Ils t'en interrogeront, comme s'il t'étoit connu. Dis leur personne ne sçait le Jour du Jagement que Dieu, mais la plus grande partie du monde ne le croit pas.* C'est au chap. des Limbes qu'il dit cela, & dans les chapitres du Jugement & de la chose Jugée, il en fait une Description

que

que je choisirai dans tout l'Alcoran comme la plus éclaire & la plus precise. *Le jour du Jugement arrivera*, dit-il, *personne ne le peut nier. En ce jour plusieurs seront affligez & humiliez, & plusieurs seront élevez & rejoüis. La Terre tremblera, les Montagnes s'ouvriront, & seront dispersées comme la poussiere que le vent emporte. Vous assisterez à ce jour du Jugement en trois façons. Les* (*a*) *uns auront en leur main droite le livre où seront écrites leurs bonnes & mauvaises actions. Les* (*b*) *autres l'auront en leur main gauche, &* (*c*) *ceux qui les ont precedez à bien faire seront les plus proches de la Divine Majesté, & les plus élevez en Paradis*, ch. du Jugement. *O! homme pense à ce jour où tu verras ton bon & ton mauvais Ange auprès de toi à droit & à gauche. Ils ont observé & écrit tout ce que tu as fait. Represente toi la mort devant les yeux, elle est inevitable. Pense à l'Ange qui sonnera la trompette au jour de la Resurrection. Ce jour les méchans verront ce qu'on leur à promis, & tous les hommes viendront devant Dieu pour être jugez. Leurs Anges gardiens les con-*

(*a*) Ce sont les bons.
(*b*) Ce sont les méchants.
(*c*) Ce sont les Prophetes.

conduiront, & seront temoins de leurs Deportemens. On dira aux Infidelles voici le jour auquel vous n'avez pas voulu penser. Nous vous avons maintenant ouvert les yeux, vous verrez ce jour plus dur que le fer. Leurs Anges Gardiens leur diront. Voici devant vos yeux tout ce que vous avez fait. Jettez dans l'Enfer ces Infidelles opiniâtres qui ont empêché leur Prochain de bien faire, qui ont douté de la Loi de Dieu, & qui ont dit qu'il y avoit un autre Dieu avec Dieu. Jettez les dans les plus griefs tourmens. Alors le Diable dira Seigneur je ne les ai pas devoyez. Ils se sont devoyez eux-mêmes. Dieu dira ne disputez pas devant moi. Ce qu'on vous a ci-devant promis est infaillible, ma parole ne reçoit point d'alteration, & je ne ferai injustice à personne. Dieu demandera au jour du Jugement si l'Enfer est plein, & il repondra y en a-t-il d'avantage? Le Paradis est preparé pour les gens de bien, qui auront la crainte de Dieu devant leurs yeux. Il est promis à ceux qui se convertiront, qui obeïront aux commandemens de sa Divine Majesté, & qui perseveront en leur Obeïssance. On leur dira entrez dans le Paradis exempts de tous maux.

maux. Voici le jour éternel, vous aurez tout ce que vous desirerez & d'avantage.

Je n'ajouterai rien à cette Description que Mahomet a faite lui même de la Resurrection & du Jugement, sinon qu'en ce jour là les visages des Bons seront blancs, & ceux des Méchans seront noirs, & que de plus la face leur tournera derriere le dos. Alcoran chap. des femmes, & chap. de la Lignée de Joachim.

Du Paradis.

Je vous l'ai déja dit, Mahomet sachant qu'il avoit affaire à des gens grossiers d'esprit, & voluptueux d'inclination, leur depeignit son Paradis sous des images propres à leur inspirer l'envie d'y être reçûs, & à faire une particuliere impression dans le cœur des debauchez. Pour cela il les prit par leur foible en leur promettant toutes sortes de delices, & de voluptez sensuelles: en quoi certes il paroît qu'il ne manquoit pas d'esprit & qu'il connoissoit bien l'homme. Car enfin si les plus Doctes, & les plus sages ont tant de peine à surmonter ce penchant qui les porte aux plaisirs de la chair, & pour en parler plus sincerement, s'ils y succombent à tous momens malgré leur attention continuelle, quel succès ne pouvoit point attendre cet Imposteur de son adresse parmi le Peuple & parmi les Personnes simples qui se voyant privées de tous plaisirs

plaiſirs en cette vie, trouvoient en ſa Doctrine de quoi ſe conſoler des peines qu'ils ſouffroient, auſſi-bien que de l'ennui de voir les Grands du monde comblez de plaiſirs, dans l'eſperance d'en goûter un jour de beaucoup plus doux & de plus durables. Ce chemin ſera toûjours le plus ſeur pour aller au cœur, & dès qu'on l'a perſuadé l'eſprit ne reſiſte pas long-tems. D'ailleurs il trouvoit dans l'Apocalipſe & dans le ſacré Cantique je ne ſçai combien de Deſcriptions & de Metaphores ſpirituelles dont l'exemple le favoriſoit en quelque façon, joint à cela qu'il pouvoit raiſonnablement ſe flater que les Chrêtiens inſtruits aux choſes ſpirituelles donneroient à ſon Paradis un ſens miſtique qui ſauveroit tout le ridicule qu'ils auroient pû y trouver ſans cela, & qu'ainſi ils n'en ſeroient point ſçandaliſez. Quoiqu'il en ſoit, voici de quelle maniere Mahomet en fait la deſcription en pluſieurs endroits detachez de ſon Alcoran, & l'idée que les Turcs en ont encore aujourd'hui

Les Cieux & la Terre ayant été (*a*) detruits & conſumez au jour du Jugement, Dieu les renouvellera, & pour ainſi dire les reſſucitera comme les Corps des hommes pour devenir enſemble le Paradis & le ſejour éternel des Bienheureux. Ce Paradis, ſelon les (*b*) diverſes deſcriptions qu'on

(*a*) Voyez le chapitre du Jugement & la citation raportée ci-deſſus & le chap. de la Fente.

(*b*) Aux chapitres de la Vache, de la Lignée de Joachim, d'Abraham, du Pelerinage. A celui qui eſt intitulé

tulé O! Homme, & à ceux de la veiité, de la Fumée, du Combat, de la Montagne, du Misericordieux, de l'Homme, de ceux qui vendent à faux poids, & de la Couverture. Comme il seroit ennuyeûx de raporter toutes ces diverses descriptions j'en mettrai seulement ici deux ou trois des principales pour me servir d'Autorité& de preuve touchant celle que j'ai moi même compilée. Au chapitre de l'homme Mahomet dit. *Dieu les rejouira, & les recompensera de leurs bonnes œuvres. Il leur ouvrira la Porte du Paradis. Ils seront vétus de soye appuyez sur des beaux lits. Ils ne seront importunez ni de la chaleur du Soleil, ni de la fraicheur de la Lune, ils seront sous l'ombrage des Arbres du Paradis. Ils y cuilliront des Fruits, droits, assis & couchez. On portera à l'entour d'eux des vases d'argent, & des Tasses rondes pleine d'une boisson delicieuse autant qu'ils en voudront bòire, mêlée avec du zingembre qui sortira d'une claire fontaine, & ils seront entourez de jeunes Pages pour les servir qui sembleront de Perles enfilées. Lorsque tu les verras tu verras une grace qui ne se peut pas exprimer. Ils seront vêtus de pourpre, & de soye verte éclatante & auront des bracelets d'argent. Dieu leur donnera une boisson nette & trés purifiee. Ces delices seront la recompence de leur perseverance.* Au chap. de la Montagne. *Ceux qui auront eu la crainte de Dieu devant leurs yeux, seront dans des jardins delicieux qu'il leur a preparez & seront delivrez des peines de l'Enfer. On leur dira beuvez & mangez à vôtre contentement, pour recompence de vos bonnes œuvres. Ils seront appuyez sur des Lits bien ordonnez. Nous les marierons avec des femmes qui auront de beaux yeux. Ils seront suivis de leurs familles & seront largement recompencez de leurs bonnes œuvres. Chaque bonne action leur procurera un degré de bonheur. Nous leur donnerons les fruits & la viande qu'ils desireront. Ils se presenteront l'un à l'autre la tasse pour boire, Ils ne diront point de mauvaise parole, & ne pècheront pas. Ils auront des Pages à l'entour d'eux pour les servir beaux comme des Perles enfilées. Ils discoureront entr'eux de ce qu'ils faisoient auparavant sur la terre. &c.* Au chapitre du combat. *Dieu a promis le Paradis à ceux qui ont sa crainte devant les yeux. Il y a dans le Paradis des fleuves d'eau qui ne reçoit point d'alteration. Il y a des fleuves de Laît qui ne se corrompt jamais. Il y a des Fleuves de vin savoureux & delicieux au goût, il y a des Fleuves de miel pur & net. Il y a des fruits de toutes sortes. &c.* Au chap. de la Verité. *Ceux qui auront ma crainte devant les yeux jouïront des delices*

du

qu'on trouve dans l'Alcoran, & dans les Docteurs Turcs a beaucoup de raport avec le Jardin où Adam avoit été mis & créé, mais il le surpasse de beaucoup en Delices. Les Prairies y sont toûjours diaprées de fleurs. Les Ruisseaux argentins y serpentent par tout avec un doux murmure. Les Fleuves de Lait, de Vin & de Miel y coulent aussi avec abondance. Les Arbres y sont chargez de fleurs & de fruits delicieux qui se baissent d'eux mêmes avec les branches pour être cueillis plus commodément. Quoique l'air y soit toûjours serain, & jamais trop chaud ni trop froid, rien n'est comparable à l'agreable fraicheur des bois sombres & solitaires qui servent de promenades aux habitans de ces Lieux Fortunez. Mille Milliers doi-

du Jardin d'Eden, où ils seront appuyez sur de trés beaux lits. Ils y auront toutes sortes de fruits & de boissons delicieuses, & leurs femmes ne jetteront la vüe sur personne que sur eux. Au chapitre des Ordres. *Ceux qui obeïront aux commandemens de Dieu, auront un lieu de seureté pour reposer avec toutes sortes de fruits dans de beaux jardins arangez sur des lits delicieux avec des verres remplis d'un breuvage agreable au goût qui ne les enyvrera pas. Leurs femmes blanches comme des œufs frais ne jetteront la vüe sur personne que sur eux, ils discoureront ensemble, & l'un d'entreux dira j'avois en terre un compagnon qui me demandoit si je croyois en la resurection, & si aprés avoir été os & poussiere nous ressuciterions, venez avec moi, allons voir ce qu'il fait. Il le verra dans le fond de l'Enfer & lui dira par Dieu peu s'en est manqué que tu ne m'ayes seduit. Sans la grace de Dieu je serois damné comme toi. &c.* Au chapitre des Misericordieux. *Il y a dans ces Jardins des femmes qui ont les yeux trés noirs & le corps trés blanc. Elles sont couvertes de Pavillons & personne ni hommes ni Anges ne les toucheront avant leurs maris. Elles seront appuyez sur des Tapis verds auprés des Ruisseaux bordez de fleurs.*

d'oiſeaux d'un plumage le plus beau qu'on ſe puiſſe imaginer, charment les ſens par une mélodie que les plus doux Inſtrumens & les mieux accordez ne ſçauroient imiter. Tels & mille fois plus grands ſont les plaiſirs que la ſeule Campagne peut fournir, mais ceux que l'on goûte dans les Palais dont ce Païs eſt rempli raviſſent entierement l'imagination quoique ſans la ſurpaſſer. Les moindres Bâtimens y ſont de Porphire & de Jaſde, enrichis par tout d'or & d'argent & garnis de meubles les plus ſomptueux que l'on puiſſe penſer. Pourpre, Soye, Pierreries, rien ni manque, & cependant tout cela eſt peu de choſe au prix des autres voluptez dont joüiront ceux qui y ſeront admis. Ils auront des Coupes pleines de toutes ſortes de Liqueurs d'un goût plus exquis que la Malvoiſie, & d'une odeur plus rare que celle de l'Ambre ou du Baume. De Jeunes Garçons blancs & potellez qui ſeront ſans ceſſe aſſidus à leur rendre ſervice, & enfin des filles Vierges d'une beauté raviſſante, & d'une modeſtie égale à leur beauté. Elles ſeront plus agreables que les Perles ou que les Hyacintes, & auront des yeux auſſi gros que des œufs d'Autruche. Le blanc en ſurpaſſera la neige, & la prunelle en égalera l'ébeine en noirceur ſans rien perdre de ſon éclat étincellant, ni de ſon feu, non plus que de cette aimable pudeur qui leur fera tenir ſans ceſſe les paupierres baiſſées, & ne leur permettra point de les ſoulever tant ſoit peu que pour regarder leur cher & bien aimé Epoux. Que di-

rai-je d'avantage, ils nageront à ſouhait dans la joye & dans les plaiſirs, & ne s'en degouteront jamais. Après des promeſſes ſi flateuſes, faut il s'étonner que Mahomet ait gagné tant d'Eſprits, & que les Turcs ſoient ſi fortement attachez à leur Religion ? J'avoüe encore une fois que pour peu qu'ils fuſſent éclairez des lumieres Divines, ils reconnoîtroient bien l'erreur de tout cela, & dans le fond nous ne pouvons douter que Dieu ne leur en communique abſolument parlant autant qu'ils en ont beſoin pour s'en apercevoir, mais on ne ſe reſout pas facilement à ſe defaire d'une erreur qui fait plaiſir, & telle eſt la foibleſſe de l'homme que bien loin de faire quelques efforts pour ſe deſabuſer, il met tout en uſage pour éviter ce bonheur.

Au reſte pour engager ſes Sectateurs à obſerver plus exactement ſes preceptes & s'attacher avec plus de fidelité à ſa Religion, Mahomet eut l'adreſſe de ne leur faire eſperer les plaiſirs que ſelon qu'ils ſeroient avancez dans le chemin de la perfection, ſans doute à l'exemple des Theologiens Chrêtiens qui tiennent que dans le Ciel il y aura divers degrez de gloire, proportionnez en quelque façon au degré de charité que chacun aura eu dans ce Monde. Suivant donc cette Maxime Mahomet diviſa ſon Paradis. en ſept appartemens, dont la magnificence & les plaiſirs ſont differens. Le Premier Paradis eſt appellé *Genetta ademin*. C'eſt le moindre de tous & celui-qui eſt deſtiné pour les perſonnes d'une Pieté commune. Le ſecond eſt *Genetta Alena*, c'eſt le Paradis des

Pe-

Petits Prophetes. Le Troifiême eft le *Genetta Nayn*. Le quatriême *Genetta Aliena, Lefredoux* auquel prefide *Bir Adam* nôtre Pere commun. Le cinquiême *Genetta Coldy* qui eft la demeure des Docteurs & des gens de Loi qui ont écrit & travaillé pour le maintien de la Foi auffi bien que pour les Martirs. Le fixiême eft nommé *Genetta Elcanor*. C'eft le Paradis des Dervichs, Santons, & autres gens d'une Sainteté de vie peu imitable foit par leur Aufterité ou par d'autres vertus. Enfin le feptiême & dernier de tous eft celui où eft le Thrône de Dieu, & l'arbre merveilleux de Paradis qui eft planté au côté droit du Thrône. Les quatre grands Prophetes, Enoch, Moïfe, Jefus-Chrift, & (*a*) Mahomet, font en ce dernier Paradis, avec tous les Anges les plus éminens, & ils y adorent Dieu continuellement & le loüent en fe profternant fur leurs faces.

Voila les erreurs dont ce peuple abufé fe repaît à tel point que du même œil de compaffion avec lequel nous voyons leur aveuglement, ils confiderent auffi les foibles idées que nos Docteurs s'éforcent de leur donner des douceurs inefables dont Dieu remunere les fiens la haut au Ciel; & ce qu'il y a détonnant c'eft que lors qu'à grand peine nous fouffrons quelque chofe pour la verité, on les voit tous les jours facrifier fans regret

(*a*) L'Auteur de l'Abregé de la foi & de la Religiou des Turcs dont le traité eft inferé parmi les œuvres pofthumes de Mr. Barrow, croit que Mahomet n'eft pas au Ciel & que les Turcs prient pour lui, mais je n'ai rien oui de femblable.

jusqu'à leur propre vie, sur l'esperance d'une felicité illusoire & mensongere. Il est vrai que les Turcs sont élevez & nourris dès leur plus tendre enfance dans un si grand mepris pour la vie qu'ils ne croyent pas perdre beaucoup en la perdant. C'est d'où vient qu'ils courent si determinément vers la Fortune sans faire la moindre attention aux perils qui les menacent, & dans lesquels ils voyent journellement tomber tant de gens, mais il n'est pas moins vrai que ce mepris naît en eux de la vive persuasion où ils sont de jouïr en Paradis des plaisirs qui leur sont promis. Ce n'est pas que la Religion Mahometane, non plus que la Chrêtienne, enseigne à se defaire soi-même : elle exhorte seulement à suporter constamment la mort quand elle arrive, & promet à ceux qui meurent courageusement & avec une pieuse resignation, des recompences dont l'esperance fait d'autant plus d'impression sur leurs esprits qu'elles sont, comme j'ai dit, toutes sensuelles. Mais comme les hommes demeurent rarement dans les justes bornes qu'on leur prescript, ils se sont aisément portez à croire que s'il étoit beau & digne de louange de suporter la mort constamment lorsqu'elle arrive, il étoit heroïque & digne d'admiration de la braver, de la defier, & quelques fois même de la rechercher. Les Turcs ont en cela quelque raport de genie avec les anciens Romains, & avec les Anglois d'aujourd'hui, qui ne font état de la vie qu'autant qu'elle est douce & agreable, & auquels elle devient insu-

insuportable dès qu'elle est trop malheureuse. Sultan Ibrahim Pere de Mahomet IV. fut si sensible au malheur de sa deposition, & le triste état où il se trouvoit reduit lui donna un si grand degoût pour la vie, qu'il fit tous ses efforts pour se l'ôter jusques à se mordre, & à se fraper la tête contre les murailles parce qu'on ne lui avoit laissé aucun instrument dont il se pût servir pour se tüer. Si bien que l'on fut enfin contraint de le faire mourir. L'Histoire de Bajazeth, celui qui fut vaincu par Tamerlan, nous aprend aussi qu'il tenta souvent de sortir du monde par les mêmes voyes quoiqu'inutilement. J'aurai lieu de vous parler encore des sentimens des Turcs à cet égard dans la suite, c'est pourquoi je ne vous en dirai rien d'avantage à present. Cette matiere m'éloigneroit insensiblement de celle de leur Religion.

De l'Enfer.

L'Ecriture Sainte nous represente l'Enfer comme un Abisme profond & tenebreux où les tourmens n'ont ni fin ni relâche, où il y a pleur & grincement de dens, & enfin où le ver ne meurt point, & où le feu ne s'éteint point. Mahomet a suivi precisément les mêmes idées dans son Alcoran, mais pour les rendre plus palpables, il y a ajouté uu grand nombre de circonstances dont l'Ecriture ne fait point mention. Il a fait à cet égard comme nos Peintres qui non contens de depeindre

l'Enfer ſous l'image d'un grand feu, y ont encore ajouté les repreſentations d'une infinité de Tourmens de toutes les manieres qu'ils ont pû ſe figurer, & il ne s'eſt pas éloigné non plus du ſentiment de quelques Theologiens Chrêtiens qui après avoir decidé avec St. Auguſtin qu'il y auroit dans l'Enfer de veritables peines de ſens, parce que le Corps ayant péché avec l'Ame devoit être puni avec elle, ont crû de plus que les ſens & les parties du Corps par le miniſtere deſquels on auroit le plus ſouvent & le plus griévement péché, ſeroient auſſi les plus griévement tourmentez. Mahomet a eu même ceci de favorable dans ſa fauſſe Doctrine, c'eſt qu'en remettant comme il fait la punition & la recompence après la Reſurrection, il n'eſt point embaraſſé à expliquer comment les Ames qui ſont des eſprits peuvent être ſuſceptibles des peines ſenſibles & materielles.

Nous avons vû de quelle maniere Mahomet a decrit le Jour de la Reſurrection, ainſi il n'eſt pas beſoin de rien repeter là deſſus : il ſuffit de dire que l'on donnera à chacun le Livre de compte du bien & du mal qu'il aura fait dans ce Monde. Celui [a] à qui l'on donnera le livre de compte de ſes actions à la main droite, ſera bien heureux, mais celui à qui l'on donnera le même livre de compte à la main gauche, ſera damné & precipité dans le feu d'Enfer. Alors leur viſage deviendra [b] noir, & ſera cou-

[a] Chap. de la Fente.
[b] Chap. de la Lignée de Joachim, & chap. des Troupes.

couvert c d'afliction. d On criera sur eux prenez les Impies, trainez les dedans le feu d'Enfer, versez sur leurs têtes toutes sortes de tourmens. On leur dira goûtez les peines de l'Enfer, vous croyïez être les tout-puissans sur la terre, voila la punition dont vous avez douté. Alors ils seront traînez avec violence vers les Portes d'Enfer. Or l'Enfer a sept e Portes, & sept apartemens, & chaque Porte, & chaque Apartement est destiné pour certaine classe de Pecheurs, comme les sept apartemens du Paradis pour certains ordres de Bienheureux. Quand les mechans seront arrivez aux portes d'Enfer, elles f s'ouvriront d'elles mêmes à leurs yeux, & on leur dira, voilà l'Enfer que vous avez merité. N'y a til point eu de Prophetes ni d'Apôtres pour vous enseigner les commandemens de Dieu, & pour vous prêcher en terre la venüe de ce jour rigoureux, & ils repondront oüi, mais la Parole de Dieu s'accomplit contre les mechans. On leur dira marchez, entrez dedans l'Enfer, vous y demeurerez éternellement; c'est la demeure des superbes. Ce sont les propres Paroles de Mahomet au chapitre de la verité, ce que je remarque pour corriger mes lettres precedentes, où j'avois dit sur la foi de certains Auteurs mal informez, entre lesquels il faut compter à certain égard Thevenot, que les

c Chap. de l'Aveugle.
d Chap de l'ornement.
e Chap. de l'Hegir.
f Chap de la verité.

Turcs aussi bien que les Juifs rejettoient l'éternité de l'Enfer comme injurieuse à la Clemence Divine; mais je me tois laissé tromper par une credulité trop facile, comme vous le voyez ici, & comme vous le pouvez aisément voir par tout l'Alcoran. Du reste si Thevenot s'est trompé touchant l'Eternité de l'Enfer, il a parlé d'ailleurs fort juste sur la nature des Tourmens que les Turcs croyent qu'on y soufrira. Les Infidelles g dit Mahomet seront entourez des flammes de l'Enfer. Ils auront des chemises de feu. L'eau bouillante inondera leurs têtes, le feu brulera ce qui est dans leur ventre & rôtira leur peau. Ils seront batus avec des Masses de fer, & lors qu'ils penseront sortir de ce brasier, ils y rentreront plus avant & seront éternellement tourmentez. Ils bruleront & leur peau brulée sera h changée en une peau nouvelle, afin qu'ils souffrent d'avantage. Ils ne i pouront ni vivre ni mourir. Ils boiront k de l'eau bouillante. Ils ne mangeront que des ronces & des épines. Ils seront extrémement maigres & la faim ne les delivrera pas d'une infinité d'autres malheurs. Ils l seront dans une noire, chaude, & sale fumée, parce qu'ils ont fait les delicats dans le Monde, parce qu'ils étoient paresseux à observer les commandemens de Dieu, & qu'ils demeuroient dans l'énor-

g Chap. de la Batitude.
h Chap. des femmes
i Chap. du haut & Puiss.
k Chap de la Couverture.
l Chap du Jugement.

normité de leurs pechez. Ils mangeront du fruit de Zacon & en rempliront leur ventre. Ils boiront de l'eau bouillante & n'en seront pas moins toûjours alterez. Zacon [m] est un Arbre horrible qui sort du fond de l'Enfer, & qui s'éleve en haut. Ses branches semblent des têtes de Diables, & son fruit bouillira dans le ventre des Damnez, & leur brulera les intestins sans les consumer.

Du Lieu nommé Aaraf.

C'est un tiers lieu situé entre le Paradis & l'Enfer, non pas pour servir de prison ou de Purgatoire; mais seulement pour y placer à jamais ceux qui auront fait autant de bien que de mal & desquels la balance ne trebuchera pas du côté des bonnes œuvres ni du côté des mauvaises, & encore ceux qui n'auront fait ni bien ni mal. Voici de quelle maniere Mahomet parle de ce Lieu au chap. d'Aaraf. Entre les Bien-heureux & les Damnez il y a une separation & un lieu apellé Aaraf ou Limbe, dans lequel sont plusieurs personnes qui connoissent les Bienheureux, & les saluënt: neanmoins ils n'entrent pas en Paradis, encore qu'ils ayent très grand desir d'y entrer. Lorsqu'ils tournent les yeux du côté des Damnez, ils disent, Seigneur ne nous mets pas au nombre des Injustes. Ceux qui sont en ce lieu apellent les Damnez, ils les connoissent à leurs visages & leur disent, A

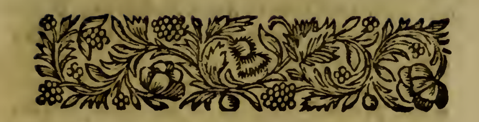
[m] Chap. des Ordes.

quoi vous ont servi vos Richesses, & de vous être élevez contre la foi & contre les commandemens de Dieu ? Voila les Fidelles que vous meprisiez. Vous juriez qu'ils seroient privez de la Misericorde. Dieu leur a parlé & leur a dit, Entrez dans le Paradis, & n'ayez point de peur, vous serez à jamais exempts d'afliction.

Je n'entrerai point plus avant dans l'explication des Articles de foi pour aujourd'hui, parceque cette discution me meneroit trop loin. Ainsi ce sera pour une autre fois. Je suis Monsieur vôtre &c.

De Smirne le .... Avril 1691.





LETTRE III.

De l'Alcoran. De Mahomet & de sa mission. Sentimens des Turcs à l'égard des Chrêtiens, & à l'égard de tous ceux qu'ils croyent être dans l'erreur.



ONSIEUR.

Reprenons sans preambule le fil de nôtre Discours. Nous ne sçaurions ce me semble entrer de meilleure grace en matiere. Nous en étions aux Dogmes ou Maximes de foi, & je vous en ai déja expliqué quelques unes dans ma precedente Lettre. Je vous en expliquerai encore trois en celle ci, aprèsquoi nous passerons à ce qu'il y à d'Historique dans la Religion de Mahomet. La premiere de ces Maximes regarde l'Alcoran & son infaillibilité. La seconde la

Miſſion de Mahomet, & la troiſiême ce que l'on doit croire des Chrêtiens, & de ceux qui par raport à la loi Mahometane ſont dans l'erreur.

L'Alcoran eſt aux Turcs ce que le Nouveau Teſtament eſt aux Chrêtiens, c'eſt à dire la Regle de leur Foi & l'explication des Anciennes Ecritures. En effet ils ne rejettent ni le Vieux ni le Nouveau Teſtament, & ils ne croyent point que Mahomet ſoit venu pour les abolir, mais au contraire pour les accomplir. Je croi vous l'avoir déja dit, ils ne conſiderent point leur Religion comme une nouveauté, ni l'Alcoran comme une Nouvelle Loi, mais au contraire comme une Reformation faite par ordre de Dieu, ſur le pied de la plus ancienne loi, qui eſt diſent ils la loi d'Abraham. C'eſt ainſi que Mahomet s'en explique au Chapître du Conſeil. *La loi que j'ai donnée à Noé, à Abraham, à Moïſe, & à Jeſus, eſt celle que je t'ai ordonné d'obſerver, à ſçavoir de croire en un ſeul Dieu.* Et au chap. de la Mouche à Miel. *Abraham étoit obeiſſant à Dieu, il profeſſoit ſon unité. Il n'adoroit pas les Idoles &c. Nous t'avons inſpiré de ſuivre la loi d'Abraham. Il profeſſoit l'unité de Dieu, & n'adoroit pas les Idoles.* Et encore au chap. de la Lignée de Joachim. *O vous qui ſçavez l'Ecriture ne diſputez pas de la loi d'Abraham à ſçavoir, s'il obſervoit l'ancien Teſtament ou l'Evangile. Ils ont été enſeignez après lui. O vous qui avez diſputé de ce que vous ne ſçavez pas. Abraham n'étoit ni Juif ni Chrêtien. Il pro-*

fessoit l'unité de Dieu. Il étoit vrai Croyant, & n'etoit pas au nombre des Infidelles. Le Peuple & particulierement ceux qui l'ont suivi de son tems comme aussi le Prophetes Mahomet & tous les vrais Croyants ont connu la Verité de la Loi.

Voila les raisons que Mahomet alleguoit pour justifier la nouveauté de sa Doctrine. Il pretendoit remettre toutes les choses de la Religion sur le pied où elles étoient du tems d'Abraham, sans toutesfois en aprouver moins les Legislateurs qui étoient venus depuis; sçavoir Moïse & Jesus Christ, sous la Loi desquels on avoit dû vivre autant de tems qu'il avoit plû à Dieu de faire durer leur Oeconomie.

Pour ce qui est du Livre de l'Alcoran, tous les Turcs tiennent qu'il fut écrit au Ciel quarante ans avant que le Monde fut fait, sur un Rouleau Celeste plus éclatant que le Soleil, & que l'Ange Gabriel en fut l'Ecrivain. Ils ajoutent qu'aussi-tôt après la chute de Belzebut, plusieurs Anges Rebelles ayant eu le bonheur de le voir, & d'en entendre lire quelques versets, furent convertis & retournerent en grace. Ce qu'on en trouve écrit dans l'Alcoran, c'est qu'en effet l'Original en est gardé au Ciel, & que le contenu en fut dicté à Mahomet par chapîtres & à diverses reprises. *L'Alcoran* dit Mahomet au chapître de l'Aveugle *est envoyé pour instruire le Peuple. Il a été Dicté sur le Livre qui est gardé au Ciel auquel honneur & loüanges sont dües* & au chap. des signes Celestes. *Certaine-*

ment l'Alcoran precieux eſt écrit dans le livre qui eſt gardé au Ciel. C'eſt donc une choſe éclaircie parmi les Turcs que l'Original de l'Alcoran eſt au Ciel, mais il n'en eſt pas tout à fait de même touchant la maniere dont il a été tranſlaté en Terre. Mahomet deſaprouvoit même en ſon vivant la curioſité de ceux qui s'en informoient. O *vous qui croyez* dit-il au chap. de la Table. *Ne demandez pas d'avoir la connoiſſance de toutes choſes, vous vous ferez tort à vous mêmes. Ne ſoyez pas curieux de ſçavoir en quel tems l'Alcoran a été envoyé du Ciel. Dieu vous pardonne vôtre curioſité paſſée. Ceux qui ont été auparavant vous, ont eu ſemblable curioſité, & ont été au nombre des Infidelles.* Mahomet avoit de la peine à reſoudre toutes les dificultez que lui faiſoient les Arabes, les Juifs, ou les Chrêtiens de ſon tems, & cela l'engageoit ſouvent à produire de nouveaux chapîtres par leſquels il pretendoit ſe tirer d'affaire comme par des decifions Divines ſur les cas dont il s'agiſſoit. Il en uſoit auſſi de même toutes les fois qu'il arrivoit quelque derangement à ſes affaires, ou quand il prevoyoit un combat, ou quand on lui faiſoit quelque chagrin domeſtique. De ſorte qu'à proprement parler l'occaſion preſente ou la Neceſſité, étoient les ſeules inſpirations qui le faiſoient prophetiſer, ſur tout vers la fin de ſa vie & de ſon Regne. Nous en raporterons dans la ſuite quelques exemples. Pour à preſent il n'eſt queſtion que d'expoſer ſimplement ce que les Turcs croyent

croyent de l'Alcoran & ce qu'on en trouve dans l'Alcoran même. Or ſelon eux ce Livre eſt un Livre divinement inſpiré, merveilleux, infaillible, inimitable, & qui enſeigne à connoître le bien d'avec le mal. On verra tout cela dans les paſſages ſuivans. *Ceux qui ſçavent la Loi écrite te demanderont de faire deſcendre du Ciel un Livre & des Tables écrites. Ils ont demandé à Moïſe des choſes plus grandes & ont dit faits nous voir Dieu de nos yeux.* Chap. des Femmes.

Il n'y a point de menſonge dans l'Alcoran. Il confirme les anciennes Ecritures, & les explique intelligiblement. Ils diſent Mahomet à controuvé ce Livre. Dis leur venez & aportez quelque choſe qui lui reſſemble en Doctrine & en éloquence. chap. de Jonas.

Aſſurement ils diront que tu as controuvé l'Alcoran, & qu'il eſt de ton invention. Dis leur, venez & aportez avec vous une dixaine de Chapitres de vôtre Invention ſemblables à à l'Alcoran en inſtruction & en éloquence &c. Connoiſſez que l'Alcoran eſt deſcendu du Ciel par la permiſſion de Dieu & qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu. Ceux qui obſervent ce que Dieu a ordonné étudient l'Alcoran, & croyent qu'il procede de ſa Divine Majeſté pour enſeigner le droit chemin, & pour obtenir ſa Miſericorde, comme étoit auparavant lui le Livre de Moïſe. chap. de Hod.

Nous t'avons envoyé l'Alcoran, comme nous leur avons envoyé l'ancien Teſtament. Ceux qui ſçavent l'ancien Teſtament croyent en la verité de l'Alcoran. Tu ne l'as pas écrit tu au-

aurois mis en doute ceux qui le veulent aneantir. Certainement il contient & enseigne intelligiblement les commandemens de la Loi. Personne ne l'abjure que les Infidelles. Ils ont dit, nous ne croirons pas en ce Livre si Dieu ne fait en lui quelque miracle. Dis leur, les miracles procedent de Dieu. Je ne suis Envoyé que pour prêcher les Tourmens de l'Enfer. Ch p. de l'araignée.

Aportez moi un Livre envoyé d Ciel auparavant l'Alcoran, qui contienn comme l . ce qui est resté de la Doctrine de ce. x qui nou ont precedez chap. de Hecaf.

Souviens toi de prêcher l'Alcoran, tu n'es pas ingrat de la grace de Dieu, tu n'es pas Demoniaque. Dirent ils que tu n'es qu'un Poëte faiseur de rime. Qu'ils ne faut attendre de toi que les fables des Sciecles passez. &c. chap. de la Montagne.

Mahomet avoit une grande confiance au stile éloquent & sentencieux de son Alcoran, & encore aujourd'hui les Turcs soutiennent qu'il est inimitable en eloquence. Ils l'étudient avec un soin si grand que la plûpart le sçavent par cœur. C'est le premier & le seul livre que les Enfans lisent à l'Ecole, & quand l'un d'entreux a achevé de le lire, il traite les autres. Ils ont un grand soin d'empêcher qu'il ne soit alteré en aucune maniere, & leur precaution (*a*) à cet égard

(*a*) Cela étoit d'autant plus à craindre en ce tems là, que l'on n'avoit point encore l'usage de l'impression, & en effet il n'y a guéres de livres anciens qui soient parvenus jusqu'à nous dans leur pureté originale. La plûpart ont été tronquez, ou alterez. Les Autheurs qui écri-

égard eſt allée juſques à compter, non ſeulement les chapitres mais auſſi les verſets, les mots, & les lettres. De ſorte qu'il ſeroit impoſſible à qui que ce fût d'y rien changer à preſent ſi ce n'étoit en le traduiſant, mais ils ont encore pourvû à cela en reprouvant toutes ſortes de Traductions. Thevenot remarque qne les Turcs tiennent les Perſans pour Heretiques, en partie parce qu'ils ont traduit l'Alcoran en leur Langue. Je croi qu'il s'eſt un peu trop avancé, mais il auroit parlé juſte s'il s'étoit contenté de dire que cette traduction faiſoit le ſujet d'un dès plus aigres reproches des Turcs contre les Perſans.

Ce Livre contient non ſeulement tout le Droit Canonique & civil, mais encore la cor-

écrivoient alors envoyoient tous les jours des exemples, & dans la crainte que la même choſe n'arrivât à leurs ouvrages, ils les finiſſoient ſouvent par une imprecation contre ceux qui y ajouteroient ou retrancheroient quelque choſe, ou qui les altereroient en quelque maniere que ce pût-être. Quelques fois auſſi les Copiſtes le faiſoient de leur chef & il y en a une ſemblable à la fin de St. Irenée en quelques exemplaires. Bien des Sçavans ont crû même que celle qu'on trouve dans l'Apocalipſe chap. 22. v. 18. & 19. étoit de cette nature ſe fondant ſur le raport d'Ariſtée qui dit, *qu'après que la verſion des Septante fut faite, Demetrius perſuada aux Juifs, de faire une imprecation contre ceux qui y changeroient, ajouteroient, tranſpoſeroient ou oſteroient quelqne mot.* Voſſius dans ſes obſervations ſur Pomponius Mela, & Grotius en quelque endroit de ſes ouvrages ne paroiſſent pas éloignez de ce ſentiment. Ce qu'il y a de certain c'eſt que cette precaution toute ſage qu'elle fût n'avoit pas toûjours ſon effet, & c'eſt ſans doute ce qui a empêché les Turcs de s'en ſervir. Celle de compter les mots & les lettres comme ils font, eſt infiniment plus ſeure ſur tout dans un ouvrage en vers.

correction, & rectification du vieux & du nouveau Testament que l'on pretend avoir été alterez par l'ignorance des Copistes & par la malice des Docteurs Juifs ou Chrêtiens, de sorte que l'on ne sçauroit plus en entendre le vrai sens qu'en y supleant avec l'Alcoran. C'est d'où vient que l'histoire sacrée n'est point la même parmi les Turcs que parmi nous, quoiqu'ils admettent tout le vieux & nouveau Testament. Mahomet avoit pour but de satisfaire les Rabins Juifs & le Peuple Chrêtien, & dans cette vûe il observa de canoniser un grand nombre de fables qu'il avoit tirée du Talmud, ou recueillies de la Tradition populaire parmi les Chrêtiens. Ne vous ai je pas dit que sa Politique avoit été de prendre par tout, & de flater toutes sortes de Sectes pour se les rendre favorables.

Un des Dogmes les plus severement & les plus frequemment enjoints dans l'Alcoran, c'est la foi à la Mission de Mahomet en qualité de Prophete & d'Apôtre de Dieu. On l'y trouve en plus de cent endrois differens, & il ne faut pas s'en étonner puisque c'étoit le point fondamental de toute sa Doctrine. Les Turcs croyent certainement que Mahomet est le Paraclet (*a*) promis. Ils expliquent en sa faveur tout ce que Jesus-

(*a*) Ils ne font en cela que suivre Mahomet qui s'étoit lui même proposé aux Peuples de son tems pour le Paraclet. Telle fut la ruse de Montanus le Phrigien, Autheur des Cataphriges, & telle a été depuis un siecle celle d'un certain Grec nommé Pierre qui se mêloit de Prophetiser & qui pretendoit s'établir une Royauté dans la Morée sous pretexte de Religion.

Jesus-Christ à dit de cet EspritConsolateur. Et parceque les Chrêtiens ne veulent pas reconnoître l'onction ni la mission de ce pretendu Prophete & qu'au contraire ils n'en parlent qu'avec horreur & mépris, les Turcs regardent en revanche les Chrêtiens comme des ennemis de leur Loi, de leur Prophete, & de Dieu même, & par consequent dignes d'être exterminez de dessus la face de la Terre. C'est dans cet esprit que Mahomet dit au chap. de l'épée. *Lors que vous vous trouverez avec des Infidelles, Tuez les, coupez leur la tête, liez les, mettez les dans les fers, faites les Esclaves, & les gardez prisonniers ou leur faites payer rançon selon que vous jugerez à propos. Enfin ne leur donnez point de relâche, & ne cessez point de les persecuter, jusques à ce qu'ils ayent mis les armes bas, & se soient soumis à vous.* C'est aussi par cette raison & sur ce precepte qu'en Turquie, lors qu'un Chrétien à dit quelque parole contre Mahomet ou contre sa Loi, il faut qu'il meure, où qu'il se fasse Turc en reparation de son crime. En un mot la simple denegation de la Mission de leur Prophete, est ce qui fait parmi les Turcs l'Heresie damnable, & ce qui declare un homme, ou une Nation proscripte. Je ne sçai Monsieur si je m'explique assez pour me faire entendre, mais je veux dire què pour encourir en Turquie les peines portées par cette cruelle sentence que je viens de citer, il ne suffit pas d'être (*a*) Chrêtien, mais il faut

(*a*) Mahomet dit au chap. de la Couversion, *Si les Infidelles vous demandent quartier, donnez leur quartier, afin*

faut être ce qu'ils appellent Blaſphemateur & ennemi de Mahomet, ce que la plûpart de nos Auteurs n'ont point voulu expliquer. Je remarque même que le ſentiment contraire prevaut tellement en Europe que perſonne ne s'aduiſe de le revoquer en doute. Chacun y regarde les Turcs comme des Bêtes feroces alterées de ſang, & qui croyent que c'eſt faire ſervice à Dieu que de tüer tout ce qui n'eſt pas d'une même Religion qu'eux. Cependant c'eſt leur faire injuſtice & d'euſſai je faire élever cent murmures contre moi, je ne ſçaurois m'empêcher de dire en faveur des honnêtes Turcs que leur Religion, toute fauſſe qu'elle eſt, n'eſt pourtant pas ſi depourveüe de charité qu'on vous le fait à croire par delà. L'on peut-être Grec, où Juif où Catholique dans toute l'étendüe de l'Empire Turc, avec cent fois plus de liberté & de ſeureté, que Proteſtant en France, en Eſpagne, où en Italie. Payez exactement les Taxes ordinaires, ſoyez retenu dans vos

afin qu'ils aprennent la parole de Dieu. Et ailleurs *J'enſeigne les Miſteres de la parole de Dieu à ceux qui les ſçavent comprendre. S'ils contreviennent à leurs promeſſes, S'ils inquietent ceux de vôtre religion, tüez leurs Chefs comme perſonnes ſans Foi, peut-être qu'ils mettront fin à leur impieté.* Et encore, *Combatez ceux qui ne croyent pas en Dieu ni au Jour du Jugement, ni qui ne defendent pas de faire ce que Dieu à defendu.* Or voici le moyen de diſtinguer ceux là d'avec les autres, *Nous avons ordonné*, dit-il, au même Chapitre de la Converſion, *que ceux qui porteront de l'eau fraiche aux Pelerins, & ceux qui viſiteront le Temple de la Meque, ſeront du nombre de ceux qui croyent en Dieu & au jour du Jugement.*

vos diſcours, modeſte dans vos habits, & humble dans vos converſations avec les Turcs. Enfin ſuportez patiemment la ſervitude dans laquelle vôtre qualité de Chrêtien vous à fait naître, & très certainement vous n'aurez rien à craindre des violences Turqueſques ſur le chapitre de la conſcience. J'oſe dire plus, & je ne crains pas de trop avancer, parceque je ſuis ſeur de mon fait, il n'y a point de bon Turc qui ne fût obligé à prendre vôtre defence ſi l'on vouloit vous forcer à renoncer à vôtre Religion, ni ayant rien au monde de plus libre que la Conſcience ſelon les Turcs. Auſſi l'Alcoran ne condamne point les Chrêtiens à la damnation entant que Chrêtiens. Il n'y condamne pas même les Juifs, ni les Samaritains pourvû qu'ils vivent bien. *Tout ceux qui croiront, Chrêtiens, Juifs, où Samaritains*, dit Mahomet au Chapitre de la Vache, *ceux dis je qui croiront en Dieu, & au jour du Jugement; & qui feront de bonnes œuvres, ſeront recompenſez par leur Seigneur, & ſeront exempts de peur & d'affliction au jour de la Reſurection.* & au chap. de la Fable. *Les Juifs, les Samaritains, les Chrêtiens, & tous ceux qui auront fait de bonnes œuvres, ſeront exemps d'affliction. Il n'y a rien à craindre pour eux au Jour du Jugement.* Ajoutez à cela le Traité de Paix que ce faux Prophete fit avec les Religieux du Mont Carmel qui traitoient au nom de toute la Nation Chrêtienne, & dont Mr. Ricault nous a donné une Traduction dans ſon Hiſtoire de l'Empire

pire Ottoman, & vous conviendrez qu'il y a bien de la passion & de la prevention dans l'esprit de ceux qui écrivent que la Loi des Turcs leur permet de tüer les Chrétiens ou de les opprimer. Vous y trouverez cette clause entre plusieurs autres très avantageuses. *Un Evesque ne sera point ôté de son Diocese, ni aucun Chrêtien contraint à renoncer sa foi, ni aucun Moine sa profession, ni aucun Pelerin ne sera troublé en faisant son pelerinage, ni aucun Religieux dans sa Celule. On ne pourra point non plus ruiner leurs Temples, ni les changer en Mosquées, parce que celui qui fait cela, rompt la presente Alliance de Dieu, s'opose à son Messager, & rend nul le Testament Divin.* Je n'ai jamais apris ni ouï dire qu'ils ayent violé hautement & sans cause, aucune de ces conditions. Il ne faut que se taire, ou si l'on veut parler, s'abstenir au moins de medire de la Religion & du Gouvernement. Cela est il si dificile? Je voudrois bien sçavoir si en Italie & en Hollande, ou les Juifs sont tolerez, quelqu'un de cette Nation s'avisoit de blasphemer en presence des Chrêtiens contre Jesus Christ ou de crier contre le Gouvernement: je voudrois bien sçavoir dis-je si on ne le puniroit pas, & si l'on n'auroit pas droit de le faire? C'est la même chose en Turquie à l'égard des Chrêtiens, avec cette seule difference que les Turcs étant généralement parlant fort zelez ne souffrent jamais rien de semblable dès qu'il vient à leur connoissance, & que l'Europe est pleine de Libertins qui

ne

ne prennent guéres de part à ce qui se dit de Nôtre Sauveur.

Cet Article de l'Alcoran par lequel Mahomet confesse que les Chrêtiens vivant bien peuvent esperer un Paradis selon leur merite, vous aidera à distinguer en quoi les Turcs font consister la qualité d'Infidelle: car il ne faut pas penser qu'ils croyent que les infidelles entreront en Paradis. Aussi comme je vous ai dit, un Infidelle n'est pas celui qui fait profession d'une autre Religion que de la leur, mais seulement *celui qui nie l'unité de Dieu & la Mission de son Prophete Mahomet.* Voilà Monsieur très certainement les deux seuls points qui dans leurs Echoles font la marque, & le simbole des Musulmans, c'est à dire Fidelles. De sorte que si à Constantinople ou en quelque lieu du Monde que ce pût être, il se rencontroît un Chrêtien fort attaché à Jesus Christ, qui se laissât persuader que Mahomet venu depuis Jesus Christ seroit veritablement le Paraclet & le Consolateur promis, & qui avec celà voudroit ne point insister sur la Trinité des personnes en Dieu, ni sur la Divinité de Jesus Christ, il seroit tenu pour un vrai Croyant. Remarquez bien s'il vous plaît que quand je dis ne point insister, j'entends se tenir renfermé dans les bornes d'une humble & pieuse ignorance qui faute de lumiere sur le fait, n'ose ni rejetter, ni recevoir, & s'en raporte à la verité, & en cela je me conforme au texte même de l'Alcoran qui dit au chap. de la Table.

Il

Il assemblera un jour ses Prophetes & ses Apostres & leur dira; Qu'avez vous repondu quand on vous a interrogez de mon unité? Ils diront Seigneur nous sommes des Ignorans: tu es le seul qui sçait tout. Les Turcs font une profession toute particuliere de cette espece d'ignorance humble, & il arrive rarement qu'aucun de leurs Docteurs donne une consulte ou une Decision même en matiere de Foi, sans y ajouter cette clause *Dieu le sçait mieux.* Il y a même une Secte entr'eux qui n'est guéres plus decisive sur toutes sortes de choses que l'étoit celle des Pirroniens, & cette Secte ne laisse pas d'être tenüe pour Ortodoxe.

Outre cette Secte qui est particuliere, il y en a quatre générales qui partagent la Religion Mahometane selon les Nations, celle des Turcs, celle des Arabes, celle des Afriquains, & celle des Malechites habitans de l'Arabie, & ces quatre là en embrassent un nombre prodigieux d'autres, sans neanmoins diviser ce grand Corps par aucun Schisme, quoique leurs sentimens soient assez differens, & même assez oposez.

Tous ces Sectaires parlent les uns des autres avec beaucoup de moderation, se trouvent indifferemment aux Assemblées communes, & dans les Disputes ne s'abandonnent jamais à aucun emportement condamnable. Ils se traitent en freres enfin, & cela seulement parce qu'ils conviennent d'un même Principe qui fait leur Confession de Foi sçavoir, *qu'il n'y a qu'un Dieu & que*

& que Mahomet est son Prophete. Je ne sçaurois vous dire precisément le nombre ni le nom de toutes ces Sectes. Il y en a tant que les Turcs ne le sçavent pas eux mêmes. Ce n'est pas que selon une vieille Tradition il ne soit fixé à soixante treize, mais il ne s'en faut pas raporter à cela, & je croi que si l'on avoit bien compté, il s'en trouveroit du moins soixante treize au dela.

Cette Charité amirable qui regne entre toutes ces Sectes, ne s'étend pas neanmoins jusques sur les Persans. Les Turcs les regardent avec la même horreur & avec le même mepris qu'ils ont pour les Chrêtiens. Cependant les Persans conviennent de l'unité de Dieu avec autant de rigidité que les Turcs, & ne nient pas la Mission du Prophete Mahomet, mais ils ont fait Schisme volontairement, & se sont separez des Turcs pour faire une Societé, & une Monarchie à part. Ils ont même pretendu que l'Empire Ottoman fût une dependance de cette Monarchie, du moins à l'égard du spirituel, & à cause du Pontificat qui est attaché à la dignité de Roi de Perse depuis Ismaël, ce que les Turcs ont consideré comme un attentat impie & sacrilege. D'ailleurs ce sont des Nations si opposées dans leurs interêts, si jalouses l'une de l'autre, & si souvent en guére à cause de leur voisinage qu'il est comme impossible qu'elles n'ayent pas une extrême aversion l'une pour l'autre. Il n'en faut pas tant pour allumer une haine mortelle, & irreconciliable entre

deux peuples, qu'elle ne doit elle donc point être lorsque la Religion s'y trouve mêlée. Dès lors on croit tout legitime, on canonise toutes ses passions, & les excès les plus inhumains deviennent des actions loüables & pieuses. Le plus determiné Scelerat est alors le plus grand Serviteur de Dieu. C'est ce que l'Histoire de nos jours, celle du Siecle passé, & en un mot, celle de tous les tems doit nous avoir suffisamment apris. C'est aussi precisément ce qui est arrivé entre les Turcs & les Persans. Ils se sont excommuniez reciproquement par plusieurs Anathêmes publics, ils se sont declarez heretiques damnables, ennemis de Dieu & indignes de joüir de la lumiere du jour. Ces derniers ce sont même engagez (par un aveuglement assez ordinaire à ceux qui sont possedez d'une grande passion, & par une envie demesurée de s'éloigner de leurs ennemis le plus qu'ils pouroient sans renoncer entierement au Mahometisme,) ils se sont dis-je engagez dans le maintien de certaines Thêses dont ils ont été peut-être étonnez dans la suite, & desquelles toutesfois la passion les a empêchez de se retracter. L'une de celle là, c'est que Hali quoique simple Disciple de Mahomet avoit reçû du Ciel des Dons que son Maître n'avoit pas, entre lesquels ils comptent celui de Prophetie. Ils soutiennent aussi avec chaleur que l'Alcoran est de lui même si Misterieux que les simples lumieres naturelles ne sçauroient y penetrer, mais que Hali obtint de Dieu pour lui & pour ses

Suc-

Succeſſeurs Caliphes ou Sophis les inſpirations neceſſaires pour l'interpreter, & qu'ainſi pour en entendre le vrai ſens il faut avoir recours aux interpretations de Hali, & des ſiens. Sur cela les Turcs ſe recrient aux Impies, & aux Blaſphemateurs, diſant que l'Alcoran eſt clair & intelligible à tout le monde du moins dans les choſes neceſſaires à Salut, & qu'il eſt écrit d'un ſtile également noble & facile, ſur quoi ils citent Mahomet lui même. Ils ajoutent que les Perſans l'ont changé & alteré dans la traduction qu'ils en ont faite, & ils les accuſent même d'y avoir retranché beaucoup de choſes. C'eſt par cette raiſon que les Turcs ont tant d'horreur pour les Alcorans de Perſe, qu'ils feroient même conſience de les lire. Amurat IV. n'étoit pas un Prince fort devot, mais il ne laiſſoit pas d'être ſcrupuleux là deſſus, & l'Hiſtoire nous aprend que dès qu'il ſe fut rendu Maître de Babilone, un de ſes premiers ſoins fut de faire la recherche de tous les Alcorans Perſans qui étoient en cette Ville, & qu'il les fit bruler en ſuite à Conſtantinople par ſentence du Muphti.

Ce n'eſt pas tout, les Perſans depitez de ce qu'on leur alleguoit des paſſages formels tirez des écrits de Homar, Oſman, & Abbubeker, oſerent bien ſoutenir que ces trois Amis de Mahomet qui lui avoient aidé à établir ſa Loi & à la rediger par écrit, n'étoient que des Docteurs Apocriſes dont l'autorité pouvoit à peine atteindre à la probalité, & ne craignirent

pas de ſoutenir qu'il y a des Chapitres entiers dans l'Alcoran, aux quels on n'eſt pas obligé d'ajouter foi. De ces erreurs capitales qui les differencioient déja ſi notablement des Turcs, ils ont paſſé peu à peu par un eſprit de contradiction & d'animoſité en pluſieurs autres moindres, comme par exemple de negliger la Circonciſion, l'Abdeſt, l'Abſtinence du vin, & celle des viandes defendües. A la fin la haine croiſſant toûjours de plus en plus entre les deux Nations, & leur paſſion leur faiſant perdre toute meſure, ils l'ont pouſſée de part & d'autre juſques au mépris reciproque de leurs Docteurs & des choſes qu'ils eſtiment les plus Saintes. C'eſt tout vous dire qu'à preſent les Perſans parlent mal de Mahomet, maudiſſent ſes trois amis & foulent aux pieds la couleur verte, & que les Turcs en recompence traitent ſouvent Hali d'Heretique, & les Caliphes ſes Succeſſeurs d'ennemis declarez de Dieu. A tous ces legitimes & réels ſujets de plainte, la Paſſion leur en ſuggere, mille autres qui ſont purement imaginaires, afin d'avoir plus de droit de ſe haïr. C'eſt la coûtume dans toutes les Religions oppoſées que de ſe charger mutuellement de fauſſes accuſations, & de pouſſer la haine juſqu'à l'excès. Combien voyons nous de gens en France qui diſent j'aimerois mieux être Turc que Huguenot, & combien parmi les Reformez qui diſent pareillement j'aimerois mieux être Turc que Papiſte. Les premiers nous veulent faire accroire

croire que nous haïssons les Sts. & la Vierge parce que nous ne les adorons pas, & en revanche souvent nous voulons leur persuader, qu'ils adorent les Images, parce qu'en faisant leurs prieres ils preferent le lieu où elles sont placées à un autres qui est vuide, & qui n'offre à leurs yeux aucun objet capable de fixer leur attention, & rechaufer leur zele. J'ai vû un livre écrit exprès pour prouver que les Catholiques ne croyent ni au Pere, ni aux Fils, ni au Saint Esprit. C'est ainsi que le Pere Copin a voulu faire passer les Moines de la Thebaïde pour Eutichiens quoique tout le Monde les trouve Ortodoxes sur le même point. Avoüons qu'il y a bien du levain de malice dans le cœur de l'homme, & pour parler avec l'Ecriture qu'il *est desesperément cauteleux & malin.*

Si vous voulez sçavoir quelque chose au delà de ce que je viens de vous dire touchant le Schisme des Persans, vous pourrez consulter les diverses Relations de la Perse qui ont été imprimées, & aussi la Sentence du Mouphti des Turcs rendüe contre les Persans. C'est une piece Autentique de laquelle vous pourez tirer beaucoup de lumieres. Vous la trouverez dans Riccaut, Histoire de l'Etat present de l'Empire Ottoman, & vous me permetrez de vous y renvoyer, mon dessein n'étant nullement d'entrer dans l'examen de la Religion Persane en particulier. Je ne vous en ai parlé que par occasion, & même je ne croyois pas vous en dire tant que je vous

en ai dit. Adieu Monsieur il est tard; & la plume me tombe des mains je suis &c.

De Smirne. le..... Avril 1691.



LET-



LETTRE IV.

Abregé de l'Histoire sacrée selon les Turcs.

MONSIEUR,

Je vous ai promis que je vous entretiendrois aujourd'hui de ce qu'il y a d'Historique dans la Religion Mahometane. Je vais vous tenir parole, & j'espere que vous ne serez pas mal diverti. N'attendez pourtant pas que je vous dise tout. Je ne suis pas assez bien instruit pour cela, & d'ailleurs si j'entreprenois de vous donner un Recueil exact de toutes les réveries que les Docteurs Turcs ont écrit là dessus j'aurois besoin, non pas d'une lettre, mais de plusieurs grands & longs volumes. Je me contenterai donc de vous expliquer ici les plus grossieres difference qui se trouvent entr'eux & nous, sur l'Histoire du vieux & du nouveau Testament, & afin que vous

ne puissiez douter de la sincerité de mon recit, je vous declare de nouveau que je me servirai toûjours des mêmes expressions qui sont couchez dans l'Alcoran ou dans les Livres de leurs Docteurs. Du reste vous me permetrez, s'il vous plaît, de vous renvoyer à ce que je vous ai dit dans ma lettre precedente touchant l'Alcoran, & la ferme foi que tous les Turcs ont pour tout ce qui est écrit en ce Livre.

Dieu créa au commencement les Anges, & se servit pour cela de la flamme du feu la plus pure. Il créa ensuite les Cieux & la Terre par la vertu de sa seule parole, car quand il veut quelque chose, il dit *a* sois, & elle est. Il ne les créa pourtant pas tous ensemble ni en un moment, mais en six jours, & le septiême tout étoit déja créé. Il créa premierement la Terre en deux jours qui selon Gelaldin furent le Lundi & le Mardi, il éleva les Montagnes & donna à chaque Region ses particularitez aussi en deux jours, & il créa les Cieux avec le Soleil, la Lune & les Etoiles en deux autres Jours. Gelaldin veut que ce fût le Jeudi & le Vendredi. Il dit ensuite au *b* Ciel & à la Terre vous m'obeïrez par force ou par amour, & ils repondirent Seigneur nous serons obeïssans à tes commandemens. Au reste les Turcs croyent que la Terre est *c* immobile & qu'il y a *d* sept Cieux l'un sur l'autre

a Alcor. chap. de la Vache.
b Alcor. chap. de l'explication.
c Alc. chap de Locman.
d Ac. chap. de l'explication, & des vrais Croyans, & encore chap. de la Vache &c,

re. Dieu créa en ſuite Adam du limon de la terre, & il en parla aux Anges leur diſant.

Je [e] veux créer un Vicaire en terre, & ſur ce que les Anges repondirent, metras tu en terre celui qui la foüillera, & qui y repandra le Sang, pendant que nous exalterons ta gloire, & te ſanctifierons, Dieu leur dit je ſçai ce que vous ne ſçavez pas.

Je [f] créerai l'Homme du limon de la Terre. Je ſoufflerai contre lui pour lui donner la vie. Il leur dit encore, proſternez vous devant lui & l'adorez. Tous les Anges obeïrent auſſi-tôt excepté Belzebuth & ceux de ſa Secte. Dieu lui demanda. Qui t'a [g] empêché d'adorer Adam lorſque nous te l'avons commandé? & il repondit je ſuis plus que lui, tu m'as créé de feu, & tu as créé l'homme de la boüe de la Terre. Alors Dieu lui dit ſors du Paradis, il n'eſt pas l'habitation des orgueilleux, tu ſeras au nombre de ceux qui ſeront remplis d'ignominie, & tu ſeras maudit juſques au jour de la Reſurection des morts. Le Diable repondit laiſſe moi juſqu'au jour de la Reſurrection des morts, & ne me donne ta malediction que juſqu'au jour du jugement: mais Dieu lui dit tu ſeras maudit juſques au jour nommé. Seigneur dit le Diable je tenterai toutes les Creatures, parce que tu m'as tenté, je les ferai deſobeïr

 à tes

[e] Alc. chap. de la Vache.
[f] Alc. chap. de l'Hegire.
[g] Alc. chap. des Gratificat & de l'Hegire.

à tes commandemens excepté ceux qui se fieront en toi, & qui se resigneront à ta divine volonté. Dieu dit c'est le droit chemin. Tu n'as point de pouvoir sur les gens de bien qui suivent ma loi, mais seulement sur les Infidelles auquels l'Enfer est preparé. Và sors du Paradis, tu seras abhorré de tout le Monde, & privé de ma Misericorde. Cependant Dieu [h] manifesta les noms de toutes choses à Adam qui les enseigna aux Anges, auxquels Dieu dit declarez moi les noms de toutes ces choses que j'ai créées si vous les sçavez, & ils repondirent loüange est düe à ta Divine Majesté. Nous ne sçavons que ce que tu nous as enseigné, tu es seul sçavant & sage. Ce sont les propres termes de l'Alcoran, surquoi il est necessaire de remarquer que les Turcs croyent que ces noms contenoient une claire explication des Vertus, qualitez & proprietez de toutes les choses créées, & qu'Adam en aprenant ces mêmes noms, aquit aussi toute la science. Adam devenu ainsi plus sçavant que tous les Anges ensemble, Dieu lui dit, ô Adam declare leur le nom des choses que j'ai créées, ce qu'Adam fit, après quoi Dieu dit aux Anges, ne vous dis je pas que je sçai ce qui n'est point sçû ni aux Cieux ni en la Terre & que je sçai tout ce que vous manifestez & tout ce que vous tenez de plus secret. Dieu se retourna ensuite vers Adam & lui dit, Adam [i] habite avec ta femme

[h] Acor. chap de la Vache.

[i] Alcor. Chap. de la Vache, & des Limbes.

me dans le Paradis, & y mange de tout ce qui tagréera, mais n'aproche pas de cet Arbre, autrement tu feras toi & ta femme au nombre des injuftes : fouviens toi que le Diable eft ton ennemi & l'ennemi de ta femme. Il fera fes efforts pour vous rendre miferables, & pour vous faire fortir tous deux du Paradis où vous n'avez ni faim, ni foif, ni chaud, ni froid. Le Diable ayant ouï cela vint à eux & leur dit, Dieu vous à defendu de manger du fruit de cet Arbre, afin que vòus ne foyez pas Anges & Eternels & leur a juré qu'il difoit la verité. Adam & fa femme le crurent & connurent leur nudité après qu'ils eurent mangé du fruit de cet Arbre, ils prirent des feuilles du Paradis, & fe couvrirent car ils avoient honte en fe regardant l'un l'autre. Alors le Seigneur les appella, & leur dit. Ne vous ai je pas defendu de manger de cet Arbre? Je vous dis à tous deux que le Diable eft vôtre ennemi découvert, & ils repondirent Seigneur nous t'avons offencé & fait tort à nos ames, fi tu n'as pitié de nous nous ferons au nombre des Damnez. Ils demanderent pardon de leur faute, & Dieu leur pardonna parce qu'il eft clement & mifericordieux. Il les chaffa neanmoins du Jardin, & leur dit defcendez, fortez tous du Paradis ennemis les uns des autres. Vous habiterez en terre jufques au tems ordonné, vous y vivrez & mourez, & fortirez de la Terre au jour du Jugement. Il vous viendra ci-après un Guide de ma part.

Ceux qui le ſuivront ſeront delivrez de peur & d'affliction au jour du Jugement, mais ceux qui ſeront Impies & qui celeront mes commandemens brûleront éternellement dans le feu d'Enfer. C'eſt au chap. de la Vache que cette promeſſe eſt remarquée. Les Turcs l'interpretent tous en la perſonne de Mahomet qui eſt diſent ils ce Guide infaillible que l'on ne peut quiter ſans ſe jetter dans l'erreur. Ils diſent même ſur la foi d'une tradition écrite au livre de la Zune, livre qu'ils n'eſtiment guéres moins Saint que l'Alcoran, que Dieu parla à Adam le neuviême jour après qu'il fut créé, le Soleil êtant couché & que comme Adam fut ſurpris d'une ſi grande lumiere, Dieu lui dit O! Adam la grande lumiere qui t'éblouït eſt un ſigne de celle qui naîtra de toi par mes Prophetes en la perſonne de mon fidéle Envoyé Mahomet dont le nom eſt au Ciel Ahmed, car ſon cours ſera lumineux, commme celui du Soleil & il convertira toutes les Nations. A ces mots Adam tomba ſur la face en terre & adora Dieu, mais il étoit ſi ſupris de cette grande promeſſe qu'ils n'oſoit la croire, & ce fut pourquoi Dien en voulut paſſer un contract avec lui par la main de l'Ange Gabriel.

Cependant Adam engendra des enfans, & voici comment l'Alcoran rapporte le k meurtre d'Abel par Cain. Ces deux fils d'Adam ſacrifioient à Dieu, mais le ſacrifice de l'un étoit agréé, & celui de l'autre ne l'étoit pas. Caïn en fut depité contre ſon fre-

re

k Chap de la Table.

re & le menaça de le tüer. Abel repondit, Dieu reçoit les Sacrifices & les Holocaustes de ceux qui ont sa crainte devant les yeux. Certainement si tu étends ta main pour me tüer, je n'étendrai pas la mienne pour te mal faire. J'ai peur du Seigneur de l'Univers. Si tu te charges du meurtre de ma personne avec tes pêchez passez, tu iras en Enfer où seront châtiez les injustes. Mais tout cela ne toucha point Caïn, le meurtre de son frere lui paroissoit facile & avantageux, ce qui fit qu'il le tuâ. Dieu envoya aussi-tôt un Corbeau qui fit une Fosse en terre, & qui lui montra la façon d'énsevelir le corps de son frere. Alors il dit, plût à Dieu que j'eusse été foible & impuissant, que ne suis je semblable à ce Corbeau? Il faut ensevelir le corps de mon frere, & il fut repentant de sa faute. A cause de ce meurtre Dieu ordonna aux Enfans d'Israël que celui qui tüeroit une personne innocente seroit puni comme s'il avoit tüé tout le monde, & que celui qui donneroit la vie à une personne innocente seroit recompencé comme s'il avoit donné la vie à tout le monde.

Du deluge, & de quelques Prophetes qui vinrent après Noé.

Les Turcs reconnoissent pour vrais Prophetes tous les Saints Personnages dont il est parlé dans le vieux & dans le Nouveau Testament nommément Enoch, Noé,

Abraham, Loth, Isaac, Jacob, Joseph, Job, Moïse, Aaron, David, Salomon, Elie, Josüé, Jonas, Zacharie, St. Jean, & Jesus Christ, mais ils y en ajoutent un grand nombre d'autres dont l'Ecriture ne fait point mention, comme Hod, Salhé, Chaïb, & Ismaël qu'ils mettent au nombre des Prophetes. Noé vêcut selon eux neuf cent cinquante ans sur la terre & prophetisa le Deluge aux hommes de son tems qui étoient devenus Idolâtres. Il leur disoit O [l] peuple, si le sejour que je fais avec vous, & si la predication des commandemens de Dieu vous importune, sachez que tout mon appui est en Dieu. Assemblez vos Docteurs avec vos Idoles, & ne cachez pas ce que vous faites. Allez où vous voudrez, vous ne trouverez personne qui vous protege si vous meprisez mes instructions. O! [m] peuple je vous prêche les peines de l'Enfer. Adorez un seul Dieu & le craignez. Obeïssez moi, il vous pardonnera vos pêchez. Il differe vôtre châtiment jusques à jour nommé, & ne le retardera pas lorsque son heure sera venüe, si vous la sçaviez vous vous convertiriez. Les Chefs du Peuple lui repondirent O! [n] Noé, tu es dans une grande erreur, & il repliqua je n'erre pas, je suis Messager Envoyé de Dieu pour vous prêcher sa volonté. Je vous donne des avis très salutaires. Dieu m'a enseigné ce que vous

l Alc. chap. de Jonas.
m Alcor. Chap de Noé.
n Chap. des Limbes.
o Chap. de Hod.

vous ne ſcavez pas, Trouvez vous étrange qu'il vous envoye ſes commandemens par la langue d'un homme comme moi, pour annoncer les tourmens de l'Enfer ? Craîgnez Dieu & il vous pardonnera. Les Chefs lui dirent O ! Noé. Il y a longtems que nous diſputons enſemble. Fais nous paroître les peines que tu nous prêches, ſi tu es veritable. Dieu, dit-il, vous les fera voir quand il lui plaira, vous ne les éviterez pas, mes inſtructions vous seront inutiles. Il s'adreſſa enſuite à Dieu & lui dit; Seigneur *p* j'ai exorthé ce peuple nuit & jour, mais mes exhortations ont été inutiles, ils ſe ſont fortifiez dans leur impieté, & lorſque je les ai prêchez ils ont mis leurs doits dans leurs Oreilles, & ont couvert leurs têtes de leurs vetemens pour ne pas ouïr. Ils ſont demeurez dans leur impieté, & ſe ſont enorgueillis. Je les ai prêchez publiquement, j'ai élevé ma voix, je leur ai expliqué les miſteres de ta Loi, je leur ai dit demandez pardon a Dieu, il eſt très miſericordieux, il vous envoyera abondance de pluie pour aroſer la terre, il vous donnera quantité de biens, & nombre d'enfans. Il vous donnera des Jardins ornez de fontaines & de fleuves. Qui vous empêche d'honorer Dieu ? C'eſt lui qui vous à créez en l'état où vous éres &c. Seigneur, ajouta Noé, ce Peuple m'a deſobeï. Il a ſuivi ce qui ne peut lui donner, ni lignée, ni profit, mais plûtôt un dommage très certain. Ils ont conſpiré con-

p Chap. de Noé.

contre moi, & ont dit entr'eux ne quitons pas nôs Dieux, ne quitons pas Od, Soa, Igout, Jaoe, & Nefer, ils sont devoyez du droit chemin, Seigneur augmente leur confusion &c. Seigneur ne laisse point d'impies sur la terre, ils devoyeront les Creatures du droit chemin, & laisseront des Enfans menteurs & impies comme eux. Pardonne moi, mes pechez, pardonne les pechez à mon pere, à ceux & à celles qui croiront en ta Loi, & extermine les injustes. Dieu avoit inspiré à Noé que personne ne croiroit en lui autre que ceux qui avoient déja crû, mais ce St. Prophete n'avoit pas laissé de précher afin que les mechans fussent confondus dans leur injustice. Dieu dit enfin à Noé qu'il avoit resolu de punir les hommes & lui q commanda de bâtir l'Arche, mais dit il ne me parle plus des injustes car ils seront sumergez. Les passans se mocquoient de lui, & de son Arche, mais il leur dit. Vous vous mocquez de moi, je me mocquerai de vous, & nous verrrons ceux qui seront les plus sçavans. Celui que Dieu châtiera sera couvert de honte & sera tourmenté perpetuellement. A la fin l'Arche fut acchevée & conduite à sa perfection suivant le modelle que Dieu en avoit donné à Noé, & Dieu dit à Noé un matin, au moment que la lumiere de l'Aurore parut, & que l'eau commença à bouillir dans son pot, de faire entrer dans son Arche deux animaux de chaque genre & espece, ce que Noé fit en

q Chap. de Hod.

en disant à ces animaux, montez dans l'Arche au nom de Dieu qui la fera floter & ancrer. Lorsque l'Arche commença de floter semblable à une Montagne, Noé apella un de ses enfans qui étoit resté en terre nommé Selon Gelaldin Kinan, & lui dit mon fils monte dans l'Arche avec nous & ne demeure pas avec les Infidelles, mais ce fils repondit je monterai sur une haute Montagne qui me sauvera des eaux. Noé voyant cela lui dit personne ne te peut aujourd'hui delivrer de la punition de Dieu si ce n'est par sa misericorde. Cependant les eaux s'acrurent, & il demeura submergé avec le reste des hommes. Au bout d'un certain nombre de jours Dieu commanda à la terre de boire l'eau, & au Ciel de ne verser plus de pluye, & l'Arche s'arrêta sur la Montagne apellée Gioudi. Alors Noé pria Dieu & lui dit Seigneur, mon fils qui est demeuré dans les ondes est de ma lignée, tu m'as promis de sauver ma famille, tu entretiens exactement ce que tu promets, tu es veritable en tes paroles, & très juste en tes actions. O Noé, repondit Dieu, ce fils n'est pas de ta lignée, il m'a offencé, & a desobeï à mes commandemens. Ne m'interroge pas de ce que tu ne dois pas sçavoir, autrement tu seras au nombre des ignorans. Seigneur, dit Noé, je me garderai avec ton aide de t'interroger de ce que je ne dois pas sçavoir. Si tu n'as pitié de moi, je serai au nombre des gens perdus. Là dessus Dieu lui dit O Noé, descends de l'Arche avec salut & benediction

sur

ſur toi, & ſur une partie de ceux qui ſont avec toi, j'enrichirai l'autre des biens de ce Monde pour la châtier très grievement au jour du Jugement &c.

Après que les hommes eurent multiplié ſur la terre, & qu'ils ſe furent de nouveau corrompus & adonnez à l'Idolâtrie, Dieu leur envoya un autre Prophete pour les convertir. Ce Prophete ſe nommoit Hod, & il fut envoyé particulierement à un Prince nommé Aad qui Idolâtroit avec tout ſon Peuple. Hod leur dit O! [a] Peuple, n'adorez qu'un ſeul Dieu, autrement vous ſerez au nombre des Infidelles. Je ne vous demande point de recompence de la peine que je prends de vous prêcher, celui qui m'a créé m'en recompencera. Ne ſerez vous jamais ſages? Demandez pardon à Dieu, convertiſſez vous, & obeïſſez à ſa divine volonté. Il vous envoyera la pluie du Ciel, & augmentera vos forces, & vos richeſſes, ne ſoyez pas au nombre des Impies. Ces gens endurcis dans leur péché repondirent; O! Hod tu ne nous aportes point de raiſons pour prouver ce que tu dis, tes parolles ne nous feront pas quiter nos Dieux, & même nous croyons que quelqu'un d'entreux te châtiera rigoureuſement. Hod repliqua & dit: Je prends Dieu à témoin & vous mêmes auſſi, que je ſuis Innocent du péché que vous faites d'adorer les Idoles &c. Là deſſus Dieu fit élever [b] un vent impetueux l'eſpace de ſept nuits,

[a] Chap. de Hod, & chap. des Limbes.
[b] Chap. de la Verification.

nuits, & huit jours consecutifs qui renversa tous ces gens roides morts par terre sans qu'il en échapât un seul homme, à la reserve de Hod & des vrais Croyans qui étoient avec lui.

Salhé fut un autre Prophete envoyé de Dieu, depuis Hod, à un Prince Idolâtre nommé Temod & à son Peuple. Ce Prophete ici leur a dit comme avoient fait avant lui Noé, & Hod, O! Peuple adorez un seul Dieu, c'est lui qui vous a créez du limon de la terre, & qui la remplie de plusieurs sortes de Fruits pour vous la faire habiter, demandez lui pardon & vous convertissez. Ce peuple repondit O! Salhé, nous esperions que tu serois nôtre Chef, & tu nous defends au contraire d'adorer les Dieux de nos Peres, nous doutons grandement de ce que tu nous préche. Salhé voyant l'incredulité de ce Peuple & desirant neanmoins de le convertir, invoqua Dieu, & par sa permission changea en sa presence un Rocher en chameau, après quoi il lui dit. O peuple ce chameau que Dieu vous à créé, vous servira de miracle & d'instruction, laissez le paître & ne lui faites point de mal, autrement vous serez bien-tôt châtiez. Les Chefs de ce peuple qui étoient endurcis dans leur impieté demanderent aux gens de bien qui suivoient Salhé s'il croyoient qu'il fut veritablement Messager envoyé de Dieu, & comme ils eurent repondu nous croyons en ses paroles & en sa Doctrine,

a Chap. de Hod.

trine, les autres dirent auſſi tôt & nous, nous abjurons ce que vous croyez. Ils tuerent auſſi le Chameau par mepris & par deriſion de Salhé, & lui dirent après cela O! Salhé, faits nous maintenant paroître la punition que tu nous prêches, ſi tu es un des Prophetes. En même tems un grand tremblement de Terre & un Tonnere ſi effroyable ſurvint que tout ce peuple fut ou abiſmé, ou tüé dans les rües & dans les Maiſons ſans quil en demeurât un ſeul.

Le troiſiême Prophete conſiderable dont l'Ecriture ne parle point, mais dont les Turcs ont une connoiſſance particuliere c'eſt Chaïb. Celui là fut envoyé au Païs de Madian pour convertir le Peuple qui y habitoit, & lui fit cette Harangue. O! Peuple [a] n'adorez qu'un ſeul Dieu, peſez à bon poids, meſurez à bonne meſure, & ne retenez rien de vôtre prochain. Ne tenez pas les grands chemins pour faire peur au Peuple, ne detournez pas les vrais Croyans de la Loi de Dieu, ſouvenez vous, que vous n'étiez qu'une petite poignée de gens & que Dieu vous à fait multiplier &c. Les Docteurs lui dirent O! Chaïb nous te chaſſerons de Madian, toi & ceux qui croyent comme toi. Ils dirent auſſi au peuple, ſi vous ſuivez Chaïb vous ſerez damnez. Qu'arriva t'il? Dieu envoya un grand tremblement de Terre, avec un grand Tonnerre, & tous ces gens là furent trouvez morts le matin dans leurs Maiſons. D'A-

[a] Chap. des Limbes.

D'Abraham.

Abraham avoit pour surnom Azer, & son Pere s'apelloit Tarec Azer. Cet Azer adoroit les Idoles & toute sa Famille avec lui. Il n'y avoit qu'Abraham qui s'étoit conservé fidelle à Dieu. Ce n'ést pas qu'il n'eût eu divers doutes, mais il les avoit toûjours surmontez. Une nuit entre les autres Abraham voyant une [a] Etoile très claire demanda en soi même si c'étoit son Dieu. Non repondit il lui même, mon Dieu ne se leve pas & ne se couche pas. Voyant lever la Lune il demanda encore si c'étoit son Dieu, non repondit il de même, certainement Dieu ne me conduira pas pour être au nombre des Devoyez. Lorsqu'il vit lever le Soleil il dedemanda de nouveau si c'étoit son Dieu, mais lorsqu'il l'eut vû coucher il dit: Je suis entierement resigné à celui qui à créé les Cieux & la Terre, & je professe son unité. Il lui vint une autrefois quelque scrupule touchant la Resurrection, & il pria Dieu disant [b] Seigneur montre moi comment tu ressucite les morts. Dieu l'exauça, & lui dit, prends quatre oiseaux, mets les en pieces, & en porte les pieces sur ces montagnes, apelles les après cela & tu verras qu'ils viendront promptement à toi, ce qui arriva comme Dieu avoit dit.

Comme le Dogme de la Resurrection est

[a] Chap. de la Table.
[b] Alc. chap. de la Ville.

est un dès plus difficiles à recevoir entre tous ceux que Mahomet a enseignez, ou du moins qu'il semble tel aux Turcs, ils croyent aussi que Dieu à fait divers miracles pour l'établir. Celui des quatre oiseaux d'Abraham en est un fort remarquable, en voici un autre qui ne l'est pas moins. Certain homme dont le nom ne m'est pas connu passant un jour par un Village desolé & ruïné, dit en lui même, *a* comment est ce que Dieu poura redonner la vie à ce Village après sa mort & le rétablir après une ruïne si grande? Alors Dieu le fit mourir, & il demeura mort l'espace de cent ans au bout desquels Dieu l'ayant ressucité lui demanda, combien de tems as tu demeuré ici? Cet homme repondit j'y ai demeuré un jour & demi. Tu te trompe lui dit Dieu, tu y as demeuré cent ans. Considere neanmoins ta viande & ton breuvage ils ne sont pas alterez par la longueur du tems. Mais considere aussi ton âne mort, & regarde ses os blanchis. Je les rassemblerai & les revétirai de leur chair, & tu serviras d'exemple à tout le monde, ce qui ayant été fait l'homme dit, j'avoüe que Dieu est tout Puissant.

Je suis sortis de mon sujet, mais il est aisé d'y rentrer. Abraham fut renvoyé de Dieu à son Pere Tarec Azer, pour le retirer de l'Idolâtrie lui & son peuple, & il lui dit. *b* Pourquoi adorez vous les Idoles au lieu de Dieu. Azer & ses gens lui repondirent

a Chap. de la Vache.
b Chap. des Gratifications.

rent nous avons trouvé nos Peres qui les adoroient. Vos Peres & vous reprit Abraham étes grandement devoyez & dans une erreur manifeste. c Certainement vôtre Seigneur est le Seigneur des Cieux & de la Terre. Je vous jure qu'il à tout créé. Ayant ainsi convaincu ces Idolâtres, il fut épris de zéle & dit par Dieu je ferai la guerre à vos Idoles. Il le fit en effet & les rompit à coups de hache pendant l'absence du Peuple & des gens d'Azer, mais il reserva la plus grande & lui pendit la hache au cou, disant peut-être qu'ils l'accuseront d'avoir rompu les autres Quand ils furent de retour & qu'ils virent leurs Idoles rompuës, il se fâcherent fort & dirent celui qui à mal traité nos Dieux de cette sorte est est un Impie. Nous avons ouï qu'il y a ici un jeune homme nommé Abraham qui se mocque d'eux, c'est sans doute lui qui est coupable de ce crime, qu'on l'amene devant le Peuple & qu'il soit examiné pour voir s'ils ne se trouvera point de témoins contre lui. Abraham fut donc amené & on lui dit O! Abraham c'est toi qui as ainsi maltraité nos Dieux; point du tout, repondit il, c'est cette grande Idole. Là dessus ces gens connoissant que l'Idole ne pouvoit parler pour se defendre, ni qu'elle n'avoit point non plus de mouvement par le moyen duquel elle eût pû rompre les autres, furent confus en eux mêmes: neanmoins ils ne se convertirent pas, mais au contraire plus animez que jamais ils alumerent un grand feu & y jetterent

c Chap. des Prophetes.

terent Abraham, disant brulons Abraham & defendons nos Dieux, mais Dieu commanda au feu de perdre sa chaleur & sauva Abraham. Cependant Azer le Pere d'Abraham ne se voulut point convertir pour ce miracle, & comme son fils lui disoit sans cesse, *d* suivez moi, je vous conduirai au droit chemin, n'adorez pas le Diable il est desobeïssant à Dieu, autrement je crains que Dieu ne vous châtie, & que vous ne soyez au nombre des gens perdus, il lui repondit O! Abraham abhorres tu mes Dieux, si tu ne changes ce discours je te lapiderai; éloigne toi de moi pour long-tems. Abraham voyant son Pere irité & obstiné dans son erreur, se retira en disant Dieu vous veuille inspirer; je le prierai pour vous, il est très bon, & j'espere qu'il exaucera ma priere.

Abraham eut aussi une dispute sur l'existence de la Divinité avec Nimrot. Abraham *e* disoit Monseigneur est celui qui donne la vie & la mort. Moi, repondit Nimrot, je donne la vie & la mort à mes Sujets quand bon me semble. Abraham lui repliqua, à la bonne heure, mais Dieu fait lever le Soleil du côté de l'Orient, fais le lever du côté de l'Occident, alors l'infidéle demeura confus.

Touchant la visite des trois Anges, voici comment elle est racontée au chap. de Hod. Les Messagers *f* de Dieu arriverent chez Abraham & lui annoncerent la naissance

d Chap. de la Caverne.
e Chap de la Vache.
f Chap. de Hod.

sance d'Isaac de Jacob & de leur posterité. Abraham leur fit apporter de la viande rôtie, & voyant qu'ils n'en mangeoient pas il eut peur de leur venüe, mais ils lui dirent naye point de peur, nous sommes envoyez vers Loth pour exterminer les habitans de sa ville. La femme d'Abraham qui étoit presente se prit à rire lorsqu'ils lui promirent la naissance d'un fils qui devoit avoir une si grande prosperité, & dit hé Dieu ferai je un enfant moi qui suis vieille, & qui ai un mari extrêmement vieux, ce seroit un miracle; mais les Anges lui repondirent vous étonnez vous de la puissance de Dieu? O! vous qui étes de la famille d'Abraham, Dieu vous a donné sa benediction: loüange & gloire lui sont dües en tous lieux. Lors qu'Abraham fut delivré de sa peur, & que les Anges lui eurent annoncé la naissance de ses enfans, il disputa long-tems avec eux, touchant les habitans de la ville de Loth. Il étoit d'humeur douce, dit l'Alcoran, & racontoit souvent les merveilles de Dieu, mais à la fin les Anges ennuyez lui dirent O! Abraham mets fin à tes questions, l'heure est venüe que Dieu à commandé de les exterminer, & ils ressentiront des tourmens inevitables.

Comme le reste de l'Histoire d'Abraham est peu differente quant aux faits de celle qui est rapportée au livre de la Genese, je ne m'y arrêterai point d'avantage, & j'ajouterai seulement à ce que j'ai déja dit que les Turcs croyent que ce fut Abraham qui avec son fils Ismaël bâtit le Temple de la

Mecque. Il y gardent auſſi dans un Oratoire, ce qu'ils appellent le lieu d'Abraham. C'eſt une pierre ſur laquelle ils diſent qu'Abraham monta lorſqu'il élevoit les fondemens de ce Temple, & ſes pieds y demeurerent engravez, d'une maniere que l'on en voit la marque encore à preſent. Il eſt parlé de cela dans l'Alcoran au chap. de la Vache où Mahomet introduit Dieu diſant. Nous avons commandé à Abraham & à Iſmaël de tenir ma Maiſon nette pour ceux qui y viendront en proceſſion avec humilité & adoration. Lors qu'Abraham reçût ce commandement il dit, Seigneur fortifie cette Ville, enrichi ſon peuple de toutes ſortes de biens, & tous ſes habitans qui croiront en ta Davine Majeſté, ce que Dieu lui promit. Et plus bas. Lors qu'Abraham & Iſmaël élevoient les fondemens du Temple de la Mecque, Abraham dit Seigneur reçois nos veux, tu entens tout & ſçais tout, Seigneur fais nous la grace d'être obeïſſant à tes commandemens, & que de nôtre lignée il ſorte un peuple qui obſerve ta loi. Ce paſſage ſuffiroit ſeul pour vous faire connoître en qu'elle eſtime Iſmaël eſt parmi les Turcs, & ſi les Arabes d'aujourd'hui ont ſujet de tenir à injure qu'on les appelle Iſmaëlites; mais en voici encore un tiré du chapitre de Marie qui merite bien d'être rapporté ſur tout parcequ'il n'eſt pas long. Souviens toi dit-il de ce qui eſt écrit d'Iſmaël. Il obſervoit exactement ce qu'il promettoit. Il étoit Prophete & Apôtre de Dieu. Il prêchoit la pureté & recomman-

doit

doit aux hommes de faire ſouvent leurs Oraiſons, & étoit agreable à ſon Seigneur.

De Joſeph.

Il y a dans l'Alcoran un chapitre intitulé le Chapitre de Joſeph qui ne contient autre choſe, que l'hiſtoire de ce Patriarche. Le ſonge Prophetique qu'il eut dans la maiſon de ſon pere, la jalouſie de ſes freres, & leur attentat contre lui, y ſont decris à peu-près comme dans l'Ecriture Sainte. Il n'y a pas non plus d'alteration conſiderable du moins quant aux faits touchant la maniere dont il fut trouvé par les Marchands Iſmaëlites dans le Puits ſec où ſes freres l'avoient deſcendu, & conduit enſuite en Egipte où il fut vendu à Putiphar, mais le reſte varie un peu d'avantage, ſur tout l'avanture de Joſeph avec la femme de ſon Maître. Lors, dit l'Alcoran, que Joſeph fut parvenu en âge de virilité, Dieu lui donna la prudence & c'eſt ainſi qu'il recompence les gens de bien. La femme de ſon Maître fut amoureuſe de ſa beauté, elle l'enferma un jour dans ſa chambre & le ſolicita d'amour. Mais Joſeph n'y voulut point entendre. Dieu me garde, dit-il, de trahir mon Maître & d'être impudique. En même tems il s'enfuit à la porte. Sa Maîtreſſe courut après lui & dechira ſa chemiſe par le dos pour l'arrêter, mais par malheur elle trouva juſtement ſon mari derriere la Porte. Elle ne ſe deconcerta pourtant point

& son esprit malicieux lui fournissant sur l'heure un expedient également propre à se tirer d'affaire & à se vanger, que merite autre chose, dit elle, celui qui a voulu dèshonorer ta maison, sinon d'être mis prisonnier & d'être rigoureusement châtié ? Seigneur dit Joseph là dessus, ma maîtresse m'accuse à faux, c'est elle qui m'a solicité, & cet Enfant qui est dans le berceau, & qui est de ta parenté en sera temoin. Alors l'enfant dit si la chemise de Joseph est dechirée par devant elle dit la verité, & Joseph est menteur, mais si sa chemise est dechirée par derriere il dit la verité & elle est menteuse. Le Mari ayant ouï cet cet enfant regarda & vît que la chemise de Joseph étoit dechirée par derriere. Alors il connut la malice de sa femme & lui dit demande pardon de ta faute, tu es veritablement coupable. Cependant le bruit de cette affaire se repandit bien-tôt par la Ville, & toutes les femmes en faisoient leur entretien disant que la femme du Riche étoit amoureuse de son valet, qu'elle l'avoit prié d'amour & qu'elle s'étoit devoyée du droit chemin. Cette femme fut avertie de tout ce que l'on disoit d'elle, & n'osant nier sa foiblesse parce qu'aussi bien cela ne lui eût servi de rien, elle voulut au moins l'excuser. Pour cet effet elle fit un très beau Festin à toutes ces femmes, & au milieu du repas elle fit entrer Joseph, justement dans le moment qu'elles coupoient de la viande. Elles furent tellement surprises & interdites de sa beauté qu'elles se couperent les doigts

doigts au lieu de couper leur viande. O! Dieu dirent elles, ce n'eſt pas un homme, c'eſt un Ange. Hé bien leur dit la Maîtreſſe de Joſeph, voilà l'homme que j'ai aimé avec tant de paſſion. Je ne ſçai ſi la beauté de Joſeph paroiſſoit ce jour-là avec plus d'éclat qu'à l'ordinaire, mais l'amour que ſa maîtreſſe lui portoit, ſe reveilla plus vivement que jamais. Elle le ſolicita de nouveau de condeſcendre à ſon deſir, & voyant qu'il étoit inflexible, elle le menaça de la priſon, & l'y fit mettre effectivement. Ce fut en cette priſon qu'il expliqua les ſonges à l'Echanſon & au Pannetier, & enſuite ceux du Roi d'Egipte touchant les ſept Vaches graſſes & les ſept maigres & touchant les ſept épics pleins, & les ſept épics ſecs. L'Echanſon étoit venu interoger Joſeph à la priſon ſur l'un & ſur l'autre, & avoit reporté l'explication au Roi. Alors le Roi commanda que l'on fît venir Joſeph, & le Meſſager lui dit O! Joſeph retourne vers ton Maître & lui demande l'explication des femmes qui ſe ſont coupez les doigts. Il a ſçû leur malice. Il les a fait aſſembler, & leur a demandé quel étoit leur deſſein lorſqu'elles t'ont ſolicité d'amour. Elles ont reconnu qu'elles ne connoiſſoient point de pêché en toi, & ſa femme à confeſſé la verité diſant qu'elle t'avoit ſolicité, mais que tu étois un grand homme de bien. L'élevation de Joſeph fut la ſuite de tout cela & le reſte de l'hiſtoire ne differe que très peu de celle qui eſt raportée au Livre de la Geneſe, à la reſerve d'une circonſtance que

Moïſe avoit apparemment oubliée. C'eſt qu'après que Joſeph ſe fut donné à connoître à ſes freres, il les chargea d'une chemiſe pour ſon pere, afin qu'ils la jettaſſent ſur lui en arrivant & qu'auſſi-tôt il recouvreroit la vüe, ce qui arriva au grand contentement de toute la famille.

Hiſtoire de Moïſe & de la ſortie des enfans d'Iſrael hors du Païs d'Egipte.

Pharaon [a] étoit puiſſant en terre. Il traitoit ſes Sujets comme bon lui ſembloit. Il en tourmentoit une partie. Il égorgeoit leurs Enfans ; il maltraitoit leurs femmes & vouloit ſe faire adorer comme un Dieu. Moïſe vint au monde en ce tems là, & Dieu dit à ſa mere ſi tu crains qu'on faſſe mal à ton enfant jette le ſur le Nil, n'aye point de peur, je te le rendrai entre tes bras, & le mettrai au nombre des Prophetes. Cette femme obeït au commendemens de Dieu, & les Domeſtiques ayant trouvé l'enfant ſur l'eau le ſauverent pour être un jour leur ennemi qui les tourmenteroit. La femme de Pharaon dit à ſon mari, je te pris de ne pas faire tüer cet enfant, mes yeux ſe rejouïſſent de le voir. Il ſera un jour utile à nôtre ſervice comme nôtre fils. Cependant la ſœur du petit Moïſe qui l'avoit ſuivi pas à pas par ordre de ſa mere ſans faire connoître qu'elle fut ſa ſœur, ni même qu'elle prit en lui aucun interêt, dit aux Domeſtiques de Pha-

a Chap. de l'Eſtoile.

Pharaon, voulez vous que je vous enſeigne une nourice, ce que ayant été raporté à la femme de Pharaon on fit venir la mere du petit enfant & on la chargea de le nourir, ſurquoi l'Alcoran remarque que Dieu avoit auparavant defendu à Moïſe de ſuccer le lait d'une autre nourice que ſa mere. Moïſe devint grand & entrant un jour dans la Ville il rencontra deux hommes qui ſe batoient, l'un étoit des enfans d'Iſrael & l'autre Egiptien. Il ſe jetta ſur l'Egiptien & le tüa. Après cela il dit, le Diable m'a tenté, il eſt ennemi decouvert des hommes. Seigneur je t'ai offencé, pardonne moi, & Dieu lui pardonna. Moïſe toutefois demeuroit dans la Ville avec crainte, & ſe tenoit ſur ſes gardes. Le lendemain il rencontra encore celui qu'il avoit defendu le jour precedent lequel ſe batoit avec un autre Egiptien, & qui lui demanda encore ſecours. Moïſe lui dit tu es un ſeditieux, à quoi cet homme repondit, O! Moïſe me veux tu tüer comme celui que tu tüas hier? Veux tu être un tüeur de monde ou un homme de bien? Peu de temps après un homme accourut à lui de l'extremité de la Ville qui lui dit, ô Moïſe les Miniſtres de Pharaon ont conſpiré contre toi. Ils te veulent faire mourir, ſauve toi & ſuis mon conſeil. Il ſortit de la Ville avec crainte & ſe tenant ſur ſes gardes, priant ſon Seigneur de le delivrer des mains des Infidelles. Il s'en alla du côté de Madian & y rencontra un grand nombre de perſonnes qui faiſoient boire leurs troupeaux.

Il y trouva auſſi deux filles qui ne pouvoient pas abreuver leurs animaux, & il leur dit que faites vous ici vous deux ? Nous n'avons pas la force de tirer de l'eau pour faire boire nos bêtes, dirent elles, nous attendons le Berger, car nôtre pere eſt trop vieux pour en puiſer. Moïſe ayant ouï cela tira de l'eau du puits pour abreuver leurs troupeaux, & ſe retira en ſuite à l'ombre à cauſe de la chaleur du Soleil, diſant Seigneur je ſuis privé de toutes les graces que tu m'as ci devant donnnées. Une de ces filles le vint trouver toute honteuſe, & lui dit, mon pere t'apelle pour te recompenſer de la peine que tu as priſe d'abreuver nos animaux. Lorſqu'il fut auprès de ce Vieillard, il racconta ce qui lui étoit arrivé. Ce vieillard dit ne crains rien, je te delivrerai des mains des mechans. Une de ſes filles dit à ſa ſœur donne à manger à cet homme, il nous à aidez avec affection. Le pere lui dit, je te veux marier à une de mes deux filles à condition que tu auras ſoin de mes troupeaux l'eſpace de huit ans. Dix ans ſi tu veux, dit Moïſe, je ne te quiterai pas, tu me trouveras homme de bien. Après le terme paſſé Moïſe quita la maiſon de ſon pere, & reçut de Dieu au Buiſſon ardent l'ordre de retourner en Egipte pour y parler à Pharaon. Quand Pharaon le vit, il le traita de menteur & d'impoſteur & le voulut tüer, il voulut auſſi le faire conduire par la Ville avec des mennotes [b] de fer doré pour

[b] Chap. des Troupes, & Geladin.

pour l'exposer à la moquerie du peuple, mais il se trouva entre les Domestiques de Pharaon, un homme qui professoit secrement la verité, & qui empêcha son maître de se porter à ces extremitez. Tuërez vous dit il un homme qui declare que Dieu est son Seigneur & qui vous fait voir ses miracles. S'il est menteur son mensonge sera contre lui, mais s'il dit la verité il vous arrivera quelque chose de ce qu'il vous prêche. Pharaon ne se laissa pas persuader pour cela, il dit à *a* Moïse, ne t'ai je pas vû ceans petit garçon? n'as tu pas demeuré avec nous plusieurs années? n'as tu pas tüé un homme? tu es un impie. A cela Moïse repondit, j'ai fait ce que j'ai fait, j'ai été au nombre des Devoyez. J'ai fui lorsque j'ai eu peur de vous. Depuis ce tems l'à Dieu m'a donné la Science & m'a mis au nombre de ses Prophetes, & de ses Apostres. Il m'a envoyé sa grace pour te remontrer le mal que tu commets de te faire adorer aux enfans d'Israël. Pharaon lui dit quel est ce Dieu du Monde? & il repondit c'est le Seigneur du Ciel, & de la Terre, & de tout ce qui est en eux. Pharon dit à ceux qui étoient auprès de de lui. N'entendez vous pas ce qu'il dit? Moïse continüa & dit Mon Seigneur est vôtre Dieu, le Dieu de vos Peres, & de ceux qui vous ont precedez. Pharaon dit ce Prophete qui vous est envoyé est fol, & Moïse repondit je suis veritablement Messager du Seigneur du Ponant, & du

a Chap. des Poëtes.

Levant, si vous le sçavez connoître. Pharaon irité repliqua si tu adores un autre Dieu que moi je te ferai mettre dans un fond de basse fosse. Moïse dit feras tu cela vû que je suis venu à toi avec des raisons si fortes, & avec des argumens infaillibles. Après beaucoup de contestations & de disputes entre Pharaon & Moïse, à la fin Pharaon lui dit convenons [a] d'un lieu, & d'un jour prefix entre toi & moi pour nous assembler; Moïse lui dit faisons élection du jour de vôtre Fête si vous le trouves bon, le peuple se poura assembler au Soleil levé. Pharaon accepta la proposition & s'étant retiré il mit en usage toutes ses finesses & fit assembler tous les Magiciens de l'Egipte pour le jour & l'heure marquée. Qand ils furent en presence les uns des autres les Magiciens de Pharaon dirent à Moïse veux tu commencer ou nous commencerons, veux tu jetter ton bâton le premier en terre ou si nous jetterons les nôtres, Moïse leur dit de les jetter & aussitôt leurs bâtons se sont élevez contre Moïse par leur Magie & ont cheminé. Moïse eut peur & parloit bas entre ses dents, mais Dieu lui dit ne crains rien, tu seras victorieux. Jetre en terte ton bâton qui est en ta main droite, & il devorera les leurs, ce qui arriva comme Dieu avoit promis. Dieu fit aussi huit [b] autres merveilles par le Ministere de Moïse à la confusion des Egiptiens sçavoir ceux de sa main, des eaux,

[a] Chap. de la Beatitude.
[b] Chap. du Voyage de nuit.

eaux, des ſauterelles, des poux, des grenouilles, du ſang, de la peur, & de la famine. Alors les Magiciens de Pharaon ſe proſternerent en terre, & dirent nous croyons au Dieu d'Aaron & de Moïſe. Pharaon leur dit croyez vous en lui ſans m'a permiſſion? Moïſe eſt vôtre Maître, mais je vous ferai couper les pieds droits & les mains gauches, ou les mains droites & les pieds gauches, & je vous ferai pendre au pied des Palmiers afin que vous connoiſſiez qui eſt plus rude en ſes châtimens ou moi, ou le Dieu de Moïſe. Tout cela neanmoins ne fut pas capable d'intimider les Magiciens convertis, ils glorifierent Dieu & demeurerent fidelles. Alors Dieu dit à Moiſe [a] ſors la nuit avec mon peuple, & lui fais un chemin ſec dans la mer, ne crains pas que tes ennemis t'atrapent & n'aye pas peur d'être ſubmergé. Moiſe obeït & fit paſſer la mer aux Enfans d'Iſraël. Pharaon [b] les ſuivit avec haine, & envie, & tous ſes gens furent ſubmerges. Alors Pharaon dit je crois qu'il n'y a point de Dieu que le Dieu des enfans d'Iſraël, & ſuis entierement reſigné à ſa volonté. Dieu voyant ſa converſion le ſauva & lui dit Tu crois maintenant en Dieu ô! Pharaon, & auparavant tu étois des obeiſſant à ſes commandemens & rempliſſois la terre d'ordures. Je t'ai delivré de ce peril afin que tu ſerves d'exemple à la poſterité.

a Chap. de Marie.
b Chap. de Jonas.

Il feroit trop long & fans doute ennuyeux de raporter tout ce qui fe paffa au defert entre les Enfans d'Ifraël & Moife, ainfi je m'en tiendrai aux principales circonftances. Lorfque Moife fut appellé fur la Montagne pour y recevoir les Tables de la Loi, il pria Dieu de lui permettre de le voir mais Dieu lui dit qu'il ne fçavoit ce qu'il demandoit, qu'il regardât fur une Montagne qui étoit là & que fi elle demeuroit a ferme en fa place il le pouroit voir, mais quand Dieu parut avec fa lumiere fur la Montagne elle fut reduite en cendre, dont Moïfe demeura confus & émerveillé, tomba fur fa face & benit Dieu. Moife demeura fur la Montagne quarante nuits au bout defquelles étant retourné vers fon peuple, il le trouva Idolâtrant après un Veau d'or qu'un nommé Sameri avoit fondu. Moife s'en prit à fon Frere Aaron parce que c'étoit lui à qui il avoit confié la garde du Peuple en fon abfence, il le prit par la tête, & lui tira les cheveux difant, fils de ma Mere comment as tu gouverné ce peuple, à quoi Aaron repondit j'ai manqué de pouvoir, je ne l'ai pas pû detourner de fa volonté, peu s'en eft fallu qu'il ne m'aye tüé, ne me faits point de mal, ne réjoui pas mes ennemis de mon malheur &c. Lorfque la colere de Moife fut adoucie, il reprit les Tables de la Loi qu'il avoit jettées contre terre, & il fepara d'entre le peuple feptante perfonnes des plus criminelles & ordonna

aux

a Chap. des Li [illegible]

aux autres de les tüer. Mais le Peuple répondit ô Moïse nous ne te croirons pas que nous ne voyons Dieu. Aussi-tôt ces septantes personnes furent surprises d'un tremblement de terre, & d'un Tonnere qui les extermina. Cet exemple terrible de la justice de Dieu n'empêcha pas les enfans d'Israël de retomber en de nouveaux crimes, ils murmurerent contre Dieu, & demanderent à Moïse qu'il les remenât en Egipte où ils avoient à boire & à manger leur soul. Moïse pria pour eux & Dieu fit à sa requête plusieurs miracles. La Manne & les [a] Cailles plurent du Ciel pour les nourrir. Dieu éleva une Montagne miraculeuse pour les tenir à l'ombre, & afin que le Soleil ne les incommodât point. Moïse frapa un Rocher, & aussi-tôt il en sortit douze fontaines abondantes, une fontaine pour chaque Tribu &c. Malgré tout cela les Enfans d'Israël retomberent dans leur rebellion contre Dieu, & nierent la resurrection. Dieu les punit en les faisant tous mourir, mais à la priere de Moïse il les ressucita. Alors Moïse leur ordonna de sacrifier en expiation de leurs pechez une Vache qui fut d'une âge mediocre, de couleur éclatante, saine, & qui n'eût jamais porté le joug. Après qu'elle fut sacrifiée il en prit la langue & en [b] frapa un corps mort qui rescucita sur le champ. Dieu envoya aussi d'autres Prophetes après Moïse pour conduire les Enfans d'Israël au

[a] Chap. de la Table.
[b] Le Bedaoï & Alcor. chap. de la Vache.

au droit chemin, mais ils les mepriserent & en tuerent un grand nombre. Pour ce crime Dieu les rendit sourds & c aveugles. Ils se repentirent, & Dieu leur redonna l'ouie & la vüe, mais ils retomberent dans leur péché, c'est pourquoi Dieu les fit redevenir sourds & aveugles,

Voyage de Moïse.

C'est un morceau de l'histoire de Moïse auquel je n'ai pû trouver de place propre pour l'inserer. On le trouve dans l'Alcoran au chap. de la Caverne en ces termes. Moïse dit à son serviteur. Je travaillerai sans cesser jusques à ce que j'aye vû le lieu où se joignent les deux Mers, quand je devrois marcher un sciecle. Il y arriva en effet mais sans le connoître. Après qu'il eut encore cheminé quelque tems il eut faim & demanda à son valet un poisson, dont ils avoient fait provision. Le Valet lui repondit n'as tu pas vû ce qui est arrivé, j'ai oublié nôtre poisson, le Diable me la fait oublier. Il a pris miraculeusement son chemin dans la mer, ce Rocher est le lieu que nous cherchons. Là dessus ils retournerent tous deux sur leurs pas discourans ensemble sur ce Rocher, & ils y trouverent un Serviteur de Dieu, à qui Dieu avoit donné ses graces & inspiré la science. Moïse lui dit permets moi de te suivre, afin que tu m'enseignes les sciences, & que tu m'instruises, mais cet homme lui repondit tu ne pour-

pour-

c Chap. de la Vache.

pourrois pas patienter avec moi, car comment patienterois tu pour entendre une chose que personne du monde n'a jamais sçû. Moïse sans se rebuter lui repliqua tu me trouveras extrémement patient, & obëissant en tout. Hé bien repliqua l'autre à la bonne heure prens garde seulement si tu me suis à ne m'interoger de rien, & à écouter simplement ce que je dirai. Fort bien reprit Moïse. Après cela ils partirent ensemble & entrerent dans un Bâteau. Le Voyageur en rompit une planche, aussitôt Moïse effrayé lui dit, tu as rompu ce Vaisseau pour nous faire submerger, c'est une chose étrange. Le Voyageur lui repondit ne t'ai je pas dit, que tu ne pourrois pas patienter avec moi? Moïse dit excuse moi & ne m'afflige pas, j'avois oublié ce que tu m'avois ordonné. Ils continüerent de marcher tous deux jusques à ce que le Voyageur rencontra un enfant qu'il tua. Moïse à cette vüe dit tu as tüé un innocent qui n'avoit tué personne, tu as fait une chose hors de raison, & qui ne doit pas être approuvée. Ne t'ai je pas dit repondit le Voyageur que tu ne pourrois point patienter avec moi? Excuse moi encor cette fois dit Moïse, & si je te demande quelque autre chose abandonne moi. Ils poursuivirent dont leur chemin jusques en un Village dont les habitans leur refuserent du pain. Là ils trouverent une muraille ruinée que le Voyageur releva, Moïse lui dit tu aurois été payé pour refaire cette muraille si tu avois voulu. A ces mots le Voyageur

geur dit, Orſus voici le lieu de nôtre ſeparation, neanmoins je t'expliquerai ce que tu as été impatient d'apprendre. Ce Batteau eſt à deux pauvres hommes qui travaillent à la Mer pour gaigner leur vie. Je l'ai voulu percer pour le conſerver à ces pauvres gens parcequ'il y avoit un Prince Infidéle qui prenoit par force les bons Vaiſſeaux pour ſon ſervice. Cet enfant que j'ai tüé, eſt un Idolâtre enfant d'un vrai Croyant homme de bien, j'ai eu peur qu'il fit pêcher ſon pere & qu'il le fit devoyer dans ſon erreur & ſon infidélité. Le Seigneur la voulu exterminer par ſa bonté pour delivrer ſon pere de ſa malice. La muraille eſt à deux enfans orphelins de la Ville. Il y a deſſous un threſor qui leur appartient, leur pere étoit homme de bien. Dieu leur veut conſerver ce Threſor par ſa bonté juſques à ce qu'ils ſoient arrivez en âge de diſcretion. Il a auſſi voulu que j'aye fait ce que j'ai fait. Voila l'expliquation de ce que tu as été impatient d'apprendre.

De Job.

Les Turcs croyent qua'près que la Patience de Job eut été long-tems éprouvée, Dieu lui dit de frapper la terre du pied & qu'auſſitôt il en ſortit une fontaine, de l'eau de laquelle s'étant lavé, & ayant bû il devint tout d'un coup ſain & net, & que Dieu lui rendit en même tems ſa femme & ſes enfans. Ils diſent auſſi que pendant ſon affliction, & que ſa femme l'incitoit au murmure

mure Dieu lui dit, prens des verges à ta main, frapes en ta femme & ne contreviens pas à ce que tu as promis. Alcor. chap. de la verité.

D'Alexandre.

Ils mettent auſſi Alexandre au rang des Prophetes, & voici comment il en eſt parlé au chapitre de la Caverne. Alexandre alla juſques au Ponant & il y trouva une fontaine gardée par un homme qui lui dit, O! Alexandre châtie les hommes par le meurtre de leurs perſonnes, par eſclavage & par rançon. Il repondit je ferai mourir les Infidéles en ce monde, & le Seigneur les châtiera dans l'Enfer. Après cela il pourſuivit ſon chemin juſques à ce qu'il arrivât au lieu où le Soleil ſe léve, dans un Pays où l'on ne trouve rien pour ſe garantir de ſa chaleur, mais Dieu lui enſeigna le moyen de s'en garantir. Il continua donc encore ſon chemin & il arriva entre deux Montagnes habitées par une Nation dont à peine pouvoit il entendre la langage. Ces gens lui dirent, O! Alexandre, Jagog & Magog fouillent la terre par leurs méchancetez, peux tu mettre entr'eux & nous un obſtacle pour empêcher qu'il ne puiſſe venir à nous? Alexandre leur répondit que Dieu ne lui avoit pas donné les moyens de le faire ſeul, mais que s'ils vouloient ſe joindre à lui il y réüſſiroit. Il leur enſeigna enſuite à couper les pierres avec le fer, & à vuider de l'airain fondu entre les pierres

jointes enſemble pour les lier, & il en forma ainſi un Mur que les Infidéles ne purent paſſer.

Dès ſept D'ormans.

Thevenot n'en compte que quatre, mais il ſe trompe encore, Mahomet dit lui même au chapitre de la Caverne. *Les Infidelles diſent qu'ils étoient cinq & que leur chien étoit le ſixiême. Ils en parlent par opinion, mais les vrai Croyans diſent qu'ils étoiens ſept, & que leur chien étoit le huitiême.* L'hiſtoire où la fable eſt d'ailleurs telle. Sept jeunes hommes qui aimoient Dieu & qui vivoient dans un tems d'Idolâtrie, & ſous un Prince qui perſecutoit les fidéles, ſe retirerent dans une Caverne pour y ſervir Dieu en ſecret & ils emmenerent leur chien avec eux. Dieu les endormit pendant un fort longtems c'eſt-à-dire juſques à ce que la perſécution fût paſſée, mais leur chien ne dormoit pas ; au contraire il veilloit, & étendoit ſes pieds vers l'entrée de la Caverne toûjours prêt à faire fuir ceux qui auroient voulu eutrer. Pour ce qui eſt dès ſept Dormans ils ſe tournoient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais ils ne s'appercevoient point de la durée du tems. Quand le Soleil ſe levoit il jettoit ſes rayons au côté droit de la Caverne, & quand il ſe couchoit il les repandoit au côté gauche. Cela continua ainſi l'eſpace de trois cens ans au bout deſquels Dieu les reveilla. Alors ils ſe demanderent les uns aux autres combien

bien de tems ils avoient demeuré en cette Caverne. Un d'entr'eux repondit nous y avons ſejourné un jour ou deux. Ils convinrent auſſi d'envoyer l'un d'entr'eux ſecretement à la Ville achepter du pain, mais quand ils voulut donner de l'argent, perſonne ne connoiſſoit cette ſorte de Monnoye là. Le peuple le prit pour un faux monnoyeur & le mena au Roi devant lequel il raconta tout ce qui étoit arrivé à lui & à ſes compagnons. Le Roi ravi en admiration d'une merveille ſi ſurprenante, voulut voir la Caverne & les Saints Perſonnages qui y avoient ſi long-tems ſejourné. Celui d'entr'eux qu'on avoit mené devant lui comme criminel lui ſervit de Guide, mais parce qu'il craignoit qu'une ſurpriſe comme celle là ne pût cauſer quelque frayeur à ſes Compagnons, il pria le Roi de le laiſſer entrer un peu devant lui dans la Caverne pour raſſeurer ſes Compagnons, ce que le Roi lui permit. Quand il leur eut raconté tout cela, ils benirent Dieu, & dirent entr'eux. Prions le Seigneur qu'il veuille nous retirer tout à cette heure en Paradis, de peur que ſi nous ſortons ce peuple ne nous adore comme Dieux. Leur priere fut exaucée, & ils furent enlevez tous ſept en Paradis en preſence du Roi & de ſes gens.

De David, & de Salomon.

Dieu leur avoit donné ſa grace à tous deux, & un très grand pouvoir, & une très

très grande ſcience. Les[a] montagnes, les oiſeaux, & les mettaux loüoient Dieu avec David, & le fer devenoit doux entre ſes mains comme de la cire quand il vouloit faire des cuiraſſes par le commandement de Dieu. Mais ſi David fut merveilleuſement favoriſé de Dieu, on peut dire que Salomon le fut encore plus. Les vents [b] lui obeïſſoient. Les Diables plongeoient dans la Mer pour lui pêcher des pierreries. Ils lui[c] bâtiſſoient des Palais hauts élevez, ils lui creuſoient des Baſſins d'eau, des Canaux, des Etangs, ils travailloient pour lui l'airain d'une Fontaine de ce métail fondu que Dieu lui avoit donnée, enfin ils faiſoient tout ce qu'il leur commandoit. D'ailleurs il entendoit le langage des Oiſeaux, il connoiſſoit la vertu de toutes les Plantes & il avoit, quand il lui plaiſoit, de ſon tems des armées d'hommes, de Demons, & d'oiſeaux. Cependant ſelon les Turcs, il ne fut pas toûjours dans cet état heureux, Dieu permit au commencement qu'il fût chaſſé de ſon[d] Thrône, mais il y fut remis, & regna depuis glorieuſement. On lui preſenta un jour des Chevaux ſi beaux & ſi vigoureux & il prit tant de plaiſir à les voir qu'il en oublia de faire ſa priere, mais il ne s'en fut pas plûtôt apperçû qu'il demanda pardon à Dieu, & que pour expiation de ſon pêché, il fit amener une partie de ces Che-

a Chap. de Saba.
b Chap. des Prophetes.
c Chap. de Saba.
d Chap. de la verité.

Chevaux & les sacrifia à Dieu en leur faisant couper les jambes & le col.

Il y avoit de son tems un Païs nommé Saba, qui étoit gouverné par une Reine très Sage, & habité par des hommes dont les uns étoient Croyans & les autres Infidelles. Dieu avoit autrefois favorisé ce Païs en diverses manieres: premierement par deux Jardins delicieux l'un au Midi, & l'autre au Septentrion, & puis par un beau chemin pour la facilité du commerce d'une Ville à l'autre, & dans lequel Dieu avoit fait que les hommes pouvoient toûjours marcher commodément & seurement. Mais ces Peuples étant devenus ingrats, de maniere qu'ils disoient Dieu nous ruïne par la longueur de ce chemin, l'ire du Ciel tomba sur eux. Les Jardins furent inondez & changez en deux Jardins, où il n'y avoit que des épines, des Ciprès, & un peu de Tamarin, le chemin fut aussi detruit. Ce ne fut pas tout, Dieu commanda à Salomon de marcher contre ces Peuples & de les subjuguer. Aussi-tôt Salomon assembla une grande armée d'hommes, de Demons, & d'oiseaux. Il conduisit cette armée à la valée des Fourmis, & une Fourmi qui étoit leur Reine le voyant venir cria, O! Fourmis entrez dans vos maisons afin que Salomon & ses Troupes ne vous foulent aux piés par megarde. Salomon entendant ces paroles demeura quelque tems sans parler, & se prit enfin à rire. Il benit Dieu & dit Seigneur sois à mon

e Chap. de la Fourmi,

mon aide afin que je te remercie de tes biens faits. Cependant il fit la revüe de ſon armée & ne voyant point la Huppe il demande ou elle étoit. Je la châtierai dit il, & la ferai mourir ſi elle n'a une excuſe legitime. Peu de tems après la Huppe vint & s'humilia devant Salomon. Elle lui dit auſſi je viens devoir ce que tu ne vois pas ; je viens du Royaume de Saba d'où je t'aporte des nouvelles aſſeurées. J'ai trouvé une femme leur Reine, qui à tout ce qui eſt néceſſaire à un Roi. Elle à un grand & magnique Thrône. Je l'ai trouvée elle & ſes ſujets qui adoroient le Soleil, le Diabla leur faiſoit trouver leur action bonne. Je verrai bien-tôt ſi tu dis la verité repondit Salomon, va lui porter cette lettre & obſerve ce qu'elle & ſes gens repondront. Quand la Huppe fut artivée au Royaume de Saba, elle rendit ſa lettre à la Reine, laquelle fit auſſi tôt aſſembler ſes Miniſtres & ſes Conſeillers d'Etat & leur dit. O ! vous qui êtes élevez en dignité en mes Etats, on m'a aporté une lettre de la part de Salomon de cette teneur. *Au nom de Dieu Clement & miſericordieux. Ne vous élevez pas contre moi, & m'obeïſſez.* Donnez moi conſeil de ce que je dois faire, car je ne veux rien faire ſans vôtre avis. Ils repondirent nôtre bonheur & nôtre malheur d'épend de toi, commande tout ce qui tagréera nous t'obeïrons. Là deſſus la Reine reprit, lorſque les Rois entrent dans une Ville par la force des armes, ils y apportent toûjours des changemens très grands

&

& plusieurs desordres. Ils abaissent & humilient les principaux habitans & les plus élevez en dignité. Si Salomon & ses gens viennent ici ils en useront sans doute de la façon; c'est pourquoi je trouve à propos de lui envoyer un Ambassadeur avec quelques presens, peut-être qu'il s'en retournera. Tout le Conseil fut de l'avis de la Reine & elle fit partir son Ambassadeur, chargé de presens, mais quand Salomon les vit, il en fut depité & dit, m'aportez vous des presens? Dieu m'a donné plus de Richesses qu'à vous. Les presens vous rejouïssent parce que vous les aimez, mais je ne les aime pas moi. Allons, retournez à ceux qui vous ont envoyé, & leur dites que je les irai voir avec des forces si grandes qu'ils ne pouront pas resister. Je les chasserai de leurs Etats, & ils seront malheureux s'ils ne m'obeissent. Cependant il s'adressa aux siens & leur dit, qui est ce d'entre vous qui m'aportera le Siege Royal de cette femme. Un Demon repondit je te l'aporterai avant que tu sois levé de ta place, je suis assez fort pour cela, & je te l'aporterai fidellement. Aussi tôt un autre Demon, qui étoit auprès de Salomon & qui sçavoit les Ecritures lui dit, moi je te l'aporterai dans un clin d'œil. Lorsque Salomon vit ce Thrône devant lui & la prompte obeïssance des Demons à ses commandemens, il ne s'enorgueillit point, au contraire il dit voila une nouvelle grace de Dieu pour éprouver si je serai reconnoissant de ses bien faits. Je verrai si cette femme suit le droit chemin, ou si el-

ſi elle eſt devoyée. Et comme il ſçavoit que ſur le retour de ſon Ambaſſadeur elle s'étoit miſe en chemin pour le venir trouver elle même, il fit changer quelque choſe au Thrône afin d'éprouver ſi elle le reconnoîtroit quand elle ſeroit arrivée. En effet on le lui montra, & on lui demanda ſi le ſien étoit ſemblable, elle repondit auſſi ſemblable que ſi c'étoit le même. On dit à cette Reine d'entrer dans une Galerie, mais lorſqu'elle en vit le pavé elle crut que c'étoit de l'eau, & decouvrit ſa jambe en levant ſa Robe depeur de la mouiller. Salomon que étoit preſent la deſabuſa & lui aprit que le pavé étoit de verre poli. Il l'exorta enſuite d'embraſſer la Loi de Dieu & le fit avec tant de ſuccès qu'elle dit, Seigneur je me ſuis fait tort à moi même de t'avoir offencé. Je ſuis obeïſſante avec Salomon au Dieu l'Univers.

De Zacharie & de St. Jean,

Zacharie étoit Sacrificateur & Prophete de Dieu. Il étoit marié avec ue femme nommée Eliſabeth, & vivoit avec elle ſaintement & religieuſement. Leur plus ardent deſir étoit d'avoir des enfans, mais quoiqu'ils euſſent ſouvent demandé à Dieu cette grace ils n'avoient point encore été exaucez, & ils étoient parvenus l'un & & l'autre dans un âge ſi avancé, qu'humainement ils ne pouvoient plus eſperer d'en avoir. Neanmoins comme ils ſçavoient que ce qui paroît le plus impoſſible

aux hommes, eſt très poſſible à Dieu, & qu'ils avoient une parfaite confiance en la miſericorde, ils ne laiſſoieut pas de prier toûjours. Un jour entre les autres Zacharie humblement & ſecretement proſterné devant Dieu, lui dit. Seigneur (*a*) mes os ſont devenus foibles, & ma tête eſt blanche de vieilleſſe. Seigneur je n'ai jamais été éconduit en mes oraiſons, exauce ma priere, je crains que celui qui me ſuccedera ne pervertiſſe ta loi. Donne moi un fils pour me ſucceder qui ſoit mon heritier, heritier de la lignée de Jacob, & qui te ſoit agreable. A peine eut il achevé ſa priere qu'un Ange lui aparut & lui dit, (*b*) je t'annonce de la part de Dieu, que tu auras un fils nommé Jean, (c'eſt un (*c*) nom que perperſonne n'a encore porté) il aſſeurera que le Meſſie eſt le verbe de Dieu, qu'il ſera grand perſonnage, chaſte, Prophéte, & l'un des Juſtes. Seigneur repondit Zacharie comment pourai je avoir un fils, vû que ma femme eſt ſterile, & que je ſuis ſi vieux. L'Ange lui dit, la choſe arrivera comme je te le dis. Seigneur repliqua Zacharie donne moi donc quelque ſigne de la groſſeſſe de ma femme. Le ſigne que je te donnerai reprit l'Ange c'eſt que tu ne parleras de trois jours & de trois nuits. Alors Zacharie ſortit de ſon Oratoire & fit ſigne au peuple de faire ſes Oraiſons ſoir & matin. Au reſte Dieu benit le jour

(*a*) Chap. de Marie.
(*b*) Chap. de la lignée de Joachim.
(*c*) Chap. de Marie.

de la naissance de St. Jean, & le jour de sa Resurrection, & il lui donna dès son enfance les Sciences, la clemence la charité, la pieté, & l'affection, envers son Pere & sa Mere. Le reste de la vie de Sr. Jean est comme dans l'Ecriture Sainte à la reserve du Batême de Jesus Christ & de la descente du St. Esprit en forme de Colombe, aussi bien que des paroles prononcées au Ciel par lesquelles Dieu declaroit Jesus Christ pour son fils.

De Jesus Christ & de la Vierge Marie.

Marie étoit fille de Joachim & d'Anne, tous deux gens de bien & craignans Dieu. Pendant que la femme de Joachim étoit encore grosse, elle (*a*) voüa son fruit à Dieu & dit: Seigneur je te voüe le fruit qui est dans mon ventre, libre & degagé de toute affaire pour te servir en ton Temple. Reçois le de moi qui te l'offre avec affection. Lorsqu'elle eut acouché elle renouvella encore son vœu & dit Seigneur je suis accouchée d'une fille. Tu sçais ce que tu m'as donné. Je lai nommée Marie, je la garderai par ton aide, elle & sa posterité de la malice du Diable, reçois la Seigneur d'une reception agreable & lui fait produire, de bons fruits. Dieu accepta l'offre & le vœu de cette femme & les Anges en donnerent un temoignage évident en

(*a*) Chap. de la lignée de Joachim.

en disant à la petite fille nouvellement née. O ! Marie Dieu t'a élûe & purifiée sur toutes les femmes du monde. O ! Marie obeïs à ton Seigneur loüe le & l'adore avec ceux qui l'adorent. La Mere de Marie eût soin d'elle pendant le tems de son Berceau, & autant que je le peus conjecturer jusques à l'âge de sept ans, mais ce terme étant échû elle la remit, en execution de son vœu entre les mains des Prêtres du Temple pour être élevée par eux comme une personne consacrée. Les Prêtres tirerent entr'eux au sort avec leurs plumes à qui auroit soin de l'éducation de Marie. Le sort échût à Zacharie, qui en eut une très grande joye. Toutes les fois qu'il entroit en son Oratoire, il y trouvoit mille sortes de fruits differents & de toutes les saisons. Il dit un jour O ! Marie d'où procedent ces biens? à quoi elle repondit, ils procedent de Dieu qui enrichit sans compte qui bon lui semble. Zacharie se tût, car il connut bien que Marie étoit grandement aimée de Dieu. Cette Sainte fille vécut ainsi dans l'exercice de la pieté & des bonnes œuvres jusques au tems que Dieu avoit ordonné, & marqué pour l'envoi de son Prophéte Jesus. Alors Marie par la permission Divine s'étoit (*b*) retirée du côté du Levant, en un lieu éloigné de ses Parens & avoit pris un voile pour se couvrir. Dieu lui envoya un Ange en forme d'homme pour lui annoncer la naissance du Messie. Elle eut peur à cette vûe, & se recommandant à Dieu elle dit, Dieu me pre-

(*b*) Chap. de Marie.

preſervera de toi ſi tu as ſa crainte devant les yeux. L'Ange lui dit O! Marie n'aye point de peur je ſuis Meſſager de Dieu ton Seigneur qui te donnera un fils agiſſant, & prudent. Je t'annonce un Verbe duquel procedera le Meſſie nommé Jeſus fils de Marie, plein d'honneur en ce Monde & qui ſera en l'autre l'un des Interceſſeurs auprès de ſa Divine Majeſté. Il parlera dans le Berceau comme un homme de trente à cinquante ans, & ſera au nombre des Juſtes. Marie un peu remiſe de ſon trouble repondit, comment aurai je un enfant ſans attouchement d'homme, je ne veux pas être impudique? La choſe ſera comme je te la dis, repartit l'Ange, elle eſt facile à ton Seigneur, ainſi que Dieu fait ce que bon lui ſemble, & lorſqu'il crée quelque choſe, il dit ſois & elle eſt. Ton fils ſera une marque de la Toute Puiſſance de Dieu, & de ſa Grace Specialle envers ceux qui croiront en ſa divine Majeſté. Dieu lui enſeignera les Ecritures, les Miſteres de la Loi, l'Ancien Teſtament & l'Evangile, & il ſera Prophete envoyé aux enfans d'Iſraël. Alors Marie conçut miraculeuſement, Dieu ayant créé en elle le petit embrion duquel devoit être produit dans la ſuite le Meſſie. Marie s'étant ſentie groſſe ſe retira quelque tems en un lieu éloigné du peuple, & un jour qu'elle étoit aſſiſe au pied d'un palmier elle ſentit les douleurs de l'acouchement, & dit que ne ſuis je morte, pourquoi ne ſuis je pas au rang des perſonnes oubliées? Un Ange lui dit ne t'afflige pas,

Dieu

Dieu à mis un Ruiſſeau au deſſous de toi, ébranle le pied de ce Palmier, les dattes tomberont, amaſſe les, mange, boi, & lave tes yeux. Lorſque tu rencontreras quelqu'un, dis lui que tu jeûne & que tu as fait voeu de ne parler à perſonne que ton jeûne ne ſoit fini. Ses Parens la rencontrerent un jour portant ſon enfant ſur ſon bras, & en furent extrémement ſurpris. Ils lui dirent O! Marie voila une choſe étrange, ô! Soeur d'Aaron, ton pere ne t'a pas commandé de faire mal, & ta mere n'étoit pas une impudique. Elle fit ſigne à ſon enfant de leur repondre, & eux voyant cela dirent comment parlera l'Enfant qui eſt au berçeau. Alors l'enfant Jeſus parla & dit. Je ſuis Serviteur de Dieu, & il m'a enſeigné l'Ecriture, il m'a fait Prophéte, il m'a beni en tous lieux, & m'a commandé de le prier. Il m'a recommandé la pureté tout le tems de ma vie, & d'honorer mes pere & mere. Il ne m'a pas créé ni violent ni malicieux, loué ſera le jour que je ſuis né, le jour que je mourai, & le jour que je reſſuciterai.

Jeſus étant devenu grand prêcha ſa Miſſion & l'accompagna de divers miracles comme de guerir les aveuglez nez, & les ladres & de reſſuciter les morts. Il prit une fois un peu de terre dont il forma la figure d'un oiſeau, il ſoufla en ſuite contre cette figure d'oiſeau, & auſſi-tôt elle s'envola en l'air, & fut un vrai oiſeau. Mais les Juifs ne croyoient point à tous ces miracles, ils diſoient que c'étoit Magie & en

enchantement. Jesus Christ leur prêchoit neanmoins, disant je suis venu à vous avec des signes évidens de ma Mission qui témoignent que je suis veritablement envoyé de la part de vôtre Seigneur, craignez le donc & m'obeïssez. Dieu est mon Seigneur & le vôtre, adorez le, c'est le droit chemin. Je vous enseignerai ce que vous devez manger, & ce que vous ne devez pas manger, cela vous servira d'instruction si vous croyez en Dieu. Je suis venu pour confirmer l'ancien Testament, & ce qui vous à été ci devant enseigné. Or comme les Juifs ne croyoient point, & qu'ils rejettoient la Predication de Jesus Christ, il dit à ses Apôtres qui soutiendra la Loi de Dieu en mon absence? les Apôtres repondirent ce sera nous qui la soutiendrons. Nous croyons en l'unité de Dieu, sois témoin devant lui que nous sommes entierement resignez à sa volonté. Seigneur, ajouterent ils, nous croyons en ce que tu as comcommandé, & nous avons suivi le Prophéte Jesus ton Apôtre, écri nous au nombre de ceux qui professent ta Loi.

Une autrefois ces mêmes Apôtres tenterent Jesus Christ & lui dirent; O! Jesus (*a*) fils de Marie, ton Seigneur nous pouroit il envoyer du Ciel une Table couverte de mets pour nous rassasier? Jesus leur repondit, craignez Dieu si vous croyez en sa Loi. Ils reprirent, nous avons faim & desirons manger de la viande du Ciel pour le repos de nôtre cœur, & pour connoître si tu

(*a*) Chap. de la Table.

ſi tu nous dis la verité de laquelle nous ſerons témoins. Alors Jeſus dit O! Dieu mon Seigneur faits deſcendre ſur nous du Ciel une Table couverte de viande, ce jour ſera celebré par nous & par ceux qui viendront après nous. Ce ſera une marque de ta toute puiſſance, enrichi nous de ta grace, tu poſſedes toutes ſortes de Treſors. Dieu exauça la priere de Jeſus, & la table deſcendit couverte de viande.

Ce repas eſt à mon jugement celui de la Ste. Cene changé par Mahomet comme il a changé tout le reſte de l'Ecriture. Il en fait de même touchant la mort precieuſe de nôtre Seigneur; car, comme je vous ai dit, les Turcs nient la crucifixion comme un ſentiment injurieux à Jeſus Chriſt, ils conviennent bien que les Juifs avoient reſolu de le crucifier, mais ils pretendent que Dieu les frapa d'illuſion en ſorte qu'ils crucifierent un homme d'entreux qui lui reſſembloit, & que pour ce qui eſt de Jeſus Chriſt, Dieu le fit mourir & reſſuciter en un moment, après quoi il fut enlevé au Ciel. Les Turcs ſe fondent ſur divers paſſages de l'Alcoran & particulierement ſur celui ci tiré du chap. des femmes: Dieu à imprimé l'infidelité dans leur cœur (c'eſt des Juifs dont il parle) à cauſe de leur malice & des blaſphêmes qu'ils ont vomi contre Marie. Ils ont dit nous avons tüé le Meſſie, Jeſus fils de Marie, Prophéte & Apôtre de Dieu. Certainement ils ne l'ont pas tüé, ni crucifié, ils ont crucifié un d'entreux qui lui reſſembloit. Ceux

qui en doutent sont dans une erreur manifeste, & n'en parlent que par opinion. Certainement ils ne l'ont pas tüé, au contraire Dieu là élevé à soi.

Les Turcs ne sçauroient se lasser d'admirer la folie des Chrêtiens qui adorant Jesus Christ comme Dieu, ne laissent pas de croire qu'il a été suplicié ignominieusement comme un malfaiteur.

De Mahomet.

Pour continüer l'Histoire des Turcs de la maniere que je l'ai commencée, il faudroit decrire ici la vie de Mahomet, mais je confesse que je n'en ai pas assez de connoissance pour cela. Ce n'est pas qu'il ne me fût aisé de mettre sur cette matiere plus d'un volume au net, si je voulois m'en raporter aveuglement à tout ce nos Auteurs en ont écrit, mais je craindrois de m'égarer avec eux & avec vous, & de ne vous debiter que des incertitudes au lieu de veritez. J'ai consulté divers Turcs là dessus, & ils m'ont nié la plus part des faits contenus dans nos Histoires, & dans nos Relations, j'ai aussi tâché à tirer de leur conversation un certain nombre de circonstances Historiques sur lesquelles on pût faire fonds, & j'ai reconnu que cela même n'étoit pas possible, parce qu'ils ne sont pas uniformes dans leurs recits. Cela vient de ce que l'ignorance & la superstition fait parmi eux ce que la passion fait parmi nous, elles changent une partie des faits, elles en su-

fupriment quelques uns, & à ceux là elles en fubftituent d'autres qui font abfolument imaginaires. Pour debrouiller tout cela, il faudroit que quelque habile homme nous donnât la traduction des Auteurs Arabes ou Turcs qui ont commenté l'Alcoran, & qui ont écrit la vie de leur Prophéte comme par exemple le Bedaoi, le Kitabel Tenoir, le Mokari, Fefsir Anf, Joahoir, Eckteri, & quelques autres. En attendant que cela foit, & puis que vous le voulez, je confens à vous donner un petit recueil des circonftances que je croi les moins douteufes touchant la vie de Mahomet, & de celle qui font le plus generalement reçües parmi les Turcs.

Mahomet naquit dans un village éloiné de quelques heures de la Meque, d'un Pere nommé Abdala, & d'une mere connüe fous le nom d'Emvine, l'un & l'autre defcendus de l'une des principales Tribus d'entre les Arabes, & vivant d'une vie exemplaire & fainte. Ils ne fe connoiffoient pourtant point avant leur mariage parce que fongeant uniquement à fervir Dieu, ils fe tenoient refferrez dans la retraite, mais Dieu qui avoit refolu de faire naître d'eux fon Prophete envoya l'Ange Gabriel à Abdala pour lui porter cette nouvelle, & pour lui ordonner en même tems de prendre Emvine pour fon Epoufe. Dès que cette Sainte femme eut conçû elle fut felicitée par les Anges, & pendant que fa groffeffe dura elle ne fentit aucune incommodité. Elle eut même cet avanta-

ge au dessus de la vierge Marie, c'est qu'elle à coucha sans douleur, ce qui n'empêcha pas qu'une grande multitude d'Anges ne descendissent du Ciel pour la servir dans sa couche. Toutes les autres Creatures de Dieu s'empresserent pareillement à lui venir rendre leurs hommages & leurs offices. Les Nües aporterent des odeurs charmantes, les Oiseaux des fleurs & des fruits, & dès qu'Emvine souhaitoit quelque chose les vents étoient prests à lui obeïr. Pour Mahomet il naquit circoncis, privilege qui n'avoit été accordé à aucun Prophéte avant lui, & dès le moment qu'il fut hors du ventre de sa Mere il commença de loüer Dieu disant *Dieu est le seul Dieu, le Dieu grand & Misericordieux*, *& je suis le Prophéte qu'il a envoyé* L'Ange Gabriel descendit aussi du Ciel pour rendre témoignage de sa mission & pour l'honorer. Il lui ouvrit l'estomac & le cœur avec un rasoir, & lui ôta une goute noire laquelle se trouve dans tous les hommes, & les tente au mal. Après cela il lui remit le cœur en sa place ordinaire, & lui referma l'estomac comme auparavant. Sa naissance fut d'ailleurs signalée par plusieurs miracles, l'un desquels fut qu'il refusa toutes les Nourices qu'on lui amena, jusques à ce qu'une Vierge (*a*) s'étant aussi presentée, il l'accepta & tout

(*a*) Je croi ce fait aussi faux que toutes les autres pretendües merveilles dont les Turcs disent que la naissance de Mahomet fut honorée, mais je ne le croi pas impossible en lui même, & c'est surquoi je suis bien aise de faire ici une courte observation. Toute fem-

& tout d'un coup il lui vint du lait en abon-

femme, telle quelle soit, à toûjours en elle une matiere, & des organes propres à former du laict. Il ne faut qu'une certaine determination de la nature qui peut arriver par plus d'une cause. L'accouchement & la grossesse en sont les plus ordinaires, & n'empêchent point qu'il ne puisse y en avoir d'autres. Combien voit on de femmes à qui le laict vient naturellement plus d'un an ou deux après l'accouchement & sans être grosses. Les sages femmes regardent même cela comme une marque de sterilité à l'avenir en celles à qui cela arrive. Il est vrai qu'ordinairement elles en ont peu, mais elles en ont pourtant, & il est à presumer que si elles n'en ont pas le sein rempli, ce n'est que parce qu'elles ne se font pas teter. J'ai leu en des memoires particuliers de l'Illustre Theodore Agrippa d'Aubigné, qu'il avoit vû une femme de Septante ans qui deux ou trois ans auparavant avoit aliaité un sien petit fils dont la mere étoit morte en le metant au monde Il raconte même la chose d'une maniere qui n'est pas moins miraculeuse que celle qui donne lieu à mon observation, car il dit que cette bonne vieille voyanr sa fille morte, serra le petit nouveau né contre son sein en s'écriant douloureusement *mon enfant qui te nourira?* & qu'aussi-tôt ses mammelles furent remplies de laict. A la verité Aubigné ne dit pas avoir vû la merveille, mais il ajouté qu'elle fut verifiée & atestée par un Sinode entier qui étoit assemblé en ce tems là. Il asseure de plus d'avoir vû la femme à qui elle étoit arrivée, & de lui avoir parlé. Il me souvient aussi d'avoir leu dans la Republique des Lettres de Mr Baile qu'une Esclave Negre ayant accouché dans un vaisseau, & étant venue à mourir dans sa couche, une autre femme Negre qui étoit Esclave comme elle, se fit succer à l'enfant, & eut du lait en assez grande quantité pour le nourir. Mais j'ai ouï dire quelque chose de plus étonnant encore à un de mes amis de la sincerité de qui je ne ferois pas dificulté de me rendre caution; C'est qu'il à connu particulierement un homme lequel est encore aujourd'hui vivant en France, qui avoit du lait, & qui le faisoit sortir quand il vouloit en se pressant le bout de la Mammelle entre deux doigts comme font les Nourices.

dance. Au reste ni Abdala, ni Emvine n'eurent point le contentement d'être les témoins de la Vie & de la Mission admirable de leur fils parce qu'Abdala étoit mort quelques mois avant la naissance du petit Mahomet, & qu'Emvine mourut aussi peu de tems après.

Mahomet ainsi resté seul fut confié à la garde de son grand Pere nommé Ebedmutaleb, & ce bon homme dans le dessein de le faire étudier le mit dès l'âge de quatre ans auprès d'un Docteur pour aprendre les Sciences, mais le Maître se trouva moins sçavant que l'Echolier & devint son Disciple dès le premier jour. Quand Mahomet fut parvenu en âge d'homme, l'Ange Gabriel le visita une infinité de fois de la part de Dieu, & le conduisit même au Ciel, sur un Animal celeste & mistique qui sembloit en partie mule, en partie âne, & en partie cheval, & qui avoit nom Burac. Là Mahomet vid tous les Prophétes qui l'avoient precedé, & toutes les merveilles du Paradis. Il parla aussi à Dieu qui étoit assis sur son Thrône, & qui lui dit que pour l'amour de lui il vouloit bien sauver le quart, & la moitié du quart du Monde. Dieu ajouta que le jeûne lui étoit fort agréable, & que pour cette raison il devoit faire jeûner son peuple soixante jours de l'année, à quoi Mahomet ne repondit rien parce qu'il étoit ébloui de la Majesté du Thrône, mais peu après étant revenu à soi & en ayant conferé avec Moïse, il pria Dieu de diminüer quelque chose d'une si pesante charge, ce que Dieu lui accorda

&

& le jeûne fut reduit à trente jours autant que dure le mois de Ramadan. Ce fut aussi en ce tems là que les cinq prieres du jour furent institüées.

Cependant Mahomet prêchoit fortement sa Mission & l'unité de Dieu. Il se maria à une sainte & riche veuve nommée Kadige dont autant que j'en puis juger les grands biens ne contribuerent pas peu à faire fructifier la Mission. Quoi qu'il en soit, il se vit bien tôt reveré par toute l'Arabie, & suivi de plusieurs milliers d'hommes. Ils convertit entr'autres deux celebres Docteurs Grecs l'un nommé Sergius & l'autre Jean, lesquels furent dans la suite ses plus grand zelateurs.

En ce tems là il y avoit en Arabie quatre Seigneurs considerables par leur naissance, par leur pouvoir, & par leur Pieté, auxquels Dieu declara qu'ils devoient écouter son Envoyé Mahomet, se ranger avec lui, & n'épargner rien pour lui aider à établir sa Loi. Ce sont les quatre amis du Prophéte, Hali, Osman, Abubecker, & Homar. Mahomet les declara ses Lieutenants Généraux pendant sa vie, & ses Successeurs après sa mort. Pour lui il prit le titre de Calife c'est à dire donné de Dieu, & avec cela l'Autorité de Prince. Kadige étant venu à mourir Abubecker se trouva honoré de pouvoir lui donner sa fille pour femme, c'est celle que les Turcs honorent sous le nom de St. Aische & pour l'amour de laquelle ils disent que Dieu ajouta dix huit versets à l'Alcoran. Cette Aische étoit fort belle & sa beauté donna lieu à la me-

disance. Une Arabe infidelle nommé Abdala Ben Selouck poussa même la medisance jusques à l'accuser dans les formes d'avoir commis adultere avec un nommé Safoüan, & il en donna quatre témoins, mais Mahomet qui aimoit sa femme & qui sans doute la connoissoit mieux que ses accusateurs, prit son parti & trouva des contre-temoins qui atesterent son innocence. C'est Gelaldin qui raporte ce fait, & l'on en trouve aussi quelque chose dans l'Alcoran au Chapitre de la Lumiere où Mahomet dit; *Cette Troupe qui s'est detachée des vrais Croyans avec mensonge & faux temoignage ne vous à point fait de mal, au contraire elle vous à fait du bien. Chacun portera le fardeau de ses péchez, & le plus méchant d'entr'eux sera precipité dans les tourmens de l'Enfer. C'a été un bonheur que vous ayez oüi le sentiment des fidelles par leur bouche, lorsqu'ils ont dit que ces gens mentoient impudemment, s'ils n'eussent presenté ces quatre témoins ils n'en eussent point trouvé d'autres. Ils sont des menteurs, sans la grace & sans la misericorde de Dieu ils auroient déja ressenti de grands tourmens en ce monde & en l'autre à cause de leur imposture &c.* Il seroit assez dificile au tems où nous sommes de juger si Aische étoit innocente ou criminelle. Peut être que Mahomet ne la defendit que par politique & en considera-

ra-

ration de ſon Pere Abubecker dont il étoit obligé de mênager l'amitié, mais peut être auſſi que les ennemis de Mahomet avoient inventé cette impoſture pour le brouiller avec ſes meilleurs amis au cas qu'il y ajoutât foi, ou pour le rendre mepriſable à ſon parti, s'il toleroit l'infamie de ſa femme. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que naturellement Mahomet étoit trop jaloux pour garder en ſa maiſon une femme qui de ſa connoiſſance lui auroit été infidelle Il ne faut que lire l'Alcoran pour en être perſuadé, ſa jalouſie y paroît en divers endroits, mais particulierement au chap. des Bandes ou il dit à certaine jeuneſſe qui à ſon avis frequentoit trop aſſidüement chez lui *O! vous qui croyez, n'entrez pas dans les maiſons du Prophéte ſans ſa permiſſion, excepté à l'heure du repas, & cela par rencontre & ſans deſſein. Si vous y êtes invitez, entrez avec liberté, & lors que vous aurez pris vôtre repas ſortez de la maiſon, & ne vous arrêtez pas à diſcourir les uns avec les autres, cela importune le Prophéte. Il a honte de vous congedier, mais Dieu n'a pas honte de vous dire la verité. Les femmes du Prophéte auront le viſage couvert quand vous leurs parlerez, cela reſſent mieux la pureté tant à elles qu'à vous. Vous ne devez pas importuner le Prophéte de Dieu, & ne devez pas connoi-*

noître ses femmes, ce seroit un très grand peché. Si vous cachez quelque dessein, ou si vous le decouvrez, sachez que Dieu sçait tout. Cet autre passage n'est pas moins exprès. Il est tiré du même chapitre. *O! femmes du Prophéte, celles d'entre vous qui seront impudiques seront châtiées doublement plus que les autres femmes, c'est une chose facile à Dieu. Celles d'entre vous qui obeïront à Dieu & à son Prophéte seront recompensées plus que les autres femmes. O! femmes du Prophéte, vous n'êtes pas comme les autres femmes du monde, craignez Dieu & ne croyez pas aux discours de ceux qui ont dessein de vous seduire. Parlez avec civilité, demeurez en vos maisons, & n'en sortez pas pour faire paroître vôtre beauté ni pour en faire montre, comme faisoient les anciens ignorans &c.*

On dit que la Jalousie & la Volupté vont souvent de compagnie, je ne sçai si celà peut être pris pour regle, mais en ce cas là Mahomet en fourniroit un exemple, car on ne sçauroit le defendre d'avoir été sur le sujet des femmes un des plus voluptüeux hommes de son tems. Outre les deux femmes dont j'ai parlé, il en avoit plusieurs autres & Gelaldin en compte jusqu'a neuf. Il ne prenoit garde ni au bien ni a la qua-

lité pourvû qu'elles fussent belles, & il ne fit point difficulté d'épouser une femme qu'un de ses Esclaves nommé Zeit avoit repudiée. Il avoit d'ailleurs un très grand nombre de belles Esclaves dont il usoit comme de ses propres femmes autant & aussi peu tems qu'elles lui agréoient. Il se donnoit là dessus toute la liberté imaginable, & quand on y trouvoit à redire, l'Ange Gabriel ne manquoit jamais de venir à son aide avec un chapitre de l'Alcoran qui s'expliquoit si intelligiblement que personne n'en pouvoit plus pretendre cause d'ignorance. C'est ainsi qu'au chapitre des Bandes il introduit Dieu lui disant. *O! Prophéte nous ne permettons de connoître les femmes que tu as dotées, les filles Esclaves que Dieu t'a données, les filles de tes Oncles & de tes Tantes qui ont abandonné avec toi la compagnie des mechans, & la femme vraye croyante qui se sera donnée à toi si tu la veux épouser & qu'elle ne soit pas femme d'un vrai croyant. Tu garderas celle que tu voudras repudier & tu coucheras avec celles qui t'agréeront. Il est plus à propos que tu les repudie sans offencer Dieu que de les voir mecontentes & affligées.* Au reste si Mahomet étoit voluptueux & jaloux, il n'étoit pas moins avare, & il n'y a presque point de chapitre dans l'Alcoran, où il ne recommande l'épargne comme une des vertus necessaires pour parvenir.

nir au Salut. Mais ce qui ſans doute paroîtra tout à fait étonnant, c'eſt qu'il étendoit ſon avarice juſqu'à l'entretien de ſes femmes aux quelles malgré l'amour qu'il leur portoit, il plaignoit les ajuſtemens qu'elles ſouhaitoient. On en trouve une preuve inconteſtable dans l'Alcoran où Dieu lui dit. *O! Prophéte ſi tes femmes ſont trop ambitieuſes des biens de la terre, & de vêtemens trop ſomptueux, appelle les, dis leur que tu leur feras du bien, & que tu les repudieras avec douceur & civilité.* C'étoit le vrai moyen de gourmander leur ambition & leur humeur depenciere, car où auroient elles pû trouver un autre Mari auſſi grand Seigneur & auſſi puiſſant que Mahomet?

Je ne doute point que bien des gens ne ſoient excitez à rire quand ils verront cet admirable Alcoran qui avoit été écrit au Ciel, & inſpiré Divinement, profané à regler les affaires Domeſtiques ou particulieres de Mahomet, & j'avoüe qu'il y à la dedans un excès de ridicule qui ſaute aux yeux. Mais il faut conſiderer qu'entre ce tems là & celui ci, il y à bien de la difference, & qu'autant que les eſprits ſont rafinez aujourd'hui autant ils étoient alors ſtupides & lourds. Mahomet avoit afaire à des gens à qui il falloit dire les choſes de la maniere la plus groſſiere & la plus ſenſible pour faire quelque impreſſion ſur eux, & comme ils étoient perſuadez de la verité de ſes inſpirations, il ne pouvoit

ſe

se servir d'un meilleur moyen pour les amener à ce qu'il vouloit. Il en avoit fait l'experience à diverses fois, & comme il s'en étoit toûjours bien trouvé il n'y à pas de quoi s'étonner s'il y avoit ordinairement recours. Il se servoit particulierement de ce moyen pour encourager ses Soldats au combat toutes les fois qu'ils croyoit avoir affaire à l'ennemi, ou pour leur reprocher leur lâcheté quand ils avoient fui, ou témoigné de la crainte. Tout le chap. du Butin fut fait à cette occasion aussi bien que plusieurs autres, & Mahomet y asseure que *si les vrais Croyans qui combatroient avec lui étoient cent, ils vaincroient deux cent infidelles & que s'ils étoient mille ils en vaincroient deux mille.* Il ajoute à cela *que le Prophéte ne peut pas être pris prisonnier, & qu'il s'établira en terre avec avantage sur les Infidelles.*

L'Adresse de cet Imposteur étoit si grande qu'il sçavoit tirer avantage de tout, même de ses propres disgraces. Sa fuite de la Mecque sans autre compagnie que celle d'Abubecker, & la perte de la Bataille de Hannin en furent deux consecutives qui sembloient devoir le ruïner entierement, s'il n'avoit eu l'esprit de persuader aux siens que Dieu l'avoit sauvé par miracle, & qu'il lui avoit envoyé des Troupes invisibles pour le garder. Voici comment il s'explique au sujet de l'une & de l'autre occasion au chap. du Butin.

Sou-

Souvenez vous de la Journée de Hannin, que vous étiez joyeux du grand nombre de vos Troupes. Il vous fut inutile. La peur vous faisoit trouver la terre trop étroite pour fuir, & vous avez tourné le dos comme vaincus. Souvenez vous qu'alors Dieu mit son Prophéte, & les vrais Croyans en lieu de seureté, & qu'il envoya des Troupes invisibles pour châtier les Infidelles, & puis. *Vous ne protegerez pas le Prophéte. Dieu seul est son protecteur. Il l'a protegé quand il est sorti de la Mecque lui deuxiéme. Lorsqu'ils étoient tous deux dans la caverne, il disoit à son compagnon, ne t'afflige pas Dieu est avec nous. Dieu la protegé & secouru par des troupes invisibles.* Cette fuite de Mahomet hors de la Mecque fut causée par une conspiration que les Habitans avoient formée contre lui, & dans laquelle ils avoient (*a*) resolu de le tüer. Mahomet en ayant été averti se retira secretement à *Yatreb* qui depuis fut nommée *Medina* c'est à dire la ville par Excellence, car le mot de Medina en Arabe ne signifie pas autre chose que Ville, d'où vient qu'en Espagne on voit encore quelques unes de celles que les Mores y ont bâties qui portent ce nom, comme *Médina del Campo*, & *Medina Sidonia*. On apelle aussi.

(*a*) Chap. des Limbes.

aussi la Medine d'Arabie *Medina al Nabi*, Ville du Prophéte, & Medina *al Resul*, ville de l'Envoyé de Dieu. C'est de cette retraite apellée en Arabe *Hegire* que les Mahometans content leurs années, comme du jour de la vie de Mahomet le plus memorable. En effet depuis ce jour là ses affaires allerent toûjours de mieux en mieux. Il prit la Mecque (*a*) à main armée, & gagna la celebre Bataille de (*b*) Belder, dans laquelle si on l'en doit croire Dieu le secourut avec cinq mille Anges qui defirent ses ennemis, & je ne sçai combien de Diables qui étoient venus à leur aide. Du reste chaque jour de sa vie fut signalé par une rapidité de conquêtes & de victoires qui ne reçut presque point d'interruption. Il gagna vint quatre Batailles, força plus de cent Villes, & mit de son vivant son Empire en état de craindre peu de revolutions. Enfin il mourut comme les autres Hommes à Medina sa ville fidelle, environ l'an six cent trente deux de nôtre salut âgé de soixante à quatre vints ans. Hali qui avoit épousé Fatima sa fille ainée, lui succeda au Caliphat en vertu de sa derniere disposition, mais Abubecker son beau pere s'y opposa, & du consentement de tous fut élu Caliphe. Homar le fut après lui, & Osman succeda à Homar, en sorte que Hali ne regna que le dernier des quatre & encore peu de tems.

Dans ces commencemens de la Loi Mahome-

(*a*) Chap. de la conqueste.
(*b*) Chap. du Butin.

hometane les Caliphes étoient Pontifes & Rois tout ensemble, & cette confusion du spiritüel & du Temporel, leur acquit un tel pouvoir sur l'esprit des peuples aveuglez, qu'ils en faisoient tout ce qu'ils vouloient. Jamais hommes n'ont porté l'obeïssance aussi loin que les Sarazins. Ils se jettoient au feu & en l'eau, & presentoient leur tête au cordeau au moindre signe du Caliphe. Pas un ne balançoit un moment, & si quelqu'un l'avoit fait, il auroit passé pour un Monstre execrable. Cette coutume à continué fort long tems entre les Turcs, & quoiqu'elle ne s'observe plus aujourd'hui comme autrefois, cela n'empêche pas qu'il n'y ait bien des Docteurs qui pretendent la faire passer pour un point de Religion.

Ce fut un grand coup de Politique à Mahomet & aux Caliphes ses Successeurs que de réunir en eux la Puissance Spirituelle avec la Temporelle, l'une étoit l'apui de l'autre, & comme leur maniere de Gouverneur étoit toute Tirannique ils auroient eu sujet de craindre à tous momens de fâcheux revers de fortune, si elle n'avoit point eu d'autre fondement que la force des armes. Il étoit donc à propos & même absolument necessaire d'engager les gens par des motifs de conscience à subir un joug de lui même si insuportable, & à baiser religieusement les fers dont ils étoient chargez. La Cour de Rome qui passe avec raison pour la plus Politique du Monde ne s'y étoit pas pris d'un autre fa-

çon pour parvenir à la Monarchie universelle; & combien peu s'en eſt il falu qu'elle n'ait reuſſi dans ſon deſſein? On a vû un tems que les Papes diſpoſoient des Couronnes auſſi librement que des Canonicats de St. Jean de Latran, & l'on peut dire que ſi l'Europe eſt enfin ſortie de cet Eſclavage, elle ne doit ſa delivance qu'à la Providence Divine qui veille ſans ceſſe pour la conſervation des Chrêtiens. L'abandonnement où elle à laiſſé les Infidelles à cet égard en eſt ce me ſemble une preuve évidente, car bien qu'ils ayent entierement changé de ſentiment ſur cette eſpece d'obeiſſance aveugle & irraiſonnable, on ne peut pas dire que leur Gouverment en ſoit beaucoup meilleur ni leur état plus heureux, Voyez là deſſus mon Etat preſent de l'Empire Ottoman. C'eſt à cet ouvrage que je me raporte, mon deſſein n'étant pas de m'engager ici à rien de ce qui touche la Politique. Je ſuis Mr. vôtre &c.

De Smirne. le..... M*ai* 1691.



LET-



LETTRE V.

Des Devoirs auquels les hommes sont tenus envers Dieu.



ONSIEUR.

Je vous ai entretenu dans mes trois ou quatre precedentes lettres des deux parties de la Loi Mahomet qui regardoient la foi, passons maintenant si vous voulez à celles qui sont purement de Pratique. Je vous ai deja dit que ces Parties sont deux, l'une concernant le Devoir des hommes envers Dieu, & l'autre ce même Devoir envers les hommes.

Le Devoir des hommes envers Dieu selon les Turcs se peut reduire à six Points principaux, qui sont I. la Circonsion, II. l'Ablution ou purification, III. l'Observation du Carême, IV. les Pelerinages de

la

la Mecque, V. la priere, VI. l'abstinence du vin & des viandes defendües. C'est à l'explication de ces six points & de quelques autres de moindre importance qui les suivent, que je destine cette lettre.

De la Circoncision.

J'ai mis la Circoncision la premiere en ordre, parce que c'est aussi la premiere marque de Mahometisme qu'un Turc porte sur sa personne; car bien que selon la Loi, les Turcs ne soient pas obligez comme les Juifs à la pratiquer le septiême jour, & que souvent même ils attendent la huitiême ou la dixiême année, il est neanmoins certain qu'ils ne peuvent pas en bonne conscience attendre plus tard. Ils y sont engagez à peu près de la même façon que les Protestans Reformez croyent l'être au Batême, c'est à dire, non pas par une necessité de moyen, mais par une necessité de precepte. De sorte que selon eux, il n'est pas absolument necessaire d'être circoncis pour être sauvé, mais il est necessaire de ne point negliger cette ceremonie, soit par mepris soit par froideur de zele.

De l'Ablution.

Il en est à peu près ainsi de l'Ablution. J'apelle de ce nom un certain lavement exterieur par le moyen duquel les Mahometans croyent qu'ils sont purifiez. Il y en

en à de deux ſortes, l'Abdeſt & le Goul. La premiere de ces Ablutions ſe fait en ſe lavant les mains, le viſage, les oreilles, & les pieds, ayant le viſage tourné vers la Mecque. Ils la prennent tous les matins parce qu'ils s'eſtiment ſouillez par le ſommeil, & ils la renouvellement dans la même journée ſi par haſard quelque excrement a gâté leur habit, ſoit urine ou autrement. C'eſt auſſi pour éviter cet accident qu'ils s'accroupiſſent comme je vous ai dit pour repandre leur eau, & même dans leurs lieux d'aiſement, il n'y a aucun ſiege percé de peur que des gens mal propres les ayant ſalis ou mouillez d'urine, un autre qui viendroit après lui ne ſe ſouillât ſans y prendre garde. Il y a donc ſeulement un trou dans le plancher ou dans la terre, & ce trou eſt ordinairement triangulaire. Après qu'ils ont fait, ils ſe torchent le derriere, non pas avec du papier, car ce ſeroit chez eux la derniere prophanation attendu que le nom de Dieu, a peut être été écrit deſſus, ou qu'il pouroit y être écrit à l'avenir, mais avec les doigts. Ils ſe lavent en ſuite avec de l'eau, s'ils en ont à commodité, ou bien

(*a*) Mahomet parlant de cette ſorte de purification s'en explique ainſi au chap. de la Table. *O! Vous qui croyez en Dieu, lorſque vous voudrez faire vos oraiſons, lavez vôtre viſage, vos deux mains juſqu'au conde, & paſſez la main ſur vôtre tête & ſur vos pieds juſqu'aux talons, ſi vous êtes pollus purifiez vous, ſi vous êtes malades, ou en voyage, ou que vous veniez de decharger vôtre ventre, ou que vous ayez connu vos femmes, & que vous ne trouviez point d'eau pour vous laver, metez la main ſur le ſable, paſſez la ſur vôtre viſage, & vous en eſſuyez les deux mains &c.*

bien ils se frotent avec de la terre (a) que l'on tient là exprès dans un vase. Mais quand ce vase n'y est point, comme par exemple dans un lieu d'aisement public, la muraille ou la terre même en fait l'office, & rien n'est plus plaisant alors que de voir la figure qu'ils font, car ce n'est pas assez que de se froter les doigts, il faut tout froter, soit qu'ils ayent dechargé leur ventre, ou simplement uriné. Quelque ridicule que soit cette action, elle ne leur semble pas telle parce qu'ils en ont des raisons serieuses. D'ailleurs ils y sont accoutumez, & vous sçavez que c'est la coutume seule qui fait trouver les choses bien ou mal. Les Romains étoient ils bien plus sages eux qui se servoient d'une éponge (a) attachée au bout d'un baton pour le même usage; temoin l'Histoire de ce malheureux que l'on menoit pour être livré aux bêtes devant le Peuple, & lequel ayant demandé congé d'aller à ses affaires se foura cette éponge dans le gosier avec le baton, n'ayant point d'autre moyen en main pour se tüer. A l'égard de la terre dont se servent les Turcs, je vous ai déja dit qu'ils en ont des raisons serieuses. Comme ils se croyent souillez par les excremens, ils se croyent aussi purifiez par l'un des Elemens ou par quelque simple production de la Nature comme Herbe, Racine, Pierre &c. Ils n'usent neanmoins de ces choses qu'au defaut d'eau, car quand ils en ont ils se lavent, & ils sont même obligez de

 le

(a) C'est à cause de cela que *Spongia* en latin est un mot obscene.

le faire. L'Ablution qu'ils font à l'issüe de leurs aisemens se fait en se lavant les mains, le visage, & tant soit peu le dessus du soulié. J'ai eu la curiosité de demander à un Turc pourquoi il ne lavoit pas aussi le dessous, puis que c'étoit la partie la plus sujette à se souiller, mais il m'a repondu que c'étoit aussi celle qui se purifioit le plus frequemment par l'attouchement de la Terre.

Pour ce qui est du *Goul*, la seconde & la plus grande de leur ablutions, il le prennent lorsqu'ils ont couché avec une femme, quand ils ont mangé des viandes defendües, quand ils ont touché quelque pourceau, ou lorsque par malheur il est tombé du vin sur leur habit. J'en ai vû même quelques uns à qui ce malheur étant arrivé, ils n'ont plus voulu porter leur habit, ce qui n'empêche pas pourtant qu'il n'y ait d'ailleurs des miliers de Turcs qui loin d'être si scrupuleux avalent le vin par bouteilles, & s'enyvrent jusques à ne se pouvoir plus tenir sur leurs jambes.

De l'Observation du Carême.

Il n'y a guéres de Point dans toute la Religion Mahometane dont les Turcs soient plus scrupuleux observateurs, que de celui ci, parce qu'ils le croyent particulierement institüé de Dieu pendant le voyage que Mahomet fit au Ciel. Ils apellent leur Carême *Ramazan*, & ce Ramazan dure trente jours, c'est à dire une Lune

toute entiere. Mais si le jour de la nouvelle Lune, le tems se trouve si couvert, qu'elle ne paroisse point, ils ne laissent pas de continüer le jeûne jusqu'au lendemain, ou même jusqu'au jour suivant, si bien qu'il dure quelques fois trente un ou trente deux jours.

On peut juger de leur impatience pendant ce tems là. Ils montent sur les maisons & sur les montagnes pour voir lever la Lune, & quand ils l'ont aperçûe ils la saluent de plusieurs Reverences, pendant que les Châteaux en font autant par plusieurs coups de Canon redoublez. Ce jour là, la fête du grand *Bairam* commence. Je dis le grand, parceque les Turcs en observent encore quelques autres de moindre importance comme celui de la naissance de Mahomet &c. Celui ci est à quelque égard la Pâque des Turcs pendant laquelle ils se donnent tous à la joye. Chacun prend ses meilleurs habits, pare sa maison de ce qu'il à de plus precieux, envoye des presens à ses amis selon son pouvoir, & en reçoit d'eux en échange, & de tous côtez on n'entend que tambours, timbales, trompetes, & autres instrumens de musique. Les Bachas particulierement & les autres Seigneurs Turcs qui veulent se distinguer par leur magnificence, ont ces jours là quelque concert chez eux, & reçoivent en ceremonie les felicitations des Courtisans. Il y à aussi des Bandes d'hommes du commun qui vont le soir avec des pots à feu au bout de certains grands bâtons qu'ils

portent haut élevez dans leurs mains. Ces gens ont avec eux je ne ſçai quels miſerables Chanteurs, & tout ce beau Cortege enſemble court de maiſon en maiſon chez les perſonnes les plus conſiderables. Là ils hurlent deux ou trois chanſons d'un ton de deſeſperez, & font des contorſions qui leur donnent plûtôt la mine de vrais Demoniaques que de gens raiſonnables : le tout pour attraper quelques Mangours ou quelques Aſpres qu'on leur donne par charité.

Les Turcs ſe portent d'autant plus volontiers à ces rejouïſſances extraordinaires que lorſque le Bairam arrive, ils ſont fatiguez d'un jeûne fort auſtere. Je ſçai bien que divers Voyageurs en ont parlé tout autrement, & que même ils ont voulu faire paſſer le Ramazan pour un tems de licence & de debauche plûtôt que de mortification, mais je ſuis obligé de dire que ce que j'en ai vû m'a paru tout contraire à ce que ces Voyageurs ont publié. Si le Ramazan, ou le Carême des Turcs n'eſt pas ſi long que celui des Catholiques, il eſt en recompence beaucoup plus rude & plus auſtere, puis qu'ils ne doivent ni manger ni boire, ni fumer du Tabac pendant que le jour dure. Il me ſouvient d'avoir vû un pauvre Janniſſaire qui étoit au ſervice d'un Conſul, tomber en defaillance trois fois dans un aprés midi faute d'un peu d'eau pour ſe deſalterer, & refuſer toûjours avec conſtance d'en avaller une ſeule goûte. Ces inconveniens obligent les Turcs à faire de

la nuit le jour pendant cette Lune, à la reserve des pauvres Artisans qui sont reduits à gagner leur vie du travail de leurs mains. Je me suis quelques fois promené la nuit pendant ce tems là, & j'ai remarqué toute la Ville dans un mouvement presque aussi grand à deux heures après minuit, que dans un autre tems à Midi. Comme ce Carême n'a point de tems fixe parce qu'il vient toûjours dix jours plus tard l'année suivante que la precedente, & qu'ainsi il parcourt toutes les saisons de l'année dans un certain periode, il est plus ou moins incommode selon le tems auquel il échoit. Quand il arrive pendant la canicule comme il à fait cette année, il est insupportable, mais quand il vient vers le Solstice d'hiver, c'est peu de chose. La raison de cela c'est que les Turcs ne se reglent pour la durée du jeûne que sur la presence du Soleil, l'Alcoran leur ayant ordonné de le commencer au matin dès qu'ils pouroient discerner (a) un filet blanc d'avec un filet noir, & de le finir le soir à pareille heure. L'une & l'autre leur est annoncée par les Muezins qui crient sur les Minarets des Mosquées de facon que personne ne peut en pretendre cause d'ignoranee.

Du Pelerinage de la Mecque.

Ce Pelerinage est d'un très grand merite par-

(a) C'est au chap. de la Vache en ces termes beuvez & mangez, jusques à ce que vous puissiez distinguer le filet blanc, & le filet noir par la lumiere de l'Aurore. Alors commencez à jeûner jusqu'à la nuit.

parmi les Turcs, & outre qu'il leur donne une eſpece de certitude d'être ſauvé, il les rend ſi venerables entres les autres hommes qu'il n'y en à guéres qui ne le faſſent avec plaiſir le plûtôt qu'ils peuvent. Cependant il n'eſt pas d'un commandement ſi abſolu que celui du Carême, celui de la Priere, ou celui de l'Aumône, & beaucoup d'honnêtes Turcs croyent en être diſpenſez dès qu'ils occupent quelque charge ou qu'ils font quelque profeſſion qui demande leur reſidence en un lieu. Il eſt vrai que la grande longueur du chemin fait a beaucoup d'entreux un obſtacle que Mahomet n'avoit ſans doute pas prevû, car quand il forgea ſon Alcoran il étoit bien éloigné de croire qu'il ſeroit reçû comme généralement dans les deux plus grandes parties du Monde. Toutesfois comme il avoit declaré que ceux qui ſeroient empêchez de faire ce Pelerinage, ou qui n'auroient pas de bien pour accomplir les ſacrifices qui y ſont ordonnez, pouroient ſatisfaire (*a*) à Dieu en jeûnant un certain nombre de jours : les Turcs ſe reglent aujourd'hui là deſſus quand ils ne peuvent pas faire le voyage.

Il y a un tems marqué pour le Pelerinage de la Mecque, auſſi bien que pour le Carême, & ce tems eſt le mois de Mharam. Il n'eſt pas permis aux Turcs d'attaquer leurs ennemis ni de leur declarer la guerre pendant ce mois là, mais il leur eſt permis de ſe defendre, & de combattre quand ils

(*a*) Chap. de la Vache.

ils ſont attaquez. Ils ne peuvent (*a*) pas non plus aller à la chaſſe ni tüer aucun Gibier pendant qu'ils font le pelerinage de la Mecque, mais il leur eſt permis de pêcher & de manger du Poiſſon. Le péché d'un homme qui tüe du Gibier quand il fait le Pelerinage de la Mecque eſt ſuivant l'Alcoran le même que celui d'un homme qui tüe le Bêtail de ſon prochain, & la reparation de ce péché éſt de faire un preſent au Temple de la Mecque. Il y a encore pluſieurs autres obſervations Religieuſes auquelles les Turcs ſont obligez pendant ce Pelerinage, comme de ne point (*b*) raſer leurs têtes juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivez à la Mecque, & d'y (*c*) ſacrifier la femelle d'un Chameau étant droite ſur ſes pieds & en proferant le nom de Dieu; mais je ne vous en dirai rien de fort particulier, parce que je n'ai point eu de connoiſſance particuliere avec aucun Turc qui ait été à la Mecque, ou qui ait voulu m'inſtruire en detail de ce qui s'y pratique par les Pelerins. Vous pourez conſulter à cet égard les Voyages de Thevenot.

De la Priere.

La Pratique de la Priere eſt parmi les Mahometans une des obligations dont ils peuvent le moins ſe diſpenſer, parce que la Loi ſupoſe que le tems ne leur en manque

 pas,

(*a*) Chap. des Femmes.
(*b*) Chap. de la Vache.
(*c*) Chap. du Pelerinage.

pas. Elle ne laisse pas cependant de leur être assez incommode par la frequente reïteration à laquelle elle les engage. Ces Prieres se doivent faire cinq fois toutes les vingt quatre heures, non pas à discretion, mais a certaines heures reglées autant que l'élevation du Pole où l'on se trouve, le peut permettre. La premiere est le matin au point du jour; c'est le *Sabah namaz*: la seconde à Midi qu'ils apellent *Oïleh namaz*, la troisiême entre trois & quatre heures après midi qu'ils appellent *Quindi namaz*, la quatriême au Soleil couchant qui est l'*Akscham namaz*: & la cinquiême à une heure de nuit, c'est l'*Yathi namaz*. Il faut qu'ils observent exactement ces cinq heures precises sans y manquer jamais, autrement ils ne seroient pas bons Musulmans, mais ils ne sont obligez d'aller qu'une fois la semaine à la Mosquée, qui est le vendredi à neuf heures du matin, heure qu'ils appellent *Causchlouc namazi*. Ils font toutes les autres prieres (a) chez eux, ou dans les

(a) Je ne suis pas informé par moi même de la teneur des prieres ordinaires que font les Turcs, ni du formulaire qu'ils observent, soit dans les prosternations soit dans l'oraison; mais voici ce que Mr de la Croix en dit dans la sixiéme lettre du premier volume de ses Memoires. Leurs prieres dit-il consistent plus en adorations, prosternations, & genuflections qu'en oraisons laquelle est toûjours la même, le matin, à midi, après midi, au soir & avant que de se coucher. Elle differe seulement dans la quantité de ses actes de Reverence qu'ils appellent *Rekiat* prosternation. Il y en a de deux sortes, *Fars*, d'obligation, *Sunet* de surerogation. Ils commencent toûjours leurs prieres par le dernier.

La

La priere du matin *Sabah Namas* qui est la plus courte, n'est composée que de quatre Prosternations deux de surerogation & deux d'obligation.

Celle de Midi *Oivlé Namas* est de dix, quatre de surerogation, quatre d'obligation,& deux autres comme les premiers.

Kindi Namas qui se fait à trois heures après midi, oblige à huit prosternations, quatre du *Sunnet* & quatre du *Fars*.

L'Oraison du Soir *Accham Namas* est de cinq,trois d'obligation & deux de surerogation.

Celle du coucher *Fatsie Namas* est la plus longue de toutes, elle consiste en treize Rekiat, neuf de surerogation entremeslez de quatre d'obligation.

La priere se faisant dans la Mosquée, c'est l'Iman qui commence en avertissant le Peuple de dresser son intention pour la Priere, & de dire tout bas en particulier. *Je veux m'acquiter pour Dieu des deux actes de prosternation, & de surerogation.* Ensuite il prononce ces mots *Allahou Ekber Dieu est grand*, & chacun les repete à voix intelligible.

Il continüe *Mon Dieu je vous loüe, beni soit vôtre Nom, vôtre bonté soit exaltée, il n'y a point d'autre Dieu que vous, & je me confie en vous contre la malice du Demon.*

Il poursuit *au nom de Dieu misericordieux, Loüé soit Dieu Createur de l'Univers, qui est le misericordieux de tous les misericordieux, Patron du jour du Jugement. Je n'adore que lui, & je m'apuye sur lui, afin qu'il me montre le chemin des justes, dont il a favorisé les fidelles, & qu'il me detourne de celui des reprouvez.*

Au nom de Dieu misericordieux, tout homme qui observe la Justice ne souffrira point de dommage, non plus que ceux qui ont crû, & ont fait de bonnes œuvres, parce qu'ils ont merité en suivant le juste chemin & pratiquant la patience.

L'Iman & les autres baissent la tête trois fois à chacune desquelles ils disent *Mon Createur est trés grand*, & en la relevant *Dieu entend celui qui le Loüe.*

Il finit ce Rekiat en se prosternant, en baisant trois fois la terre, & disant à chacune. *Mon Createur est trés grand.*

Le second Rekiat.

L'Iman dit, *Au nom de Dieu Misericordieux, qui vous a donné la Fontaine du Paradis, près de vôtre Createur, faites lui sacrifice, & celui qui maudira vôtre lignée, sera maudit lui même.*

En se baissant l'on dit *Dieu est grand*, & étant baissé l'on repete trois fois *Mon Createur est très grand.* L'on se prosterne, l'on baise trois fois le terre, & l'on reïtere. *Mon createur est très grand*, & demeûrant assis sur les talons les deux mains étendües sur les Genoux l'on dit. *Dieu reçoive nos prieres & nos bonnes œuvres, le salut soit sur vous ô Prophéte. La misericorde & la grace de Dieu soient sur nous qui sommes ses veritables Esclaves. Nous confessons qu'il n'y à qu'un seul Dieu, & que Mahomet est son Esclave & son Prophéte. Que Dieu benisse Mahomet & sa lignée, qu'il la comble de grace & de misericorde, comme il a fait Abraham & ses Descendants.* Et tournant la tête à droit & à gauche l'on dit de chaque côté en forme de Benediction. *Le salut & la misericorde de Dieu soient sur vous.*

Le Rekiat du Farz ou d'obligation.

Le Rekiat d'obligation se fait en portant les deux mains sur les oreilles, & les pouces au dessous, les levant en même tems, & les croisant sur l'éstomac, les yeux baissez en terre. Il semble que cette ceremonie veüille marquer l'attention en fermant les oreilles, l'intention en levant les mains au Ciel pour adresser sa priere à Dieu, le respect par le croisement des mains, & que la vüe baissée soit pour empêcher les distractions contraires au recueillement de la priere. Cette Oraison qui est d'obligation se commence par la profession de foi que l'on fait en se prosternant après avoir dit quatre fois. *Dieu est grand* en prononcant ces mots. *Je confesse qu'il n'y a qu'un Dieu & que Mahomet est son Prophéte.* L'Iman se leve ensuite & dit *dressez vôtre intention pour la priere. Aportez y les dispositions necessaires.* Alors le peuple se dresse, repete la Profession de Foi & continüe sa priere comme dans le premier Rekiat de surerogation.

les lieux où ils se rencontrent avec une regularité qui ne cede en rien à celle que les Catholiques montrent en France lorsqu'ils entendent sonner l'*Angelus*, mais avec une grande difference du côté de l'application & du recueillement. En effet lorsque les Turcs prient, ils le font avec tant de respect, tant de zele, & si peu de distraction; que l'on ne diroit pas que ces gens là prissent aucune part à ce qui se fait sur la Terre. Il ne leur échape pas le moindre mouvement de la tête ou du corps, non pas même un clin d'œil qui puisse faire apercevoir en eux aucun relâchement ni aucun defaut d'attention.

Quant à la posture que les Turcs gardent pendant leurs prieres, elle n'est pas aussi fixe que leur attention, car ils observent plusieurs mouvemens qui leur sont ordonnez, comme certaines inclinations de corps à droit & à gauche, & certains ployemens de bras, mais particulierement de profondes prosternations plus ou moins souvent reiterées selon les heures. Du reste il faut qu'ils tournent la tête autant qu'ils peuvent du côté de la (*a*) Mecque, & qu'ils soient agenouillez pendant leurs prie-

Le Rekiat d'obligation se continüe & finit aussi comme le second Rekiat de surerogation.

(*a*) Mahomet au chap. de la vache d't la raison pourquoi il a obligé les siens à tourner le visage du côté de la Mecque en priant. *Je ne vous ai pas ordonné* dit-il *de tourner la face du côté que vous la tourniez-ci devant lorsque vous faisiez vos oraisons afin de connoître ceux qui suivront le Prophéte & ceux qui retourneront en leur impieté.*

res, non pas toutesfois à nôtre maniere; mais acroupis sur les talons comme font les paresseux parmi nous. Cette situation de corps est d'obligation, & il n'y a point de bon Turc qui puisse s'en dispenser à moins d'une necessité considerable comme par exemple à l'armée en presence de l'ennemi, ou dans un tems de danger, car alors ils peuvent prier de bout, ou à cheval, & en toutes postures, suivant le precepte de Mahomet lui même qui dit au chap. de la vache. *Si vous avez peur de vos ennemis & que vous ne puissiez pas vous mettre à genou, ni accomplir les ceremonies qui vous sont ordonnées, ne laissez pas de dire vos oraisons à pied ou à cheval, & lorsque vous serez delivrez de peur, souvenez vous de Dieu.*

De l'abstinence du Vin & des Viandes defendües.

Les viandes defendües par l'Alcoran sont celles (a) ci : les bêtes qui sont mortes de maladies, le sang, la chair de pourceau, & tout ce qui n'est pas tüé en proferant le nom de Dieu, les animaux étoufez, assommez, precipitez, ceux qui se sont tuez en se heurtant l'un contre l'autre, & tous ceux qui auront été tuez par d'autres animaux, à moins qu'on ne les trouve encore en vie, & qu'on les puisse saigner en pro-

(a) Chap. de la Table de la Vache, &c.

proferant le nom de Dieu. Toutes les autres viandes leur ſont permiſes & même celles que je viens de nommer en cas d'une grande neceſſité, mais ce cas excepté ils n'en doivent jamais manger, & je ne croi pas auſſi qu'il y ait des Turcs pour peu qu'ils ſoient honnêtes gens qui le faſſent. Pour ce qui eſt du vin, c'eſt une autre affaire, car bien qu'il ne ſoit pas moins expreſſément defendû que le Pourceau, il eſt neanmoins certain que beaucoup de Mahometans paſſent par deſſus la defence, & tout ce que je pourois vous dire de plus juſte à cet égard, c'eſt que l'abſtinence du Vin eſt obſervée ici à peu près comme le Carême de France. Ceux qui ſe piquent d'une étroite regularité n'en uſent jamais à moins qu'ils ne ſoient fort malades, mais ceux qui ſentent un peu au libertin, ſe donnent toute licence. En un mot l'yvrognerie eſt très certainement un fort grand peché ſelon la Doctrine des Turcs & neanmoins fort généralement repandu, ce qui vient de ce que leurs Empereurs leur en ont ſouvent montré l'exemple. Amurat IV, Ibrahim ſon Succeſſeur & pluſieurs autres étoient preſque toûjours yvres; le moyen que leurs Sujets n'euſſent pas apris à boire? Je ne ſçai ſi vous avez apris à quelle occaſion Mahomet defendit le vin à ſes Sectateurs. On dit que paſſant un jour par un village, & y voyant des gens qui dans la joye du vin s'embraſſoient, ſe baiſoient, & ſe faiſoient mille proteſtations d'ami-

d'amitié, il en fut si charmé qu'il benit le vin comme la meilleure chose du monde; mais qu'à son retour ayant remarqué le même lieu plein de sang & ayant été informé que les mêmes hommes qu'il avoit vû un peu auparavant si joyeux, avoient enfin changé leur joye en fureur & s'étoient batus à coups d'épée, il se retracta & maudit le vin pour jamais à cause des mauvais effets qu'il produit. Les Severians Disciples de Severus du tems du Pape St. Sother, étoient dans la même erreur & sans consider que tout ce que Dieu à fait est bon en lui même, & ne peut devenir mauvais que par l'usage que l'on en fait, ils condamnoient absolument le vin comme une Creature du Diable. Peu s'en faut que les Prêtres & Docteurs de la Loi Mahometane ne disent la même chose, tant ils témoigent d'être ennemis de cette liqueur. Ils travaillent sans cesse pour empêcher qu'elle ne soit vendüe publiquement dans aucun lieu de l'Empire, & à leur sollicitation, les Sultans ont souvent donné des Edits très severes contre ceux qui en boiroient & qui en vendroient, mais tout cela n'a servi, ni ne sert encore à present qu'à remplir la bource des Bachas, Vaivodes, & autres Officiers qui s'en prevalent selon l'occasion pour faire des Avanies aux miserables Grecs quand il leur plaît, car d'ailleurs il ne manque pas de cabarets en Turquie. Il en est à cet égard comme en Europe des filles de joye, elles sont punissa-

niſſables par tout, & l'un des principaux devoirs des Officiers prepoſez à la Police ou au Fiſc, eſt de ne tolerer aucun mauvais lieu dans leur ville. Mais qu'arrive t'il de cela ? que ces Officiers deviennent quelques fois eux mêmes les fauteurs de ces filles, moyennant un petit tribut qu'ils en tirent annuellement, & moyennant l'infortune de quelque malheureuſe ſur qui le ſort tombe pour ſervir d'exemple aux autres & de Juſtification aux Officiers de la juſtice en faiſant voir combien ils ſont exacts dans l'exercice de leurs charges. De même en Turquie il en coûte ordinairement le bien, la priſon, & la Baſtonnade, à deux ou trois pauvres Cabaretiers Grecs en chaque Ville toutes les années, moyennant quoi on y trouve toujours vingt autres Cabarets ouverts, dans leſquels même le vin n'eſt pas cher. C'eſt le Sousbachi avec ſes Satellites qui fait ordinairement cette expedition ; & voici comment.

Lorſqu'il croit que pour ſa propre juſtification, il eſt têms de faire un exemple de ſeverité, il s'en va chez le premier Cabaretier Grec, ſuivi de dix ou douze coquins ; & là ſans aucun égard à la penſion qu'on lui payoit pour la tolerance, il enfonce les tonneaux, repand le vin à terre, pille largent, rompt les meubles en pieces, & finit ſon execution par une Baſtonnade qu'il fait donner à ce miſerable, encore eſt ce une grace quand il ne le fait pas traîner en priſon pour l'y retenir juſqu'au payement

d'une

d'une certaine somme à sa volonté. Nonobstant ce cruel traitement auquel il n'y a par un Cabaretier qui ne soit exposé à tous momens, la plûpart des Grecs entreprennent volontiers ce commerce parce qu'il y a quelque chose à gagner, & qu'ils se flatent qu'en payant bien ce dont ils seront convenus avec le Sousbachi, ils ne seront pas du nombre des malheureux. Cependant ils ont toûjours la precaution de ne garder dans leur maison aucun meuble de coséquence, afin de ne pas beaucoup perdre en cas de malheur. D'ailleurs comme ils sont journellement exposez aux insultes des yvrognes Turcs qui y vont boire, & qui en usent chez eux avec la même insolence que des Brêteurs de Paris pouroient faire dans un lieu de debauche, ils n'ont garde d'achepter aucun meuble qui vaille la peine d'être regreté. Cela fait que l'on ne trouve jamais dans les Cabarets de Turquie que les quatre murailles, charbonnées de mille obcenitez, des treteaux avec des planches dessus pour servir de table, des bancs qui ne sont pas plus precieux que ces treteaux & ces planches, & des pots de terre qui servent également pour tirer le vin, & pour le boire. Voila quels sont les dignes lieux dans lesquels la Canaille Turque & la Canaille Grecque vont s'enyvrer ensemble, & puis se batre & souvent s'entre couper la gorge.

Me voila encore écarté de mon sujet, mais heureusement c'est à la fin de ma lettre

tre, je n'avois plus rien à vous dire qui touchât particulierement la Religion. Ainsi Monsieur je vous baise les mains & suis, &c.

De Smirne le ..... Mai 1691.





LETTRE VI.

Des Devoirs reciproques auxquels les hommes ſont tenus les uns envers les autres.



ONSIEUR.

Ces devoir ſont encore de deux ſortes. Ils en a de Religieux, il y en a de Politiques. Je vous parlerai premierement des devoirs Religieux.

Je n'en trouve point de plus expreſſément recommandé que celui de l'Aumône. Il y a particulierement une eſpece d'Aumône dont la ſomme eſt taxée à la dixiême partie du revenu, ou de ce qu'on a gagné dans l'année. C'eſt ce que les Turcs appellent la Dixme ou le *Zacat*.. Vous jugez bien Monſieur que ſi chacun s'en acquitoit fidellement il n'y auroit point de neceſſiteux en

Tur-

Turquie, mais le mal eſt que les plus grands Seigneurs ſont ceux qui l'obſervent le moins. Je ne pretends pas pourtant en diſant cela, accuſer les Turcs de peu de charité; j'aurois tort, car il n'y a guéres de Païs au monde où elle ſoit mieux pratiquée qu'en Turquie. Je veux dire ſeulement que parmi eux non plus que parmi toutes les autres Nations du monde, ce ce n'eſt pas à la Cour qu'elle regne le plus.

Outre le Zacat qui eſt fixé, les Prêtres,& les Predicateurs leur recommandent encore ſoigneuſement de faire d'autres aumônes de leur propre mouvement, qui puiſſe leur tenir lieu de quelque merite devant Dieu, & contre balancer leurs péchez au jour du Jugement, car ils ſont fortement perſuadez que l'aumône efface leurs pêchez, & que c'eſt un moyen que Dieu a donné aux hommes, pour ſe rachepter des peines dûës à leurs crimes. Cette opinion qui ne paroît pas bien importante parce qu'on la confond d'abord avec celle des Catholiques touchant le merite des œuvres, ne laiſſe pas d'avoir des ſuites & des conſéquences très pernicieuſes. En effet les Turcs perſuadez comme ils ſont, que par l'aumône ils ont toûjours une voye ouverte & ſeure de ſe racommoder avec Dieu, & de ſe procurer le ſalut en racheptant leurs pêchez, s'endorment ſur cette eſperance, & ſe laiſſent aller preſque ſans remords aux plus ſales voluptez, & aux plus criantes injuſtices. C'eſt de ce Principe auſſi per-

ſi pernicieux qu'erroné, que proviennent ces malverſations dans l'adminiſtration de la Juſtice dont je vous ai parlé, ces vexations ſi ordinaires à ceux qui ſont dans l'emploi, ces fauſſetez, ces uſures, & enfin ces iniques moyens d'aquerir du bien en ruïnant le prochain, & deſquels pourtant la plûpart des Officiers Turcs font leur indigne étude. Vous ne ſçauriez croire à quel point cet abus eſt monté. Il ſemble que la rapine ſoit devenüe un jeu d'eſprit, ou une ſcience ingenieuſe que chacun ſe pique d'entendre. Il en eſt quaſi de même du commerce des Garçons & des Brigues de la Cour. Bien loin d'en avoir honte on en fait vanité, juſques là que l'on voit tous les jours parmi les Turcs Courtiſans des Faufarons qui ſe vantent d'avoir renverſé la Fortune de celui-ci ou de celui là, quoi que le plus ſouvent ils n'y ayent en rien contribüé. Pour reparer tous ces deſordres, ceux qui ont la conſcience un peu ſenſible, ont recours à l'Aumône volontaire, laquelle ils font petite ou grande, ſelon qu'ils ſont riches, & pieux, & d'ordinaire ils la proportionnent le plus qu'ils peuvent à leurs pêchez, du moins ſelon l'idée qu'ils en ont, de ſorte que generalement parlant, ils ſont fort aumoniers. Ils obſervent même une certaine maxime fort loüable dans la diſtribution de leurs aumônes. C'eſt de ne les diviſer pas en petites parcelles, qui ne ſont jamais que d'un foible ſecours à ceux qui les reçoivent, & qui ne font aucun bien conſiderable à perſonne. Lorſqu'ils ont

reſo-

resolu de faire quelque charité, ils examinent en eux mêmes tous les sujets dignes de compassion qui sont venus à leur connoissance, & ils en choisissent un ou deux selon leur inclination ou selon l'abandonnement où ils le voyent, & dès ce moment sans attendre les prieres ni les solicitations, ils les previennent avec une grande bonté par leur secours. D'autres s'informent avec soin des pauvres familles Orfelines, & leur donnent ce qu'ils ont destiné à l'aumône. Quelques autres s'adressent à ceux qui n'ont point encore fait le Voyage de la Meque, les exorthent à l'entreprendre & leur donnent tout l'argent dont ils ont besoin pour cela, & d'autres enfin dans le desir de faire du bien à un plus grand nombre de personnes fondent des hôpitaux, ou bien ajoutent des rentes à ceux qui sont déja fondez, bâtissent des maisons de Caravanes, font creuser des fontaines dans les Deserts, & fort souvent font raccommoder les chemins ou refaire des Ponts ruïnez par la longueur du tems, & par la rapidité de l'eau. Mais l'un des plus ordinaires effets de leur charité, & duquel il y a peu de bons Musulmans qui ne tâche de couronner ses autres oeuvres pieuses, c'est la conversion de quelque infidelle à la Foi Mahometane, car selon leur Doctrine cet acte de Religion est d'un si grand merite auprès de Dieu qu'il suffit seul pour expier les péchez de dix années. Aussi ne negligent ils rien pour y réüssir, promesses, flateries, & presens, rien ne leur coûte en telle occasion,

casion, & c'est d'où vient que l'on voit tant de mauvais Renegats en Turquie. La voye de la conviction marquant aux Turcs, ils ont recours aux presens, auxquels ils croyent que les Chrétiens ne sçauroient resister, & ils aiment encore mieux les avoir de cette maniere que de n'en point avoir du tout, se flattant qu'aprés qu'ils auront fait tout ce qu'ils auront pû, le bon Dieu fera le reste. Voila du moins quels étoient géneralement leurs sentimens dans les Sciecles passez, & ce qui les portoit à recevoir si aveuglement toutes sortes de Canailles qui passoient d'Europe en Asie exprès pour se faire Turcs, & à les avancer souvent aux plus eminentes dignitez. Il est vrai qu'aujourd'hui ils ne sont plus si prodigues de biens & d'honneurs envers les Renegats qu'ils l'étoient autrefois, parce qu'une longue experience leur a fait connoître que les trois quarts de ces gens-là, sont des fripons qui n'ont d'autre vûe en se faisant Mahometans que de les escroquer pour se sauver ensuite à la premiere occasion, & que ceux qui restent parmi eux sont des miserables, vendus à l'avarice & dont la vie infame fait assez connoître qu'ils n'ont renié leur foi que par un principe d'irreligion. Cependant ils ne refusent personne encore aujourd'hui, supposant qu'entre cinquante Scelerats qui leur viennent, il se peut trouver quelque homme de bien, & veritablement inspiré, mais ils ne sont plus si foux que de se depouiller pour les revétir. Ils aiment mieux appliquer leurs soins à gagner

gner quelque pauvre Esclave duquel ils estimeront la conversion à proportion de la perseverance qu'il fera paroître dans sa foi, & de la difficulté qu'ils trouveront à le gagner, persuadez qu'elle en sera beaucoup plus sincere. Pour réüssir dans ce pieux dessein, ils ne se font point une peine de le mênager pendant plusieurs années, par toutes sortes de moyens doux & honnêtes, à la reserve de l'esperance de la liberté qu'ils lui ôtent entierement. C'est la seule voye de contrainte dont ils croyent que l'on se peut legitimement servir. Quant au reste, les simples particuliers qui ont des Esclaves les traitent avec une douceur qui fait honte aux Chrêtiens. Je dis les particuliers, car à l'égard des grands Seigneurs comme ils sont plus distraits par leurs affaires, & par les vanitez du monde, ils se soucient moins d'adoucir la servitude de ceux que le sort a reduits sous leur pouvoir.

Ce dessein de convertir quelque Infidelle, pour lequel les devots Turcs travaillent avec tant d'application, les porte souvent à achepter des enfans en bas âge dont ils ne peuvent tirer aucun service, & desquels pourtant ils payent peu moins cher que d'un homme fort & robuste, sans compter la depence de son entretien, & celle de son éducation, mais ils se trouvent assez recompencez de tout cela par la joye qu'ils ont de gagner une ame à Dieu.

Ce que vous venez de lire, *Monsieur*, suffiroit ce me semble pour montrer que les

Turcs ne ſont pas des Miſantropes, ennemis de toute humanité comme bien des gens ſe le ſont fauſſement perſuadé. Mais avant que de quiter entierement l'article, je veux bien y ajouter une remarque que j'ai faite avec quelque ſorte d'édification, ſur la pratique, & ſur l'excès de leur charité, ſi pourtant on peut être exceſſivement charitable. C'eſt qu'ils l'étendent non ſeulement ſur tout le genre humain, mais auſſi ſur les Bêtes, juſques là qu'il y a des Turcs qui achettent des oiſeaux & des poiſſons en vie pour leur redonner la liberté. J'en ai vû moi même pluſieurs prendre la peine à une certaine heure reglée de diſtribuer une quantité de pain & de chair coupée par morceaux, aux chiens du quartier, qui ne manquoient pas de s'aſſembler vis-à-vis de la maiſon à l'heure preciſe pour y recevoir leur aumône, & ſouvent il n'y en avoit pas moins de cinquante. Ce n'eſt pas qu'ils les aiment, bien loin de là, ils tiennent le chien pour une Bête immonde & ils n'en gardent aucun chez eux, ſi ce n'eſt pour la Chaſſe, mais plus ils ſont abandonnez plus ils les croyent dignes de compaſſion. Malgré tout cela les Villes en ſont pleines parce qu'ils ſe perpetüent comme les Bêtes ſauvages, & comme ils n'ont point de maître qui les nouriſſe, ils ſont tous ſi maigres & ſi galeux qu'on ne croiroit jamais qu'ils dûſſent vivre juſqu'au ſoir. J'en ai vû à Conſtantinople que la faim preſſoit juſqu'à les obliger à plonger dans la Mer, pour y aller chercher quelque ventre de Bœuf ou quel-

qu'autre

qu'autre charogne qui étoit au fond de l'eau.

Je ne sçaurois mieux placer qu'ici l'opinion que les Turcs ont à l'égard des Bêtes, puisqu'elle confirme ce que je vous ai dit de leur charité interressée. Ils ne croyent pas qu'elle soient privées du benefice de la resurection, & ils leur font volontiers du bien, parce qu'ils esperent qu'au jour du Jugement, elles viendront devant Dieu, & rendront temoignage en faveur de ceux qui les auront secourües dans leur misere. Cette croyance les empêche encore de leur faire aucun mal de propos deliberé, & parmi les Devots ce seroit un péché d'en tüer aucune, ni chat, ni chien, ni cheval, ni autre bête de laquelle on n'use pas pour le manger, ou qui ne nuit point au reste des animaux. Ils alleguent pour raison que les hommes ne leur ayant pas donné la vie, n'ont pas droit de la leur ôter, & à propos de cela, je vous dirai une affaire assez plaisante qui se passa dans le quartier il n'y a que huit jour.

Il y avoit un chien qui ne manquoit jamais de hurler toutes les fois qu'il entendoit le Muezin appeller à la priere de dessus les Minares, a quoi il étoit excité par la voix longue & traînante de cet homme. Les Turcs superstitieux comme ils sont, ne pouvoient voir cela sans un extrême de plaisir, & les plus sots d'entr'eux disoient que le chien se (a) mocquoit de la priere &

(a) Aubigné raporte un fait peu different de celui là dans son Histoire Universelle chap. 18. Livre 11.

Il

de la Loi du Prophéte. Cependant ils n'osoient entreprendre de leur chef de le tüer de peur d'offencer Dieu, & ce ne fut qu'après avoir consulté le Cadi, & en avoir obtenu la permission de lui, qu'ils le firent.

On peut mettre ce me semble au nombre des devoirs religieux, auxquels les hommes sont reciproquement engagez les uns envers les autres, celui des personnes mariées, & celui des peres & des enfans du moins à certains égards, & en certains cas qui ne dependant que de la conscience, & sur lesquels on ne peut pas venir devant le Magistrat; c'est pourquoi je vous en dirai aussi quelque chose dans cette lettre. Les Turcs ont aussi bien que nous beaucoup de vénération pour le Mariage, mais ils se sont reservé l'ancienne liberté du Divorce. Persuadez avec Mahomet *qu'il vaut mieux* (a) *repudier une femme que de la voir mecontente, & affligée.* Ils ne peuvent pas en bonne conscience épouser une Paycnne. (b) *N'épousez* pas dit l'Alcoran *les femmes qui croyent en plusieurs Dieux*, *une esclave vraye Croyante vaut mieux qu'une infidelle libre*, mais il leur est permis d'épouser s'ils veulent une femme Juifve, ou une

Il dit que le Sr de Mouvans ayant été massacré à Draguignan en Provence en haine de sa Religion & son cœur avec son foye ayant été jetté aux chiens, on assomma ensuite ces mêmes Chiens comme Heretiques parce qu'ils avoient fait difficulté d'en manger. Il n'y a point d'ineptie à quoi la superstition ne puisse porter quand elle est parvenüe à un certain excès.

(a) Chap. des Bandes.
(b) Chap. de la Vache.

une Chrêtienne, suivant le même Alcoran au chap. de la Table. *Ils vous est permis d'épouser les filles & les femmes de condition libre qui sont de vôtre Religion, & les femmes de libre condition de ceux qui sçavent la Loi écrite, en leur donnant leur dot avec civilité.* Il est encore permis aux Turcs d'épouser des femmes Esclaves, pourvû qu'elles ne soient pas Payennes, mais de la même maniere que St. Paul conseille le mariage, c'est-à-dire, par indulgence pour la foiblesse de la nature humaine. *Le* (a) *mariage des Esclaves*, dit Mahomet, *est pour ceux qui craignent la paillardise, si vous vous abstenez de les épouser vous ne ferez pas mal.* Du reste quand une femme est mariée, elle est entierement sujette à son mari, & elle lui doit obeïr en toutes choses. *Les* (b) *hommes auront autorité sur les femmes, ils les auront en leurs gardes, ils auront en leur pouvoir le bien que Dieu leur aura donné, & auront soin de la depense qu'il faudra faire pour elles. Les femmes sages & obeïssantes, observent en l'absence de leurs maris les commandemens de Dieu.* Ce n'est pas tout, un Mari à le pouvoir de châtier sa femme quand elle lui est desobeïssante, comme si c'étoit son propre enfant. *Faites* (c) *des remontrances à celles qui seront desobeïssantes, & les éloignez de vôtre lit, frapez les, mais si elles vous obeïssent ne cherchez pas occasion de les maltraiter injustement.* Cette dernie-

H 3 re

(c) ibid.

(a) Chap. des Femmes.

(b) Chap. des femmes.

re clause montre quel est le devoir du mari, à quoi il faut ajouter & sousentendre qu'il doit (*a*) aimer sa femme, avoir soin d'elle, & la traiter doucement. Il doit aussi coucher avec elle le plus frequemment qu'il peut, afin de ne lui donner point de sujet de jalousie, ni d'affliction, & c'est un des preceptes de l'Alcoran. *Vos* (a) *femmes sont vos Labourages, aprochez souvent de vôtre labourage, & faites du bien pour vos âmes, vous le trouverez un jour.* Il y a toutes fois des tems auquels ils ne peuvent pas le faire sans pêché, ou du moins sans se plonger dans une souillure desagreable aux yeux de Dieu. C'est ce que Mahomet à clairement expliqué au même chapitre où il est dit. *On t'interrogera des Menstrües des femmes, réponds qu'elles sont sales. Separez vous des femmes lorsqu'elles auront leurs mois, & ne les aprochez pas jusques à ce qu'elles soient purifiées. Lorsqu'elles seront nettes aprochez vous d'elles, selonque Dieu le commande, il aime ceux qui sont nets & purifiez.*

Si un homme vient à mourir, il est obligé de pourvoir par son Testament aux besoins de ses femmes & dès ses enfans, comme je le dirai ailleurs, & si l'une des femmes reste grosse, il lui est libre d'allaiter son enfant ou non. Le tems ordonné pour allaîter un enfant est deux ans, mais on peut l'abreger de quelques mois pourvû que le pere

(*a*) l'Alcoran dit au chap. de la Vache. *Les femmes doivent honorer leurs maris, & ils les doivent aussi honorer, mais ils ont l'avantage d'un degré sur elles.*

(*b*) Chap. de la Vache.

pere & la mere en soient également d'accord. *Les* (a) *femmes* dit l'Alcoran *allaiteront leurs enfans deux ans entiers, si elles veulent accomplir le tems ordonné pour allaiter. Si les parens veulent sevrer leurs enfans avant la fin de deux années, ils le pouront faire sans offencer Dieu, s'ils en sont tous d'eux d'accord. Si vous faites nourir vos enfans par d'autres femmes que par les vôtres, Dieu n'en sera pas offencé, en leur donnant leur salaire selon la raison & l'honnêteté.*

Entre les diverses fautes que j'ai remarquées dans les Relations de Thevenot & des autres Voyageurs modernes, une des plus lourdes à mon jugement & qui neanmoins a fait le plus d'impression dans l'esprit des Européens, c'est quand il dit au chap. 52. du livre premier de sa premiere partie que *les Turcs ne croyent pas que les femmes aillent en Paradis, qu'à peine les estiment ils animaux raisonnables, & qu'aussi ils ne les prennent simplement que pour leur service comme ils feroient un cheval.* Il faut être terriblement passionné contre les Turcs, & avoir une grande envie de les decrier pour leur attribüer des sentimens aussi extravagans que ceux là. Je voudrois bien que ceux qui ont avancé cette hardie proposition, eussent expliqué en même tems pourquoi donc la pratique des bonnes oeuvres est si expressément recommandée aux femmes & pourquoi les Turcs ont tant de veneration pour la memoire de la Sainte Vierge Marie, mere de Jesus, de

(a) Chap. de la Vache.

Ste. Emvine mere de Mahomet, de Ste. Kadige sa premiere femme, & de Ste. Aîche sa seconde femme pour l'amour de laquelle Dieu ajouta dix-huit versets à l'Alcoran? Mais en verité une telle proposition ne merite pas d'être refutée, & je l'aurois peut-être laissé là sans la relever, si je ne l'avois jugée propre à vous faire sentir, combien la plûpart de nos Ecrivains sont peu croyables quand ils parlent de la Religion des Turcs. Cependant comme il ne suffit pas de reprendre & qu'il faut prouver, j'ajouterai à ce que je viens de dire deux passages de l'Alcoran qui detruisent absolument le sentiment de Thevenot, & de ceux qui l'ont suivi. Le premier est tiré du chapitre des Bandes vers le milieu en ces termes. *Dieu a promis sa misericorde & une très-grande recompence à ceux & à celles qui obeïront à ses commandemens. Ceux & celles qui croient en son unité, qui se resignent à sa volonté, qui sont patients, qui sont humbles, qui disent la verite, qui jeûnent, qui font des aumônes, & enfin les hommes & les femmes qui observent sa loi, ne doivent pas controler ses actions, ni celles de son Prophéte, ni dire qu'ils feroient mieux que lui s'ils vouloient travailler.* L'autre passage est encore plus exprès c'est du chap. du vrai Croyant qu'il est tiré. *Celui ou celle qui fera bien, homme ou femme croyant en Dieu entrera dans le Paradis, où il sera enrichi de toutes sortes de biens sans compte.*

Les Turcs sont si éloignez à cet égard de la Barbarie que Thevenot leur attribüe, qu'ils

qu'ils obſervent pour toutes les femmes un reſpect incroyable, & qu'ils ont pour leurs méres en particulier une eſpece de veneration qui tient quelque choſe de la Religion. Le grand Seigneur lui-même n'aborde la ſienne qu'avec de cérémonies qui marquent une extrême ſubordination & en même tems une extrême tendreſſe. Voyez là deſſus les Memoires de Mr. de la Croix. Tous les Turcs imitent en cela leur Empereur, & ne regardent leurs meres qu'en tremblant, mais ils n'en uſent pas tout à fait de même avec leurs Peres, car bien qu'ils ſe tiennent auſſi auprès d'eux dans un très-grand reſpect, il ſemble qu'il y a moins de ceremonie, en quoi ils ſont contraires à tous les autres Peuples de la Terre. Quelqu'un à qui je parlois de cela, il y a quelques jours, me dit aſſez plaiſamment que je ne devois point m'en étonner, & que les Turcs n'en uſoient ainſi que parce qu'ils ſçavoient avec quelque ſorte de certitude qu'une telle femme étoit leur Mere, mais qu'il n'en étoit pas de même de leur Pere. La verité eſt que je ſerois bien en peine de de dire quelle raiſon porte les Turcs à cette eſpece de diſtinction en faveur de leurs Meres, ſi ce n'eſt peut-être que dès qu'ils ſont parvenus en âge d'étudier, ou de faire leurs exercices, ils les voyent beaucoup moins que leurs peres & que naturellement ceux que l'on aproche le moins ſouvent, ſont ceux que l'on reſpecte le plus. J'ajouterai encore deux choſes à tout ce que je viens de dire, pour montrer l'eſtime que

les Turcs font des femmes, après quoi je finis cette lettre ; l'une est qu'ils jurent communément par le ventre de leurs Meres & par celui de leurs femmes comme ils pouroient faire par Mahomet, & l'autre que dans l'Alcoran on trouve plus de dix fois cette Apostrophe. O! *Fils de ma mere*, & point du tout celle de *Fils de mon Pere*, ce qui merite bien quelque attention. Je suis Monsieur Vostre &c.

De Smirne le .... Juin 1691.



LET-



LETTRE VII.

Des Loix civiles & des devoirs auxquels elles obligent les hommes les uns envers les autres.

MONSIEUR,

Vous avez vû dans mes precedentes lettres que l'Alcoran tient lieu aux Turcs d'Ecriture Sainte, & de nouveau Testament, vous verrez en celle ci qu'il leur tient encore lieu de Loi civile & Politique. On peut dire même que c'est l'unique Loi dont ils se servent en jugeant, car quoiqu'ils ayent aussi le Code de Justinien & qu'ils le consultent, c'est plûtôt par curiosité qu'autrement, & il n'y a que l'Alcoran seul qui aye force de Loi parmi eux. Tout ce que ce Livre (a) permet est lici-

(a) Mahomet en parle ainsi au chap. des femmes. *Nous t'avons envoyé le Livre très veritable afin que tu juge les differens qui sont entre le peuple, ainsi que ton Seigneur te l'a enseigné.*

licite, tout ce qu'il defend est punissable, & quant aux choses sur quoi il ne s'explique pas positivement elles sont remises à la discretion du Juge, & au choix qu'il lui plaît de faire entre les divers sentimens d'un grand nombre de Docteurs Legistes qui ont écrit sur l'Alcoran. Or comme l'Alcoran est plus rempli d'Histoires, & de repititions pieuses que de Loix & de reglemens, & que le peu qu'on y en trouve, est encore expliqué d'une maniere fort vague, les Cadis & les Bachas ont une entiere liberté de juger à leur fantaisie & de faire autant d'injustices qu'ils veulent, ce qui n'arrive que trop souvent. Ils y ont d'autant plus de facilité que leurs Jugemens sont sans appel & qu'ils les font executer sur le champ. Les prises à Partie sont neanmoins permises, & quand on a soufert quelque grande injustice, on peut apeller le Juge au Divan du Grand Seigneur, mais il faut qu'elle soit bien évidente pour en pouvoir esperer quelque reparation. D'ailleurs comme les causes se plaident verbalement & que l'on écrit fort peu de choses dans un procès, le Juges sont toûjours à lieu de faire accroire ce qu'ils veulent, & il est très dificile de les convaincre de malversation. Ce n'est pas qu'à la fin le grand nombre des complaignans, & le raport des autres Officiers, ne decouvre souvent leur turpitude, & qu'alors on ne les châtie, mais cela ne rend pas le bien à ceux qui l'ont perdu, & ceux qui sont ruïnez n'en demeurent pas moins ruïnez

nez par l'impoſſibilité qu'il y a de revoir tant de procés qui ne ſont ni enregiſtrez, ni (a) écrits.

La Magiſtrature des Villes & du Païs eſt remiſe a cinq ſórtes d'Officiers qui ſont le Bacha, le Sous-Bachi, le Vaivode, le Cadi, & le Douannier. Le Bacha eſt proprement le Gouverneur, le Vaivode eſt comme ſon Lieutenant, & en même tems Juge de Police. Le Cadi juge les Procés ordinaires. Le Doüannier qui n'eſt ailleurs qu'un ſimple particulier connoît ici de tous les Droits pecunieux, & le Sous-Bachi fait quaſi l'Office de Baillif, & en même tems de Prévôt. Ce dernier Officier fait la Ronde deux fois la Semaine, & prend garde que l'on ne vende point à faux poids, ni à fauſſe meſure, qu'il n'y ait point de Cabarets ouverts hors les privilegiez, qu'on ne s'enyvre point, & enfin qu'il ne ſe paſſe aucun deſordre dans la Ville. Quand il trouve des contrevenans, il les fait punir ſur le champ par la Baſtonnade, particulierement les yvrognes. Pour ceux là, il ne leur fait point de quartier, & quand le Sous-Bachi paſſe, malheur à tout yvrogne qui ſe trouve en ſon chemin.

La commiſſion de Cadi ne dure qu'un an, & ce ſont toûjours des gueux qui n'ont pas des chauſſes que l'on envoye de la Cour pour l'exercer, mais à peine l'ont ils fait trois mois qu'on leur voit des habits, & des

(a) J'entends les procedures judiciaires, car pour ce qui eſt des Obligations, des Contracts & des Sentences on les écrit en Turquie comme ailleurs.

des équipages magnifiques, & au bout de l'année leur fortune eſt ſi groſſe qu'on en eſt tout ſurpris. On crie en France contre les gens de Palais, & l'on trouve mauvais qu'après vingt ou trente ans de travail, ils ayent acquis une petite fortune qui le plus ſouvent n'eſt pas capable de les faire ſubſiſter. C'eſt bien pis en ce Païs ici. Croyez moi, Monſieur, que ſi un Cadi pouvoit demeurer Cadi l'eſpace de dix années dans une bonne Ville, il deviendroit plus riche qu'un Preſident au Mortier. Le dernier qui eſt ſorti de Smirne avoit gagné quarante mille écus, jugez combien de vexations il avoit falu faire pour cela. Il eſt vrai qu'il n'oſa pas attendre la venüe de ſon Succeſſeur, il delogea huit jours auparavant ſans dire adieu ſelon la coutume de ſes Confreres. La raiſon de cela, c'eſt que ceux qui viennent prendre leur place recoivent ordinairement les Plaintes que ceux de la Ville ont à faire contre eux, & qu'ils en font leur raport au Divan. Quelquesfois mêmes ils s'aſſeurent de leur perſonne, ſi les plaintes ſe trouvent trop griéves. Or comme les Cadis qui ſe retirent ſont rarement bien aſſeurez de ce côté là, ils attendent auſſi rarement ceux qui les viennent relever. Ils aiment mieux aller droit à la Porte où leurs Patrons les tirent toûjours aiſément d'affaire moyennant un honnête part au gâteau, ſans quoi il n'y auroit point de grace pour eux. Quelques uns pourtant s'accordent avec le Cadi nouveau venu qui pour quel-

ques

ques Bources d'argent leur donne un certificat tout tel qu'ils le peuvent ſouhaiter.

Quand on emprunte de l'argent de quelqu'un, ou quand on fait un marché de vente & d'achapt pour des choſes qui ne peuvent pas être livrées de main à main ſur le champ, l'ordre eſt que l'on en faſſe écrire le contract par un Efendi ou Legiſte, & qu'on le faſſe autentiquer par la preſence de quelques temoins, c'eſt la diſpoſition de l'Alcoran au chap. de la Vache ou il eſt dit. *O! vous qui croyez en Dieu, lorſque vous vous chargerez de quelque dette faites en dreſſer un acte. Le Notaire écrira le contract entre vous conforme à la Juſtice, & ne refuſera pas d'écrire comme Dieu lui à enſeigné.*

Appellez des Témoins lorſque vous vendrez & achepterez, les Temoins ni le Notaire n'en recevront aucun dommage. &c.

Si vôtre marchandiſe eſt preſente vous la prendrez entre vous à l'heure même, alors vous ne pécherez pas de ne point faire d'écriture ou de contract.

Le nombre des Témoins requis pour rendre le témoignage valide eſt auſſi marqué au même lieu. *Appellez* dit l'Alcoran *deux Témoins avec vous, ſi vous ne pouvez trouver deux hommes, un ſufira avec deux femmes deſquelles le témoig-*

nage

nage vous sera agreable, si l'une manque à son devoir, l'autre l'en fera ressouvenir. Les Témoins ne refuseront pas leur Témoignage encore qu'ils soient appellez en plus grand nombre, ne faites pas difficulté d'écrire vôtre témoignage encore qu'il s'agisse de peu ou beaucoup, & limitez le tems auquel le payement doit être fait. Telles écritures sont justes devant Dieu, donnent plus de force au témoignage, & sont propres pour empêcher que vous ne vous plaigniez les uns des autres. Toutes ces dispositions sont bonnes & loüables en elles mêmes, il en faut convenir; mais le mauvais usage que les Turcs en font, les rend très pernicieuses. En effet toutes les affaires se decident parmi eux sur le raport des Temoins, & ce raport quoique verbal à tant de force qu'il aneantit celle de l'écrit, de maniere que si vous aviez prêté mille piastres à un homme sur son billet, ou sur une obligation par devant Notaires, & qu'il produisit deux hommes qui declarassent avoir été present au payement, vous perdriez vôtre deut, & seriez condamné aux depends. Cet abus est une source inpuisable de friponneries, & les personnes de mauvaise foi ont d'autant plus de facilité, à s'en servir qu'elles trouvent toûjours aisément des Temoins prêts à tout dire pour de l'argent.

C'est

C'eſt ce que Monſieur de la Croix à fort bien remarqué dans la quatriême lettre de ſes Memoires, ou après avoir expliqué de qu'elle maniere les Cadis ſupoſent, ou font commettre eux mêmes des meurtres ou des vols pour s'en faire payer l'avanie par les Habitans du lieu, il ajoute qu'à l'égard des faux témoins il y en a pour toutes ſortes d'affaires & à tous prix, & qu'ils ont même leurs Agens & Courtiers qui aſſiſtent aux plaidoyers leſquels ne manquent jamais de les propoſer à ceux qui ont été remis à faire preuve par cette voye. Quand la Sentence eſt donnée ſoit à droit ou à tort, il faut que le debiteur paye ſur l'heure ou dans un tems fort court, faute dequoi, il eſt mis en priſon. Mais autre injuſtice; ſi l'on n'a pas moyen de nourir cet homme, & de payer la Geole & la capture, il faut ceder une grande partie de la dette pour cela. Moyennant cette ceſſion on retient un miſerable en priſon juſques à ce qu'il ait payé, & s'il ſe trouve inſolvable il y demeure toute ſa vie. Quelquefois auſſi on change le payement en coups de Baſton ſur la plante des pieds dont le nombre eſt proportionné en quelque maniere à la grandeur de la ſomme, ſans toutesfois exceder jamais celui de cinq cents parce qu'un homme, quelque robuſte qu'il ſoit, ne ſçauroit en ſouffrir d'avantage ſans mourir.

Cette maniere de ſe payer en coups de bâton eſt fort du genie des Turcs, mais je ne crois pourtant pas qu'elle ſoit entierement de leur invention. La loy des douze

ze Tables la plus ſevere de toutes celles qui ait jamais été, premetoit. Aux Creanciers de ſe payer ſur la chair & le ſang du Debiteur, & même de la demember entréux. Voicy les paroles de cette loy.

XXXIV.

Aeris cenfeſſei rebuſque jure Joudicatis triginta dies juſtei ſunto : poſti dea indu manus Jactio eſto : in jous ducito. Nei Joudicatum facit aut quips endo joure vindicit, ſecum ducito. Vindicito aut nerve aut compedibus quindecim pondo ne minore : aut ſi volet majore vincito. Seu volet ſuo vivito. Nei ſuo viuit qui eum vinctum habebit, libras farris in dies dato. Sei volet plus dato.

XXXXV.

Ni cum eo pacit ſexaginta dies in vinculis retineto. Trinis nundinis continuis in comitium procitato, ariſque æſtimiam prædicato. Tertüs Nundinis capitis pœnas ſuito, aut trans Tiberium peregré venum ito. Aſt ſi plures eſunt rei tertüs Nundinis partes ſecanto : ſi plus minus que ſecueſcunt ne ſi fraude eſto.

Quoi que cette loy accordât comme j'ay dit aux Creanciers le droit de partager entr'eux la chair de leur Debiteur pour payement, il faut neanmoins remarquer que s'il n'y

n'y en avoit qu'un ſeul, il ne pouvoit pas lui ôter la vie. Elle ſubſiſta aſſez long tems parmi le Peuple Romain, mais enfin elle fut abrogée par le Tribun Petilius qui fit ordonner qu'à l'avenir les Debiteurs ne ſeroient plus adjugez à leurs Creanciers, & que même on ne pouroit plus ſe pourvoir en matiere civile que par ſaiſie de biens.

Les affaires criminelles ne ſe traitent pas autrement en Turquie que les affaires civiles, l'argent y fait tout, & quelque crime qu'on ait commis, on eſt bien-tôt juſtifié, ſi l'on a dequoi payer la juſtification. On n'y voit guéres que des gueux qui ſubiſſent les dernieres rigueurs de la juſtice, & c'eſt proprement en ce païs icy qu'on peut dire avec verité que les ſuplices ne ſont pas pour les criminels, mais pour les malheureux. Effectivement ils faut l'être beaucoup, pour eſtre ſeulement recherché après un meurtre, ou après un vol. Comme les Bachas & le Cadis ſont toujours ſeurs de quarante mille Aſpres pour l'amende du ſang, parcequ'au pis aller ils ſe la font payer par ceux de vant la porte de qui le meurtre s'eſt commis, ils ne ſe metent guéres en peine de punir celui qui là repandu. J'ay vû un Janniſſaire qui avoit tüé plus de trente hommes, & qui malgré cela ſe promenoit dans la Ville, avec autant de confiance, que l'auroit pû faire l'homme du monde le plus innocent. Il en eſt de même à l'égard des Brigandages, qui ſe commentent dans la campagne, & que l'impunité rend ſi frequens qu'il y auroit

de

de l'imprudence à faire un voyage d'une journée, sans être armé jusqu'aux dents, & très bien accompagné. Il est vray que de tems en tems le grand Visir envoye des Bachas superieurs suivis de quelques compagnies de Soldats pour faire la recherche des crimes impunis. Mais après tout ces grands Inquisiteurs sont aussi peu incorruptibles que les autres, & ne punissent que ceux qui n'ont point d'argent pour satisfaire à leur avarice. Il faut que je vous raconte là dessus une Histoire qui sera très propre à vous faire connoître le genie de la Justice Turque, & qui d'ailleurs est fort plaisante en toutes ses circonstances, supposé toutes fois qu'elle ne soit point apocrife. Quoi qu'il en soit, la voicy. Un Païsan Turc des environs de la Ville de Smirne, ayant été pris pour un meurtre qu'il avoit commis sept ou huit ans auparavant, & sachant que l'unique expedient qui le pouvoit tirer du mechant pas ou il se trouvoit, étoit de negocier sa rançon avec le Bacha, eut recours à un marchand Hollandois dont il cultivoit le Jardin. Ce Marchand qui avoit du bien, & qui de plus étoit fort charitable, lui promit que s'il ne faloit que deux ou trois cent Piastres pour le sauver, ils les donneroit volontiers. Là dessus le Païsan fit son marché & convint avec le Bacha de lui payer cent *Scherifis*, pieces d'or turquesques qui valent deux Piastres & un quart chacune. Il en donna ensuite avis au Marchand qui les compta au Kiaïa du Bacha, mais celui-ci suivant

vant la bonne coutume du Païs en retint dix pour lui & n'en remit que quatre vingt-dix entre les mains du Threforier. Quand on en vint au jugement, le Bacha qui voyoit qu'on lui manquoit parole de dix pieces, fe rendoit fort difficile, & difoit que le meurtre étant verifié par plufieurs Temoins, il ne pouvoit pas fe difpencer de condamner l'accufé. Heureufement pour l'accufé le Secretaire du Bacha fçavoit comment la chofe étoit allée & lui dit. *Il eft vrai Seigneur que ces temoins declarent que l'accufé eft coupable*, *mais il eft venu cent Scherifis* (a) *dont le temoignage eft bien plus autentique qui raportent qu'il eft innocent*, à quoi le Bacha repondit, *il me femble qu'ils n'étoient que* quatre vingt dix ? *C'eft* reprit le Secretaire *parce qu'il y en a dix qui pour leur vielleffe n'ont pû monter en vôtre prefence & font demeurez auprès du Kiaïa.* Ce que le Bacha ayant fort compris il donna fon jugement & declara l'accufé innocent. Je ferois fcrupule de vous affeurer qu'il n'y a rien de fabuleux dans cette hiftoire, & je croi m'en être expliqué dès le commencement, mais il ne faut pas non plus la condefirer entierement comme un conte fait à plaifir. Car je fuis très bien informé qu'en effet un tel Païfan fut recherché il y a très-peu de tems par un Inquifiteur general, & qu'il rachepta fa vie

(a) Pour entendre ceci il faut fçavoir que le nom de *Scherifi* eft commun aux pieces d'or en queftion, & à une forte de gens qui fe difent Parens de Mahomet & qui à caufe de cela font en grande veneration, parmi les Turcs.

vie avec une pareille ſomme d'argent, qu'un Marchand Hollandois paya pour lui.

Avouëz, Monſieur, que le peuple qui eſt obligé de vivre dans un Païs où la Juſtice, ſouffre journellement des atteintes ſi viſibles, eſt bien malheureux, & convenez en même tems que ceux qui ont loüé ſi demeſurement l'adminiſtration de la Juſtice en Turquie, étoient ou bien paſſionnez, ou bien mal inſtruits. Ce n'eſt pas que ſi les Juges iniques *qui ſeyent ſur le Tapis d'honneur* pour me ſervir des expreſſions de la Nation, ne vendoient la juſtice que dans des occaſions ſemblables à celle dont je viens de vous parler, ils ne fuſſent en quelquelque maniere excuſables, la clemence & la miſericorde ces vertus ſi douces & ſi neceſſaires dans la Societé n'étant pamoins convenables aux Juges qu'aux ſimples particuliers. Mais ce qu'il y a d'horrible, c'eſt que ſouvent ils ne font pas plus de ſcrupule de vendre le Sang innocent que de ſe laiſſer corrompre pour épargner le coupable, & que dans tout ce qui regarde le civil, les cauſes ne ſont ordinairement bonnes qu'à proportion des amis & des ſequins que l'on a pour les faire valoir. Voila les deſordres & les abus irremediables, que le defaut de Loix produit neceſſairement, un Juge étant toûjours à lieu de ſe juſtifier ſur ce qu'il a jugé ſelon ſes lumieres, & ſelon ſa conſcience. Cependant il y a comme je vous ai dit des gens qui admirent en cela même le bonheur des Turcs, & qui bien loin d'aprouver

ver le nombre & la precision de nos Loix sur toutes sortes de cas, souhaiteroient serieusement qu'elles fussent abrogées. Tel étoit le sentiment du Roi Ferdinand lequel envoyant des Collonies aux Indes defendit très expressément que l'on y transportât aucun livre de Jurisprudence, ni aucuns Echoliers en Droit, de peur disoit-il que les Procès ne peuplassent en ce Païs-là comme en celui-ci. Il est bien vrai, & l'experience ne le fait que trop connoître, que le grand nombre des Loix ne rend pas les hommes meilleurs, nous sçavons aussi qu'il y en a beaucoup de très injustes en elles mêmes, ce que les moins éclairez peuvent aisément sentir en les comparant avec la Loi naturellle que le peuple appelle conscience. Mais qui ne sçait d'un autre côté que l'interêt, l'amour propre, & les autres Passions qui tirannisent les hommes, ofusquent tellement les lumieres de cette Loi naturelle qu'elle devient de toutes les Loix la plus équivoque & la moins semblable à elle-même ? L'âge d'or auquel le simple éclaircissement d'une affaire decidoit de toutes choses, est passé. Les hommes sont devenus injustes & imposteurs, il leur faut donc des Loix pour arrêter le cours de leurs injustices & de leurs impostures. Mais je me jette un peu trop dans la morale, & je ferai mieux sans doute de revenir à la simple Relation.

On se sert ici de plusieurs sortes de Suplices pour punir les criminels. On coupe la tête, on noye, on pend, on étran-

étrangle, on empale, on met aux ganches, & on brûle. Les Ganches, & le Pal, ſont les plus cruels, & ne ſont deſtinez que pour les Turcs qui auroient renié, ou pour des gens qui auroient commis quelque crime trop énorme. Les voleurs qui ont tué ſont pendus, les femmes ſont noyées, & les mutins & ſeditieux ſont étranglez ou decapitez. Pour ce qui eſt du feu, on ne s'en ſert ordinairement que pour tourmenter des Chrêtiens qui ayant une fois renié, feroient revenus à la Foi, ou qui auroient plaſphemé contre Mahomet, & ſon Alcoran, ou enfin ceux qui auroient couché avec quelque femme Turque. Il n'y à pas bien long tems qu'un Marchand Anglois qui demeuroit à Conſtantinople courut grand riſque pour une ſemblable affaire. Il entretenoit avec tout le ſecret poſſible une fort belle Turque, & même il ne la voyoit point dans ſa maiſon de crainte de donner du ſoubçon. Il avoit fait faire un petit Yack fort propre où il la faiſoit ordinairement venir, & dans lequel il aloit ſe promener avec elle ſur la Mer de Marmora, ou ſur le Canal de la Mer noire juſqu'à la nuit. Ce commerce dura quelque tems aſſez tranquilement, mais enfin il fut decouvert par l'indiſcretion d'un valet, & le Grand Viſir en ayant été averti, fit prendre le Galand avec ſa Maîtreſſe & peut être auroit il paſſé par le feu, ſi dix mille piaſtres comptées le jour même, ou le jour ſuivant ne l'en euſſent delivré. Comme vous avez lû

plu-

plusieurs Voyages de Turquie, vous y aurez vû sans doute ce que c'est que le suplice du Pal, c'est pourquoi je ne vous en dirai rien autre chose, sinon qu'il y a bien de l'apparence que les Turcs le tiennent encore des Romains, car ils (*a*) empaloient aussi. Au reste il est bon de vous dire que toutes sortes de suplices ne portent pas une égale ignominie chez les Turcs non plus que chez nous, & que cependant ils ont sur le même point des sentimens tout oposez aux nôtres. En effet au lieu qu'en Europe il n'y à point de suplice plus ignominieux que celui de la corde, en Turquie au contraire il n'y en à pas qui le soit moins, aussi n'étrangle t-on guéres que des gens de qualité, & c'est une marque de distinction, comme en France de couper le cou, au lieu que l'on ne decapite en Turquie que des Seditieux, des Traîtres à l'Etat, ou des miserables. La raison de cela, c'est qu'en général parmi les Turcs toute mort dans laquelle il y à efusion de sang est ignominieuse, & c'est aussi pourquoi lorsque Mahomet quatriême signa la sentence de mort contre la Sultane Kiosem sa grand mere, il fut porté qu'elle ne seroit ni batüe, ni coupée avec le couteau.

Voila Monsieur à peu près tout ce que j'avois à vous dire touchant la Magistra-

(*a*) *Cogita hoc loco carcerem & crucem & adactum per medium hominem, qui per os emerget stipitem.* Senec. 14. Ep. Idem consolat. ad mart. cap 20. *alii obscœna Stipitem egerunt.* Hesichius antiquitus maleficos. *Sudi infigebant acuto ligno penetrantes spinam & dorsum sicuti assos in verubus pisces.*

ture des Turcs & touchant leur maniere d'administrer la justice, examinons maintenant leurs Loix civiles & criminelles.

Les Turcs peuvent avoir & garder trois sortes de femmes en même tems, des femmes legitimement & vraiment mariées, des femmes au Kebin, ou Cubin, & des Esclaves. De toutes ces femmes il n'y à que les premieres qui soient tenües pour legitimes, mais il n'en est pas de même des enfans qu'elles font, ceux des Esclaves étant aussi legitimes que ceux des femmes de la premiere qualité.

Quand un homme se marie il reçoit une Dot du Pere de la fille, & cette Dot lui reste en propre à elle, & à ses enfans après elle. Le mari de son côté accorde à sa femme un certain Douaire qui lui reste pareillement propre à elle & aux siens, & tout cela est stipulé dans le contract de mariage. C'est le Cadi qui écrit ce contract en presence de deux témoins & qui en garde l'enregistrature pour servir aux Parties en cas de besoin, après cela les mariez vont devant un Prêtre de Paroisse que l'on apelle un Iman lequel benit le mariage. Cela fait la femme est menée en triomphe chez son mari, avec son Trousseau & toute la journée se passe en festins & en dances, jusques bien avant dans la nuit.

Un homme peut épouser de cette sorte jusqu'à quatre femmes, c'est la disposition de l'Alcoran au chapître des Femmes, où

il

il eſt dit. *Epouſez celles qui vous agréeront ou deux, ou trois, ou quatre. Si vous craignez de ne pouvoir les entretenir ſelon vôtre condition, n'en épouſez qu'une, ou contentez vous des Eſclaves que vous aurez acquiſes. Cela eſt plus à propos afin que vous n'offenciez pas Dieu.*

Pendant que le mariage dure, la femme doit être ſommiſe en toutes choſes à ſon mari, elle ne doit ſonger qu'à lui plaire & ſi elle manque en quelque choſe à ſon devoir, le Mari peut la repudier. Il n'eſt pas même obligé d'en donner aucune raiſon, & il ſuffit pour cela qu'il ſoit degoûté de ſa femme & qu'elle ne lui agrée plus. Le divorce ſe fait en preſence du Cadi, comme le mariage, & le Cadi en retient auſſi l'enregiſtrature. Quand un homme repudie ſa femme, il eſt obligé de lui reſtitüer ſa Dot, ſes joyaux, & ſon trouſſeau, & de lui donner par deſſus cela le Doüaire dont il étoit convenu en l'épouſant. Il ne doit point la maltraiter, ni lui faire des reproches ſur ſa conduite. Il faut qu'il en uſe avec elle dans le divorce avec autant de civilité que ſi c'étoit la femme d'un autre, & avec autant de tendreſſe que ſi elle devenoit ſa ſœur. Tout cela eſt expreſſément porté par l'Alcoran, au chap. de la Vache en ces termes. *Le divorce, la premiere & ſeconde fois, ſe doit faire avec douceur, honnêteté & bienfaits, il ne vous eſt pas permis*

de rien ôter aux femmes de ce que vous leur avez donné. Si vous craignez tous deux de ne pouvoir ſatisfaire aux commandemens de Dieu, & de paſſer les bornes preſcriptes, vous ferez bien de vous accommoder & de vous ſeparer, tels ſont les commandemens de ſa divine Majeſté, il n'y a point de tems marqué pour le divorce, on le peut faire après dix ans de mariage, après avoir eu un ou pluſieurs enfans, & pendant la groſſeſſe de la femme, mais en ce dernier cas le mari eſt obligé de garder la femme en ſa maiſon, où à l'entretenir honnêtement juſques à ce qu'elle ait fait ſes couches. *Si les femmes que vous repudierez ſont groſſes* dit l'Alcoran au chap. du Divorce *donnez leur ce qui leur ſera néceſſaire juſques à ce qu'elles ſoient accouchées. Si elles veulent nourir leurs enfans, vous leur donnerez un honnête ſalaire & les traiterez avec civilité & courtoiſie. Si cela ne vous agrée, vous les ferez nourir à une autre que vous recompenſerez de ſa peine.*

Les jeunes femmes repudiées doivent attendre quatre mois avant que de ſe remarier à un autre, ſelon ce paſſage & pluſieurs autres ſemblables qui ſont dans l'Alcoran. *Les femmes repudiées attendront que leurs menſtrües ſoient paſſées quatre*

tre fois avant que de ſe remarier. chap. de la Vache. Mais les femmes de l'âge de cinquante ans ou environ ne ſont obligées qu'à trois mois de viduité. *Si les femmes n'eſperent plus d'avoir leurs mois, & qu'elles doutent de s'être mecontées, elles attendront trois mois avant que de ſe marier.* chap. du Divorce. Au reſte de quelque âge que ſoient les femmes, & en quelque état qu'elles ſe trouvent au tems du Divorne, le mari eſt toûjours obligé de les tenir & entretenir chez lui, pendant tout le tems qu'elles doivent garder la viduité. *Lorſque vous repudierez vos femmes, repudiez les ſuivant les Ordonnances & les Loix, & comptez le tems qu'elles doivent attendre avant que de ſe remarier. Ne les faites pas ſortir de vos maiſons, & ne les chaſſez pas avant le tems ordonné, ſi elles ne ſont ſurpriſes en adultere.* ibid.

Le tems du Divorce eſt ſi peu marqué, qu'un homme peut repudier ſa femme avant même que d'avoir couché avec elle. *Il n'y a point de péché de repudier vos femmes avant que de les avoir touchées, vous leur donnerez quelques preſents, & leur ferez du bien à proportion de vôtre richeſſe ou de vôtre pauvreté. Si vous les repudiez avant que de les tou-*

cher, & que vous leur ayez fait quelques presents d'habits, de meubles & d'autre choses, elles en auront la moitié, si elles ne vous la quitent, ou que le mari qui tient en sa main le nœud du mariage, ne leur delaisse le tout par courtoisie. Chap. de la Vache.

On peut repudier sa femme deux fois & la reprendre le lendemain du Divorce sans commettre un péché; mais quand on la repudie pour la troisième fois, on ne peut plus la reprendre à moins qu'elle n'ait été auparavant mariée avec un autre homme. C'est de là que quelques Voyageurs ont pris occasion de dire qu'après un troisième Divorce un homme ne pouvoit plus se raccommoder avec sa femme si un autre homme ne couchoit avec elle avant lui. Cela est malicieux, & faux dans le sens qu'on veut le faire entendre quoique vrai dans le fond. Il y a bien de la difference entre coucher avec un homme que l'on a épousé, ou coucher avec le premier venu, & c'est neanmoins ce que ces Voyageurs ont pris plaisir à confondre. Je ne sçaurois aprouver ces sortes d'accusations, & il me semble que le Mahometisme est de lui même assez plein d'erreurs & de saletez, sans qu'il soit besoin d'en imposer pour le rendre encore plus hideux qu'il n'est. Mahomet étoit un homme abandonné à ses passions & plongé dans la volupté, on n'en peut disconvenir, mais il avoit du moins assez de jugement pour n'enseigner pas des pre-

preceptes auſſi infames que ceux là, & ceux qui ont lu ſon Alcoran ſçavent qu'il en étoit fort éloigné. Voici comment il s'explique ſur le troiſième divorce c'eſt au chap. de la Vache. *Celui qui aura repudié ſa femme par trois fois, ne la poura reprendre juſques à ce qu'elle ait été remariée à un autre qui l'ait repudiée, alors ils pouront retourner enſemble & ſe remarier ſans peché, s'ils eſtiment pouvoir demeurer dans les bornes preſcriptes de Dieu, qu'il manifeſte aux ſages & prudens.*

Les femmes peuvent auſſi demander le Divorce, mais elles n'ont pas à cet égard la même liberté que les hommes. Il faut qu'elles declarent leurs raiſons, & que ces raiſons ſoient extrémement fortes, autrement on les renvoye ſans leur accorder leur demande. Les principaux cas auxquels une femme eſt en droit de demander le divorce, ſont trois. Le premier ſi le mari les maltraité en ſorte qu'elles courent danger de leur vie, le ſecond s'il leur refuſe la nourriture & les vétemens, & le troiſième s'il ne couche pas avec elles au moins une fois la ſemaine, qui eſt la taxe judiciaire. On eſt fort exact à leur faire juſtice ſur ce dernier article en conſideration de la liberté qui eſt accordé aux hommes d'avoir autant de jolies Eſclaves qu'ils veulent, & que ſi on n'y tenoit la main, les femmes qui n'ont pas l'avantage de la beauté, courroient grand riſque de paſſer

la plus grande partie des nuits dans uns triste solitude. Les hommes ont pourtant encore un avantage en cela, c'est qu'ils peuvent remplacer dans une semaine le devoir qu'ils ont omis dans l'autre, & qu'ils sont les Maîtres sur le tems.

Il est vrai semblable que les Turcs qui ont tant tiré des Rabins, en ont encore tiré cette espece de Taxe, car ils avoient aussi reglé le devoir conjugal. Les Roturiers & les Païsans étoient obligez envers leurs femmes à une nuit par semaine, les Marchans à une nuit par mois, & les Matelots à deux nuits par an. C'est Monsieur Baile dans ses Nouvelles de la Republique des Lettres qui fait cette remarque, & il y ajoute qu'entre toutes les femmes il n'y en avoit point de plus maltraitées que celles des Docteurs, dès qu'ils étoient parvenus à bien entendre la Loi, ils n'étoient plus tenus qu'à une nuit en deux ou trois ans. On a dit quelque chose de plus encore du Philosophe Zenon, car on veut qu'il n'ait touché sa femme qu'une seule fois en sa vie, encore ne fut ce que par civilité. Il est vrai que Zenon faisoit profession d'une Philosophie si herissée qu'il ne faut pas s'étonner de cette impertinente circonstance de sa vie. Mais que dirons nous de Solon qui n'avoit taxé personne à plus de trois nuit par mois. Cette modique taxe n'auroit je pense guéres accommodé certaine Reine d'Aragon, de laquelle sans doute vous n'ignorez pas le jugement celebre.

De

De quelque maniere que se fasse le Divorce parmi les Turcs, & soit que le mari ou la femme le demandent, c'est toûjours le mari à qui les enfans appartiennent, & c'est à lui aussi à les entretenir.

L'adultere est defendu très severement parmi les Turcs, mais à la maniere des Juifs, des Grecs & des Romains, c'est-à-dire pour les femmes mariées seulement & non pas pour les hommes. Ainsi une femme mariée qui couche avec un autre homme que son mari, commet adultere, & un homme qui couche avec la femme de son prochain, commet aussi adultere, mais non pas un homme marié, qui couche avec une toute autre femme que la sienne, pourvû quelle ne soit point mariée. On verra par le passage suivant quelles sont les femmes defendües par la Loi de Mahomet tant en mariage que hors le mariage. *N'épousez pas les femmes de vos peres, ce qui est passé étoit inceste, abomination, & un mauvais chemin. Vos Meres vous sont defendües, vos Filles, vos Sœurs, vos Tantes, vos Nieces, vos Meres nourices, & vos Sœurs de lait, les Meres de vos femmes, & les filles que vos femmes auront d'un autre mari, dont vous aurez un soin particulier. Les Filles des femmes que vous aurez connües, vous sont aussi defendües, mais si vous ne les avez pas connües il n'y aura point de péché. Les*

Femmes de vos enfans vous ſont auſſi defendües, & les deux ſœurs. Pour ce qui eſt paſſé Dieu eſt clement & miſericordieux. Les femmes mariées vous ſont auſſi defendües, excepté les femmes Eſclaves que vous aurez acquiſes. Dieu vous là ainſi ordonné. Hors ce qui vous eſt defendu ci-deſſus, il vous eſt permis de vous marier à vôtre volonté. chap. des femmes.

Il eſt fort difficile en Turquie auſſi-bien qu'ailleurs de convaincre une femme d'Adultere, car il faut quatre témoins qui l'ayent trouvée ſur le fait. Alors la punition d'une femme convaincüe eſt une priſon perpetuelle à moins qu'elle ne donne de veritables marques de repentance, & que le mari lui pardonne. *Si vos femmes ſont Adulteres*, dit l'Alcoran au chap. des femmes. *Prenez quatre témoins de leur faute qui ſoient de vôtre Religion. S'ils en portent témoignage, tenez les priſonnieres dans vos maiſons juſques à la mort, ou juſques à ce que Dieu ordonne autrement. Châtiez les Paillards, Concubines & Adulteres, mais s'ils ſe repentent de leur péché, ne leur faites point de mal.* La ſenſualité de Mahomet, & l'amour qu'il portoit à ſa femme Aiſche en particulier, malgré l'accuſation d'adultere qui avoit été intentée contre elle, l'avoit rendu

fort

fort indulgent aux femmes qui se trouveroient en pareil cas. Au chap. de la Lumiere, il condamne à quatre vingt coups de foüet, & prive de la faculté de pouvoir jamais rendre aucun témoignage, celui qui aura accusé une femme d'adultere, & qui n'aura pas pû prouver son accusation par quatre temoins. Le mari a neanmoins en cela un espece d'avantage au dessus des étrangers, car s'il accuse sa femme d'adultere, & qu'il n'ait point de témoins, il ne laisse pas d'être crû, pourvû qu'il jure cinq fois, mais en recompence la femme peut se justifier par cinq autres sermens contraires à ceux de son mari. C'est la disposition formelle de l'Alcoran au même chap. de la Lumiere. *Ceux qui accuseront leurs femmes d'adultere, & qui n'auront point de témoins jureront quatre fois qu'ils disent la verité, & diront la cinquiême fois que la malediction de Dieu tombe sur eux s'ils sont menteurs. La femme sera exempte de punition, si elle jure quatre-fois que son mari est un menteur, & si la cinquiême fois elle prie que la colere & l'indignation de Dieu soit sur elle si ce que dit son mari est veritable.*

Il y à encore une chose à remarquer sur ce même sujet, c'est que les Turcs font une grande distinction entre l'adultere commis pendant la durée du premier mariage, & l'adultere commis pendant le

ſecond ou le troiſiême, ce dernier adultere étant ſelon leur Loi doublement criminel, & doublement puniſſable. *Si les femmes de libre condition* dit l'Alcoran chap. des femmes, *qui n'ont point commis d'adultere, ni de concubinage ſecretement ni publiquement, convolent en ſecondes noces, & viennent à commettre adultere, ſeront châtiées doublement plus que les filles d'amour.* Je croi même que cette ſorte d'adultere eſt puniſſable de mort, mais il eſt bien rare en Turquie de voir une femme condamnée pour cette eſpece de crime, par la difficulté qu'il y a à le prouver.

Quand un homme vient à mourir, ſes femmes ſont obligées de garder la viduité ſans ſe remarier autant de tems que les femmes repudiées, ſçavoir quatre mois & dix nuits: en voici le precepte. *Les femmes veuves après la mort de leurs maris attendront quatre mois & dix nuits avant que de ſe remarier. Lorſquelles auront accompli ce tems, elles feront ce que bon leur ſemblera, ſelon la raiſon & l'honnêteté.* Chap. de la vache.

En échange un mari eſt obligé de laiſſer à ſa femme de quoi ſubſiſter tout le tems que la Loi l'oblige à demeurer en viduité. *Ceux qui mouront feront du bien à leurs femmes par leur Teſtament. Ils leur don-*

ne-

neront pour vivre le tems qu'elles doivent attendre avant que de se remarier. ibid.

Tout homme qui meurt est pareillement obligé de laisser à son pere & à sa mere dequoi subsister au cas qu'ils soient pauvres, & que lui ait du bien. Il étoit aussi obligé de les nourir & entretenir durant sa vie. *L'Heritier fera comme cy dessus. Il entretiendra son pere & sa mere selon ses facultez.* Chap. de la vache.

Les Testamens sont en grande veneration parmi les Turcs & d'une obligation religieuse, de façon que si un homme negligeoit de tester en mourant il ne seroit pas regardé pour un homme de bien. Les Testamens se peuvent faire ou par écrit, ou verbalement, & sont également bons pourvû qu'ils soient validez par la presence de deux temoins. Les Testamens par écrit sont de deux sortes ou Olographes de la main du defunt, ou passez par l'Iman ou Prêtre de la Loi, en presence de témoins, & avec le seing & le cachet du defunt. Mahomet parlant du Testament s'explique ainsi. *O! vous qui croyez, vous ferez vôtre Testament lorsque vous aprocherez de la mort, & prendrez deux temoins de vôtre Religion qui soient gens de bien. Si vous êtes en voyage, & que le mal vous surprenne, vous prendrez deux temoins tels qu'ils se trouveront pour servir à vô-*

tre Teſtament, & leur direz vôtre volonté après avoir fait vôtre priere. Si vous doutez de leur probité, vous les ferez jurer d'être fidelles en leurs temoignages, & de ne ſe pas laiſſer corrompre par vos parens. Si vous connoiſſez dans la ſuite que ces deux témoins ayent erré en leur témoignage, vous prendrez deux autres perſonnes en leur place encore qu'elles ayent part en vôtre Succeſſion & les ferez jurer d'être plus veritables en leurs depoſitions que les autres deux.

Les Diſpoſitions Teſtamentaires ſont inviolables chez les Turcs. *Si quelqu'un altere vòtre Teſtament* dit l'Alcoran *le péché en ſera ſur lui & ſur ceux qui l'altereront* chap. de la vache. Cela va ſi loin qu'un homme peut diſpoſer de tout ſon bien à ſa volonté, & ne rien laiſſer du tout à ſes heritiers, ſans qu'ils ayent aucun droit de s'en relever. Il eſt vrai auſſi qu'un homme qui en uſeroit ainſi ſans une cauſe très legitime laiſſeroit après lui une fort odieuſe memoire, car la Loi des Turcs auſſi bien que celle des Chrêtiens veut que chacun ait ſoin de ſa famille, & que l'on n'ôte point à ſes proches le droit que le ſang & la nature leur donne.

Dès qu'un homme eſt mort, le Secretaire du Cadi ſe tranſporte en ſa maiſon pour y faire un inventaire de tous ſes biens meubles & immeubles, après quoi il remet ces mêmes biens à la garde de ſa femme

s'il

s'il n'en avoit qu'une, ou de ſes femmes s'il en avoit pluſieurs, & ſi elles en ſont jugées capables.

Chaque mere eſt auſſi déclarée tutrice de ſes enfans à moins qu'elle ne fût ou trop jeune, ou trop vieille, ou privée de ſon ſens, car alors on nomme un parent pour Tuteur, & un Etranger homme de probité pour Curateur.

La même choſe ſe fait quand le pere, & la mere des Mineurs ſont morts.

Quoique les Diſpoſitions Teſtamentaires ſoient à la volonté du Teſtateur, & inviolables, un homme ne peut pourtant pas desheriter entierement ſes enfans, & il eſt obligé de leur laiſſer toûjours une certaine Legitime, aux termes de la Loi qui dit. *Les enfans auront bonne part en ce que leur pere & mere, & leurs parens delaiſſeront aprés leur trepas du peu ou du beaucoup. Il leur en apartient une portion limitée & prefixe.* Chap des femmes.

Touchant le partage des biens, aprés qu'au prealable on à levé les donnations & les legs Teſtamentaires, l'Alcoran en a diſpoſé en cette maniere.

Le Fils aura autant que deux Filles, & s'il y a plus de deux filles elles auront les deux tiers de la Succeſſion, du defunt, & le fils un tiers. S'il n'y a qu'une fille elle aura la moitié du bien, & ſes parens la ſixiême partie de ce qu'au-

qu'aura laiſſé le defunt. S'il n'y a point d'enfans & que les parens ſoient heritiers, la mere du defunt aura le tiers, & s'il y a des freres la mere aura la ſixiême de ce qu'aura laiſſé le defunt. S'il n'y a point d'enfans & que les parens ſoient heritiers, la mere du defunt aura le tiers, s'il y a des freres, la mere aura la ſixiême après avoir ſatisfait aux legs contenus au Teſtament & aux Dettes. Chap. des femmes, & plus loin au même chap. *Si un homme decede ſans enfans, & qu'il ait une ſœur, elle aura la moitié de ce qu'il aura laiſſé, & lui heritera d'elle ſi elle n'a point d'enfans. Si elles ſont deux ſœurs, elles auront les deux tiers de ce que le defunt aura laiſſé. S'ils ſont pluſieurs freres & pluſieurs ſœurs, le garçon aura autant que deux filles.*

Touchant la Succeſſion reciproque du mari & de la femme, elle eſt reglée ainſi. *La moitié de ce que vos femmes laiſſeront vous apartiendra ſi elles n'ont point d'enfans. Si elles ont des enfans vous aurez le quart de ce qu'elles delaiſſeront, après que les legs & les dettes ſeront payées. Elles auront auſſi le quart de vôtre Succeſſion ſi vous n'avez point d'enfans, & ſi vous en avez, elles au-*

ront la huitiême portion. Si l'homme & la femme heritent l'un de l'autre, & qu'ils n'ayent ni peres ni meres, ni enfans, & qu'ils ayent un frere & une sœur chacun d'eux aura la sixiême de la Succession, s'ils sont d'avantage ils seront associez au tiers, après les legs & dettes payez sans fraude suivant ce qui est ordonné de Dieu. Chap. des femmes.

Le Mariage au Kebin, ou au Cubin, est proprement un Concubinage permis par la Loi, & les Turcs ne le regardent pas autrement. Il se fait sans autre ceremonie que d'aler devant le Cadi pour lui dire qu'on prend cette personne pour sa femme à tant tenu tant payé, & qu'en la renvoyant on lui donnera une certainne somme dont on est convenu auparavant. Ces femmes là ne sont tenües d'ordinaire que pour des honnêtes concubines, aussi n'heritent elles point avec les femmes legitimes, & elles ne trouveroient pas ensuite une autre parti avec un autre homme, que celui du Cubin. Ce n'est pas que cette sorte d'engagement soit noté d'infamie parmi les Turcs, mais il n'est pas honorable non plus comme le vrai mariage, & il y est plûtôt consideré comme une chose tolerable & excusable, que digne de loüange. Mahomet en parle même dans ce sens là au chap. des femmes ou il dit. *Si vous desirez des femmes pour de l'argent, & ne commettre ni concubinage,*

ni adultere, donnez leur la dot dont vous conviendrez avec elles. Ainsi vous n'ofencerez pas Dieu.

Pour ce qui est du concubinage avec les femmes Esclaves, il est regardé comme un simple usage d'un bien dont on est propriétaire, & entierement le maître. Dans cette persuasion les Turcs abusent sans scrupule de toutes les femmes qui leur tombent entre les mains pour peu qu'elles soient jolies, & ils ne se soucient point si elles sont mariées, ou vierges. Ils croyent qu'ils n'ont pas moins de pouvoir sur un Esclave, de quelque sexe & condition qu'il soit, que sur une Béte. Une femme Esclave ne change pas même de condition pour avoir eu la compagnie de son Maître à moins qu'elle ne lui donne des enfans, car alors elle devient libre. Si elle n'en a point, elle demeure toûjours Esclave, & est vendüe après sa mort comme un meuble de la maison. Souvent aussi les Turcs vendent eux mêmes les Esclaves dont ils ont abusé, & la plûpart en font un espece de trafic.

Quoique là simple Fornification ne soit point tenüe pour péché parmi les Turcs, ils ne laissent pas de condamner la Paillardise. *Dieu vous defend la paillardise secrete & publique* dit l'Alcoran au chap. des Limbes. Mahomet ordonne même une punition pour les Paillards au chap. de Lumiere, ou il dit *le Paillard & la Paillarde seront flagelez de cent coups de foüet.* Les Turcs sont là dessus aussi bien que sur l'adultere

dans

dans les sentimens des anciens Juifs qui ne comprenoient pas sous le nom de Paillardise le commerce avec les femmes Esclaves, ni avec une concubine entretenuë, mais seulement avec les filles de famille, & avec les femmes de debauche. Selon les Turcs on ne peut legitimement coucher avec une fille de condition libre, de quelque Religion qu'elle soit, sans avoir fait ses conventions avec elle devant le Cadi de la maniere que j'ai dit en parlant du Kebin ou Cubin. Tout autre commerce est illicite, & les lieux de Debauche sont particulierement defendus. Le Sous-bachi n'en souffre aucun, ni pour les Turques, ni pour les Grecs, & il en fait une recherche si exacte qu'il ne lui en échaperoit pas un, quelque secret qu'il pût être. Quand il surprend un homme dans ces lieux là, il le fait conduire en prison, & l'y retient jusques à ce qu'il ait payé une somme d'argent à quoi il le taxe, & si cet homme n'a pas le moyen de la payer il lui fait donner autant de coups de Bâton sur la plante des pieds qu'il en peut porter. Pour la pauvre malheureuse, on la fait promener par la Ville, montée sur un Ane avec une tripe de Bœuf au cou, le visage tourné vers le derriere de la Bête, & tenant la queuë au lieu de bride, après quoi elle est venduë Esclave au premier achepteur. Ce rigoureux traitement fait qu'il se trouve fort peu de filles de joye parmi les Turcs, & que les hommes à qui Dieu n'a pas donné la contience achettent des Esclaves ou

se

ſe marient au Cubin. Il y a même bien des Francs qui ſe ſervent de cet expedient. Il eſt vrai que les Paſteurs tant des Proteſtans que des Catholiques ne le permettent pas quand ils en ont une connoiſſance certaine, ils ont même quelquesfois pouſſé leur cenſures Eccleſiaſtiques juſques à l'excommunication contre certains particuliers qui ayant pris des femmes au Cubin, ne vouloient ni les épouſer ni les quiter, mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait encore pluſieurs qui le faſſent, aimant encore mieux être ſujets aux recherches des Paſteurs, qu'à celles du Sous-bachi.

Au reſte les Turcs ne croyent point que ce ſoit un péché, ni un deshonneur que d'avoir un commerce ſecret avec une fille ou femme de condition libre que l'on veut épouſer, pourvû qu'en effet on ſoit dans la reſolution de la prendre pour ſa femme, & qu'on ne differe de l'executer qu'autant que le bien commun des deux Parties l'exige. Mahomet s'en eſt poſitivement expliqué au chap. de la vache en ces termes. *Vous n'ofencerez pas Dieu de dire quelque parole ſecrete aux femmes que vous rechercherez en mariage, encor que vous cachiez dans vôtre ame le deſſein que vous avez de les épouſer. Il ſçait que vous vous ſouviendrez d'elles. Ne les connoiſſez pas ſecretement que vous n'ayez proferé les paroles ordonnées par la Loi, & ne vous liez pas en mariage que le tems*

tems porté par l'écriture ne ſoit accompli. Avec cela il faut convenir que les Turcs ne font pas un grand abus de cette liberté, parce que la maniere de vivre retirée des femmes ne leur en laiſſe pas les moyens.

La Loi des Turcs touchant le meurtre eſt la Loi du Talion. *O vous qui croyez*, dit Mahomet au chap. de la Vache, *le Talion vous eſt ordonné au meurtre, le libre pour le libre, l'Eſclave pour l'Eſclave, la Femme pour la femme.* Mais ce qui eſt ajouté en ſuite change entierement la choſe & donné lieu aux Meurtriers de racheter leur vie pour de l'argent. *Que ſi quelqu'un pardonne le ſang de ſon frere, il pourſuivra le malfaicteur ſelon qu'il verra plus à propos par dommages & intereſt. C'eſt une facilité que Dieu vous donne par ſa miſericorde.* C'eſt auſſi ce qui ſe pratique tous les jours en Turquie, ou la plûpart du tems la peine de mort eſt commüée en une Amande pecuniaire.

Quand le meurtre à été commis par malheur & par inadvertance, on ne peut pas condamner le meurtrier à la mort, ni même à aucune amande conſiderable, & il en eſt quite pour peu de choſe. Voici ce que l'Alcoran à ſtatué là deſſus. *Un vrai Croyant ne doit pas tüer un autre vrai Croyant ſi ce n'eſt par ignorance. Celui qui tüera un autre vrai Croyant par ignorance, retirera d'Eſclavage un autre vrai Croyant ou payera les dommages & intereſt aux parens & heritiers du*

du Defunt, s'ils ne les lui quitent par courtoisie. S'il est de vos ennemis & est vrai Croyant, il racheptera de captivité un vrai Croyant. S'il est de vos Confederez, il payera les dommages & interest aux parens & heritiers du defunt, ou racheptera un vrai Croyant de captivité. S'il n'a pas les moyens de ce faire, il jeûnera deux mois consecutifs par penitence ordonnée de Dieu. Dieu sçait tout, & est très prudent en ce qu'il commande. Celui qui tüera un vrai Croyant de propos deliberé, sera châtié dans le feu d'Enfer, la colere de Dieu & la malediction seront sur lui éternellemont. Chap. de la Vache.

La punition des Voleurs & Larons suivant l'Alcoran est d'avoir les mains coupées. *Coupez les mains, à ceux & à celles qui deroberont, ils attirent sur eux la colere du monde & la punition que Dieu a preparée pour les mechans.* Mais aujourd'hui la pratique est differente, car on les pend si les vols sont trop grands, & trop souvent reïterez, & on se contente de leur donner des coups de Bâton si le vol est de peu de conséquence.

Les faux sermens sont aussi fort condamnez par les Turcs, mais la satisfaction qu'on est obligé de faire après les avoir commis, est peu de chose. *La satis-*

faction

faction d'un serment non accompli dit l'Alcoran au chap. de la Table, *est de donner à manger à dix pauvres de vôtre Religion, & de les vestir, ou de donner la liberté à un Esclave vrai Croyant. Celui qui n'aura pas moyen de ce faire jeûnera trois jours consecutifs. Telle est la satisfaction d'un serment non accompli. Gardez exactement vôtre Foi.*

Les Enfans mâles sont majeurs en Turquie à vingt ans & peuvent disposer de leurs biens meubles. Pour les filles, elles ont le même avantage à seize ans.

Quand on veut intenter procès contre quelqu'un, il faut le faire appeller par devant son juge naturel, ou au grand Divan de l'Empereur, mais alors il faut avoir une commission particuliere du Grand Visir laquelle est appellée *Bouyourdi.*

Tous les procès se jugent à l'Audiance sur la simple production des écrits & des Temoins, & l'on y peut plaider sa cause soi-même, ou la faire plaider par un autre. L'un & l'autre est permis.

Châque Juge prononce sans appel, & il n'y a point d'autre ressource, quand on a reçû quelque injustice, que de prendre le juge à Partie & de l'appeller au Grand Divan, après avoir obtenu un Bouyourdi à cet effet.

Toutes sortes d'affaires sont prescriptes en Turquie au bout de quinze ans, & passé ce terme on n'est plus à lieu de rechercher personne, ni en crime, ni en civil.

Quand le Bacha, ou le Cadi ont condamné

damné quelqu'un à mort, il eſt remis enſuite entre les mains du Sous-Bachi, qui a ſoin de faire executer la ſentence, & comme il n'y a point de Boureau en Turquie, il prend le premier Chrétien ou le premier Juif qu'il rencontre pour faire cette execution. Je n'ai jamais vû empaler ni mettre aux Ganches, mais j'ai une fois vû pendre trois femmes qui avoient volé, & tué deguiſées en homme. Le Sous-Bachi les conduiſit à neuf heures du matin dans un carrefour de la Ville, & les fit pendre à un auvent d'une Boutique vis-à-vis de la Porte d'un particulier. Ce fut un Grec qui les executa ſans autre façon que de les faire monter ſur une eſcabelle & d'attacher la corde à un cloud, après quoi il retira l'eſcabelle & les laiſſa pendre juſques à ce qu'elle fuſſent mortes. Elles demeurerent là enſuite tout la journée & je n'ai pas ſçû qui les fit ôter. Ces malheureuſes creatures étoient preſque nües quand on les executa, & je fus ſurpris de ce que les Turcs qui font tant de cas de la pudeur & de la modeſtie exterieure, y euſſent ſi peu d'égard en cette occaſion. Je ne ne le fus pas moins de voir que l'on ſe ſervit du devant de la Maiſon d'un particulier à un uſage ſi odieux, mais j'apris que les Turcs ne ſe ſoucient point de cela, & qu'il ne tiennent pas leur maiſon plus dèshonorée pour avoir ſervi de Gibet, que l'eſt un Chrétien honnête homme que l'on aura contraint à ſervir de Boureau.

Je ne ſçai ſi je dois allonger cette lettre d'un

d'un article touchant l'Ordre des Prêtres & des Moines, car elle me paroît déja asſez étendüe, & d'ailleurs je crains de vous ennuyer plûtôt que de vous divertir. Toutefois comme cet article ne ſera pas long, & que ceux qui en doivent faire le ſujet ſont tellement liez à la Religion qu'ils ne ſçauroient pas bien en être ſeparez, je paſſerai par deſſus le ſcrupule, & ne remettrai point à une autre fois le peu que j'ai à vous en dire.

Il y a trois Ordres generaux d'Eccleſiaſtiques parmi les Turcs & ces trois Ordres en comprennent pluſieurs autres particuliers. Le premier, & le plus conſiderable des trois eſt celui des *Efendis*, c'eſt-à-dire gens de Loi où Legiſtes. Ce ſont les Juriſconſultes, & en même tems les Docteurs en Theologie. C'eſt à eux à expliquer l'Alcoran ſi toutefois il a beſoin d'explication, & ce ſont eux qui decident des cas douteux dans toutes les affaires litigieuſes. Cet Ordre comprend les ſimples Efendis qui ſont comme des Docteurs privez & ſans charges, les Cadis qui ſont les Juges des Villes petites ou grandes, les Mollahs, qui ſont des Intendans de Juſtice ſurveillans aux Cadis, & les Cadileskers qui ſont à proprement parler des Cadis Generaux de Province & de guerre.

Le ſecond Ordre eſt celui de Religieux dont il n'y a pas moins en Turquie qu'en Europe. Les uns ſe tiennent reſſerrez dans les Couvens où ils vivent ſous la direction d'un Superieur comme les *Chalvedi*, les

autres courent le monde à leur fantaisie sans se mettre en souci de maisons, ni d'habits, ni de norriture comme les *Sanctons*; & les autres servent les Eglises, comme des Chapelains où prêtres de Paroisse.

Enfin le troisiéme Ordre qui ne cede en rien aux deux autres est celui des Emirs, & Cherifs parens de Mahomet qui vivent chacun chez eux sous l'obeïssance d'un General qu'ils appellent Nakib.

Touchant l'Etat présent & l'institution de chacun de ces Ordres, trouvez bon que je vous renvoye à ce qu'en a écrit Mr. Ricault. Je ne pourois vous en rien dire d'aussi particulierement circonstancié que ce qu'il en a inseré dans son histoire de l'Empire Ottoman. Je me contenterai donc de quelques legeres observations sur quelques unes des Sectes qui les composent.

Cette sorte de Religieux que j'ai appellez *Chalvedi*, parce qu'ils suivent un Patriarche qui portoit ce nom, est partagée en six Societez comme pouroient l'être aujourd'hui les Religieux de St. François qui suivent tous un même Patriarches & qui neanmoins sont distinguez entr'eux en Capucins, Cordeliers, Piquepus, Observantins, Recolets &c. A l'oisiveté & la paresse près qui semble être l'apanage de tous les Moines, ils vivent assez regulierement entr'eux sans se mêler beaucoup des affaires du monde, & ils sont même plus sçavans que ne sont le reste des Religieux Turcs, ce qui fait qu'ils sortent presque tous pour Predicateurs, après quoi ils re-

tour-

tournent dans leur Couvent. Mr. Ricault décrit exactement de quelle maniere ils font leurs devotions en tournant au son de la flute, ce que j'ai vû à Para auprès de Constantinople, mais il a negligé d'insister sur l'excès de leur devotion qui les porte à des mortifications étonnantes. Car outre ce tournoyement violent lequel ils continüent en prononçant le nom de Dieu de toutes leurs forces jusques à ce qu'ils tombent à terre comme morts, ils observent des jeûnes si austeres, que l'on a peine à comprendre comment ils peuvent les supporter. Il y en a qui ne font que quatre repas dans toute la Semaine, & qui ne mangent jamais de viande assaisonnée. Pour ce qui est de la conversation, ils n'en ont avec personne, ni ne prennent aucun divertissement. Leur habit est encore plus pauvre que celui des Capucins, leur silence plus exact que celui des Chartreux, leur obeissance plus indispensable que celle des Benedictins, & leurs mets plus simples & plus degoutans que ceux des Moines de la Trappe, de sorte que c'est un rafinement d'Austerité sur les Juifs & les Chrêtiens. Cependant leur zéle ne s'en tient pas là. Il faut, s'ils veulent se distinguer un peu du commun de leurs freres, qu'ils se dechirent le corps en cent endroits avec le fer & le feu; jusques là, qu'il s'en est vû qui ne laissoient pas une seule petite place sur leur corps sans la marquer d'une profonde cicatrice. Tel est le pitoyable caractere de l'esprit humain. Il ne sçauroit se contenir en de jus-

tes bornes. Eſt il porté par ſon temperament aux plaiſirs? le voila precipité dans des voluptez honteuſes. Eſt-il d'une humeur ſerieuſe & melancolique? Il ne cherche plus que les Mortifications. Ingenieux à ſe tourmenter autant qu'il devroit l'être à ſe réjoüir, vous le verrez ſans ceſſe appliqué à tout ce qui lui peut-être nuiſible, & comme s'il n'étoit pas aſſez miſerable naturellement, il ſe fera des maux par artifice. *Quel monſtrueux Animal, qui ſe fait horreur à ſoi-même, à qui ſes plaiſirs peſent, & qui ne ſe regarde que comme ſon propre ennemi!* Eſt-il poſſible que nous ne reviendrons jamais de ces fatales erreurs; & que nous ne pourons nous reſoudre à joüir avec actions de graces & avec ſobrieté de toutes les Creatures que Dieu à faites ſous le Soleil?

La ſeconde eſpece de Religieux que j'ai nommez *Santons* où *Dervichs* ſont les *Menelis* qui ſuivent un certain *Ebrebukar* Diſciple du veritable fondateur *Nacsbendi*. Ceux là ſont diviſez en deux Sectes, les Nasbendi rigides, & les Ebrebukari qui ſuivent en tout Ebrebukar. Ces eſpeces de Moines vagabons different entr'eux comme en France les Benedictins de la Congregation de St. Maur. d'avec ceux qui ne ſont point reformez; c'eſt la même Regle, mais non pas la même pratique. Il faut pourtant rendre cette juſtice aux Benedictins non Reformez, que la comparaiſon leur fait tort; car ils vivent très reglément, au lieu que les Sanctons dont je vous parle menent une vie ſi licencieuſe que les honnêtes Turcs en con-

çoi-

çoivent eux-mêmes un vrai mepris. Leur institution étoit au commencement d'aller exortant le prochain de maison en maison à bien vivre de mettre la paix dans les familles divisées, & de montrer au public des Exemples de moderation. Mais insensiblement cet Ordre est degeneré de telle sorte qu'il n'est quasi rempli que de Canailles dont le métier est de vivre au depens du public, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité qu'un particulier n'oseroit guéres leur refuser la Table, ni le couvert lorsqu'ils viennent le demander. C'est leur Privilege de pouvoir entrer librement dans la premiere maison, & de s'y asseoir à Table sans même s'informer s'y on le trouvera bon, & comme ces compagnons là ne sont pas fort chastes, & qu'il se trouve assez de femmes mal servies en Turquie, il arrive souvent qu'ils font chere entiere aux depens du pauvre Aumonier.

A l'égard de ceux dont l'emploi regarde uniquement la Mosquée. Ils sont proprement seculiers & independans d'aucun Chef general : aussi quand ils quitent leur charge ils deviennent simples particuliers. Ils sont où *Müesins* où *Imans*, les Muesins sont ceux qui appellent à la priere du haut de la Mosquée, & les Imans sont les Prêtres qui lisent les prieres, & font quelques fois l'exortation au Peuple. Je vous ai parlé ailleurs par occasion des Emirs sous le nom de Scherifs qui portent le Turban vert comme Parens de Mahomet

quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'ils le soient tous, ainsi je passerai ce qui les concerne sous silence.

Au dessus de tous ces Ecclesiastiques il y en a un que nous pouvons considerer en quelque maniere comme le Souverain Pontife, & qu'ils nomment Mouphti. Il ne faut pourtant pas se figurer qu'il ait sur eux un pouvoir à peu près pareil à celui du Pape à Rome, ou seulement à celui d'un simple Evêque sur les Prêtres de son Diocêse. Toute son autorité ne s'étend pas au delà de l'explication de l'Alcoran, & de la decision dans les points de Doctrine ou de Morale qui pourroient être douteux. Mais à cet égard il est entierement absolu, le Grand Seigneur lui même ne pouvant pas aller au contraire. Il le consulte d'ordinaire sur toutes les affaires d'importance, & lorsque les Grands ou la Milice veulent deposer un Sultan ou un premier Visir, il faut que le Mouphti donne sa Festa ou resolution, au bas de la consultation qui à été mise en écrit. Le stile de ces consultations n'est jamais positif, je veux dire que l'on n'y demande point denominativement si l'on peut en bonne conscience faire mourir un tel, entreprendre la guerre contre l'Empereur &c. Mais sçavoir si lorsqu'un Sultan ou un premier Visir se comporte ainsi & ainsi, la Loi permet qu'on le depose ou qu'on le fasse mourir, & sçavoir si lorsque des ennemis avec lesquels on est en traité, font telles & telles contraventions, ou machiment tels desseins

feins pour rompre la Paix, il eſt permis de les prevenir, ſur quoi le Mouphti repond toûjours Ouy ou Non. Voila proprement qu'elle eſt la charge du Mouphti, pour de Juriſdiction ſur les autres Eccleſiaſtiques, il n'en à point & n'eſt pas même leur Chef. Il ne ſe mêle point autrement des affaires Politiques, & s'il le fait, il outrepaſſe les bornes de ſa commiſſion ce qui à dire vrai n'eſt pas rare à la Cour du Grand Seigneur ou la Brigue, & la Cabale peuvent tout. Quand je vous ai dit que le Sultan ne contrediſoit jamais à ſes Feſta ou reſolutions, il ne faut pas non plus entendre cela ſi abſolument que vous regardiez ce Prince comme ſommis aux caprices du Mouphti. Outre le pouvoir qu'il à de les dépoſer lorſqu'ils ne decide pas à ſa fantaiſie, & d'en élire un autre qui lui ſoit plus complaiſant, il s'en eſt trouvé pluſieurs qui les ont fait mourir, non pas dans un mortier comme le croit Mr. Ricault, cela n'eſt jamais arrivé qu'une fois, mais par le cordeau à la Turqueſque, comme fit Amurat quatriême. Il eſt très certain auſſi que dans les affaires douteuſes le parti que le Sultan favoriſe eſt toûjours celui qui l'emporte, mais dans le fond ce n'eſt ni le parti du grand Seigneur ni celui du Mouphti qui decident, car ils ſe font mourir les uns les autres à leur gré quand ils ſont les plus puiſſans. C'eſt ce que vous trouverez plus particulierement expliqué dans mon Etat preſent de l'Empire Ottoman auquel vous me permettrez

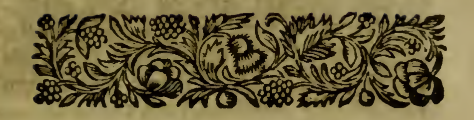
K 4 de

de vous renvoyer pour ne point tomber en des repetitions inutiles. Cependant je finirai celle ci en vous aſſeurant de la continuation de mes ſervice comme étant Monſieur vôtre &c.

De Smirne le .... Juin 1691.



LET-



LETTRE VIII.

Superstitions des Turcs.



ONSIEUR,

Vous aurez sans doute remarqué que toutes les Sectes Religieuses, qui ont été ou qui sont aujourd'hui dans le Monde, ont toûjours été caracterisées d'un certain esprit général qui semble être l'âme de tout le corps, & la marque à laquelle on en distingue les membres. C'est ainsi que Jesus Christ disoit à ses Disciples au chap. 16. de l'Evangile selon St. Jean. *Comme je vous ai aimez, aimez vous aussi l'un l'autre. A ceci l'on reconnoîtra que vous êtes vraiment mes Disciples, sçavoir si vous avez de l'amour l'un pour l'autre.* Ce Divin Sauveur vou-

loit que la Charité, la Base de toutes les vertus, fût aussi celle du Christianisme, & qu'à cette belle marque on distinguât dans le monde ceux qui étoient siens, d'avec ceux qui ne l'étoient pas. Mais la corruption des hommes en a rendu les apparences si équivoques & si peu certainnes qu'il seroit mal seur de s'y raporter entierement.

Cela n'empêche pourtant pas que chaque corps Politique ou Ecclesiastique ne soit marqué, comme je vous ai dit, à quelque coin qui le distingue parfaitement des autres. Celui des Turcs est un esprit de superstition qui paroît & qui domine en tout ce qu'ils font. Vous l'aurez bien compris sans doute par ce que je vous ai déja dit, mais encore faut il entrer là dessus en quelque explication & en quelque detail.

Les Turcs étendent la superstition jusques aux moindres actions de leur vie, sur chacune desquelles ils ont quelque observation pour detourner les mauvais presages. Lorsqu'ils sortent de leur maison ou qu'ils entrent quelque part, ils prennent toûjours garde que le pied droit fasse la premiere demarche & entre devant. Outre cela si la premiere personne qu'ils rencontrent dans la journée, est un Borgne, un Boiteux, un Manchot, un Fou, ou quelqu'un enfin dont la personne entiere ne paroisse pas saine, ils rentrent chez eux & ne sortent plus de tout le jour à moins que le sort de nouveau consulté, ne leur ait

pro-

mis d'autre part un bon succès. Pour cela ils ont recours aux nombres, dans lesquel ils croyent à coup seur trouver la pronostication de leur bonheur ou de leur malheur, & quelque experience qu'ils fassent tous les jours du contraire, ils ne sçauroient sans desabuser: c'est une erreur née avec eux pour ainsi dire & dans laquelle ils meurent tous. Ils ont une infinité de manieres de consulter les nombres; soit par les lignes d'un livre qu'ils ouvrent au hasart, en jettant la vüe sur une place & comptant les personnes qu'ils y voyent, en prenant une poignée de féves de café, de poix, de bled &c. ou même par des suputations mentales de certains nombres qu'ils choisissent au hasard. Mais la plus commune parmi eux est celle du chapelet lequel ils portent sans cesse à la main pour cet effet, & lequel ils tournent toûjours comptant les grains dont il est composé. Il est vrai que les plus devots s'en servent aussi pour reciter un certain nombre de benedictions, ou de noms de Dieu à l'imitation des Catholiques Romains, mais on peut dire qu'en général c'est là son moindre usage. Ils tirent encore quantité d'augures differens, du chant & du vol des oiseaux, de l'aboyement des chiens, du cri des Chacali, du Miaulement des chats, & enfin de toutes les Creatures que Dieu à formées. Il y en a même plusieurs dans lesquelles ils reconnoissent un certain ascendant qui les engage à une superstitieuse veneration, & les entraine souvent

plus loin. La Cicogne eſt une de celles là. Ils diſent que c'eſt un oiſeau cheri du Prophete & ami des Muſulmans, & il n'y à point de particulier qui ne ſoit ravi de la voir venir nicher ſur ſa maiſon ou paître dans ſon Jardin, prenant cela à très heureux preſage pour toute la famille. A l'égard des Planetes ils les ont toutes en ſinguliere veneration, ne doutant point que le moindre évenement de leur vie ne depende entierement de leur concurrence, à laquelle quelqu'une domine ſouverainement, & entre les Planetes ils ont un reſpect pour la Lune qui en certains lieux de la Turquie, & parmi certaines Sectes qui tiennent encore quelque choſe des erreurs des anciens Perſes, va juſques à l'adoration. C'eſt ſans doute ce qui à fait dire à quelque Moine voyageur, duquel il me ſouvient d'avoir lu en partie la Relation, que les Turcs diſent ordinairement St. Soleil, & Ste. Lune comme nous dirions St. Pierrie ou St. Paul, & qu'ils adorent l'un & l'autre. Pour moi je n'ai rien remarqué de pareil dans les villes de Turquie où j'ai paſſé, & je n'ai apris ce que je viens de vous en dire que par le raport de quelques perſonnes qui m'ont ſemblé dignes de foi. Tout ce que je ſçai d'ailleurs, c'eſt qu'ils regardent la Lune comme l'Aſtre predominant ſur leur Empire. Ce fut à l'Eclipſe de la Lune entiere qu'ils attribuerent le mauvais ſuccès du paſſage du Raab en ſoixante quatre, & lors du Ramadan ils l'obſervent toûjours avec une grande curioſité, que ſi par mal-

malheur elle paroiſſoit Eclipſée ce jour là, tout l'Empire ſeroit dans la derniere conſternation. Cela arriva dans le ſiecle paſſé, & l'on ordonna auſſi tôt des prieres publiques par toute l'étendüe des Terres du Grand Seigneur. On croyoit tout perdu, cependant la ſuite dementit cette frayeur, mais avec tout cela je ne croi pas qu'ils fuſſent plus ſages aujourd'hui ſi la même choſe arrivoit. Vous ſçavez que c'eſt par le cours periodique que la Lune fait dans le zodiaque, qu'ils comptent leurs mois & leurs années. Le reſte de leurs diverſes fantaiſies ou ceremonies, n'eſt qu'un effet de leur ſuperſtition. Comme ils n'ont point d'Armoiries ni publiques ni particulieres, & que la Loi leur defend auſſi bien la repreſentation des Bêtes que celles des hommes, ils metent aſſez ſouvent des Lunes & des Croiſſans ſur leur Drapeaux & Bannieres, & inſenſiblement ils en ont fait le Tipe ou l'Emblême de leur Empire, lequel diſent ils peut bien diminuer & amoindrir quelques fois comme la Lune, mais ne ſçauroit être aboli entierement par quelque revolution que ce puiſſe être. Pluſieurs de nos Blaſonneurs Européens ayant remarqué cela, & s'apuyant reciproquement ſur l'Autorité les uns des autres, ont pretendu fixer dans leurs traitez Heraldiques le nombre, la diſpoſition & la figure des Lunes que les Turcs mettent ainſi que je vous ai dit ſur leurs drapeaux, auſſi bien que la couleur du champ, & à la fin ils en ont fait des Ar-

moiries dans les formes. Mais avec leur permiſſion je vous deſabuſerai de cette erreur en vous aprenant que les Turcs n'admetent & ne reconnoiſſent non plus d'Armoiries que de Nobleſſe originelle, & qu'ils n'en ont pas même la moindre Idée par raport à celle que nous en avons. Ils ſe ſervent ſeulement de marques Militaires, qui ſont entierement arbitraires tant celles de l'Empereur que celles des particuliers. Auſſi le plus ſouvent on y voit pour pieces honorables, des Haches d'armes, des Maſſes, & des Sabres depeints en petits morceaux de tafetas apliquez ſur le Drapeau au lieu de Lunes. Voila ce que j'ai cru devoir vous dire en paſſant afin de vous detromper de l'opinion ou vous auriez peutêtre été ſur ce ſujet, auſſi bien que mille autres perſonnes que j'ai vües en France.

Comme les Perſans, quoique Sectaires, ne different pas beaucoub des Turcs quant à la Religion, ils ont auſſi beaucoup de Superſtitions communes avec eux, entre leſquelles on doit compter la veneration pour la Lune, & l'opinion du mauvais œil. Je vous expliquerai tout à l'heure ce que je veux dire par le mauvais œil, mais il eſt bon de finir auparavant ce que j'avois commencé à vous dire touchant leur ſuperſtitieux reſpect pour l'Aſtre nocturne qui regne ſur la moitié du tems. Monſieur Thevenot en raporte un exemple qui ſeroit digne de remarque, s'il étoit bien aſſeuré qu'il ne ſe fût point trop confié ſur le raport d'autrui.

Il

Il dit que dans le Mozul Province frontiere de la Perse, lorsqu'il arrive quelque Eclipse, tous les habitans s'assemblent dans les Rües ou montent sur les Toits des maisons, & y font un tintamarre continuel avec des Chauderons, des Tambours, & d'autres instrumens fort bruyans, & cela pour épouvanter disent ils une grosse Bête qui veut devorer la Lune. Il ajoute qu'un Sçavant du pays raisonnant avec lui de cette erreur populaire, lui avoit asseuré qu'elle à pour fondement l'Histoire que voici. Un Astrologue fameux ayant predit à un Roi de Perse qu'un tel jour à telle heure la Lune s'éclipseroit, & ce Roi curieux de voir la merveille ayant inutilement veillé pendant quelques heures de la nuit marquée, s'endormit enfin, mais non pas sans avoir fait de grands reproches & de grandes menaces à l'Astrologue qu'il accusoit de mensonge. Quelques tems après que le Roi fut endormi l'Eclipse commença visiblement & mit l'Astrologue dans une peine étrange, car en éveillant le Roi il se rendoit criminel, & en ne l'éveillant point il craignoit avec raison l'effet des menaces, & de la colere dont il avoit essuyé les premiers accès: deux alternatines également fâcheuses pour lui. Dans cette extrémité, la necessité mere des Inventions lui en sugera une qui lui reussit parfaitement bien. Il fit acroire au Peuple que la Lune paroissoit aller dans cet état par la crainte où elle étoit d'une grande & vilaine Bête qui vouloit la devorer, &

que

que pour la secourir dans ce travail, il faloit faire grand bruit avec des poisles, chauderons, Timbales &c. ce qui feroit fuir la Beste. Le peuple ignorant le crut ainsi, & le Roi s'étant éveillé par le bruit extraordinaire que l'on fit, reconnut que l'Astrologue ne lui en avoit poit fait à croire, & lui rendit ses bonnes graces. Voila un petit conte fort joliment imaginé, mais pourtant fort peu croiable à ceux qui sçauront que la coutume de fraper sur des chauderons, de sonner les Timbles, & de faire un grand bruit dans la vuë de soulager la l'une quand est elle est éclipsée, est ancienne. Monsieur Thevenot l'a reconnu lui même, & outre les deux vers de Juvenal qu'il cite, vous en trouverez de nouvelles preuves en Petrone, sans parler de quelques autres Auteurs dont le nom échape à ma miserable memoire.

Pour ce qui est du mauvais œil, c'est une opinion generalement reçüe dans tout l'Orient, soit des Persans, Turcs, Grecs, ou Arabes. Ils sont persuadez que le monde est rempli de certaines gens qui portent dans les yeux une malignité qui empoisonne tout ce qu'ils regardent. Cependant comme ils n'ont là dessus aucune idée certaine ni distincte, ils different aussi dans leurs sentimens selon les Païs & selon l'impression qu'ils ont reçüe de leurs parens. Les Persans par exemple font consister toute la malignité dans le simple regard de ces personnes sans que le consentement y ait aucune part, & pour s'en garantir ils ont accoutumé

tumé de mettre sur leurs portes des Image de cire, sur lesquelles ils pretendent que tout le venin s'arrête. Lisez la sentence du Mouphti contre les Persans que Thevenot raporte tout au long dans son Voyage, & vous verrez qu'entre autres impietez il les accuse d'avoir mis à cet indigne usage les images des trois Docteurs venerables Osman, Homar, & Abubeker. Les Turcs & les Grecs au contraire croyent que la malignité consiste dans la mauvaise volonté de ceux qui ont l'œil mauvais, & qu'ils repandent leur Venin non seulement sur les personnes, mais aussi sur toutes sortes de sujets de quelque nature qu'ils soient en les loüant. C'est pourquoi lors que l'on va les voir, & qu'en regardant un de leurs enfans, un cheval, un habit ou quelque autre chose, on leur dit voila un joli enfant, un beau cheval, un habit magnifique ils répondent sur l'heure *Dieu me le conserve;* sans quoi ils craindroient que dans peu malheur arrivât aux choses que l'on auroit loüeés. Les Grecs entre les autres sont si exacts à cette repartie, que l'on ne l'est point davantage en Europe à saluër de quelque benediction ceux qui éternuent. Je ne fais point dificulté de mettre cette opinion au nombre de leurs superstitions parce qu'ils l'ont certainement etendüe & poussée au delà de toutes bornes, mais je ne voudrois pas la taxer d'erreur entierement par plusieurs raisons dont je vais vous expliquer quelques unes.

Il est constant que ne n'est ni d'aujourd'hui ni depuis quinze siecles que l'opi-

nion du mauvais œil a esté reçüe dans l'une & l'autre des sens quelle l'est en Orient. Pline en fait foi dans son Histoire naturelle, ou il raporte sur le temgnage de deux Autheurs Isigone, & Nimphodore que dans l'Afrique il y avoit de certaines gens, qui faisoient seicher, fener, & mourir, Arbres, herbes, hommes, femmes, & enfans, en disant seulement du bien d'eux. Voila pour ce qui regarde la superstition des Turcs & des Grecs, & ce que je croirois aisément apochriphe, parce qu'il ne me tombe dans l'esprit aucune Idée qui puisse me faire seulement conjecturer comment des simples paroles prononcées arbitrairement & qui se perdent en l'air, comme un son vain & presque aussitôt detruit que formé, ayent une vertu si grande. Mais voici ce qu'il ajoute & ce qui soutient avec plus de probabilité le sentiment des Persans. C'est que parmi les Triballes qui étoient des Peuples de la Bulgarie, il se trouvoit aussi des personnes qui faisoient mourir les gens de leur seul regard, sur tout quand ils étoient irritez, & que les hommes les plus sains & les plus robustes y succomboient les premiers. Il parle encore de certaines femmes Scithes qui avoient la même malignité, mais il dit qu'elles avoient deux prunelles à chaque œil, & voila le fabuleux. C'est d'Apollonides qu'il l'avoit tiré, & Philarchus en assuroit autant d'une race de gens nommez Thibiens qui habitoient dans le Territoire de Burce à quoi Didimus ajouste que leur

soufle & leur odeur tuoit. Il est vrai que des temoignages si anciens, & tirez de Pline, ne sont pas sufisans pour autoriser des faits si peu vrai semblables, mais lors qu'ils se trouvent confirmez par d'autres plus graves, par le sentiment général de plusieurs Nations modernes, & par d'autres observations à peu près de la même nature, elles ne laissent pas d'être d'un grand poids. Or tout cela se rencontre ici. Il paroît en quelque endroit des ouvrages de S. Augustin qu'il ne doutoit point de cette malignité *occulaire*, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, & il y a de l'aparence que les Romains en étoient tous persuadez puisque Virgile dit, *Nescio quis teneros occulus mihi fascinat agnos*. Plusieurs vastes Païs sont aujourd'hui imbus de la même opinion. Lisez sur ce sujet le nouveau (*a*) Voyage d'Espagne, vous y verrez qu'il

y a que

(*a*) Depuis avoir écrit ceci deux Gentilshommes de mes particuliers amis, l'un Espagnol & l'autre Portugais, m'ont assuré qu'à cet égard on pouvoit ajouter une entiere foi au voyage d'Espagne. Le premier m'a dit même qu'il avoit connu un homme qui avoit un œil mauvais, & qui en regardant fixement de cet œil les vitres d'une Maison les avoit cassées l'une aprés l'autre en sa presence par le seule force de sa veüe. Mais je tiens du second une chose encore plus admirable, & de laquelle neanmoins il ne m'est pas permis de douter connoissant comme je fais la sincerité de ce Gentilhommme. Il dit qu'on a veu il n'y a pas long tems en Portugal, un homme qui par la malignité de l'un de ses yeux pouvoit tuer les personnes les plus robustes, & qui à cause de cette malignité étoit obligé de tenir toujours son œil couvert. Il ajoute que le Roi l'ayant sçeu lui en fit faire l'experience sur des criminels condamnez a mort, après quoi il l'exila dans une Isle, lui donnant toutes fois une pension sufisante pour le faire subsister honorablement & commodément le reste de ses jours.

y a quantité de gens qui ont les yeux mauvais ou un ſeul, & que ces derniers portent une emplaſtre ſur cet œil, afin de ne faire tort à perſonne. Que ſiquelqu'un doute de leur vertu ofencive & qu'il en veuille voir l'experience, ils tüent ſur le champ de leur ſeule vûe telle poule que l'on veut choiſir entre pluſieurs qui mangent enſemble quelque grain qu'on leur aura jetté pour les aſſembler. Cela eſt poſitif comme vous voyez, & pour en detruire les conſequences naturelles, il ne reſte point d'autres voye que de nier abſolument le fait. J'avoüe que celle là eſt & courte & aiſée, mais ſerieuſement la raiſon permet elle que l'on nie toujours tout ce qui ne s'accommode pas à nos lumieres, & ſur tout des faits raportez par tant d'Auteurs differens, en differens tems, & en differens Païs. Pour moi je n'oſerois le faire, mais ſi quelque Lecteur ſiſtématique ſe rencontroit fortuitement de cette humeur comme il y a bien de l'aparence qu'il s'en trouvera, Je vai de nouveau lui fournir matiere de nier ſur ce ſujet.

Montaigne, cet agreable genie a qui nous devons tant de curieuſes obſervations, a fait celle ci dans ſa maiſon. Un chat guetant un oiſeau qui étoit perché ſur une branche d'arbre, & le regardant fixement comme un gibier dont il avoit bonne envie de repaiſtre ſon eſtomac, on vit tomber au bout de quelque tems ce pauvre petit animal entre les pates du chat ſans y avoir été contraint par aucune cauſe viſible. Le mê-

me auteur raporte l'exemple d'un Fauconnier qui gageoit d'abatre un Milan volant en l'air par la ſeule force de ſa vuë fixement atachée ſur lui. Mais voici quelque choſes de plus recent & qui n'eſt pas moins poſitif. Je tiens le fait d'un homme d'honneur, & duquel aſſurément le temoignage n'eſt point ſuſpect parmi ceux qui le connoiſſent. Il dit qu'étant ſorti un jours de ſa Maiſon avec un ſien ami, ils virent toutes deux une Belette qui tournoioit autour d'un arbre avec de grandes marques d'inquietudes & de violence, comme ſi quelque choſe l'auroit retenüe en ce lieu par force, & quoi qu'ils s'aprochaſſent d'elle de fort près, elle ne put s'enfuir comme elles font d'ordinaire, ſi bien qu'ils la tüerent avec un bâton. Il ajoute que comme il s'étonnoit de l'obſtination de cette bête à demeurer là contre ſon inſtinct naturel, ſon ami lui dit qu'il faloit qu'il y eut là auprès quelque crapaut, ce venimeux inſecte ayant une vertu atractive dans les yeux qui lie la bellete d'une telle maniere qu'elle ne ſçauroit fuir, même que malgré ſes efforts & les mouvements qu'elle ſe donne elle eſt contraite enfin devenir mourir auprès du crapaut qui ſe repaiſt de ſon ſang. En effet à peine eurent ils jetté les yeux autour d'eux, qu'ils aperçurent à quatre pas de la un gros crapaut qui avoit les yeux & la gueule ouverte. Joignons à tout cela ce que l'on dit du Baſilic qui tüe les hommes en les regardant, & de la Tortue comme de l'Autruche leſquelles couvent

vent l'une & l'autre leurs œufs de la ſeule vüe. Je ſçai qu'un Cartheſien attaché à ſon ſiſtême rejettera tous ces exemples & s'en mocquera comme de contes ridicules propres à bercer les enfans. Il y a long-tems nous dira il que l'on eſt revenu de cette erreur qu'il y ait aucune éjaculation dans les yeux, la ſenſation de la vuë auſſi bien que toutes les autres, ſe fait par une ſimple paſſion. Là deſſus il m'expliquera de quelle façon le Soleil, les Etoiles, la chandelle &c. pouſſent les petits globes lumineux qui nagent dans l'Ether de maniere que l'impulſion arrive dans le moment même ſur l'objet, & reflechit contre lœil par les Loix du mouvement, & parce que ce Philoſophe repondra aiſément à la plûpart des Objections que je pourois lui faire, & levera les difficultez qu'il y auroit ſans cela à concevoir comment nos yeux peuvent en un moment decouvrir les Etoiles les plus éloignées, il penſera avoir tout fait, & ſans daigner s'arrêter ni faire la moindre attention aux faits que je viens de raporter parce qu'il ne ſçauroit les expliquer par ſon principe, les traitera de chimeriques & d'imaginaires. Pour moi qui ne me confie pas ſi fort à mon raiſonnement non plus qu'à celui des autres, j'aime mieux ſuſpendre mon jugement que de decider mal-à-propos. Le principe de la Philoſophie moderne paroît juſte, mais le nombre & la notorieté des faits qui ſemblent le contredire, ne ſont pas à mepriſer. Et qui ſçait ſi quelques hommes entre les autres ou tous en general, ne

ſont

ſont point ſujets à avoir toute l'économie de leur corps detruite en peu de tems par certaines cauſes Phiſiques dont les effets ſe derobent à leur ſenſation par trop de ſubtilité. Il n'y a pas bien long-tems que l'on ignoroit même en Medecine combien la tranſpiration & la reſpiration inſenſible ſont abondantes, auſſi-bien que les effets conſiderables qui en reſultent ou qui peuvent en reſulter chaque jour. Nous ſerions trop ſçavans ſi nous avions connoiſſance de tout ce qui ſe paſſe en nous & de quelle maniere. Demandez un peu au gens que le ſeul attouchement ou la vûe d'un chat, d'une ſouris, d'une arraignée &c. fait tomber en defaillance, comment cela arrive en eux ; car c'eſt en vain que l'on voudroit artribuer ces étranges effets à l'imagination, il eſt averé que pluſieurs perſonnes qui craignoient les chats ont ſenti en entrant dans une Chambre s'il y en avoit ou non, & ſont tombez évanouis quand on s'eſt obſtiné à le leur nier dans le deſſein de confondre leur imagination pretendüe bleſſée. On pouroit encore ſur cette matiere rapporter mille exemples veritables, mais je ne veux pas en faire un livre, & il me ſuffira que la plûpart de ceux qui liront ce que j'en ai écrit, pouront s'ils veulent en rapeller pluſieurs à leur memoire. Je ne dis donc plus qu'un mot pour appuyer encore par quelque raiſon le doute où je demeure à l'égard du pouvoir des yeux. Ou plûtôt je le laiſſerai dire à ceux qui pour l'avoir vivement reſſenti peuvent mieux nous

en

en inſtruire que tous les Philoſophes du monde. C'eſt des Amans que je veux parler. Je les ſomme tous de rendre ici temoignage à la verité. Quelle force ? quelle puiſſance ? veritablement réelle & phiſique n'ont ils point reconnu dans les yeux de leurs belles ? particulierement en certains momens ou leur cœur plus ſenſible s'expliquoit par ces deux interprêtes, n'oſant ſe ſervir de la bouche. Combien de fois irritez avec juſtice d'une infidelité averée ſe ſont ils vûs comme enchainez par les regards amoureux d'une Coquéte, & ſi cela n'étoit pas ainſi aimeroit-on ſi ſouvent malgré toute ſa raiſon, & malgré ſes reſolutions. Que l'on me diſe tout ce que l'on voudra, une experience journaliere & commune à tous les hommes nous doit avoir aſſez apris combien un bel œil à de pouvoir ſur nous.

En vain les plus fiers s'en defendent
Tôt ou tard l'amour eſt vainqueur,
On ne peut refuſer ſon cœur,
A de beaux yeux qui le demandent.

Salomon ce grand Prince à qui tous les Philoſophes du monde doivent ceder ſans difficulté, l'avoit bien reconnu ainſi, puiſque dans ſon Chant Miſtique & Saint, il n'a point trouvé de Metaphore plus forte & plus propre à exprimer ce qu'il ſentoit, que celle d'un amant penetré par les regards de celle qu'il aime. *Detourne*, dit-il, *tes regards de moi, car ils me forcent*

On

On peut compter entre les ſuperſtitieuſes obſervations des Turcs, le reſpect mal digeré qu'ils ont pour les choſes ſacrées, & generalement pour tout ce qui a du raport au ſervice Divin. Je ne ſçaurois vous exprimer celui qu'ils montrent en particulier pour le livre de l'Alcoran & pour celui de la Zune. Il eſt tel qu'à leur avis un Chrêtien ne ſçauroit rien entreprendre de plus temeraire que de le toucher, en quelque lieu qu'il ſe trouve écrit. C'eſt dequoi André Thevet pouroit être garand, car il avoüe lui-même qu'il penſa perdre uue fois la vie pour une ſemblable imprudence, & une autrefois encore pour s'être amuſé à obſerver trop curieuſement le dedans d'une Moſquée, en Alexandrie; mais il n'eſt pas le ſeul à qui ce malheur ſoit arrivé. Il me ſemble vous avoir dit auſſi que les Turcs exigent des Chrêtiens qu'ils deſcendent de cheval en paſſant devant une Moſquée. Cela ne ſe pratique pourtant pas dans l'Anatolie à cauſe de la grande quantité de Francs qui s'y établiſſent & à cauſe de la protection des Ambaſſadeurs, qui ſont plus-près en cas de neceſſité; mais du côté de l'Egypte & de l'Arabie, un Chrêtien a beſoin de beaucoup de prudence & de circonſpection, pour ſe garantir des inſultes du Peuple en pareille occaſion. Ce n'eſt pas pourtant Mahomet qui a fait cette ordonnance, il ſe contenta d'interdire aux Chrêtiens l'entrée des Moſquées pendant les heures de l'Oraiſon. Mais Soliman le Magnifique voulant ſignaler ſon zéle ne

crut point que ce fut aſſez, & ne voulant pas même qu'ils paruſſent au devant, ni auprès en état d'hommes libres. Pour ce qui eſt de la defence de Mahomet, il y a de l'aparence qu'il l'avoit faite à l'imitation des Juifs, car ils croyoient que la preſence d'un Idolâtre prophanoit la Sainteté de leurs Miſteres, & ils n'avoient garde de permettre qu'un Payen ſe mêlât parmi eux pendant le ſervice. Ils defendoient même de s'aſſeoir à l'ombre d'un Arbre ſous lequel il y avoit eu une Idole & l'on n'y devoit paſſer qu'en courant. La même choſe ou à peu près ſe pratiquoit dans l'Egliſe primitive & ſe pratique encore aujourd'hui, parmi les Catholiques Romains. J'ai vû moi-même en France des Curez de Paroiſſe qui n'auroient pas voulu permettre qu'un Huguenot fut demeuré dans l'Egliſe pendant qu'ils celebroient la Meſſe.

Voila Monſieur ce que j'avois reſolu de vous dire touchant la Religion des Turcs. Vous trouverez le reſte dans les Traitez qui ont été faits exprès ſur cette matiere & même une Partie de ce que vous venez de lire, mais non pas tout, du moins que je ſache, & je me flate que les nouvelles circonſtances que vous y remarquerez pouront encore donner quelque air de nouveauté au ſujet tout uſé qu'il eſt. Je ſuis, Monſieur Vôtre &c.

De Smirne le . . . Juin. 1691.

LET-



LETTRE IX.

Molesse & faineantise des Turcs. Leur attachement pour les vieilles Coutumes. Leur humeur interessée, & leur ignorance. Detail de leur façon de vivre. Leur Adresse à monter à Cheval. Habit des Turcs. Leur Passion pour les Femmes. Differens mariages pratiquez en Turquie. Les Turcs ne souffrent point de femmes publiques. Esclave des femmes. Avanture d'un Franc avec une Turque. Amour honteux & desordonné de ces femmes. Habit des femmes. Des bains publics & de l'ordre que l'on y observe. Passetems des Turcs. Leur musique. Leurs dances. Civilité usitée parmi eux. Ils ne reconnoissent ni Noblesse ni Armoiries.

MONSIEUR.

J'Eus l'honneur de vous entretenir dans ma derniere Lettre, des superstitions des

Turcs, il me reste à vous parler de leurs coûtumes, & c'est à quoi je destine celle-ci. Je vous ai dit en quelqu'une de mes precedentes, qu'ils nous étoient opposez presque en toutes choses. C'est un fait sans contredit. Mais cette opposition ne paroît point d'avantage que dans l'attachement qu'ils ont pour les vieilles coûtumes, tant à l'égard des habits qu'en toute autre chose; au lieu que les Européens, & sur tout les François ne sont point en repos qu'ils n'ayent inventé quelque nouvelle mode, & que rien ne leur paroît beau qui ne soit nouveau. Delà les Turcs prennent occasion d'accuser les Francs d'inconstance & de legereté se glorifiant au contraire d'une force d'esprit, qui ne se repaît point de bagatelle, & qui va droit au solide. Mais après m'être autant defait de toute sorte de passion qu'il est possible aux hommes de le faire, & après y avoir serieusement reflêchi, j'ai trouvé que ce qu'ils appellent force d'esprit, constance, & solidité, n'est autre chose qu'un attachement & une prevention invincibles pour l'usage reçû dans leurs Païs. La coutume est une Tirannie à laquelle tout le monde rend une espece d'obeïssance religieuse quelque mauvaise quelle soit, & qui change tellement la nature des choses quelle fait à son gré le mal bien, & le bien mal. C'est ce qui avoit donné lieu aux Grecs de prendre pour une malediction ce souhait. *Que les Dieux t'engagent dans quelque mauvaise coutume.* Il y a des Païs où les enfans battent leurs Peres

res & les gourmandent, comme des Esclaves dès qu'ils sont parvenus à un certain âge, d'autres où la plus honorable sepulture est l'étomac des plus proches parens, & d'autres où la fornication est autorisée avec si peu de distinction d'âge ou de parenté, que l'on n'y sçauroit discerner aucun pere. Il me souvient d'avoir lû dans l'histoire de Geneve par Mr. Spon qu'autrefois en cette Ville un ami prétoit sa femme ou sa fille à son ami par civilité, & que même il auroit été tenu pour peu honnête s'il ne l'eût pas fait, lorsqu'il venoit loger chez lui. Mais voyez ce qu'ont écrit sur cela Montagne au chap. 22. de son 1. liv. & la Mote le Vayer dans son Traité sur cette maniere de parler *avoir le sens commun*, vous y trouverez mille choses si extraordinaires qu'elles en sont quasi incroyables. Il faut pourtant tomber d'accord qu'il y a des coutumes bien plus aisées à établir parmi les peuples, que d'autres, & par la même raison bien plus difficiles à deraciner quand une fois elles ont été reçües, comme par exemple celles dans lesquelles la commodité, où l'interêt des particuliers se rencontre. C'est d'où vient que les Turcs sont si étroitement attachez à celle de ne rien faire sans recompence, qu'ils se sont acquis à juste titre la reputation d'être les hommes du monde les plus interessez. Voulez vous bien faire vos affaires en Turquie, il n'est pas besoin d'une grande Rethorique, ni d'un grand sçavoir, ni d'un grand esprit, ni enfin d'un grand merite, il faut un grand

fond d'argent. Voulez vous acquerir des amis, commencez par acquerir du bien quand vous en aurez ils vous feront hoc. Vous n'aurez qu'à aller la bource à la main comme au marché & choifir entre ceux qu'il vous plaira, toutes portes vous feront ouvertes avec un tel paffeport, car enfin les Turcs de quelque fierté qu'ils fe revêtent, s'acheptent publiquement comme leurs Efclaves. Voyez combien cette coutume y eft folidement établie; en Europe on fe fait quelque honte de recevoir, on dit que qui prend fe vend, & ici on en tire vanité, & le plus beau moyen de faire honneur à un homme eft de lui donner de l'argent. Enfin on fe pique ici d'avoir beaucoup reçû comme chez nous d'avoir beaucoup donné.

Vous jugerez aifément que dans un Païs ou le peculat & la corruption par argent paffent pour des vertus, il n'eft pas difficile d'obtenir des emplois & des graces quand on eft riche; & que ces emplois & ces graces donnant les moyens de faire encore de plus grand prefens, on parvient aifément aux plus éminentes dignitez, & vous ne vous tromperez pas. De là vient que les premieres charges de l'Empire font prefque toûjours remplies par des gens tirez de l'Efclavage ou fortis d'une famille obfcure, & generalement deux chemins prefqu'infaillibles à la fortune font l'argent comptant & l'infamie que l'on attribüe aux Italiens. On dira peutêtre que la maniere de vivre retirée & peu

communicative des Orientaux ne laiſſe pas ces chemins ouverts à tous ceux qui pourroient ou qui voudroient peut - être bien les ſuivre, parce quelle empéche l'effet de bien des propoſitions que l'on ne peut faire, faute de voir ſouvent & familierement les gens de qui les choſes dependent, mais c'eſt tout le contraire. Si les Turcs étoient d'une converſation libre & familiere comme les autres Nations, ils ſeroient toûjours éclairez par quelqu'un, au lieu que cette retraite donne lieu de les voir en particulier & de negotier avec eux en toute ſeureté. Ne vous ai je pas dit qu'avec une bource à la main, on ne trouve point de portes fermées. C'eſt par le moyen de de ce puiſſant mobile que les François ont ſçû remüer ſi avantageuſement pour eux les reſſorts de la porte Ottomane depuis quelques années, & quoi qu'on vante leur adreſſe, je penſe que ſans ce ſecours elle n'eut pas operé grand choſe. Voulez vous ſçavoir en quoi conſiſte la plus fine Politique lorſque l'on traite avec les Turcs, c'eſt à donner peu ou beaucoup ſelon les occaſions & toûjours à propos. En un mot c'eſt à mênager ſi ſagement ſa bource que l'on puiſſe y trouver du ſecours autant de fois que l'on en a beſoin. L'argent fait ſur les Turcs le même effet que l'Opium dont ils prennent en ſi grande quantité. Sa premiere operation eſt de les rejouïr, & de les exciter à la bien veillance; enſuite il les rend ſtupides, il les hebete & les jette dans une indifference d'où l'on ne peut les

faire ſortir qu' en reïterant le Remede. Si vous venez quelque jour en Turquie, ſouvenez vous de cet avertiſſement & ne manquez pas de vous en ſervir ſelon les occaſions, en cas que vous ayez à negotier quelque choſe avec les Turcs.

Une autre habitude honteuſe qui ne leur eſt pas moins propre, & qui n'eſt pas moins generalement repandüe ſur la Nation que l'amour des Richeſſes, c'eſt l'ignorance craſſe dans laquelle ils vivent & de laquelle ils font une eſpece de profeſſion, car bien qu'ils ayent quelques Echoles publiques qu'ils appellent *Tekech*, on n'y enſeigne que la Loi uniquement, & ceux qui veuleur apprendre quelque autre choſe ſont obligez d'avoir des Maîtres exprès, encore à-t-on aſſez de peine à en trouver. Les Arts ni les Sciences ni ſont pourtant pas deffendües, comme elles l'ont été en quelques autres Etats, mais on eſt bien aiſe d'en empêcher l'établiſſement par les obſtacles que l'on y met, & cela comme je penſe pour prevenir les diviſions que l'Etude des lettres pourroit apporter dans la Religion & enſuite dans l'Etat, ce qui ne manqueroit pas d'arriver bien-tôt. C'eſt pour cela que le Gouvernement n'a point voulu ſouffrir d'Imprimerie, & non pas pour la foible raiſon qu'un Vizir en alleguoit en diſant qu'il n'étoit pas juſte qu'un ſeul Imprimeur ôtât le pain à dix mille pauvres gens qui gagnoient leur vie à écrire. Galerius Maximin Empereur avec Conſtance pere de Conſtantin interdit les Avocats par

cette

cette même raiſon, éxila ou fit mourir les plus illuſtres Sçavans, & mit la literature au nombre des Arts pernicieux. Il abrogea auſſi les Loix & confia la Judicature entre les mains des gens de guerre qui n'avoient aucune ſcience. Mais ſans aller chercher ſi loin des exemples ſemblables, il y a encore aujourd'hui de Provinces en Pologne & en Moſcovie ou les perſonnes du commun peuple, c'eſt-à-dire de condition ſervile, n'oſeroient apprendre à lire ni à écrire ſans une expreſſe permiſſion du Seigneur qui ne l'accorde pas facilement. A l'égard des Turcs ils n'ont pas porté leur égarement juſques à ce point là, & ils ont permis à chacun d'être ſavant à ſes perils & fortunes s'il a le moyen de le devenir, mais je n'ai pas apris que cette envie là prenne à beaucoup de gens. L'indifference que les Turcs ont pour tout ce qui regarde le bien public; la ſolitude preſque monaſtique, & enfin la faineantiſe dans laquelle ils paſſent leur vie, toutes ces choſes dîje ſont autant de preuves de leur peu d'amour pour les lettres. En effet ſi vous en exceptez ceux qui ſont avancez dans les grandes Charges, ou qui ſont intriguez à la Cour, tous les autres Turcs en general, bornent leurs ſoins & leur curioſité dans la ſphere de leur Domeſtique. Pourvû qu'ils ayent de belles femmes, que leurs chevaux ſoient bien traitez, & que leurs ſerviteurs ſe tiennent toûjours devant eux dans un profond reſpect, ils ne ſe mettent guéres en peine de ce qui ſe paſſe au reſte du monde. Contens de leur ſort, ils

demeureront les jours entiers sur un Sofa, à boire le caffé, à fumer le tabac, & à caresser leurs femmes & leurs esclaves ; de sorte que c'est veritablement *toûjours mangeade, toûjours beuvade, & toûjours recommançade*. On ne peut pourtant pas les accuser d'être fort delicats sur le manger. Une poule bouillie avec du ris, de la coriande & du sucre, fait le meilleur mets d'un homme de vingt-mille livres de rente ; car pour le reste de son repas, il ne consiste qu'en quelque plat de poisson & quelque pâtisserie douce où il y a plus de miel que de sucre. L'heure du dîner étant venuë, on apporte sur le Sopha une petite table de bois d'olivier, qui est marquetée d'yvoire ou d'écaille & qui n'a d'ordinaire qu'un pied & demi de diamettre. Après qu'on l'a couverte d'une nape où d'un cuir de maroquin on y sert chaque plat l'un après l'autre. On ne met point de servierte sur la table, c'est un valet qui l'étend sur les genous de son maitre, & qui se tient auprès de lui pour lui couper la viande ; car il est de la grandeur Turque de ne rien faire par soi-même. Au reste la vaisselle est toute de fayance ou de cuivre étamé, & chez les plus puissans de porcelaine. Il n'y a que le Grand Seigneur qui ait de la vaisselle d'or, mais ils ne s'en sert que très rarement, & d'ordinaire il mange dans des plats d'une Porcelaine verte qui est fort belle & que l'on n'estime pas moins que l'or. Ricault & Tavernier asurent que cette Porcelaine ne souffre point de poison, mais c'est un vieux con-

conte inventé peut-être par quelque Sultan qui craignoit d'être empoisonné. Pour peu que vous fassiez reflexion sur la nature des poisons, vous trouverez qu'il y en a de tant de sortes, & que leurs effets sont si differens qu'il est impossible qu'ils concourent tous à faire casser la porcelaine. Ce dernier Auteur ajoute quelle a encore la qualité de ne s'échauffer que dans l'endroit où est la liqueur soit caffé ou autre chose, & que le bord demeure froid. Cependant quelque attention que j'aye apportée pour voir s'il en étoit ainsi, j'ai toûjours remarqué qu'elle s'échauffe par tout, non pas tant à la verité que l'argent ou le metal parce que ses pores sont plus separez, mais autant que la fayance & les autres terres cuites. Ces Messieurs parlent de la Porcelaine, comme si on ne la connoissoit point en Europe, cependant elle en est pleine, car enfin à la couleur près celle dont se sert le Grand Seigneur n'est pas autre que celle que vous avez communément. Je ne doute nullement que ce qui engage les Seigneurs Turcs à manger dans de la Porcelaine, plûtôt que dans de l'argent ne soit la coutume établie chez eux depuis plusieurs siecles. On dit aussi que cela leur est defendu par la Loi, mais s'il est ainsi pourquoi en ornent-ils donc leurs chevaux. Quoi qu'il en soit l'argenterie est absolument bannie de leur table jusques là qu'ils mangent dans des cuilliers d'yvoire & d'écaille de Tortüe. Pour des fourchetes, l'usage leur en est inconnu, & même l'on met rarement des couteaux à

la Table c'eſt pourquoi on ſert toutes les viandes decoupées afin que chacun puiſſe prendre ce qu'il aime le mieux ſans degoûter les autres par ſon attouchement. Quand la Table eſt levée on apporte du Sorbet ou de l'eau pure, & ceux qui ont ſoif en prenent, car il eſt à remarquer que les Turcs ne boivent (*a*) point pendant le repas. Après cela ils ont recours au Tabac qui avec le Caffé & l'Oppium fait leur divertiſſement tout le reſte du jour, à moins qu'il ne leur prenne fantaiſie de paſſer dans l'appartement des femmes, ou de jouër aux coquilles avec un de leurs valets, qui doit toûjours avoir la diſcretion de ſe laiſſer gagner, autrement la baſtonnade ſuivroit de près l'honneur qu'il auroit reçû de jouër avec ſon Maître. Le ſoir étant venu, on apporte un matelats, des draps, & une couverte, & dans le même lieu où ils ont bû, mangé, joüé, & paſſé tout le jour, ils dorment toute la nuit, les Turcs ne connoiſſant point l'uſage des Alcoves obſcurs, ni des lits à doubles rideaux. C'eſt ainſi qu'ils paſſent leur vie dès qu'ils ſont hors de la plus grande jeuneſſe; car depuis l'âge de quinze ans juſques à celui de vingt, ils s'appliquent à bien monter un cheval, à lancer un javelot, à tirer de l'arc

(*a*) La grande quantité de Caffé que les Turcs boivent tout le long du jour leur empêche la ſoif. D'ailleurs il eſt certain qu'à boire comme à toute autre choſe, il y a de l'habitude. Pline parle d'un Chevalier Romain, qui s'étant abſtenu fort long tems de boire par ordre des Medecins à cauſe d'une hidropiſie dont il étoit attaqué, s'y accoutuma ſi bien qu'enfin il ne beuvoit plus.

l'arc & à d'autres exercices de cette nature, dans lesquels véritablement ils excellent. Je ne pense pas que nous ayons en Europe des Ecuyers qui les surpassent, quoi qu'à les voir sur un cheval, on ne diroit pas qu'ils dûssent s'y tenir un moment. Leurs étriers sont si courts, qu'ils ont les genous presqu'autant pliez que quand ils sont sur le Sopha. Outre cela ils n'ont que de méchantes botines de Maroquin, si larges & si malfaites qu'elles sont plûtôt embarassantes qu'utiles ou commodes. L'équipage du cheval est encore plus mal trouvé que tout cela. Figurez vous une Selle si grande & si haute qu'un Bât de mulet ne l'est guéres d'avantage, sur tout par le devant. Cette jolie selle est encore ornée d'un large surfais qui passe par dessus. Il est vrai que sa pesanteur oblige à cela, car autrement il seroit impossible de l'assurer. Pour la bride elle ne seroit bonne en France, tout au plus que pour un cheval de charuë. Ce n'est qu'un méchant bridon, à la reserve qu'elle est toûjours fort dorée. Jugez Monsieur si l'on peut-être aisément maître d'un cheval ainsi accommodé. Cependant les Turcs en font tout ce qu'ils veulent, sans éperon ni gaule. Ils ne se servent que d'un baton long de trois pieds, & gros comme une fort grosse canne, qu'ils prennent par le milieu & dont ils frapent le cou du cheval soit d'un bout soit de l'autre selon qu'ils veulent le faire tourner. Je n'ai jamais vû de chevaux courir avec tant de vitesse, ni s'alonger en courant comme font ceux là.

Peu s'en faut qu'ils ne touchent du ventre à terre. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est que les Turcs en courant ainsi dardent leur bâton immancablement dans un Turban, ou le jettent devant eux à terre & le relevent avec la main sans que le cheval retarde sa course en aucune maniere, ce qui est d'autant plus difficile qu'ils sont hauts montez sur la selle, & que leurs étriers sont courts. Mr. de la Croix dans la cinquiême lettre de ses Memoires, Tome Premier, rapporte quelque chose de plus surprenant encore. *Son divertissement*, dit-il, en parlant du grand Seigneur, *étoit pendant la marche de voir à droit & à gauche plusieurs Arabes extrémement agiles, lesquels faisoient des tours surprenans sur les Chevaux. Les uns courant à toute bride s'élançoient d'un cheval à un autre, d'autres passoient sous le ventre de leurs Chevaux & se remettoient en selle, d'autres faisoient trois ou quatre tours à lentour du col, & d'autres se tenoient droits sur la Selle le visage tourné vers la croupe, ils couroient tous à bride abatuë.* Vous m'avoüerez Mr. qu'il n'y a que des Turcs ou des Arabes qui puissent parvenir à cette dexterité, & que si les Francs les surpassent dans la science de mettre un cheval sur les beaux airs, ou si l'on veut même dans celle de les rendre dociles, ils leur cedent en tout ce qui regarde la fermeté & l'agilité. Il est vrai que la Methode de nos Ecuyers, & celle des Turcs sont si differentes que l'on n'en peut guéres faire de comparaison. C'est aussi un vrai plaisir que de voir l'em-

baras

baras ou ſe trouvent nos meilleurs Cavaliers lorſqu'ils arrivent ici & qu'on leur preſente un cheval dreſſé à la Turque, je croi qu'un Arabe ne le ſeroit pas d'avantage ſi on le mettoit en Europe ſur un cheval de Manege.

Les Chevaux ne coutent pas beaucoup à entretenir en ce Païs-ici, mais en recompence ils demandent un ſoin particulier. Comme les Turcs, les aiment juſqu'à l'excès ils prennent ce ſoin avec plaiſir & ne s'en repoſent ſur perſonne, que ſur eux-mêmes. Il ne ſe paſſe point de ſemaine que les plus grands Seigneurs ne viſitent leur écurie, & ſi elle eſt en bon état le *Saïs* obtient toûjours d'eux quelque petite douceur, mais s'ils y trouvent quelque choſe à dire la Baſtonnade ne lui manque pas.

Les Turcs ſe ſervent de quatre ſorte de Chevaux pour leur monture. Des Arabes, des Tartares, des Hongrois, & des Turcs. Les Chevaux Arabes, & les Chevaux Tartares, ſont d'une grande fatigue, & peuvent aiſément marcher vingt-quatre heures ſans debrider. Ils ne demandent pas non plus beaucoup de ſoin, mais ils ne ſont pas beaux, & n'ont point de pas; ſur tout les Tartares. Les Chevaux Hongrois ont de la force & du courage, ils ſont très propres au combat, mais ils ne ſont ni fins, ni bien faits. Pour les Chevaux Turcs ils ſont d'ordinaire très beaux, & très fins. Ils ont un grand feu, & beaucoup d'adreſſe. Leur defaut eſt d'être trop delicats & de ne pouvoir ſuporter aucune fatigue. Ce

ſont

font pour la plûpart des Chevaux de parade. Le prix ordinaire d'un bon Cheval Turc est à Smirne de cent à cent cinquante piastres, mais il y en a qui vont jusques à deux cent sequins d'or. Voici la regle qu'on observe ici dans le traitement des Chevaux. On ne les met point à l'écurie après qu'ils ont été montez sans les promener auparavant une bonne demie heure, parce qu'ils sont sujets à s'échauffer. On ne les nourit pas avec du foin non plus que les chevaux d'Espagne, mais avec de la paille hachée & mêlée avec de l'orge, que l'on met à terre devant eux dans un petit endroit fermé avec des piquets, & non pas dans une mangeoire élevée comme en Europe. Les Turcs attachent aussi le cheval à des anneaux de fer qui sont ou à terre ou placez fort bas, & toûjours avec deux longes, l'une à droit l'autre à gauche. Ils ne se contentent pas de cela, ils lui attachent de plus un des pieds de derriere, & l'un des pieds de devant chacun à un piquet, de sorte qu'il n'a point d'autre liberté, que celle de se lever ou de se coucher. Les Chevaux Turcs mangent peu, & on ne leur donne que trois legeres rations par jour, la premiere au matin, la seconde à midi, & la troisiéme au soir. On ne les étrille point comme en Europe, on les frote seulement & on les lave, encore ont ils assez de peine à le souffrir parce qu'ils sont extrémement sensibles. On ne leur donne point non plus de paille pour litiere, mais seulement de leur propre fiente que l'on a séchée

chée exprès pour cet uſage, & le ſoir on leur en fait un lit de l'épaiſſeur de quatre ou cinq doits. Au reſte les Ecuries ne ſont point pavées en Turquie, & en effet il n'eſt pas neceſſaire qu'elles le ſoient, parceque de la maniere dont les chevaux ſont attachez, ils ne ſçauroient gâter le terrain. Pendant que l'hiver dure on tient les Chevaux dans des écuries fermées, mais le Printemps n'eſt pas plûtôt venu qu'on les met à l'herbe pour ſix ſemaines, & tout le reſte de l'Eté on les fait coucher à l'air, quoique ſous un toit afin qu'ils ſoient à l'abri de la pluïe.

Les Valets ne coûtent aux Turcs guéres plus que les chevaux. Ceux de la chambre ont d'ordinaire quarante piaſtres de gages avec la nourriture qui ne conſiſte pas en grande choſe; & ceux de dehors, comme les Saïs, les Portiers, & les Jardiniers, n'ont que vingt & cinq piaſtres de gages. Pour la nourriture ils la payent en argent, & moyennant un *Para* par jour ils en ſont quites. Je ne ſçai ſi vous ſçavez, ce que c'eſt qu'un *Para*; c'eſt une petite piece de méchant argent, qui bien évaluée ne paſſe pas la valeur de cinq liars d'Hollande. Cependant il y a bien des valets qui épargnent encore quelque choſe là deſſus, tant ils vivent pauvrement. Il eſt vrai qu'avec ce Para on leur donne auſſi le pain.

Quant à leurs habits, vous ſçavez bien à peu-prés comme ils ſont faits. Ils portent les haut-de-chauſſes fort longs & fort larges, tom-

tombant jusques sur les talons,& fermez par devant comme par derriere. Leurs chausſons qui ſont de cuir ſont attachez au bas de ces haut de chausses, & ils appellent le tout enſemble un *Chacſir*. Leurs chemiſes ſont d'une toile de cotton fort fine, & faites juſtement comme celles dont les femmes ſe ſervent en Europe, mais elles ſont beaucoup plus larges. Les manches en particulier le ſont extrémement, & le paroiſſent d'autant plus qu'elles ſont entierement ouvertes ſans qu'on y puiſſe remarquer la moindre fronçure. Ils portent par deſſus cela un *Cafetan* qui leur ſert de Camiſole. C'eſt une eſpece de Soutane longue, dont les manches ſont étroites & boutonnées ſur le poignet, comme celles de nos camiſoles. L'Eté ces Cafetans ſont faits de toile de cotton, & l'hiver de quelque étofe de ſoye piquée avec du cotton. Ils ſe ceignent les reins par deſſus avec une écharpe de ſoye qui ſemble du brocart, & paſſent au dedans une *Gangiare* on Poignart dont le manche eſt ordinairement fait d'Yvoire, d'argent doré, de dent de poiſſon ou d'ebeine. Souvent auſſi les Turcs l'enrichiſſent de pierreries vrayes ou fauſſes & l'on voit aſſez communément des Gangiares qui paſſent mille écus en valeur. Pour d'épée, ni de ſabre, ce n'eſt point la mode en Turquie d'en porter hors des fonctions militaires, ſi ce n'eſt en voyage, ou dans les places de Guerre, ce qui fait que les Francs ſont obligez de quitter l'un & l'autre, quand ils arrivent ici, de ſorte

qu'à

qu'à la reserve des Ambassadeurs, des Consuls, & des Capitaines des Vaisseaux de Guerre, on n'en voit aucun porter l'épée.

Mais pour revenir à l'habit ordinaire des Turcs, & pour achever de vous en donner la description, il faut vous dire qu'ils portent par dessus le Cafetan une autre robe de drap, qui est plus ou moins longue selon qu'ils le jugent à propos, & que l'on appelle communément une *Veste*. Cette Robe est doublée en Eté d'un petit tafetas, & en Hiver d'une peau de Martre Zibeline qui en fait tout le prix. Les Grands & les Riches en ont qui valent jusques a mille écus, & generalement parlant tous les Turcs un peu à leur aise en ont une fourure ou deux. Ils doublent aussi leurs Vestes avec de l'Hermine, du petit gris, ou du Renard de Moscovie, & les pauvres gens avec de la Fouïne, du Chevreau, & de l'Agneau. Au reste ils ne mettent point d'or, ni d'argent sur leurs habits à moins, que ce ne soit dans un jour de ceremonie, comme par exemple à une entrée du Grand Seigneur, ou le jour de leurs nôces. Il n'y a même que les Bachas & les Courtisans qui le fassent, car pour les autres Turcs, on ne leur en voit jamais porter. Ce n'est pas comme en France où tous les hommes depuis le Duc & Pair jusqu'au laquais sont dorez comme des calices.

La grande passion des Turcs est pour les belles femmes, quand ils en parlent ils semblent tout transportez; & ils n'épargnent

gnent

gnent rien pour en avoir en quantité. Les Sultans comme les plus grands Maîtres en ont toûjours leur Serail rempli, & un Bacha ne sçauroit leur faire un présent plus agreable qu'une belle fille vierge. Il égale chez eux celui d'une somme immense. C'est tout dire car assurément ils aiment fort l'argent & même ils ne s'en cachent point ; plus sinceres en cela que les Européens qui l'aiment aussi & qui font semblant de le mépriser.

Quelque grand que soit le nombre de leurs Concubines, & qui est tel qu'un Sultan ne sçauroit les voir toutes ; il y en a pourtant eu quelques uns qui ont entretenu des Inquisiteurs d'amour pour decouvrir les belles femmes & filles dans les bains. Ces inquisiteurs étoient des femmes qui après s'être acquitez pendant le jour de leur emploi venoient le soir faire leur rapport surquoi le Sultans prenoient leurs resolutions, & si quelqu'une leur venoit en fantaisie, il faloit qu'ils l'eussent de force ou de gré de quelque qualité quelle peut-être. Ibrahim étoit un de ces debordez & si l'on en croit Mr. Ricault son debordement lui couta enfin la vie. Entre ses Ministres femelles, la fameuse Checher Para s'étoit renduë Illustre par ses corruptions & avoit acquis de grands biens, mais elle eut aussi une fin malheureuse. De la maniere dont on parle ici de cet Empereur, jamais homme ne la surpassé en impudicité. La pudeur ne permet pas de donner à penser jusques où il poussoit ses emportemens, il suffi-

suffira de dire qu'il ne cedoit en rien à l'Empereur Maximin surnommé Daïa duquel je lisois il y a quelques jours qu'étant parvenu à l'Empire, par la faveur de Galerius Maximin, il s'abandonna à toutes sortes de dereglemens monstrueux, faisant enlever les femmes bien faites d'entre les bras de leurs maris, & les filles de chez leurs parens. Ceux auquels il donnoit cet odieux emploi les faisoient auparavant depouiller toutes nües pour voir si elles étoient telles qu'il les demandoit, & si quelqu'une refusoit de le faire elle étoit reputée criminelle de léze Majesté. Il n'y avoit sous ce Monstre dit Lactance *traduc. Burnet*, aucun azile pour la chasteté que la laideur. Il alla jusques à defendre de se marier sans sa permission, & de consommer le mariage avant qu'il eût couché avec la mariée s'il le jugeoit à propos. Chaque Courtisan en faisoit autant dans sa Seigneurie, & lorsqu'ils avoient envie de quelque femme de qualité qui ne dependoit point d'eux, il n'avoient qu'à la demander à l'Empereur, qui leur en faisoit expedier un Brevet aussi-tôt; auquel, ni pere, ni mari, n'osoient resister, & quand aux filles du commun chacun pouvoit impunément les ravir & en faire à son plaisir. Tels ou peu differens furent les Regnes d'Amurat quatriême & d'Itrahim deux vrais Sardanapales chacun en son espece, & ces regnes tout abominables qu'ils étoient sont encore aujourd'hui regretez par un grand nombre de Turcs, qui souhaiteroient de tout leur

cœur

cœur de voir renaître ces desordres dans l'esperance d'assouvir leurs brutales passions, car encore un coup il y sont terriblement assujettis. On ne les entend parler de rien plus honnêtes dans leurs conversations que des plaisirs que l'on peut prendre avec les femmes, & pour s'y provoquer d'avantage ils mangent exprès une grande quantité de pistaches lesquelles ils croyent être d'un grand secours dans le besoin.

Malgré cette fureurd'amour, ils sont obligez de se marier sans connoître leur Maîtresse autrement que par le rapport qu'on leur en a fait, car ils ne la voyent que pour l'épouser. Il n'y a point d'esclavage égal à celui des femmes de ce Païs. Elles sont resserrées si étroitement que tel valet est depuis vingt ans dans la maison, qui n'a jamais vû le visage de sa Patrone, ce que vous n'aurez pas de peine à comprendre quand vous sçaurez que la Porte de l'appartement des femmes, est un *non plus ultra* pour tout ce qui se peut dire un homme, parent ou non parent, & que lorsqu'elles y sont une fois entrées elles n'en sortent presque jamais. Remarquez cependant Monsieur que je ne vous parle ici que des femmes de la premiere qualité, qui ont des Bains chez elles, car il faut bien que les autres sortent du moins une fois la semaine, pour aller aux Bains publics. Elles font aussi quelques visites chez leurs amies, ou chez leurs Parens, mais cela n'arrive pas souvent, & elles y sont toujours accompagnées de leurs Esclaves.

D'ail-

D'ailleurs quelque part qu'elles aillent jamais elles ne paroiſſent dans la rüe que le viſage entierement couvert, ſi-bien qu'on ne peut ni les connoître, ni ſçavoir ſi elles ſont belles ou laides. Il eſt pourtant vrai, que malgré cette contrainte ſi gênante, elles, ne laiſſent pas de s'émanciper quelques fois, & de trouver des heures favorables à la galanterie, mais il eſt vrai auſſi que les exemples en ſont rares. Il faut même pour cela qu'elles franchiſſent la difficulté des premieres démarches, parceque les hommes n'ont ni le moyen ni l'occaſion de les faire. Quand cela arrive, la Dame à qui le cœur en dit envoye par quelque vieille confidente une Declaration d'amour à celui ſur qui elle a jetté les yeux. La maniere de faire cette Declaration eſt plaiſante, car on ne s'écrit pas, on envoye ſeulement dans un papier bien plié du Charbon, du Safran, de l'écarlate, de la ſoye de diverſes couleurs, & ſi c'eſt dans la belle ſaiſon un bouquet de fleurs choiſies, qui ont chacune leur ſignification, mais il faut être Turc ou Devin pour l'entendre. Je croi avoir remarqué dans Petrone ou dans Juvenal, que de leur tems cette induſtrie amoureuſe étoit aſſez en uſage à Rome, & je ſuis ſurpris de ce que la Jeuneſſe Européene a laiſſé paſſer en Aſie un moyen ſi galand d'exprimer ſes ſentimens. Je connois un Franc qui reçût une fois une ſemblable déclaration. Comme il n'y entendoit rien, il fut obligé de s'adreſſer à un Interprête de l'Ambaſſadeur pour avoir l'explication de cette Enigme amoureuſe.

reuse. Il aprit donc, qu'une Dame femme d'un tel Bacha le prioit de l'aller voir un tel jour sur le soir, & que la même femme qui lui avoit fait le Message viendroit le prendre en un certain lieu marqué, & l'introduiroit dans la Maison. L'Interpréte lui conseilla bien de n'en rien faire, & lui remontra assez combien une semblable bonne fortune entraînoit de perils après soi, mais celui-ci ne voulut point l'écouter & s'en alla au rendez-vous. Il y trouva effectivement une très belle femme, qui s'épuisa en douceurs & en complaisances pour lui, & qui pendant deux jours le combla de faveurs & de toutes sortes de bons traitemene, mais quand au bout de ce tems-là, il voulut se retirer on lui en refusa la liberté d'un air qui lui fit craindre d'être pris au piege dont l'Interpréte l'avoit si-bien averti. Saisi de frayeur, & cherchant quelque endroit par où il pût se sauver, il descendit en bas, dans une Galerie, où il trouva une fille Esclave qui acheva de lui decouvrir le danger où il étoit. Elle lui declara que sa Maîtresse avoit accoutumé de faire étrangler tous ceux qui avoient eu le plus de part à ses faveurs, que de sa connoissance plus de vingt hommes differens avoient eu la même destinée, & qu'elle ne croyoit pas qu'il fût plus privilegié que les autres. Cependant ajouta t'elle, comme vous étes Chrêtien, & que je suis Chrêtienne aussi, je veux bien contribuer à vous sauver la vie. Cela ne dependra que de vous. Là-dessus elle lui fit une proposition que vous devinerez

ferez plus aisément que je ne pourrois vous l'expliquer. C'est assez vous dire que cette proposition étoit d'une nature à faire connoitre que si l'Esclave étoit moins cruelle que la Maîtresse, elle n'étoit pourtant pas plus chaste qu'elle. Que vous dirai-je ? le pauvre homme se tira comme il put de cette méchante affaire, après quoi l'Esclave satisfaite lui aida a monter par la cheminée sur une Platte forme de la Maison, d'où au hasard de se rompre le cou il sauta dans la Rüe, & depuis ce jour-là, il n'a pas eu envie d'aller faire l'amour aux Turques, ce qui dans le fond est le plus dangereux mêtier qu'un Franc puisse faire. Je n'ai pu me dispenser de vous faira le reçit de cette avanture quelque badine qu'elle paroisse, à cause de sa singularité, & parce aussi qu'elle poura servir a vous faire connoître en quels excès la passion dereglée des femmes Turques est capable de les emporter. Rien n'est plus vrai qu'elle sont les premieres à rechercher les occasions de tromper leurs maris, & qu'elles ne sont pas même delicates sur le choix, tout leur est bon jusques à des Ennuques pourvû seulement que ce soit une figure humaine, mais comme je vous ai dit, malheur à qui s'en trouve favorisé, car d'ordinaire il ne fait pas longs jours; A l'exemple de l'impudique Semiramis, elles tirent d'un homme tout ce qn'elle en peuvent tirer & puis le sacrifient à leur reputation, & ce malheur tombe, presque toûjours sur quelque miserable Esclave qui ne se defie de rien,

car les maudites Sirénes sachant bien que les Turcs n'ignorent point leurs menées, n'ont garde de s'adresser à eux sur tout lorsqu'elles sont mariées. Elles sont trop persuadées quelles perdroient leur tems, où si elles le font quelquefois, les Turcs sçavent bien prendre leurs precautions. Je ne doute point que leur constitution chaude & seche, la bonté de l'air, & la douce temperature du Climat ne contribüe beaucoup à les rendre si dissolües. Au reste il ne faut pas s'étonner de ce que leur effrenée lasciveté porte l'inhumanité en croupe, naturellement un crime en attire un autre. Mais ce qui vous surprendra sans doute, c'est que non contentes des plaisirs que le commerce des hommes, peut leur procurer, elles s'en font qui sont contre nature. Je veux dire quelles s'attachent souvent à d'autres femmes, & qu'elles les aiment de la même maniere qu'elles aimeroient leurs amans, si on leur laissoit assez de liberté pour cela. Il n'est pas rare d'entendre chanter-ici des chansons plaintives qui ont une semblable passion pour sujet; & je vous reponds que si la Belle Sapho revenoit au monde, elle trouveroit bien des compagnons dans son propre Païs soit du côté de l'inclination soit du côté de la conduite, supposé pourtant que ce ne soit point à tort, qu'on lui a donné l'injurieux titre, de *Mascula Sapho*, & quelle soit veritablement Auteur des chansons publiées, sous son nom particulierement de celle qui se trouve inserée dans les Opuscules de Plu-
tarque

tarque au traité de l'Amour. Cet amour honteux autant qu'il eſt deſordonné, les emporte quelques-fois juſques à l'extravagance. Elles deviennent jalouſes de celles qu'elles aiment, comme une maîtreſſe bien tendre le pourroit devenir de ſon amant, & leur jalouſie à le plus ſouvent leur mari commun pour objet, non pas comme vous le pouriez penſer parcequ'elles ſont fachées de n'avoir pas tous ſes ſoins & toute ſa tendreſſe, mais parcequ'elles le voyent favoriſé de la perſonne quelles aiment, en un mot elles ſont amoureuſes, les unes des autres, dans toutes les formes. Malgré tout ce que je viens de vous dire, les Turcs exigent des femmes un ſi grand fond de ſageſſe & de retenüe qu'ils ne ſçauroient pardonner à celles qui ſe laiſſent voir ou parler ſeulement, & je me ſouviendrai toûjours de la reponce que fit un Aga à certain perſonnage de ma connoiſſance. Ce Monſieur lui contoit un jour avec une grande ouverture de cœur, comment il avoit eu converſation avec une Odaliſche de Mahomet IV. qui avoit été miſe hors du Serail depuis le malheur de ce Prince. Le Turc à qui cette hiſtoire ne plaiſoit pas l'écoutoit fort impatiemment & lui dit tout en colere que cette fille là étoit bien mal honnête, & bien peu digne du bonheur qu'elle avoit eu d'entrer dans le Serail d'un Empereur Ottoman. A cette reponce mon homme connut ſon indiſcretion & voulut la reparer en jurant & proteſtant que l'Odaliſche étoit la fille du monde la

plus ſage & que ſi elle l'avoit écouté, ce n'avoit été que par curioſité & pour apprendre les coutumes de France, mais tout cela fut inutile, & l'Aga s'impatientant toûjours de plus en plus lui dit en propres termes. *Tout ce que vous dites là Monſieur ne ſert à rien Elle a ſouffert que vous la viſſiez, & que vous lui parlaſſiez, ce ne peut-être une honnête fille; Si un homme venoit mettre la main dans vôtre poche, ſeroit-il excuſable en diſant que ce n'étoit que par curioſité.*

Puiſque nous ſommes ſur le chap. des femmes, parlons un peu de leur habit. Il ne differe guéres de celui des hommes à la reſerve qu'il eſt beauceup plus riche; Elles portent un caffetan de brocart d'or, attaché par-devant avec de groſſes perles, ou avec des petits boutons de diamans. Il couvre entierement les épaules par derriere, mais au devant il eſt échancré juſques au deſſous de la gorge, qui demeureroit ainſi tout-à-fait ouverte, ſi la chemiſe & une petite camiſole qui eſt deſſous, n'en cachoient une partie. Par deſſus ce caffetan elles portent une ceinture de cuir, couvert de plaques & de boſſetes d'or ou d'argent, & enrichie de pierreries. Leur chemiſe eſt toûjours d'une toile de ſoye à fleurs, extremement fine, & vient tomber par deſſus le chacſir, qui dans l'Eté n'eſt pas d'une autre étofe que la chemiſe même, à cauſe de la grande chaleur. La Veſte quelles portent par deſſus eſt où de Drap, ou de Velour en broderie, ou de quelque étofe

d'or

d'or, & d'ordinaire elle eſt d'oublée d'une riche fourure ſoit de Martre, ſoit d'Hermine. Pour la coifure elle des plus charmantes, mais je ne ſçai ſi je pourai réüſſir à vous la bien depeindre, car c'eſt une de ces choſes qn'il faut voir pour ſe les figurer comme elles ſont. Repreſentez vous cependant un Bonnet de veloux aſſez long, qui par l'entrée n'a point d'autre largeur, que celle de la groſſeur de la téte. Il eſt fait de ſix ou de huit pieces, qui s'élargiſſant avec certaine proportion vers le fond du bonnet, lui donne quaſi la figure d'une Couronne fermée. Ce Bonnet s'appelle un Talpo. Il eſt orné de la plus riche broderie d'or & de perles qui ſe travaille en Turquie. Comme il eſt fort long, ils pouroit tomber par derriere juſques ſur les épaules de celles qui le portent, mais elles empêchent ce méchant effet en l'ajuſtant ſur la tête par plis & replis, avec un ſoin égal à celui que nos Dames montrent pour leurs Fontanges. Elles l'enrichiſſent par tout de longs fils de perles paſſez & repaſſez avec art, & ſemez de Diamans, de Rubis, & de toutes ſortes de pierreries. Elles n'y oublient pas non plus les bouquets de plume, les aigretes de Heron, ni les Enſeignes de Diamans, mais pendant que l'Eté dure elles preferent l'ornement des fleurs à celui des plumes & des aigretes, dont elles ne ſe ſervent qu'en hiver. Voila bien de l'ajuſtement pour une ſeule tête, cependant les Dames Turques ne croyenr pas que ç'en oit aſſez. Elles ceignent encore la leur

avec un Frontal large de deux doits qui sert à tenir le Talpo en état, & qui est tout couvert de pierreries. Elles font plus, & à force de se vouloir ajuster elles se rendent ridicules en attachent à ce frontal un grand nombre de petites chaines d'or, qui suspendent, l'une un diamant, l'autre une emeraude, & qui viennent tomber sur le front aux deux côtez du visage. Au reste je pense qu'il n'est pas besoin de vous dire que je vous depeins-ici l'ajustement de la femme d'un Bacha. Car quoi que les pierreries soient ici à meilleur marché qu'en Europe, elles ne se donnent pourtant point, & il faut avoir de grands biens pour se mettre de cet air là, mais comptez au moins que chaque femme à proportion de ses moyens, se met de la derniere magnificence. Cela depend pour l'ordinaire de ce que son pere lui donne en mariage, tout cet argent se dissipant en ajustemens. Celles qui n'aportent pas une dot suffisante pour avoir tant de pierreries, portent simplement un frontal d'or ou de vermeil; ou se lient le Talpo avec un mouchoir brodé. C'est l'ornement des plus pauvres, ni ayant pas une miserable femme de Savetier, qui n'ait un semblable mouchoir pour lier son Talpo. A l'égard de leurs cheveux elles en font une tresse large de quatre doits, qui tombe par derriere jusques aux talons, & celles qui ne les ont pas assez beaux ni assez longs y en mêlent de faux. Elles en font aussi sortir deux ou trois petites boucles aux côtez du front pour accompagner le visa-

ge, & elles les peignent auſſi-bien, que leurs ſourcils avec une compoſition épaiſſe & noïre. Par ce moyen elles ont toûjours les cheveux & les ſourcils fort noirs & en fort bon état. Les Dames Turques ſont particulierement ſoigneuſes de leurs ſourcils, & elles ſe les font raſer deux fois la ſemaine auſſi bien que divers autres endroits de leur corps, que l'honnêteté ne permet pas de nommer. Elles y appliquent auſſi une certaine pâte qu'on appelle du Pilo, où Ruſma, l'aquelle à la vertu de faire tomber le poil, & même de l'empêcher de venir, ou du moins de le retarder quelque tems.

Le fard n'eſt pas inconnu en Turquie, c'eſt tout comme en Europe, la plûpart des femmes s'en mettent & ne veulent point en tomber d'accord. J'ai pourtant connu une Grecque plus ſincere que les autres, qui m'a avoüé qu'elles s'en ſervoient preſque toutes. Le blanc eſt une eſpece de graiſſe fort épaiſſe, dont je ne me ſuis pas mis en peine d'apprendre la compoſition : pour le rouge, ce n'eſt autre choſe que de la cochenille, preparée avec de la crême de Tartre, & elles s'en ſervent avec autant de ſuccès, qu'on pourroit faire du vermillon d'Eſpagne. Elles ſe peignent auſſi les ongles de rouge; mais ce n'eſt pas avec de la cochenille.

Il n'y a pas de femmes au monde ſi touchantes que les Turques; leurs manieres, leurs geſtes, leur regards, leurs diſcours' tout eſt amoureux en elles, & ne tend qu'à

ſe faire aimer. Auſſi n'ont elles point autre choſe à faire. Elles ne ſe mêlent de rien au monde que de plaire, ce qui leur eſt ſi naturel & ſi facile, que rarement on voit de divorce en Turquie, quoiqu'il y ſoit permis à tout le monde. La propreté des Dames Turques, n'eſt pas un de leurs moindre charmes. Elle eſt innexprimable en toute choſes, mais particulierement dans la netteté du corps. L'habitude qu'elle ont de prendre ſouvent le Bain y contribüe ſans doute beaucoup, car quand on ſort de là, on ne ſçauroit ſouffrir la moindre ſaleté. Il n'y a point de femme en Turquie qui n'entre dans le Bain une fois la Semaine, mais celles qui ſe piquent de propreté y vont bien deux ou trois fois. Je crois vous avoir déja dit, que les femmes de qualité ont des Bains chez elles. Les autres femmes vont à ceux qui ſont publics, mais il ne faut pas croire qu'il s'y paſſe aucune indecence. Ces lieux là ſont ſacrez, & ſi un homme y étoit entré par ſurpriſe, ce ſeroit fait de ſa vie. Ces Bains ſont comme de grandes Sales de Marbre dont le deſſus eſt un Dôme, au haut duquel il y a de petites lucarnes rondes, bien fermées avec des vitres, afin que le jour puiſſe venir, & que la chaleur ne s'évapore point. Il n'y a point de fenêtres aux murailles, de ſorte que les femmes peuvent ſe deshabiller ſans crainte d'être vuës d'aucun homme. Elles ſe mettent donc toutes nuës, à la reſerve d'une ſerviete qui les couvre par devant, & qu'elles nouënt ſur les

les reins, & elles prennent ainsi la sueur dendant un quart d'heure ou plus. Celles qui veulent se baigner dans l'eau le peuvent aussi, il y a dans le même lieu une cuve pour cela, qu'on remplit d'eau chaude, par le moyen d'un Robinet. Si on la trouve trop brûlante, on peut la temperer avec autant d'eau fraiche qu'on veut : il ne faut que tourner un autre Robinet qui est auprès du premier. Il y a aussi des servantes qui pour fort peu de chose viennent servir celles qui prennent le bain. C'est dans le tems du bain que les femmes se font tomber le poil, en appliquant du rusma sur les endroits où il a coûtume de venir, & qui par ce moyen restent blancs & unis.

A (*a*) l'égard des divertissemens ordinaires des Turcs, ils en ont de trois sortes, le jeu, la musique, & la dance. Leurs jeux ne sont pas grand chose. Mahomet leur ayant defendu tous ceux on le sort preside, ce qui joint a ux occupations guerrieres des uns, & à la paresse des autres les à

(*a*) Plus j'avance dans mes observations, & plus j'ai lieu de remarquer que les Turcs ont beaucoup retenu des usages des anciens & nous fort peu, ce qui servira à confirmer ce que je vous ai dit ci-devant de leur attachement aux vielles coutumes Les Bains, & la depilation sont de ces usages qu'ils ont reçûs des tems passez, à l'égard du premier vous sçavez combien il étoit crû necessaire chez les anciens, & quand au second ils en étoient si curieux qu'outre la pincette, ils servoient comme les Turcs d'une certaine composition propre à faire tomber le poil.

Quod Pectus, quod crura tibi, quod brachia vellis.

dit Martial dans un endroit; Et dans un autre.

P.C ot[illegible] nitet, aut arida abdita creta.

ſi-bien déſaccoutumez du jeu qu'ils negligent même beaucoup de ceux où l'adreſſe, & la meditation ont le plus de part. Auſſi ne trouve-ou en Turquie aucun lieu public de jeu ſoit billard, tripot, jeu de boule ou quelque autre que ce ſoit, & encore moins les voit on s'aſſembler chez les Particuliers exprès pour y brelander, comme il ſe pratique par toute l'Europe. Lorſqu'ils joüent, c'eſt par occaſion avec quelqu'un de leurs amis, & toûjours pour peu de choſe. Mais ordinaire les perſonnes de qualité ne joüent qu'avec leurs Domeſtiques, perſuadez que la familiarité du jeu produit ſouvent un mepris mutuel; & le chagrin d'avoir perdu, une averſion ſecrete dont les ſuites ne peuvent être que fâcheuſes, au lieu qu'avec leurs ſerviteurs, ils ne riſquent rien de ſemblable. Enfin ils raiſonnent ſur ce ſujet parfaitement bien & qui plus eſt ils agiſſent comme ils raiſonnement, ce qui eſt le comble de la ſageſſe. Il me ſemble vous avoir déja marqué quelques-uns des jeux qui ſont les plus uſitez chez eux : toutes fois, comme il ſe peut faire que j'en ai eu ſeulement le deſſein je vous dirai, qu'ils ne pratiqueut aucun de ceux qui exigent pluſieurs perſonnes, parce diſent-ils que le jeu devient une confuſion. Ils joüent donc preſque toûjours tête à tête, & s'ils font quelque partie de pluſieurs, ils ſe relevent les uns les autres. Leurs plus ordinaires jeux ſont les Dames, les Coquilles, le Palet, la Boule, & le Trictrac qu'ils joüent à leur maniere.

Pour

Pour la musique Turquesque, c'est une chose horrible. Ce sont des cris si desagreables qu'il semble qu'on les écorche, & ils accompagnent ces cris de contorsions & de roulemens d'yeux qui ne leur laissent presque aucun air de personnes raisonnables. Les instrumens dont ils se servent ordinairement, repondent parfaitement bien à la nature de cette musique. C'est un espece de violon à trois cordes, dont le manche est long comme le bras, & le corps gros, comme la forme d'un chapeau, de méchantes flûtes douces, de petites timbales; grosses chacune comme le poing, un Tambour de Basque, plusieurs petites Rondaches d'airain, qu'ils frapent l'une contre l'autre avec les deux mains, & quelque méchant hautbois. Jugez Monsieur, lorsque tout cela est ensemble qu'elle musique effroyable on doit entendre; c'est un vrai charivari. Le seul instrument qu'ils ayent qui soit suportable, c'est le Psalterion, il est couvert de cordes de Laton, tenduës comme sur un Clavessin, & l'on frape dessus avec de petites baguettes qu'on tient entre les deux doits. Toutes les femmes en sçavent jouër, & c'est à cela qu'elles se divertissent dans leurs chambres. Sur tout les Grecques dont le haut est fort agreable, parceque la Musique des Grecs en plus donne & plus variée, que celle des Turcs. Au reste ni les uns, ni les autres ne chantent jamais qu'en recitant, & se moquent des Francs qui disent *Tatara lera* leur demandant ce que cela signifie.

Pour ce qui eſt des dances, il y en a de differentes ſortes. Celles qui ſont pratiquées par des perſonnes de condition s'aprenent & il y a des maîtres & des maîtreſſes qui enſeignent, les uns aux hommes & les autres aux femmes. Elles ſont toutes fort graves, cependant les bras & les mains y agiſſent beaucoup, & même la plus belle partie de la dance conſiſte à les mouvoir de bonne grace. Pour la beauté & la ſubtilité des pas, elle ne ſe peut pas bien diſtinguer à cauſe du chacſir qui cache entierement les jambes. Comme il n'y a point de bal chez les Turcs, on n'y a point introduit la mode de dancer deux enſemble, cela ſeroit même indecent. Ainſi une ſeule perſonne, s'attire l'attention de toute la compagnie, & quand elle a fini, tous ceux ou toutes celles qui ſe trouvent là frapent des mains en ſigne d'aplaudiſſement. Il y a cependant quelque reſtriction à faire là deſſus, car il n'arrive jamais qu'on voye dancer des femmes, ſi ce n'eſt à quelque noce d'un parent où elles auront été conviées, ou bien dans quelque viſite familiere, qu'elles feroient à leurs amies, ce qui eſt extrémement rare.

Il y a toutefois des dançeuſes publiques, qui vont dans les maiſons quand on les y apelle, mais on ne les regarde pas, comme des honnêtes femmes, & en effet il n'y a rien de moins honnête, que leur maniere de dancer. Elles ſe donnent des mouvemens de reins, tournent les yeux, ſe pâment quelquesfois, & font enfin mille

poſtu-

postures, que les femmes les plus perduës ne voudroient pas faire en Europe.

Telles étoient ces impudiques Baladines que les Romains avoient accoutumé de faire venir dans les festins, & qui par leurs postures lubricques alloient ralumer dans le cœur des conviez le feu de la concupicence que l'excès de la debauche y avoit assoupi, ainsi que le rapportent Petrone & Juvenal.

Les Païsans sont parmi les Turcs ceux chez qui la dance est le plus en usage, & quoi qu'ils ne depencent pas un sol pour apprendre, ils font des tours & des postures qu'il seroit bien difficile d'imiter. Il est vrai que l'envie en viendra comme je croi à peu de personnes raisonnables, qui ne seront pas de la même Nation qu'eux, car ils semblent des vrais Demoniaques, & ils jettent de tems en tems des cris furieux, qui acheveroient de les faire prendre pour tels, si on ne sçavoit bien que le tout n'est que feinte & jeu. Ils tiennent ordinairement un gros bâton à la main, dont ils donnent des coups terribles à la muraille ou en terre, & continuent toûjours leurs mouvemens violens, des pieds, des mains, & de la tête, jusques à ce qu'enfin n'en pouvant plus, ils sont obligez de s'aller reposer ou tombent souvent tout étourdis. J'eus le plaisir de voir toutes ces sortes de Dances à Constantinople le jour qu'on y fit tant de rejouïssances pour les avantages remportez en Hongrie. J'y vis aussi des Juifs qui firent joüer des Marionnettes,

non pas réelles, car les Turcs ne souffrent point de figures, mais seulement en ombre sur la muraille. Ces especes de Marionnettes, ou ces Ombres chanterent, je ne sçai combien de chansons sales, & joüerent pendant une heure le plus brutal & le plus infame jeu qui puisse tomber sous l'imagination. Il faut vous dire Monsieur, que les Turcs sont entachez de cette infamie qui fit perir Sodome & Gomorre, plus qu'aucune nation du monde, & que même la moitié des Grands ne sont parvenus que par là, aussi toutes leurs chansons en sont remplies, ce qui les rend doublement desagreables aux Francs, qui ne sont pas accoutumez à des saletez de cette nature.

Le jeu des Marionnettes fut suivi d'un autre à-peu-près du même genie. Quatre Juifs se lierent des bâtons de travers, au poignet des bras, & au cou des pieds, & les ayant habillez en guise d'hommes & de femmes, se mirent tous quatre sous une couverture ; dont le premier tirant un bras, fit dancer & chanter cette demie figure. Après celle là il en vingt une autre, puis une troisiême, & enfin les huit bras des quatre Juifs, qui firent le sabat sur cette couverture. Cela fait ils se mirent la tête enbas, & se soutenant sur les épaules firent paroître avec leurs pieds huit autres figures plus grandes, & qui donnerent à ceux qui étoient presens, un spectacle tout semblable au premier.

Quand au reste de leurs coûtumes, je

vous

vous en ai ci-devant parlé par occasion, & ce que j'en ai ômis, est ou peu considerable, ou fort particularisé dans les autres relations. Je vous dirai donc seulement un mot de leur civilité, après quoi je finirai ma lettre. Ils se visitent peu si ce n'est pour affaire, mais quand cela arrive on donne toûjours le parfum, le Caffé, & le sorbet, de la maniere dont je vous l'ai representé, dans la reception que le Caïmacam fit à Mr. de Château-neuf. La gauche est en Turquie la place d'honneur parmi les gens de Guerre, parce disent-ils, que c'est le côté du cœur. Quand ils salüent au lieu de lever le Turban ils portent une main sur l'estomac en se baissant un peu, ce qu'ils recommencent plusieurs fois, quand ils veulent témoigner beaucoup d'affection. C'est tout ce que la simple civilité exige des honnêtes gens; mais ce qu'on appelle profond respect est autre chose. Alors il ne suffit pas de porter simplement une main sur l'estomac, il faut faire plusieurs profondes reverences, & baiser humblemeut le bas de la veste, après quoi on se releve & on se tient toûjours la main sur l'estomac, ou même les deux, sans les ôter tandis qu'on est en presence de celui qu'on veut respecter. S'il sort il faut lui faire (a) espalier, c'est-à-dire se mettre en haye, comme on le voit faire à ses gens & faire une profonde reverence quand il passe. Il est aussi du respect, de se presenter pour le tenir par dessous les bras quand il monte un esca-

(a) C'est le terme dont ils se servent.

escalier, quand il le descend, ou quand il va monter à cheval, au cas que ses Officiers n'y soient pas, car quand ils y sont, c'est à eux à le faire. Lorsqu'un Franc va voir les Turcs ils lui presentent toûjours une pipe après le Caffé . ce qui chagrine fort ceux qui n'y sont pas accoutumez. Cependant il faut l'accepter, & si l'on ne peut fumer, il faut au moins en faire la mine autrement ils recevroient fort mal toutes les excuses qu'on pourroit leur faire. Le Tabac est extrémement commun en Asie & les Turcs ne se souviennent point que l'usage leur en soit venu d'ailleurs, d'où l'on peut conclure que l'on a toûjours fumé parmi eux. Il croît en abondance dans leur Païs, & il fait pour ainsi dire avec l'Opium & le Caffé plus de la moitié de leur nourriture & de leurs plaisirs; cependant il y a eu des Empereurs qui l'ont severement defendu. Je ne sçaurois vous en dire la raison, mais je sçai bien qu'Amurat quatriême fit mourir plus de cinq cent personnes pour ce seul sujet sans neanmoins en avoir pû supprimer l'usage, non pas même dans Constantinople. Il y en a ici d'une infinité de sortes & de prix. Quelques personnes de qualité en fument qui est ambré & musqué comme du Tabac d'Espagne, mais nos Francs ne le trouvent pas à leurs goût.

Je vous ai parlé cinq ou six fois des personnes de qualité, sans que le fil de mon discours, m'ait presenté l'occasion de vous expliquer comme je l'entens. Il ne faut

pas

pas vous imaginer que ce ſoient des gens d'une ancienne & noble extraction, la plus grande partie d'entr'eux ſont des gens de fortune, qui s'étant attachez au ſervice d'un Bacha ont été avancez & produits dans le monde. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe puiſſe auſſi trouver quelques familles anciennes en Turquie, mais elles ſont rares, & generalement parlant, c'eſt la richeſſe, & les charges qui ſont ici la Nobleſſe & qui donnent les rangs. Je ſuis Monſieur Vôtre &c.

De Smirne le.... Juin 1691.

Fin du troiſième Tome.





TABLE DES PRINCIPALES MATIERES DU TROISIEME VOLUME.

A.

B.

B.

G.

H.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

Tor-

Z.

FIN.

